

. 62548689 (F)

doc
CA1
EA
93V38
FRE

Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

VIET NAM, LAOS ET CAMBODGE
GUIDE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Ce Guide économique et commercial sur le Viet Nam, le Laos et le Cambodge est le fruit du travail conjugué d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les renseignements qui y figurent ont été recueillis au cours du second semestre de 1992 et des premiers mois de 1993.

Tout a été mis en oeuvre pour assurer l'exactitude des renseignements fournis, mais aucun guide ne peut prétendre à l'exhaustivité. Nous déclinons toute responsabilité quant aux erreurs et omissions qui ont pu s'y glisser. Les renseignements contenus dans le Guide ne tiennent pas lieu d'avis juridiques, pas plus qu'ils ne remplacent, si l'on considère l'évolution rapide du climat commercial dans les trois pays d'Indochine, des conseils détaillés sur des cas particuliers.

AB-267-562

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAY 3 1994

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

VIET NAM, LAOS ET CAMBODGE : GUIDE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|------------|----------------------------------------------------------------|----|
| | Avant-propos | |
| | Introduction générale | 2 |
| | LIVRE I : VIET NAM | |
| Chapitre 1 | PROFIL DE L'ÉCONOMIE | 4 |
| | 1.1 Introduction | |
| | 1.2 Géographie et climat | |
| | 1.3 Population | |
| | 1.4 Éducation | |
| | 1.5 Langue et religion | |
| Chapitre 2 | LE CLIMAT POLITIQUE | 9 |
| | 2.1 Le gouvernement | |
| | 2.2 La structure politique | |
| | 2.3 L'Assemblée nationale | |
| | 2.4 Le Conseil d'État | |
| | 2.5 Le Conseil des ministres | |
| | 2.6 Le Parti communiste du Viet Nam | |
| | 2.7 L'administration | |
| | 2.8 Hanoi | |
| | 2.9 Ho Chi Minh-Ville | |
| Chapitre 3 | L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | 16 |
| | 3.1 Aperçu général de l'économie vietnamienne | |
| | 3.2 Nord et Sud | |
| | 3.3 Le commerce extérieur | |
| | Agriculture, pêche et exploitation forestière | 22 |
| | 3.4 L'agriculture | |
| | 3.5 L'élevage | |
| | 3.6 La pêche et l'aquiculture | |
| | 3.7 L'exploitation forestière | |
| | Transports et communications | 26 |
| | 3.8 Le transport routier | |
| | 3.9 Le transport ferroviaire | |
| | 3.10 Le transport par voie d'eau | |
| | 3.11 Le transport aérien | |
| | 3.12 Les télécommunications | |
| | Énergie, mines et construction | 30 |
| | 3.13 Pétrole et Gaz naturel | |
| | 3.14 Charbon | |
| | 3.15 Hydroélectricité | |
| | 3.16 L'exploitation minière | |
| | 3.17 Le bâtiment | |

| | | | |
|-------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------|
| | 3.18 | L'environnement | |
| | Secteur de la fabrication | | 35 |
| | 3.19 | Produits chimiques | |
| | 3.20 | Médicaments | |
| | 3.21 | Plastiques | |
| | 3.22 | Caoutchouc | |
| | 3.23 | Matériel électrique et électronique | |
| | 3.24 | L'industrie alimentaire | |
| | 3.25 | Les arts et l'artisanat | |
| | 3.26 | Cuir | |
| | 3.27 | Machines et matériel mécanique | |
| | 3.28 | Produits métalliques et métallurgie | |
| | 3.29 | Papier | |
| | 3.30 | Textile et confection | |
| Chapitre 4 | LE CLIMAT COMMERCIAL | | 42 |
| | 4.1 | Le climat industriel | |
| | Organisation de l'industrie | | 43 |
| | 4.2 | Les sociétés publiques | |
| | 4.3 | Les sociétés privées | |
| | 4.4 | Les coopératives | |
| | La politique gouvernementale | | 45 |
| | 4.5 | La loi régissant l'investissement étranger | |
| | 4.6 | Les Plans de développement économique | |
| | 4.7 | La tendance à la privatisation | |
| | 4.8 | Les zones franches industrielles pour l'exportation | |
| | Contraintes | | 48 |
| | 4.9 | Le marché noir | |
| | 4.10 | La corruption | |
| | 4.11 | Les droits à l'exportation et à l'importation | |
| | La fiscalité | | 49 |
| | 4.12 | L'impôt direct sur les bénéfices | |
| | 4.13 | L'impôt sur les bénéfices rapatriés | |
| | 4.14 | La taxe d'affaires et la taxe de vente | |
| | 4.15 | Les redevances d'exploitation des ressources naturelles | |
| | 4.16 | L'impôt sur le revenu des employés | |
| | La main-d'oeuvre | | 51 |
| | 4.17 | Le recrutement du personnel vietnamien | |
| | 4.18 | L'emploi de travailleurs étrangers | |
| | 4.19 | L'occupation du sol et la propriété foncière | |
| | 4.20 | Brevets, marques de commerce et droit d'auteur | |
| | 4.21 | L'assurance | |
| | 4.22 | Le règlement des différends commerciaux | |
| Chapitre 5 | LA PRATIQUE DES AFFAIRES AU VIET NAM | | 55 |
| | 5.1 | Le climat d'investissement | |
| | 5.2 | La politique en matière d'investissement | |

| | | | |
|-------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | 5.3 | Mesures d'incitation à l'investissement | |
| | 5.4 | Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux | |
| | | Les formes d'organisation juridique des entreprises | 59 |
| | 5.5 | Les ententes de collaboration commerciale | |
| | 5.6 | Les coentreprises | |
| | 5.7 | Les entreprises de propriété exclusivement étrangère | |
| | 5.8 | Les bureaux de représentation | |
| | | Comment fonder une entreprise au Viet Nam | 61 |
| | 5.9 | Le Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI) | |
| | 5.10 | Formation d'une coentreprise ou création d'une entreprise de propriété exclusivement étrangère | |
| | 5.11 | Établissement d'un bureau de représentation | |
| | 5.12 | La recherche d'un partenaire vietnamien | |
| | 5.13 | Les frais d'exploitation au Viet Nam | |
| Chapitre 6 | | L'EXPORTATION VERS LE VIET NAM | 68 |
| | 6.1 | Le contexte des exportations | |
| | 6.2 | Contrôles à l'exportation et à l'importation | |
| | 6.3 | Comment trouver un partenaire commercial | |
| | 6.4 | L'ABC de l'exportation vers le Viet Nam | |
| | 6.5 | Accords de transfert technologique | |
| | 6.6 | Douanes | |
| | 6.7 | Documents exigés | |
| | 6.8 | Ports d'entrée et transports intérieurs | |
| | 6.9 | Études de marché | |
| | 6.10 | Représentants sur place | |
| | 6.11 | Sources d'information sur les marchés d'exportation | |
| | 6.12 | Le commerce de contrepartie | |
| Chapitre 7 | | LE SECTEUR BANCAIRE ET LES SERVICES FINANCIERS | 76 |
| | 7.1 | La Banque nationale du Viet Nam | |
| | 7.2 | Les banques commerciales | |
| | 7.3 | Les banques d'investissement et de développement | |
| | 7.4 | Les coopératives de crédit | |
| | 7.5 | Les sociétés de financement privées et publiques | |
| | 7.6 | Les banques étrangères | |
| | 7.7 | La Bourse | |
| | 7.8 | Les devises étrangères | |
| | 7.9 | L'ouverture d'un compte en devises étrangères | |
| | 7.10 | Rapatriement des bénéfices et des capitaux | |
| | 7.11 | Contrôle des changes | |
| | 7.12 | Comptabilité | |
| Chapitre 8 | | RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES | 81 |
| | 8.1 | Votre première visite | |
| | 8.2 | Règles d'entrée | |
| | 8.3 | Visas d'affaires | |

- 8.4 Déplacements à l'intérieur du Viet Nam
- 8.5 Jours fériés
- 8.6 Heures d'ouverture
- 8.7 Communications
- 8.8 Interprètes
- 8.9 Électricité
- 8.10 Location de voitures et taxis
- 8.11 Cartes de crédit
- 8.12 Monnaie et taux de change

Chapitre 9

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----|
| ÉTUDES DE CAS | 85 |
| Étude de cas n° 1 | 87 |
| Le recours à des organismes de financement étrangers | |
| Étude de cas n° 2 | 89 |
| Les zones franches industrielles au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 3 | 91 |
| Comment repérer et obtenir des contrats de consultation au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 4 | 93 |
| L'expérience de petro-canada au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 5 | 96 |
| Liquigaz et snc s'implantent au Viet Nam avec l'aide de l'ACDI | |
| Étude de cas n° 6 | 98 |
| Comment créer une coentreprise au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 7 | 100 |
| Travailler à la protection de l'environnement au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 8 | 102 |
| L'aménagement de l'aéroport de Hanoi | |
| Étude de cas n° 9 | 104 |
| Le système bancaire et financier du Viet Nam | |
| Étude de cas n° 10 | 106 |
| Une première vague d'investisseurs canadiens au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 11 | 108 |
| La promotion immobilière au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 12 | 110 |
| L'implantation d'une compagnie aérienne au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 13 | 112 |
| Une maison de commerce japonaise révèle comment elle évolue au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 14 | 114 |
| La malaisie ouvre la voie au Viet Nam | |
| Étude de cas n° 15 | 117 |
| L'Australie veut participer au progrès du Viet Nam | |

| | | |
|--------------------|---------------------------------------------------------|------------|
| | LIVRE II : LE LAOS | |
| Chapitre 10 | VUE D'ENSEMBLE | 119 |
| | 10.1 Introduction | |
| | 10.2 Géographie et climat | |
| | 10.3 Population | |
| | 10.4 Langue et religion | |
| | 10.5 Éducation | |
| Chapitre 11 | LE CLIMAT POLITIQUE | 125 |
| | 11.1 Le contexte politique | |
| | 11.2 La constitution | |
| | 11.3 La structure politique | |
| | 11.4 L'administration | |
| Chapitre 12 | L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | 129 |
| | 12.1 Aperçu général de l'économie | |
| | 12.2 Le commerce extérieur | |
| | 12.3 Régions à forte croissance | |
| | Agriculture et exploitation forestière | 132 |
| | 12.4 L'agriculture | |
| | 12.5 L'élevage | |
| | 12.6 L'exploitation forestière | |
| | Transports et télécommunications | 135 |
| | 12.7 Le transport routier | |
| | 12.8 Le transport fluvial | |
| | 12.9 Le transport aérien | |
| | 12.10 Les télécommunications | |
| | Énergie et exploitation minière | 138 |
| | 12.11 L'hydroélectricité | |
| | 12.12 L'exploitation minière | |
| | Fabrication et construction | 139 |
| | 12.13 Le secteur de la fabrication | |
| | 12.14 La construction | |
| Chapitre 13 | LE CLIMAT COMMERCIAL | 141 |
| | 13.1 Le climat industriel | |
| | 13.2 L'organisation de l'industrie | |
| | La politique gouvernementale | 143 |
| | 13.3 Le Nouveau Mécanisme économique | |
| | 13.4 Le Plan national de développement | |
| | 13.5 Les zones franches et les parcs industriels | |
| | 13.6 La tendance à la privatisation | |
| | 13.7 La loi sur l'investissement étranger | |
| | 13.8 L'aide étrangère | |
| | Le droit commercial laotien | 146 |
| | 13.9 La fiscalité | |
| | 13.10 La main-d'oeuvre | |

| | | |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------|------------|
| | 13.11 Brevets, marques de commerce et droit d'auteur | |
| Chapitre 14 | L'EXERCICE DES AFFAIRES AU LAOS | 148 |
| | 14.1 Le climat d'investissement | |
| | 14.2 La politique en matière d'investissement | |
| | 14.3 Mesures d'incitation à l'investissement | |
| | 14.4 Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux | |
| | Formes d'organisation juridique des entreprises | 152 |
| | 14.5 Les coentreprises | |
| | 14.6 Les entreprises de propriété exclusivement étrangère | |
| | 14.7 Les ententes de collaboration commerciale | |
| | Comment fonder une entreprise au Laos | 152 |
| | 14.8 Le Comité de gestion de l'investissement étranger (CGIE) | |
| | 14.9 Constitution d'une entreprise | |
| | 14.10 La recherche d'un partenaire laotien | |
| Chapitre 15 | L'EXPORTATION VERS LE LAOS | 154 |
| | 15.1 Le contexte des exportations | |
| | 15.2 La recherche d'un partenaire commercial au Laos | |
| | 15.3 Documents exigés | |
| | 15.4 Droits de douane | |
| | 15.5 Ports d'entrée et transports intérieurs | |
| | 15.6 Représentants sur place | |
| | 15.7 Le commerce de contrepartie | |
| | 15.8 Sources d'information sur les marchés d'exportation | |
| Chapitre 16 | LE SECTEUR BANCAIRE ET LES SERVICES FINANCIERS | 157 |
| | 16.1 La Banque centrale | |
| | 16.2 Les banques commerciales | |
| | 16.3 Devises étrangères | |
| Chapitre 17 | RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES | 158 |
| | 17.1 Règles d'entrée | |
| | 17.2 Heures d'ouverture | |
| | 17.3 Santé | |
| | 17.4 Jours fériés | |
| | 17.5 Monnaie | |
| | 17.6 Communications | |
| | 17.7 Location de voitures et taxis | |
| | 17.8 Interprètes | |
| | 17.9 Hôtels | |
| | LIVRE III : LE CAMBODGE | |
| Chapitre 18 | VUE D'ENSEMBLE | 160 |
| | 18.1 Introduction | |
| | 18.2 Géographie et climat | |

| | | | |
|--------------------|-------|------------------------------------------------------------------|------------|
| | 18.3 | Population | |
| | 18.4 | Langue et religion | |
| | 18.5 | Éducation | |
| Chapitre 19 | | LE CLIMAT POLITIQUE | 164 |
| | 19.1 | La structure politique | |
| | 19.2 | L'évolution politique du Cambodge | |
| | 19.3 | La constitution | |
| | 19.4 | Le Conseil national suprême | |
| | 19.5 | L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) | |
| Chapitre 20 | | L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | 168 |
| | 20.1 | Aperçu général de l'économie cambodgienne | |
| | 20.2 | Principaux lieux du développement au Cambodge | |
| | | Agriculture, pêche et exploitation forestière | 173 |
| | 20.3 | Productions végétales | |
| | 20.4 | Élevage | |
| | 20.5 | La pêche | |
| | 20.6 | L'exploitation forestière | |
| | | Le secteur de la fabrication | 176 |
| | 20.7 | La transformation des aliments | |
| | 20.8 | Les textiles et la confection | |
| | 20.9 | Les produits chimiques | |
| | 20.10 | Appareillage mécanique et usinage | |
| | | Transports et télécommunications | 178 |
| | 20.11 | Le transport routier | |
| | 20.12 | Le transport ferroviaire | |
| | 20.13 | Le transport maritime | |
| | 20.14 | Le transport aérien | |
| | 20.15 | Les télécommunications | |
| | | Énergie et exploitation minière | 180 |
| | 20.16 | Le pétrole et le gaz naturel | |
| | 20.17 | L'électricité | |
| | 20.18 | L'exploitation minière | |
| | 20.19 | Le tourisme | |
| Chapitre 21 | | LE CLIMAT COMMERCIAL | 183 |
| | 21.1 | Le climat industriel | |
| | 21.2 | L'organisation de l'industrie | |
| | | La politique gouvernementale | 184 |
| | 21.3 | Le Plan national de développement | |
| | 21.4 | La loi régissant l'investissement étranger | |
| | 21.5 | La tendance à la privatisation | |
| | 21.6 | L'aide extérieure | |
| | | Fiscalité | 187 |
| | 21.7 | L'impôt direct sur les bénéficiaires | |

| | | | |
|--------------------|-------|------------------------------------------------------------|-----|
| | 21.8 | Les redevances d'exploitation des ressources naturelles | |
| | 21.9 | Droits d'exportation et d'importation | |
| | | LE droit commercial cambodgien | 188 |
| | 21.10 | Encadrement juridique | |
| | 21.11 | Travail et emploi | |
| | 21.12 | L'occupation du sol et la propriété foncière | |
| | 21.13 | Brevets, marques de commerce et droit d'auteur | |
| Chapitre 22 | | L'EXERCICE DES AFFAIRES AU CAMBODGE | 190 |
| | 22.1 | Le climat d'investissement | |
| | 22.2 | La politique en matière d'investissement | |
| | 22.3 | Les incitatifs à l'investissement | |
| | 22.4 | Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux | |
| | | Les formes d'organisation juridique des entreprises | 192 |
| | 22.5 | Les coentreprises | |
| | 22.6 | Les entreprises de propriété exclusivement étrangère | |
| | 22.7 | Les ententes de collaboration commerciale | |
| | 22.8 | Les bureaux de représentation | |
| | | Comment fonder une entreprise au Cambodge | 194 |
| | 22.9 | Le Comité national d'examen de l'investissement étranger | |
| | 22.10 | Règles de formation des entreprises | |
| | 22.11 | Les principaux ministères à vocation économique | |
| | 22.12 | Comment trouver un partenaire au Cambodge | |
| Chapitre 23 | | L'EXPORTATION VERS LE CAMBODGE | 197 |
| | 23.1 | Contexte des exportations | |
| | 23.2 | Contrôles à l'exportation et à l'importation | |
| | 23.3 | Comment trouver un partenaire cambodgien | |
| Chapitre 24 | | SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS | 199 |
| | 24.1 | Les banques d'État | |
| | 24.2 | Les banques étrangères | |
| | 24.3 | Réglementation des devises | |
| | 24.4 | Ouverture d'un compte en devises étrangères | |
| | 24.5 | Rapatriement des bénéficiaires | |
| | 24.6 | Comptabilité | |
| Chapitre 25 | | RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES | 201 |
| | 25.1 | Votre première visite | |
| | 25.2 | Règles d'entrée | |
| | 25.3 | Comment se rendre au Cambodge | |
| | 25.4 | Heures d'ouverture | |
| | 25.5 | Jours fériés | |
| | 25.6 | Monnaie | |
| | 25.7 | Cartes de crédit | |
| | 25.8 | Communications | |
| | 25.9 | Location de voitures et taxis | |

25.10 Interprètes
25.11 Hébergement

| | | |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|------------|
| Annexe A | ADRESSES UTILES | 204 |
| | ● Viet Nam | |
| | ● Laos | |
| | ● Cambodge | |
| Annexe B | CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX | 208 |
| | ● Viet Nam | |
| | ● Laos | |
| | ● Cambodge | |
| Annexe C | AUTRES ADRESSES UTILES | 213 |
| Annexe D | BIBLIOGRAPHIE | 215 |

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

VIET NAM

Tableaux

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1.1 | 8 |
| Profil statistique du Viet Nam | |
| Tableau 2.1 | 14 |
| Les centres les plus dynamiques du Viet Nam | |
| Tableau 3.1 | 20 |
| Principaux produits exportés | |
| Tableau 3.2 | 21 |
| Répartition des exportations entre les secteurs industriels (en millions de roubles et de dollars américains) | |
| Tableau 3.3 | 23 |
| Production agricole du Viet Nam en 1991 | |
| Tableau 3.4 | 24 |
| Élevage du bétail et de la volaille au Viet Nam en 1991 (en millions de têtes) | |
| Tableau 3.5 | 37 |
| Ventilation de la production industrielle vietnamienne (en pourcentage) | |
| Tableau 4.1 | 43 |
| Production des sociétés publiques et des entreprises privées et coopératives | |

Figures

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1.1 | 6 |
| Accroissement démographique du Viet Nam | |
| Figure 2.1 | 11 |
| Organigramme du gouvernement vietnamien | |
| Figure 3.1 | 17 |
| Résultats généraux - Exportations du Viet Nam | 17 |
| Figure 3.2 | 18 |
| Répartition du PIB du Viet Nam en 1991 | 18 |
| Figure 4.1 | 44 |
| Répartition du revenu national du Viet Nam entre sociétés publiques et privées | 44 |
| Figure 5.1 | 64 |
| Processus d'autorisation des investissements étrangers | |

LAOS

Tableaux

| | |
|--------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 10.1 | 124 |
| Profil statistique du Laos | 124 |
| Tableau 12.1 | 131 |
| Les centres les plus dynamiques du Laos (par province) | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 12.2 | 133 |
| Répartition de la production agricole du Laos en 1991 | |
| Tableau 12.3 | 135 |
| Plan directeur du Laos en matière d'exploitation agricole et forestière | |
| Tableau 12.4 | 140 |
| Principaux produits de l'industrie laotienne | |
| Figures | |
| Figure 11.1 | 128 |
| Organigramme du gouvernement laotien | |
| Figure 12.1 | 130 |
| Répartition sectorielle du PIB laotien en 1991 | |
| Figure 12.2 | 131 |
| Répartition de l'activité agricole au Laos en 1990 | |
| Figure 12.3 | 139 |
| Répartition de la production industrielle au Laos en 1990 | |
| CAMBODGE | |
| Tableaux | |
| Tableau 18.1 | 163 |
| Profil statistique du Cambodge | |
| Tableau 20.1 | 171 |
| Exportations du Cambodge | |
| Tableau 20.2 | 171 |
| Importations du Cambodge | |
| Tableau 20.3 | 173 |
| Les centres les plus dynamiques du Cambodge | |
| Tableau 20.4 | 174 |
| Productions végétales du Cambodge | |
| Tableau 20.5 | 175 |
| Production de l'élevage et de la pêche au Cambodge | |
| Tableau 20.6 | 176 |
| La production forestière du Cambodge en 1990 | |
| Tableau 20.7 | 177 |
| Répartition de la production industrielle au Cambodge | |
| Figures | |
| Figure 19.1 | 167 |
| Organigramme du gouvernement cambodgien (selon les accords de paix de Paris) | |
| Figure 20.1 | 170 |
| Répartition sectorielle du PIB cambodgien en 1991 | |
| Figure 20.2 | 178 |
| Répartition sectorielle du PIB réel du Cambodge en 1991 | |

GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BAD | Banque asiatique de développement |
| ASEAN | Association des nations de l'Asie du Sud-Est |
| Baoviet | Société vietnamienne d'assurances |
| BC Trade | Société de développement commercial de la Colombie-Britannique |
| GCKD | Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique |
| ACDI (PCI) | Agence canadienne de développement international (Programme de coopération industrielle) |
| COMECON | Appellation d'usage du Conseil d'aide économique mutuelle, organisme de coopération économique des pays de l'ancien Bloc de l'Est |
| AECEC | Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada |
| CGIE | Comité de gestion de l'investissement étranger (Laos) |
| FISC | Acronyme anglais de la Société de services aux investisseurs, ministère vietnamien du Commerce et du Tourisme |
| FUNCINPEC | Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNB | Produit national brut |
| FMI | Fonds monétaire international |
| FLNPK | Front de libération nationale du peuple khmer |
| PRPL | Parti révolutionnaire du peuple laotien |
| PKD | Parti du Kampuchéa démocratique |
| Petrovietnam | Société vietnamienne du pétrole |
| CECI | Comité d'État à la coopération et à l'investissement (Viet Nam) |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| APRONUC | Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge |
| Vietcochamber | Chambre vietnamienne du commerce et de l'industrie |
| Vinacontrol | Vietnam Superintendence and Inspection Company |

AVANT-PROPOS

Le Viet Nam, le Laos et le Cambodge, que l'on regroupe aussi sous le nom d'Indochine, ont entrepris en 1986 une réforme qui doit les amener à donner à leurs sociétés publiques la possibilité de se gérer elles-mêmes. Leur but ultime consiste à libéraliser leur économie dirigée, afin qu'elle puisse s'intégrer aux grands courants mondiaux.

En février 1991, AECEC et l'ACDI faisaient paraître un premier guide commercial sur le Viet Nam. Motivé par la réforme en cours du système économique vietnamien, ce guide visait à répondre aux interrogations sans cesse plus nombreuses d'entreprises canadiennes désireuses de mieux connaître les débouchés qui s'ouvraient dans ce nouveau marché et d'apprendre comment s'y tailler une place.

Depuis lors, le Viet Nam et ses deux voisins, le Laos et le Cambodge, se sont approchés de leur but, c'est-à-dire de se doter d'une économie fondée sur la concurrence. Face à leurs progrès constants, les entreprises et les organismes gouvernementaux canadiens ont fort à faire pour demeurer au fait du développement économique de la région. C'est pourquoi AECEC et l'ACDI mettent aujourd'hui à la disposition des sociétés canadiennes un guide entièrement refondu.

Il s'agit d'un document augmenté, qui suit la progression du Viet Nam vers l'économie de marché et qui fait le point sur son évolution depuis deux ans, au plan à la fois des débouchés commerciaux et des divers autres aspects mentionnés dans le guide original. On y trouvera également un aperçu des nouvelles possibilités qu'offrent le Laos et le Cambodge, où l'on doit aussi composer avec de profondes mutations économiques et où l'ouverture au monde occidental suscite les mêmes problèmes et les mêmes défis.

Dans le guide, la connaissance théorique de la conduite des affaires en Indochine se complète par des études de cas faisant état de l'expérience pratique acquise par des sociétés ayant oeuvré dans la région. On y dépeint la nature des projets mis en branle et on y donne une idée des leçons que tirent des entreprises aussi bien étrangères que vietnamiennes de leurs essais d'implantation.

Introduction générale

Le meilleur accueil que réservent dorénavant le Viet Nam, le Laos et le Cambodge aux principes de la libre concurrence y attire des entreprises venues de partout pour profiter des débouchés qui s'ouvrent dans l'un des rares marchés asiatiques encore inexploités.

Les trois pays savent que cette évolution est un préalable à leur admission au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui regroupe déjà la Thaïlande, la Malaisie, Singapour, l'Indonésie, les Philippines et Brunei. En août 1992, le Laos et le Viet Nam ont signé le Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est, acquérant par là le statut d'observateur auprès de l'ASEAN, avant d'en devenir membres à part entière. Quand sa situation intérieure se sera stabilisée, le Cambodge leur emboîtera sans doute le pas.

D'ici dix ans, la croissance de l'Asie du Sud-Est éclipsera celle de toutes les autres régions du monde; les sociétés canadiennes y trouveront donc des occasions d'affaires de plus en plus attrayantes. Le marché de l'ASEAN, additionné de celui de l'Indochine, totalise 415 millions de consommateurs. Le rapprochement des liens entre ces neuf pays favorisera la concertation entre leurs gouvernements, qui à son tour animera le développement économique de toute la région. Comme on s'attend aussi à une multiplication des blocs commerciaux régionaux dans les dix années qui viennent, l'Indochine méritera que les exportateurs canadiens lui portent une attention particulière, car ce sera la première fois qu'ils pourront prendre pied en Asie du Sud-Est.

Si alléchants que soient les débouchés exploitables dans la région, la pratique des affaires n'y est pas une sinécure; il faudra se préparer à surmonter bien des embûches. La sollicitation du marché vietnamien ne rapportera pas de bénéfice immédiat; au contraire, seule l'entreprise ayant su se doter d'une stratégie commerciale régionale pourra en faire apparaître les possibilités. L'Indochine elle-même ne conviendra pas à toutes les sociétés canadiennes. Pour y réussir, il faut bien connaître l'Asie et jouir d'une solide assise financière, afin de faire face au risque inhérent à l'exploitation d'un marché en développement.

Divers facteurs risquent de nuire au progrès économique de l'Indochine. Au Viet Nam, les préoccupations se portent surtout sur le maintien de l'embargo commercial américain, qui empêche les institutions financières internationales de participer au développement du pays. Les relations entre les États-Unis et le Viet Nam sont néanmoins en bonne voie de normalisation. En décembre 1992, le gouvernement américain a en effet annoncé qu'il permettrait à ses ressortissants de conclure des ententes avec le Viet Nam, sous réserve qu'elles n'entrent en vigueur qu'après la levée de l'embargo. Les entreprises américaines sont aussi autorisées à établir des bureaux, à embaucher et à réaliser des études de marché et de faisabilité dans ce pays. Dès la disparition définitive de cette entrave, le Fonds monétaire international (FMI) et les autres organismes internationaux

pourront consentir d'autres prêts au Viet Nam, qui en a un criant besoin pour reconstruire son économie.

Au Cambodge, on se demande surtout si les forces envoyées par l'ONU (APRONUC) pour assurer le maintien de la paix pendant l'organisation du scrutin national réussiront à accomplir leur tâche. On s'inquiète du vide que laissera le départ de l'ONU, et que les factions locales voudront combler. L'incertitude continuera donc de marquer le climat politique cambodgien.

La pauvreté compte aussi parmi les facteurs importants; au Viet Nam, au Cambodge et au Laos, le produit intérieur brut (PIB) par habitant varie entre 200 et 300 \$ US, et il faudra des années avant que les consommateurs n'acquière un pouvoir d'achat significatif. D'autres obstacles nuisent à la mise en valeur des marchés, notamment l'absence d'infrastructures, auxquelles il faudra consacrer d'énormes investissements.

Les trois pays sont aussi divisés par d'éternelles querelles de frontières. En fait, l'existence de l'Indochine comme région ne tient qu'au fait que la France les avait groupées dans ses activités coloniales en Asie.

D'ici l'an 2000, le développement du Viet Nam, du Laos et du Cambodge se fera lentement et ne sera pas généralisé. Leur économie traverse actuellement une période d'adaptation à la libéralisation du commerce et aucun ne pourra, sans aide, se doter des infrastructures et institutions requises. Dans l'immédiat, ce sont les projets financés bilatéralement ou multilatéralement qui offrent les meilleures possibilités pour les entreprises canadiennes, car elles seront assurées d'être payées pour leurs services et prendront considérablement moins de risques.

L'Indochine est l'une des dernières régions asiatiques où une entreprise oeuvrant dans un secteur à forte intensité de main-d'oeuvre peut se procurer un personnel qualifié à peu de frais. Étant donné la situation économique de ces pays et la faiblesse de leur développement industriel, les entreprises expérimentées et jouissant de solides assises financières pourront y réaliser d'excellentes affaires, à la condition de s'y engager pour longtemps.

Depuis quelques années, de plus en plus d'entreprises se rendent au Viet Nam et dans les pays voisins à la recherche d'occasions de déployer une stratégie d'entrée sur le marché régional (voir les études de cas regroupées au chapitre 9). Toutes s'entendent pour conclure que les problèmes suscités dans l'immédiat par les régimes économiques locaux nuisent à leur implantation, mais que les bénéfices escomptés devraient suffire à en atténuer les inconvénients. L'entreprise canadienne doit surtout se demander si elle a suffisamment de résistance et d'initiative pour survivre aux difficultés qu'elle rencontrera au Viet Nam, au Laos et au Cambodge.

LIVRE I : VIET NAM
Chapitre 1
PROFIL DE L'ÉCONOMIE

1.1 Introduction

Au Viet Nam, la pratique des affaires est à la fois stimulante et pleine d'imprévu. Fer de lance du développement de sa région, ce pays, grâce à sa taille, à sa situation, à sa main-d'œuvre peu coûteuse et à ses richesses naturelles, est celui qui offre aux entreprises canadiennes les débouchés les plus mûrs.

La réorientation du Viet Nam vers le marché occidental s'est révélée une tâche des plus ardues. C'est par le programme gouvernemental de réformes («doi moi») introduit en 1986 que cette économie dirigée a amorcé la transition vers un plus grand respect des principes de la concurrence; depuis la réunification du pays en 1976, de profonds changements ont dissipé les effets de longues années d'isolement.

Le Viet Nam se distingue des autres pays socialistes qui ont opté pour la réforme économique du fait qu'il est situé en Asie du Sud-Est, soit dans une des régions du monde où le commerce s'accroît le plus rapidement. En l'an 2000, sa population atteindra les 80 millions d'habitants; grâce à l'ampleur de ses richesses naturelles, il pourra prétendre à un avenir des plus prometteurs.

Dans la foulée de sa réforme économique, le gouvernement vietnamien s'est doté d'un programme quinquennal de développement pour 1991-1995, où l'on cerne trois secteurs prioritaires indispensables au maintien de la croissance. Il s'agit de l'agro-alimentaire, de l'industrie légère destinée à l'exportation (que l'on veut développer) et des infrastructures (que l'on désire améliorer). Tous renferment d'excellents débouchés pour les sociétés canadiennes.

L'évolution du Viet Nam vers l'économie libérale confère à son marché des caractéristiques qui lui sont propres et le rendent difficile à exploiter. Les entreprises canadiennes qui désirent s'y implanter doivent disposer d'amples ressources financières, tabler sur une stratégie à long terme et s'engager sincèrement à son endroit. Les milieux commerciaux vietnamiens se montreront peu réceptifs aux entreprises qui cherchent un rendement instantané. Même si le Viet Nam possède depuis déjà cinq ans une législation parmi les plus généreuses de toute l'Asie envers l'investissement étranger, la participation des sociétés d'outre-frontières aux projets reste encore bien mince. De plus en plus d'entreprises s'intéressent toutefois aux possibilités d'investissement et de commerce au Viet Nam, quoique sous le signe de la prudence.

Ces entreprises proviennent surtout du Royaume-Uni, de France, des Pays-Bas, du Canada, d'Australie, de Hong Kong, de Taïwan, de Singapour, du Japon, de Corée du Sud et de Thaïlande. Elles cherchent à prendre solidement pied dans le marché

vietnamien, mais apprennent toutes rapidement que la patience constitue la clé de la réussite.

La rareté persistante des investissements étrangers peut être imputée, entre autres facteurs, à l'embargo américain, au temps exagérément long que met la bureaucratie à approuver les projets et au mauvais accueil réservé aux sociétés qui offrent d'engager la main-d'œuvre locale à un salaire raisonnable. Le pays souffre aussi des lacunes de ses infrastructures, des contraintes imposées aux déplacements, du manque de fiabilité de ses réseaux d'information, de communication et de transport ainsi que de problèmes de change. Il devra apporter à tout cela des solutions convaincantes pour devenir plus attrayant aux yeux des investisseurs et exportateurs canadiens.

À cause de l'embargo commercial américain, le Viet Nam s'est révélé incapable d'entretenir des relations normales avec les institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale, le FMI et la Banque asiatique de développement (BAD). Pouvant difficilement traiter dans la plupart des devises courantes, il se trouve dans l'impossibilité, à toutes fins pratiques, d'importer des services étrangers. Les relations entre le Viet Nam et les États-Unis sont en voie de normalisation, mais le progrès vietnamien restera limité tant que l'embargo ne sera pas levé.

1.2 Géographie et climat

Le Viet Nam occupe le sud-est de la région qu'il est traditionnellement convenu d'appeler l'Indochine. Le pays, d'une superficie totale de 331 688 kilomètres carrés, est bordé au nord par la Chine et à l'ouest par le Laos et le Cambodge. Son littoral baigne dans le golfe du Tonkin et la mer de Chine méridionale.

Du nord au sud, le Viet Nam s'étend sur 1 650 kilomètres. C'est au nord qu'il est le plus large, puisque Quang Ninh et Lai Chau sont distantes de 600 kilomètres; dans la province centrale de Binh Tri Thien, sa frontière ouest ne se trouve qu'à 50 kilomètres de la mer.

Le littoral vietnamien court sur 3 200 kilomètres; dans sa partie centrale, il est creusé de baies profondes créant d'excellents ports naturels et d'agréables plages. Le pays est couvert de forêts sur plus de 40 p. 100 de sa superficie et 17 p. 100 de ses terres sont en culture. Le relief vietnamien est composé pour 80 p. 100 de montagnes, de collines et de hauts plateaux.

On trouve au Viet Nam deux larges plaines fertiles, dominées par deux grands réseaux hydrographiques. La première est celle de Bac Bo, nichée dans le delta du fleuve Rouge, qui coule sur 500 kilomètres au nord du pays, à proximité de Hanoi. La seconde porte le nom de Nam Bo; elle s'étend dans le delta du Mekong, au sud d'Ho Chi Minh-Ville. Le Mekong serpente sur 250 kilomètres au Viet Nam même, mais il arrose également le Cambodge, le Laos et la Thaïlande.

Le climat généralement chaud et humide du Viet Nam est de type tropical et assujéti au régime des moussons. La saison des pluies s'étend de mai à octobre : la température s'élève alors considérablement et les vents soufflent du sud. La saison froide dure de novembre à avril, puis l'atmosphère s'assèche sous l'effet des vents du nord.

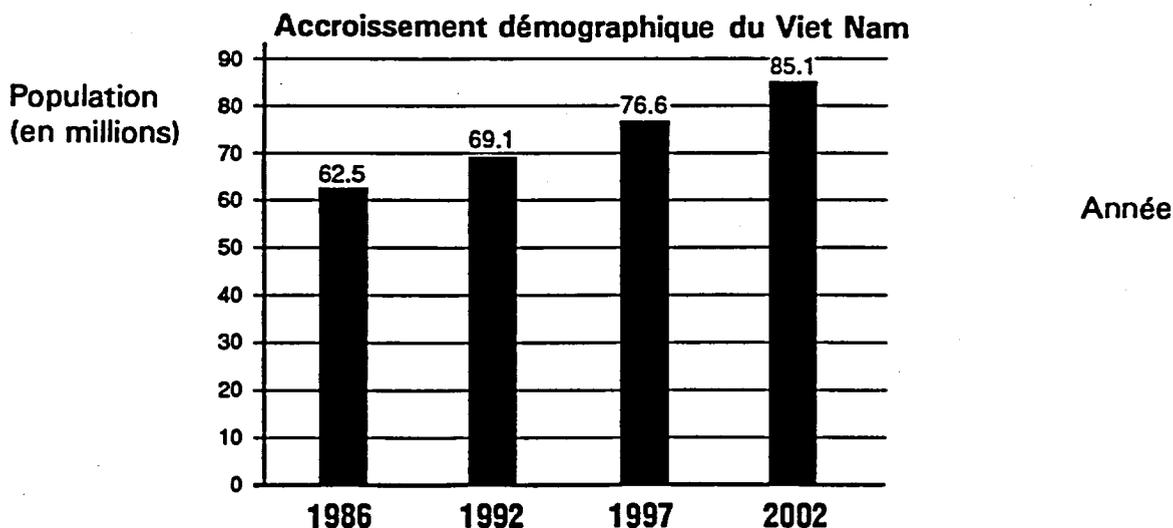
Hanoi, capitale du Viet Nam, est située au nord du pays, non loin du delta du fleuve Rouge, soit à 150 kilomètres de la frontière sino-vietnamienne. La ville se trouve à 216 mètres au-dessus du niveau de la mer; en juin, la température y atteint son maximum, qui varie de 26 à 33 degrés Celsius. Janvier est le mois le plus froid, puisque la température y fluctue de 13 à 20 degrés Celsius. Les précipitations les plus abondantes ont lieu en août, la moyenne étant de 343 millimètres; c'est en janvier que le climat y est le plus sec, puisqu'il n'y tombe en moyenne que 18 millimètres de pluie.

La capitale commerciale du Viet Nam se trouve à Ho Chi Minh-Ville (l'ancienne Saigon), qui est située plus au sud, à environ 140 kilomètres de l'agglomération côtière de Vung Tau. À cet endroit, les températures les plus élevées, soit de 24 à 35 degrés Celsius, sont atteintes en avril, tandis que janvier est le mois le plus froid avec des températures variant de 21 à 32 degrés. Septembre est le mois le plus humide, car les précipitations moyennes s'élèvent à 335 millimètres, contrairement à février, où l'on n'enregistre en moyenne que 3 millimètres de pluie.

1.3 Population

En mars 1993, la population vietnamienne était estimée à 71 millions d'habitants; son taux de croissance annuelle moyen avoisinant les 2 p. 100, elle devrait se chiffrer à 85,1 millions en l'an 2002.

Figure 1.1



Le taux de croissance moyen estimatif est de 2,1 p. 100 par année.

La population vietnamienne est principalement rurale; le pays ne compte que 14 millions de citoyens. Les régions les plus peuplées sont celles des deux grands deltas, soit celui du fleuve Rouge au nord et celui du Mékong au sud.

La plus grande agglomération du pays est Ho Chi Minh-Ville; naguère appelée Saigon, elle abrite plus de 4 millions de Vietnamiens. Hanoi la suit de près avec 3 millions d'habitants. Le pays compte d'autres centres urbains importants, dont les suivants : Haiphong (1,5 million d'habitants), situé à 75 kilomètres à l'ouest de Hanoi, et Danang (500 000 habitants), ainsi que Nha Trang, Qui Nhon et Hue, avec chacun 250 000 habitants.

1.4 Éducation

Le Vietnam possède un système d'enseignement public assez avancé compte tenu de son niveau de développement économique. La quasi-totalité des enfants fréquentent l'école primaire, tandis que le taux d'alphabétisation de la population, à environ 90 p. 100, se compare favorablement à celui des nations les mieux nanties de l'Asie.

Le principal obstacle à l'amélioration du système éducatif réside dans la rareté des ressources au plan des installations, du personnel enseignant et du matériel didactique. Les exigences à cet égard s'accroîtront au rythme des réformes nationales.

1.5 Langue et religion

La langue officielle du pays est le vietnamien, qui comporte de légères variations selon les régions. Les langues étrangères les plus répandues sont, dans l'ordre, l'anglais, le français, le russe et diverses langues d'Europe orientale. Les fonctionnaires d'un certain âge à Hanoi, parlent plus couramment le français que l'anglais.

Bien que le bouddhisme soit la religion la mieux représentée au Viet Nam, bon nombre de paysans restent fidèles à l'animisme, c'est-à-dire croient qu'un être supérieur gouverne toute chose, vivante ou non. Le confucianisme, qui prêche une organisation familiale obéissant d'abord au père, puis au fils aîné, est également très présent au Viet Nam. Le pays compte aussi beaucoup de catholiques, cette religion y ayant été introduite dès le XVI^e siècle par les Français et les Portugais.

Tableau 1.1

| Profil statistique du Viet Nam | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Superficie | 331 688 km ² |
| Régime politique | La République socialiste du Viet Nam ne tolère qu'un seul parti politique; il s'agit du Parti communiste vietnamien. Le pouvoir exécutif est exercé par le Conseil des ministres, qui rend compte de ses actes à l'Assemblée nationale. Le chef de l'État est le président du Conseil d'État. |
| Population (1993) Hanoi Ho Chi Minh-Ville Taux de croissance démographique | 71 millions 3 millions 4 millions 2,1 % |
| PIB par habitant Taux de croissance du PIB (1992) | 200 \$ US (estimation) 5,3 % |
| Indicateurs sociaux Espérance de vie à la naissance Taux de mortalité infantile Taux d'alphabétisation des adultes | 64 ans 35 pour 1 000 naissances vivantes 90 % |
| Répartition de la production Agriculture Industrie Commerce Bâtiment Autres | 55 % 22 % 18 % 4 % 1 % |
| Population active Chômeurs Travailleurs sous-employés | 30 millions 3,5 millions 5 millions |
| Taux d'inflation (1992) | 20 % |
| Taux de change (1992) | 1 \$ US = 10 500 dongs |
| Résultats du commerce (1992) Exportations Importations Solde du compte commercial | 2,45 milliards \$ US 2,38 milliards \$ US 70 millions \$ US |
| Principales exportations Principales importations | Riz, charbon, bois, vêtements, café, caoutchouc et crevettes Pétrole, engrais chimiques, métaux ouvrés, moteurs et biens de consommation |
| Débouchés exploitables | Infrastructures, industrie alimentaire, produits chimiques et médicaments, confection et textiles, pétrole et gaz naturel, plastiques, bois, exploitation minière, pêche et tourisme |

Source : Entrevues et statistiques officielles du Viet Nam

Chapitre 2 LE CLIMAT POLITIQUE

C'est en raison du programme de libéralisation du commerce adopté par le gouvernement que le climat politique vietnamien pourra au bout du compte exercer des effets sur les bénéfices réalisés par les entreprises. Depuis cinq ans, les autorités du pays ont instauré, à l'égard des investissements, un traitement qui compte parmi les plus généreux de toute l'Asie, afin de dissiper les inquiétudes de ceux qui craignent que l'environnement commercial vietnamien ne soit pas favorable aux entreprises.

Facteurs à considérer

- Stabilité politique
- Mentalité gouvernementale
- Accueil réservé à l'investissement étranger
- Rapatriement des bénéfices
- Fiscalité
- Expropriations
- Main-d'oeuvre

Le gouvernement vietnamien veut mettre en place une infrastructure industrielle privée susceptible d'engendrer une autosuffisance économique maximale. Sachant le pays pauvre en devises fortes et en gestionnaires ayant l'expérience de l'économie de marché, il a admis qu'il lui faut assainir le climat commercial, pour mieux attirer les capitaux étrangers et les experts capables de l'aider dans son développement.

Dans l'évolution économique du Viet Nam, le gouvernement s'est donné un rôle de premier plan à l'échelle de l'environnement commercial. Il est essentiel, pour toute entreprise désirant évoluer dans ce pays, de bien saisir que le gouvernement est un rouage incontournable dans l'établissement d'une stratégie.

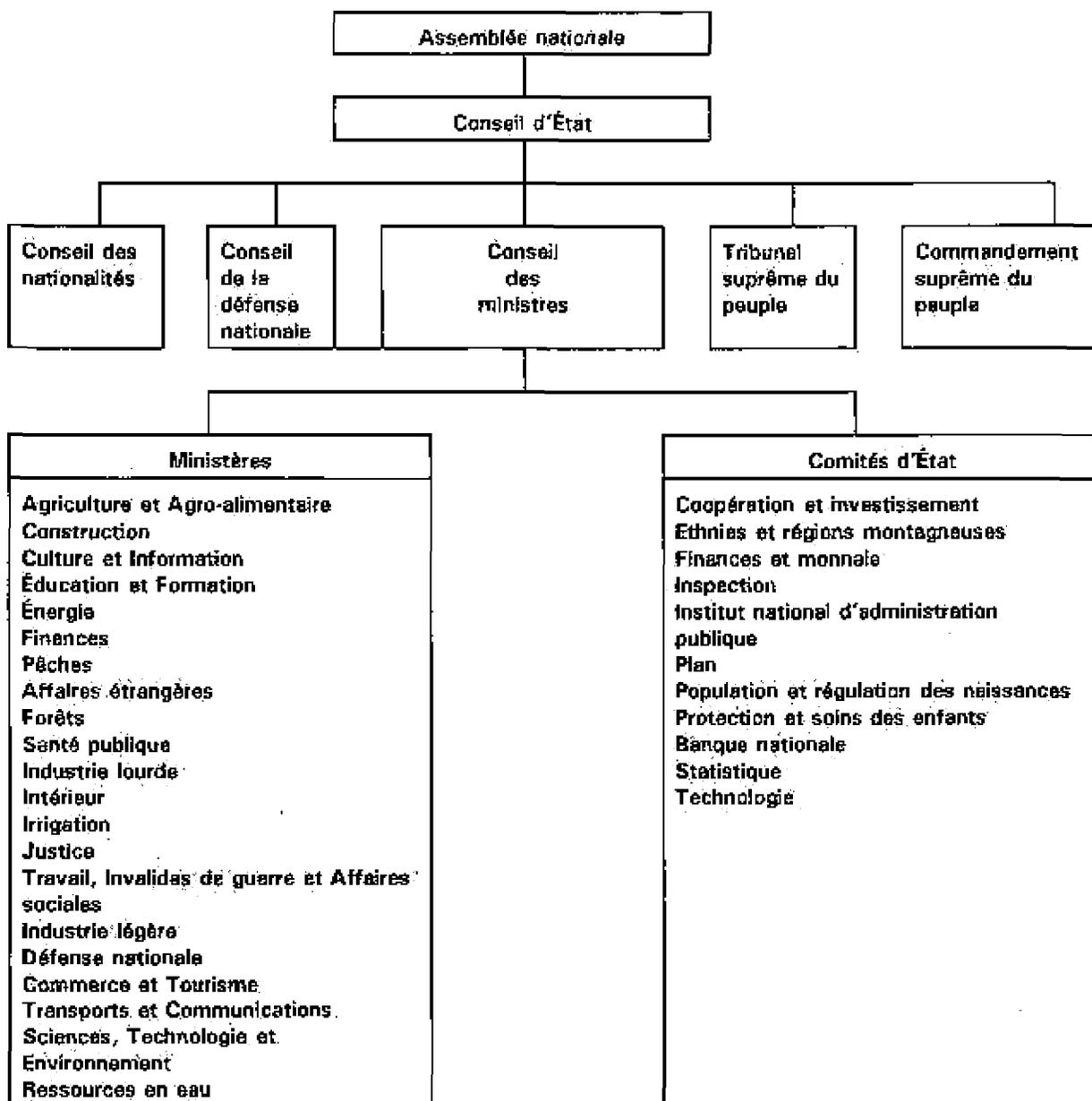
2.1 Le gouvernement

En avril 1992, l'Assemblée nationale remaniait à nouveau la constitution vietnamienne en adoptant une loi régissant le système politique du pays et les droits et obligations fondamentaux de ses habitants aussi bien que l'organisation et les activités de l'État. Le document s'attache également au régime économique du pays, en proposant une industrie diversifiée oeuvrant dans un système où le marché est placé sous la direction de l'État. Les deux tiers du texte de l'acte constitutif de 1980 ont été modifiés, remaniés ou refondus dans la nouvelle constitution. Celle-ci confirme par ailleurs le Parti communiste dans son rôle dirigeant, mais cherche à soustraire le gouvernement à son influence, précisant que le Parti ne doit pas s'ingérer dans les affaires relevant expressément de la compétence gouvernementale.

Au plan économique, la Constitution reconnaît que la propriété des moyens de production peut reposer entre des mains privées, mais n'étend pas ce privilège aux biens fonciers, dont elle permet cependant l'exploitation prolongée et l'aliénation par legs ou cession.

Figure 2.1

ORGANIGRAMME DU GOUVERNEMENT VIETNAMIEN



Les organismes et les particuliers peuvent créer des entreprises de toute nature et taille, de même que participer à des coentreprises en collaboration avec aussi bien des organismes économiques et commerciaux du pays que des intervenants étrangers.

Le Viet Nam traverse actuellement une période de transition dans son évolution du socialisme vers l'économie de marché; même si sa Constitution confirme la dominance du Parti communiste et le droit de propriété de l'État, on y trouve néanmoins des passages plus fermes et plus précis concernant l'entreprise et la propriété privées, ainsi que l'occupation du sol. Par ailleurs, elle enchâsse les droits des investisseurs étrangers et la protection contre les nationalisations.

2.2 La structure politique

Le pouvoir exécutif repose entre les mains du Conseil des ministres, qui est dirigé par un premier ministre tenu d'être membre de l'Assemblée nationale et de lui rendre compte de ses actes. Le Conseil d'État, plus restreint, est le mandataire de la Présidence et tient lieu de bureau permanent de l'Assemblée nationale. Le pouvoir local est exercé par des conseils provinciaux, municipaux et de district, dont les membres sont élus et dirigés par des Comités du peuple.

2.3 L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est l'organe législatif suprême du gouvernement; ses 496 membres sont élus pour cinq ans et représentent des circonscriptions délimitées selon les territoires provinciaux et municipaux. L'Assemblée vote les lois préparées par le Parti communiste, le Conseil des ministres et divers organismes, dont les syndicats de travailleurs et de paysans et les groupements représentant les femmes ou les jeunes. L'Assemblée nationale est convoquée deux fois l'an et ses sessions durent une semaine.

2.4 Le Conseil d'État

Le Conseil d'État gère l'Assemblée nationale, facilite l'adoption des lois et supervise les activités des Conseils du peuple. Il accomplit également les tâches de l'Assemblée entre les sessions de celle-ci. Composé de 15 membres choisis par l'Assemblée nationale, il est dirigé par le président du pays, qui est également chef de l'État.

2.5 Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres est semblable aux cabinets occidentaux; ses membres sont élus par l'Assemblée nationale et doivent répondre de leurs actes auprès d'elle. Il est composé d'un président (le premier ministre), des vice-premiers ministres, des ministres et des dirigeants des diverses commissions d'État et de la Banque nationale. Ses décrets et directives ont force de loi.

2.6 Le Parti communiste du Viet Nam

La constitution vietnamienne, en réaffirmant que le Parti communiste est la seule force dirigeante de l'État et de la société, atteste l'importance du rôle que joue le Parti dans les affaires gouvernementales et la vie quotidienne.

À l'échelle nationale, l'organe représentatif du Parti communiste est son Comité central. Les membres de celui-ci sont élus lors de congrès tenus périodiquement et qui culminent dans la convocation, à tous les cinq ans, d'un congrès national. Le septième congrès du Parti communiste vietnamien a eu lieu en 1991. D'autres élections sont prévues pour juin 1993.

Le Comité central élit les membres du Bureau politique (Politburo), organe exécutif auquel siègent notamment le secrétaire général du Parti, le président et le premier ministre du pays, ainsi que d'autres dirigeants du Parti. C'est l'institution la plus puissante du Parti et même le gouvernement doit obéir à ses directives.

2.7 L'administration

L'administration publique comprend, sous le gouvernement central, trois paliers distincts, à savoir les autorités provinciales et municipales et celles des districts. À chacun de ces paliers correspond un Conseil du peuple élu au suffrage populaire.

Parmi les régions administratives du Viet Nam, on compte les trois municipalités autonomes de Hanoi, Ho Chi Minh-Ville et Haiphong, ainsi que 44 provinces et une zone spéciale, qui se trouve aux environs de Vung Tau-Con Dao. Hanoi et Ho Chi Minh-Ville sont administrées par des Comités du peuple distincts, qui relèvent du gouvernement central. Chaque province élit son propre Comité du peuple, qui doit rendre compte de sa gestion à Hanoi.

La zone spéciale de Vung Tau-Con Dao jouit au plan administratif d'un statut semblable à celui des provinces et municipalités, sous l'égide du gouvernement central. Cette zone a été créée en 1980 et sert de centre d'approvisionnement pour l'exploration et la production pétrolières et gazières sur le plateau continental de la partie sud du Viet Nam.

Les gouvernements provinciaux détiennent des pouvoirs considérables et exercent beaucoup d'influence sur la formulation des stratégies de développement régional. Chaque province est divisée en districts comptant entre 100 000 et 200 000 habitants.

2.8 Hanoi

La ville de Hanoi est administrée par son propre Comité du peuple; c'est aussi la capitale du pays et le siège du Parti communiste du pays. Elle compte près de 3 millions d'habitants et la densité démographique moyenne y est de 1 373 personnes au kilomètre carré. C'est la deuxième agglomération urbaine du Viet Nam, après Ho Chi Minh-Ville.

Centre commercial de l'industrie lourde vietnamienne, Hanoi abrite des aciéries et des usines de machines-outils, de produits chimiques et d'engrais, ainsi que des cimenteries et des papeteries. Bon nombre des établissements industriels du nord du Viet Nam datent de plus de 30 ans et doivent être rénovés.

Par sa situation géographique, par son histoire et par ses antécédents politiques, Hanoi témoigne aussi des différences entre le nord et le sud du pays. Les Vietnamiens du nord ayant été assujettis de plus près à l'influence chinoise et ayant adopté la doctrine communiste dès 1954, les principes du confucianisme, le respect des traditions et la discipline sont des valeurs plus répandues à Hanoi. La vie à Ho Chi Minh-Ville est plus décontractée; la présence française, à la période coloniale, et américaine pendant la guerre du Viet Nam, y ont rendu la population plus entreprenante et plus ouverte aux idées nouvelles.

Tableau 2.1

Les centres les plus dynamiques du Viet Nam

| Ville | Population | Activités |
|-------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Hanoi | 3 millions | Capitale |
| Ho Chi Minh-Ville | 4 millions | Centre commercial, agro-alimentaire, import-export et installations portuaires |
| Danang | 500 000 | Pêche |
| Haiphong | 1,5 million | Port |
| Dalat | N. d. | Tourisme, agriculture et exploitation forestière |
| Vung Tau | N. d. | Tourisme, pétrole et gaz, port |
| Can Tho | N. d. | Agriculture |
| Nha Trang | 250 000 | Tourisme |

2.9 Ho Chi Minh-Ville

Ho Chi Minh-Ville, qui se trouve à 1 726 kilomètres au sud de Hanoi, est le centre commercial du Viet Nam. C'est aussi la ville la plus moderne du pays, et sa population dépasse les quatre millions d'habitants. Elle s'étend sur près de

2 000 kilomètres carrés; le coeur de la ville est divisé en 12 districts d'une superficie totale de 140 kilomètres carrés. Les zones périphériques de Ho Chi Minh-Ville sont surtout rurales.

L'agglomération occupe le centre de la région du delta du Mekong, la plus importante zone agricole du pays; l'est de cette région méridionale est consacré aux grandes cultures commerciales (caoutchouc, café, poivre et cacao) et l'on y trouve aussi des gisements de pétrole et de bauxite; la côte centrale et méridionale du Vietnam jouit des plus considérables réserves de produits de la mer.

Ho Chi Minh-Ville est le plus grand foyer de l'industrie, du commerce et des communications du Viet Nam; ses établissements comptent pour 35 p. 100 de la production nationale. Les secteurs prédominants sont la fabrication, l'artisanat, la transformation alimentaire, la confection, le travail du cuir, l'électronique et les produits chimiques. La plupart des puits de pétrole sont situés en mer, immédiatement au large de la ville, qui est aussi le centre de l'industrie pétrolière. La quasi-totalité des usines, sauf celles du secteur agro-alimentaire, doivent importer des matières premières et des demi-produits pour mettre toute leur capacité à profit.

Ho Chi Minh-Ville doit aussi composer avec un apport net de population en provenance des provinces plus pauvres du nord et du centre du pays. Là comme dans toutes les agglomérations urbaines des nations en développement, ces migrations ont suscité divers problèmes : pénurie de logements, hygiène publique déficiente et surplus de main-d'oeuvre non qualifiée.

Chapitre 3

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le gouvernement vietnamien s'est donné pour tâche de réaliser un train de réformes économiques destinées à instaurer au pays un climat favorisant la croissance et l'utilisation productive des ressources. L'application de ces nouvelles politiques est source de défis et de promesses pour le Viet Nam, car la solution de chaque type de problèmes fera apparaître de nouveaux buts à atteindre.

Facteurs à considérer

- Le revenu par habitant avoisine les 200 \$ US.
- En 1993, la population se chiffre à 71 millions d'habitants.
- Elle devrait atteindre 85 millions d'habitants en l'an 2002.
- Le taux d'alphabétisation se situe à 90 p. 100.
- L'offre de produits de consommation est assez faible.
- Le salaire minimum mensuel est de 35 \$ US.
- Les ressources techniques du pays sont rares.
- Le Viet Nam dispose de richesses naturelles très variées.
- Les lois vietnamiennes sont en voie de transformation.

Le climat économique en évolution du Viet Nam comporte des embûches que ne pourront pas surmonter toutes les entreprises canadiennes. Dans ce pays, les exigences législatives, le régime fiscal, la réglementation douanière et les conditions s'appliquant aux permis et autorisations sont en constante mutation; il est également difficile d'y obtenir des renseignements fiables. C'est pourquoi l'évaluation et l'exploitation des débouchés nécessiteront plus de planification et de réflexion qu'une entreprise ne consacrerait normalement à la pénétration d'un nouveau marché. Pour repérer et exploiter une occasion d'affaires, il faudra également plus de temps (pour les gestionnaires) et plus d'argent.

Plus le Viet Nam s'essaiera au «capitalisme dans le socialisme», plus grand sera le nombre des marchés potentiellement lucratifs auxquels la privatisation des industries ouvrira l'accès. Avec le temps, la demande pour les produits de consommation, les biens d'équipement et les nouvelles techniques s'accroîtra considérablement au Viet Nam; les entreprises qui désireront en profiter devront cependant tenir compte de la conjoncture économique du pays dans l'établissement de leur stratégie d'implantation.

3.1 Aperçu général de l'économie vietnamienne

Le Viet Nam est l'un des pays les moins développés du monde. La plupart des autres pays de l'Asie méridionale l'ont dépassé, au plan du revenu individuel, il y a 10 ou 15 ans. L'agriculture est sa principale activité économique, puisque 80 p. 100 de sa population habitent la campagne et les travailleurs agricoles

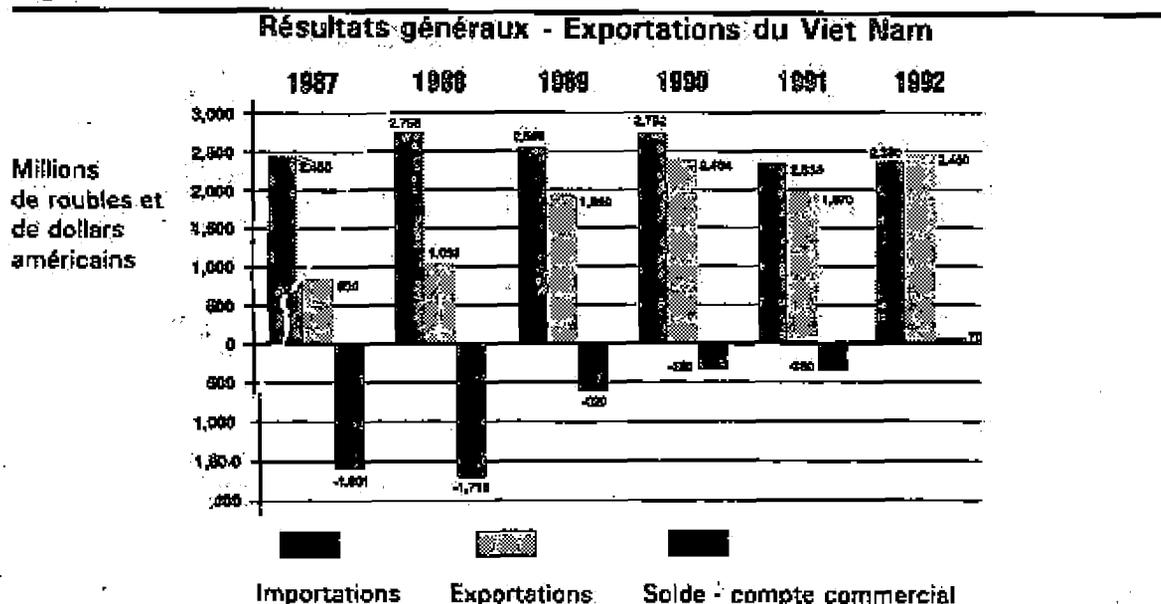
constituent 72 p. 100 de sa main-d'oeuvre. Selon le recensement de 1991, la population active du Viet Nam atteint les 30 millions de personnes.

Le pays traverse actuellement une période de transition dans sa marche vers une économie de marché. Cette lente évolution est le fruit de la décentralisation du processus de prise des décisions économiques, dont la maîtrise passe graduellement des ministères aux entreprises. Les autorités vietnamiennes restent en contact constant avec le FMI, qui les conseille dans la mise en place de politiques monétaires et budgétaires plus rigoureuses.

En 1992, le taux de croissance de l'économie vietnamienne a dépassé les 5 p. 100 et l'industrie nationale a progressé de 16 p. 100. Le taux d'inflation, naguère supérieur à 700 p. 100, a été ramené à moins de 20 p. 100, selon les estimations. Par ailleurs, le Viet Nam a connu en 1992 son premier surplus commercial depuis l'instauration des réformes économiques de 1986; il se chiffrait à près de 70 millions de dollars américains. On peut voir dans ces récents succès un stimulant pour le gouvernement dans ses efforts pour bâtir un régime économique alliant propriété privée et publique.

Depuis la mise en place des réformes économiques et le resserrement des politiques monétaire et budgétaire, le pays souffre moins de la pénurie de biens de consommation, les expéditions de riz se maintiennent et les exportations payées en devises convertibles ont doublé, allégeant les problèmes rattachés à la rareté des devises étrangères, sans toutefois les résoudre; les entreprises ont aussi été forcées de rationaliser leurs opérations de production et de comprimer leurs dépenses afin de rester concurrentielles.

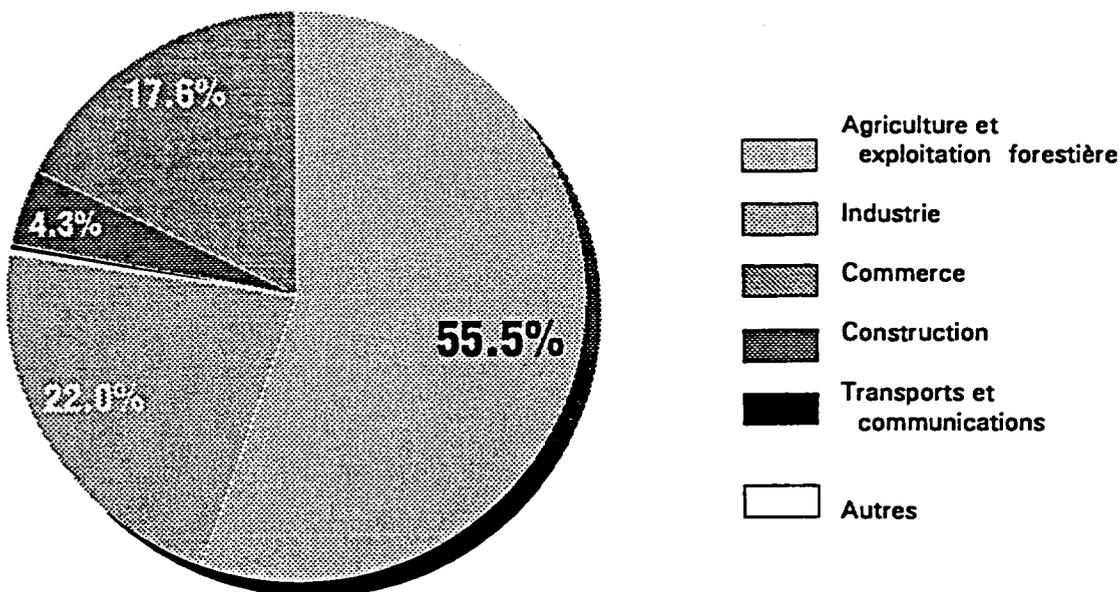
Figure 3.1



Source : *Economy of Vietnam: Reviews and Statistics*, Maison d'édition des statistiques, Hanoi, 1992.

Figure 3.2

Répartition du PIB du Viet Nam
en 1991



Source : *Economy and Finance of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Les réalisations économiques du Viet Nam sont encourageantes, quoique l'optimisme prudent reste la règle chez les spécialistes. L'économie vietnamienne, pour sa croissance, ne peut guère tabler que sur le pétrole et le gaz, les engrais chimiques et le ciment. Elle dépend encore des richesses naturelles du pays; les exportations sont surtout constituées de riz, de denrées non transformées et de pétrole brut, alors que la production industrielle est peu vendue à l'étranger. Il y aurait au Viet Nam près de 3,5 millions de chômeurs, et environ 5 millions de Vietnamiens souffriraient du sous-emploi. Enfin, le pays a un grand besoin de financement pour la rénovation de ses infrastructures et de ses services de soutien.

L'économie vietnamienne cherche à se remettre de la perte de marchés sûrs en Union soviétique et en Europe de l'Est. Les sociétés vietnamiennes sont de moins en moins subventionnées par le gouvernement et sont forcées de se montrer plus efficaces. Elles veulent être en mesure de mieux soutenir la concurrence, pour cibler de nouveaux marchés en Asie, en Europe et en Amérique du Nord.

3.2 Nord et Sud

Au plan économique, le Viet Nam peut être divisé en deux régions : le nord, moins développé et plus frugal, et le sud, plus riche, plus dynamique et plus entreprenant. Dès le début des années quatre-vingt, Ho Chi Minh-Ville s'était déjà revigorée, grâce à des mesures de libéralisation du commerce; ce n'est toutefois qu'en 1986 que la sollicitation de l'investissement étranger, la promotion de l'entreprise privée et l'ouverture des secteurs agricole et industriel sont devenues des politiques de portée nationale.

L'entreprise privée connaît actuellement un regain de vie au Viet Nam, et particulièrement à Ho Chi Minh-Ville. La vaste majorité de la population, cependant, attend encore une amélioration sensible de ses déplorables conditions d'existence. La différence entre les revenus, à Hanoi et à Ho Chi Minh-Ville, témoigne des disparités entre le nord et le sud; on estime que le coût de la vie, dans la seconde, pourrait être deux fois plus élevé que dans la première.

Le sud dispose de plus de terres arables pour sa population que le nord et, après l'exode des «boat people» dans les années soixante-dix et quatre-vingt, ses familles reçoivent plus de devises fortes de parents émigrés. Les infrastructures, notamment routières et portuaires, y sont aussi plus développées que dans le nord, où la guerre a eu des effets dévastateurs. Enfin, le sud possède, depuis longtemps, plus d'entrepreneurs et de négociants qui connaissent mieux les pratiques du commerce international.

La région nord a longtemps compté sur l'aide soviétique et chinoise pour le développement de son industrie lourde; le tarissement de l'apport soviétique en 1991 et l'absence de connaissances techniques suffisantes nuit maintenant à la mise en valeur de ses ressources.

En 1975, le sud du Viet Nam possédait déjà un secteur industriel très concurrentiel, à l'image de celui de Bangkok et de Hong Kong; peu d'investissements y ont cependant été consacrés depuis et la plupart des usines, maintenant désuètes, doivent être modernisées.

Les exportations vietnamiennes sont surtout composées de produits de l'agriculture (riz, café, noix de cajou), de la pêche et de l'exploitation forestière. Le gouvernement voudrait que le Viet Nam vende plus de produits finis à l'étranger et que la transformation des produits agricoles se fasse au pays. Celui-ci dispose également d'amples richesses naturelles, dont plusieurs, comme les ressources minières et marines, ne sont pas encore mises en valeur.

Tableau 3.1

Principaux produits exportés

| Hanoi | Ho Chi Minh-Ville |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Tissage | Riz |
| Bonneterie | Haricots |
| Chaussures de fibre | Plumés de canard |
| Gants | Café |
| Moquettes de laine | Viande de porc congelée |
| Tapis de jute | Crevettes congelées |
| Fruits et légumes frais | Bois |
| Ventilateurs électriques | Cacahuètes |
| Vélos | Sandaes |
| Cacahuètes | Conserves de légumes et de fruits |

Source : *Economy and Trade of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Les sociétés publiques, les coopératives et les entreprises privées sont actuellement incitées à se concurrencer dans leur activités de fabrication et leur commerce.

Depuis deux ans, Ho Chi Minh-Ville a connu un développement proprement surprenant, comme en témoignent les hôtels rénovés et les nouveaux restaurants et lieux de divertissement et d'hébergement qui s'y érigent à foison. Le secteur du bâtiment est également en pleine effervescence et traduit la confiance qu'ont les Vietnamiens en leur avenir économique et en l'apport croissant d'investissements étrangers.

Le même dynamisme caractérise le secteur commercial. Bien que les fruits de la terre composent encore 60 p. 100 des exportations du Viet Nam, son industrie est en voie de diversification. Les fabricants locaux commencent à ressentir les effets de la concurrence étrangère, qui les amène à consacrer plus d'argent à l'amélioration de leur productivité et de la qualité de leurs produits.

Le Viet Nam sait dorénavant qu'il est dans son intérêt de prendre sa place dans la communauté internationale. Il se tournera bientôt vers des organismes internationaux tels la Banque mondiale, le FMI et la BAD pour obtenir l'aide nécessaire à son progrès économique.

3.3 Le commerce extérieur

Avant l'instauration récente de ses réformes économiques, le gouvernement vietnamien pratiquait une politique de développement égocentrique, axée sur la demande locale plutôt que sur les marchés étrangers, et ne se préoccupait guère des déficits successifs de son compte commercial. Ses sociétés publiques, qui doivent maintenant rivaliser avec des intervenants appartenant aussi bien à l'État qu'à des intérêts privés, ont adopté des méthodes plus efficaces.

Les principales exportations du Viet Nam sont le riz, le pétrole brut, le charbon, le bois, le caoutchouc, les crevettes, le thé, le café, les cacahuètes et les articles de rotin. Le pays produit également de la soie, des broderies, des céramiques, des bijoux et des articles en laque. Ses meilleurs clients, à l'étranger, sont le Japon, Hong Kong, la Pologne, la Malaisie et l'Australie.

Tableau 3.2

Répartition des exportations entre les secteurs industriels.
(en millions de roubles et de dollars américains)

| Secteur industriel | Valeur des exportations | | |
|-------------------------|-------------------------|---------|---------|
| | 1988 | 1989 | 1990 |
| Industrie lourde | 50,3 | 300,8 | 577,8 |
| Industrie légère | 383,4 | 533,9 | 557,9 |
| Agriculture | 271,2 | 447,5 | 403,5 |
| Exploitation forestière | 41,5 | 55,6 | 52,8 |
| Produits aquatiques | 105,6 | 103,1 | 105,8 |
| Total | 852,0 | 1 440,9 | 1 697,8 |

Source : *Economy and Finance of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Nota : Comme le Viet Nam, dans ses résultats économiques, fait appel à des devises convertibles et non convertibles, il arrive souvent que les chiffres officiels du commerce soient exprimés en roubles russes et en dollars américains.

De l'étranger, le Viet Nam se procure surtout des tracteurs, des camions, de l'acier, du pétrole et du gaz naturel, des pneus et chambres à air, des engrais, du coton, des médicaments, du ciment, des textiles, du sucre et des aliments. Ses principaux fournisseurs sont le Japon, Hong Kong, la France, la Pologne et la Suède.

C'est en 1989 que le Viet Nam a commencé à modifier ses pratiques commerciales, en abandonnant progressivement ses partenaires traditionnels du

COMECON, les pays d'Europe de l'Est. Depuis deux ans, ses échanges avec l'ancienne URSS sont tombés en flèche. Il se trouve maintenant forcé de trouver d'autres marchés et fournisseurs et a dorénavant pour politique de n'utiliser des devises fortes que pour l'achat de produits prioritaires et de réduire ses importations au minimum. L'ex-Union soviétique reste son principal partenaire pour les échanges faits en devises non convertibles, comme les roubles, mais il s'adresse le plus souvent au Japon pour ses transactions en devises convertibles, par exemple en dollars américains.

AGRICULTURE, PÊCHE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

3.4 L'agriculture

Le Viet Nam reste un pays en majeure partie rural; près de 80 p. 100 de ses travailleurs œuvrent dans l'agriculture ou les secteurs connexes. La bonne santé de ses exploitations agricoles est donc essentielle à l'accomplissement de ses objectifs économiques.

Le développement de l'agriculture ne peut se réaliser que si la production agricole est intimement liée aux autres aspects de l'économie; la participation gouvernementale joue un rôle capital dans l'établissement de ces relations. Au Viet Nam, l'agriculture relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire, dont la principale tâche consiste à adopter des lignes directrices globales et à faire le lien entre les sociétés étrangères et vietnamiennes. Le Ministère garde encore sous son aile un bon nombre de sociétés publiques, qui sont cependant financièrement autonomes et libres de gérer leurs affaires et de prendre leurs décisions à leur guise. Les coopératives sont propriétaires des biens d'équipement, comme les tracteurs et les camions.

En 1991, l'agriculture produisait 40 p. 100 du PIB vietnamien. Dans ce pays, les terres cultivables couvrent 6,9 millions d'hectares. Selon les estimations, on pourrait y ajouter 2,8 millions d'hectares, dont un million seraient susceptibles d'être irrigués.

Le riz est la principale culture commerciale du Viet Nam et forme la base de l'alimentation de la population. Les céréales, les patates et le manioc sont également cultivés, quoique moins intensivement. La canne à sucre, la cacahuète, la fève de soja, le caoutchouc, le thé, le café, la noix de coco et le tabac sont exploités à l'échelle industrielle. La terre vietnamienne est également propice à la culture de nombreux fruits et légumes, dont l'ananas, la banane, l'orange, le pamplemousse, l'oignon, le chou-fleur, la carotte et le chou.

Le potentiel de production atteint son maximum dans le delta du Mekong, où le riz occupe les deux tiers des superficies en culture. Près de 60 p. 100 des rizières irriguées du pays se trouvent d'ailleurs dans les deltas du Mekong et du fleuve

Rouge. Les autres terres arables du pays longent la côte et sont très densément peuplées; leur mise en valeur est beaucoup moins avancée, mais leurs possibilités restent considérables.

Bien que le potentiel agricole du pays soit remarquable, la production et la consommation ne dépassent guère l'échelle de la subsistance. Toute croissance en ce domaine était auparavant gênée par la politique gouvernementale de développement de l'industrie, qui accaparait les fonds disponibles au détriment de l'agriculture. Les autorités ont renversé la vapeur en 1987.

Tableau 3.3

Production agricole du Viet Nam en 1991

| Culture | (en milliers de tonnes) |
|----------------------|--------------------------------|
| Riz | 19 141 |
| Canne à sucre | 5 400 |
| Légumes | 3 204 |
| Manioc | 2 525 |
| Patates | 1 950 |
| Mais | 728 |
| Cacahuètes | 218 |
| Haricots secs | 106 |
| Fèves de soja | 85 |
| Joncs | 78 |
| Caoutchouc | 52 |
| Café (grains) | 45 |
| Thé | 31 |
| Jute | 29 |
| Tabac | 17 |
| Poivre | 8 |
| Coton | 4 |

Source : *Economy and Trade of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Les buts que poursuit officiellement le Viet Nam en 1992 dans le cadre de sa politique agricole sont les suivants : autosuffisance alimentaire, production de

devises par l'écoulement des surplus à l'étranger et remboursement de la dette étrangère par l'exportation de produits agricoles et d'aliments transformés.

3.5 L'élevage

En 1991, l'élevage comptait pour environ 21 p. 100 de la production agricole. Ce domaine commence à peine à s'industrialiser, grâce à l'adoption de certaines techniques avancées au plan de la génétique, des soins vétérinaires et de l'alimentation. Malgré tout, il ne réussit pas à produire suffisamment pour pallier les carences protéiniques de la population.

Tableau 3.4

Élevage du bétail et de la volaille au Viet Nam en 1991 (en millions de têtes)

| | 1991 |
|-----------|-------|
| Buffles | 2,9 |
| Bovins | 3,2 |
| Porcs | 12,1 |
| Volailles | 108,2 |

Source : *Economy of Vietnam: Reviews and Statistics*, Maison d'édition des statistiques, Hanoi, 1992.

La guerre du Viet Nam a entraîné un développement rapide du secteur de l'élevage, qui devait répondre aux exigences diététiques des soldats américains. Pour la première fois, on investissait dans les exploitations et les usines de provendes et on formait leur personnel. Simultanément, on améliorait le cheptel local par l'importation de races différentes et l'insémination artificielle. Quand les États-Unis quittèrent le Viet Nam, son industrie de l'élevage retomba dans l'inertie.

À l'heure actuelle, l'élevage est concentré dans les secteurs du porc et du poulet; la production de bovins laitiers et de viande bovine reste peu importante. Il existe quelques entreprises d'élevage et de culture fourragère, notamment dans le secteur du porc.

3.6 La pêche et l'aquiculture

L'ampleur des ressources marines du Viet Nam stimule la croissance de son industrie du poisson et des fruits de mer, dont la production s'est élevée à 1 066 000 tonnes en 1991, soit une hausse de 9 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Dans les eaux qui bordent le Viet Nam, on a compté plus de 30 espèces commercialement exploitables, dont certaines (crevettes, thon, sardines) figurent parmi les plus en demande. Les Vietnamiens pratiquent surtout la pêche côtière et peuvent tabler encore sur d'importantes réserves entre 20 et 100 mètres de profondeur. La flotte de pêche du pays est constituée de petites unités qui ne sont pas grées pour la haute mer; le Viet Nam devra donc veiller à l'amélioration des bâtiments et des engins de pêche.

L'avenir du développement de la pêche en eau douce est assombri par l'effet des produits chimiques épandus pendant la guerre, l'emploi d'engrais et de pesticides chimiques dans l'agriculture et l'expansion des installations d'irrigation et d'hydroélectricité. Le meilleur potentiel, pour l'aquiculture, se situe à l'échelle de l'élevage en bassin, en cage ou en eaux saumâtres.

3.7 L'exploitation forestière

L'exploitation forestière a toujours joué un rôle de premier plan dans l'économie agraire du pays; depuis 30 ans, cependant, sa croissance est gênée par divers facteurs (effets résiduels de l'herbicide «Agent orange» épandu pendant la guerre, utilisation de la technique du brûlis, demande en combustible d'une population qui se multiplie et emploi désordonné du bois comme matériau de construction).

En 1943, 44 p. 100 de la superficie du Viet Nam étaient couverts de forêts. En 1992, il en restait moins de 25 p. 100. La part de la production industrielle revenant à l'exploitation forestière est en déclin, et le Viet Nam se voit forcé de recourir plus intensément aux ressources du Laos et du Cambodge.

À la liste des produits forestiers vietnamiens figurent notamment l'aloès, le bambou, la cannelle, la laque, les résines et la quinine. Ils sont pour plus de la moitié écoulés dans les pays socialistes, quoique cette proportion aille en s'amenuisant au profit de la Thaïlande, du Japon, de Taïwan, de l'Indonésie et de Singapour.

Pour réagir au déclin des ressources forestières du pays, le gouvernement adoptait en 1985 la Stratégie nationale de conservation, qui faisait du reboisement une priorité de la reconstruction environnementale. En l'absence d'une réglementation et de mesures de surveillance, l'incertitude qui entoure l'application future de la stratégie constituera un obstacle au développement durable.

Pour que l'exploitation forestière contribue aux progrès du Viet Nam, il faudra lui consentir d'importants investissements et les accompagner d'une politique de conservation cohérente. L'un des pires problèmes que doit résoudre le Viet Nam est celui du gaspillage de la ressource, puisque à peine 20 p. 100 de chaque arbre abattu sont transformés en matériau utilisable et que d'autres pertes se produisent lors du transport et du stockage. Les lacunes les plus évidentes de l'industrie se

situent à l'échelle de l'équipement et des techniques d'usinage du bois, des ressources de gestion, des transferts de connaissances et de la formation.

En bref, le développement futur du Viet Nam sera en grande partie fonction du progrès de ses secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'exploitation forestière. Les entreprises canadiennes pourraient y participer dans les domaines suivants :

- Amélioration des techniques de production.
- Aménagement de vergers pour la consommation intérieure et l'exportation.
- Installations d'aquiculture en eau douce.
- Importation de sujets de reproduction pour l'amélioration du cheptel porcin.
- Aquiculture.
- Installations de traitement du caoutchouc.
- Appareils de séchage des céréales dans les usines de transformation.
- Installations de production d'amidon et de nouilles à partir de racines comestibles.
- Modernisation et expansion des installations de transformation de la fève de soja (fromage et lait de soja).
- Modernisation et expansion des usines de transformation du bois.
- Amélioration des programmes de lutte contre les animaux nuisibles dans les installations de stockage.
- Amélioration des terres et des eaux (programmes de développement de l'irrigation, etc.).
- Matériel pour petites exploitations agricoles, transformation et stockage des récoltes.
- Formation du personnel de commercialisation des produits agricoles.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Dans son Plan quinquennal de développement pour 1991-1995, le gouvernement porte au rang des priorités l'amélioration des infrastructures du pays. La crise économique que celui-ci a vécue après la guerre et la sévérité qu'ont manifestée à son endroit les IFI l'ont privé des sommes nécessaires à la réalisation de grands projets dans le domaine des transports. Au plan des infrastructures, le gouvernement a donc dû parer au plus pressé.

Les caractéristiques géographiques du Viet Nam l'obligent à recourir à toute la panoplie des modes de transport : dans les régions deltaïques, on se déplace par voie d'eau, alors que la route et le chemin de fer conviennent à la terre ferme. Si le Viet Nam veut atteindre l'objectif qu'il s'est fixé au plan économique, à savoir attirer les capitaux étrangers, il lui faudra rénover et reconstruire toutes ses infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aériennes (voir la troisième et la huitième études de cas).

Tous les aspects du transport relèvent du ministère des Transports et des Communications, sauf les déplacements aériens commerciaux, qui sont régis par

l'Administration générale de l'aviation civile. Les deux organismes reçoivent leur enveloppe budgétaire du Comité d'État du plan, qui d'ailleurs distribue la totalité des ressources financières dont dispose le pays. Par ailleurs, le Comité des relations internationales est responsable de tout ce qui intéresse l'aide financière externe, souvent un préalable à la réalisation des grands projets d'infrastructure.

L'un des principaux obstacles qui s'opposent à la modernisation des infrastructures réside dans le peu de ressources internes du pays; celui-ci devra donc faire largement appel à l'aide étrangère. Ses ressources générales au plan de la construction et de l'entretien sont également insuffisantes; il aura besoin d'aide et de formation dans les domaines suivants : organisation et gestion, transferts de technologie et perfectionnement de la main-d'oeuvre.

3.8 Le transport routier

Le réseau routier du Viet Nam comprend environ 115 000 kilomètres de voies de qualité différente. On y retrouve 10 000 kilomètres de routes asphaltées, dont la largeur peut atteindre 7 mètres et qui sont pourvues d'accotements. Le reste du réseau, soit 105 000 kilomètres, est constitué de routes à une seule voie, non recouvertes et généralement larges de 3,5 mètres. Soixante pour cent du réseau manifestent un urgent besoin de réfection.

Dans la partie sud du pays, le réseau routier est souvent satisfaisant, car les États-Unis y ont investi beaucoup dans les années soixante. L'autoroute de Bien Hoa, la voie menant à Vung Tau et la route 4, entre Ho Chi Minh-Ville et Can Tho, dans le centre du delta du Mekong, sont en relativement bon état.

L'endommagement des routes s'accroît au rythme où s'accroît la présence des voitures et camions. Le Viet Nam compte actuellement près de 200 000 voitures et plus d'un million de motocyclettes immatriculées. Tous les modèles de voitures et de camions sont fabriqués à l'étranger. La capacité de charge de ces derniers varie de cinq à huit tonnes.

3.9 Le transport ferroviaire

Le réseau de chemin de fer vietnamien s'étend sur 2 530 kilomètres; la voie est toujours simple et l'on compte six grands parcours. Le plus long de ceux-ci relie Hanoi à Ho Chi Minh-Ville, sur 1 726 kilomètres; on l'appelle la voie 1. La deuxième voie va de Hanoi à Lao Cai et parcourt 296 kilomètres, tandis que la voie 3, de Hanoi à Dong Dang, s'étend sur 162 kilomètres. Les voies 4, 5 et 6 vont respectivement de Hanoi à Quan Trieu (75 km), de Hanoi au port de Haiphong (102 km) et de Luu Xa à Bai Cay, via Kep (166 km).

L'écartement des rails est variable : on trouve 166 kilomètres de voies standard (1 435 mm), 2 124 kilomètres de voies à écartement métrique (1 000 mm) et 237 kilomètres de voies mixtes présentant les deux écartements précédents. Les

voies secondaires, s'étendant sur 750 kilomètres, sont entretenues par le personnel de 260 gares.

Au Viet Nam, on trouve au total 480 locomotives, dont seulement la moitié sont en bon état de marche et 100 autres sont des engins à vapeur, que le gouvernement compte mettre graduellement au rancart.

La capacité du réseau ferroviaire est limitée par un certain nombre de facteurs, dont l'endommagement généralisé pendant la guerre, la détérioration ou l'absence d'entretien et l'insuffisance des normes de construction. De nombreuses sections sont en mauvais état. Au Viet Nam, il est plus économique d'expédier des marchandises de Hanoi à Ho Chi Minh-Ville par voie d'eau que par chemin de fer.

3.10 Le transport par voie d'eau

Les deux grands ports internationaux du Viet Nam sont ceux de Haiphong, au nord, et de Saigon au sud. On trouve aussi, le long de la côte, des ports moins importants (Danang et baie de Cam Ranh). Les installations portuaires sont un point faible des infrastructures vietnamiennes.

On accède au port de Haiphong par un chenal de 34 kilomètres fortement envasé. En l'absence de ressources suffisantes pour le dragage, la profondeur du chenal ne dépasse jamais 3,5 mètres et le port ne peut accueillir de navires jaugeant plus de 10 000 tonnes. On y trouve onze postes d'amarrage, dont huit à un quai aménagé pour les porte-conteneurs; un autre est réservé aux navires côtiers transportant des passagers. L'état des installations est déplorable et ne cesse de se détériorer. Le chenal menant au port de Saigon est plus court et peut accueillir des navires jaugeant jusqu'à 16 000 tonnes; on y transborde deux fois plus de marchandises qu'à Haiphong, mais les installations n'y sont guère en meilleure condition.

À l'intérieur des terres, les voies navigables s'étendent sur 7 000 kilomètres (2 500 kilomètres dans la partie sud du pays et 4 500 dans la partie nord). Les canaux du nord deviennent parfois impraticables pendant la saison sèche. Les voies du sud sont moins imprévisibles, les canaux y étant plus profonds, quoique moins larges. Tout ce réseau est parcouru par 700 péniches d'une capacité variant de 50 à 500 tonnes.

3.11 Le transport aérien

L'Administration générale de l'aviation civile veille sur tous les aspects du transport aérien et des activités aéroportuaires; elle est chargée d'exploiter les trois aéroports internationaux, soit celles de Noi Bai (Hanoi), de Danang et de Tan Son Nhat (Ho Chi Minh-Ville). Le contrôle de la circulation aérienne et les installations terminales laissent à désirer par rapport aux normes internationales.

La société Air Vietnam est le transporteur aérien national. La plupart de ses appareils sont de fabrication russe et leur état se détériore. Elle offre 15 trajets intérieurs et rejoint la Thaïlande, le Cambodge, le Laos et les Philippines. Le pays ajoute actuellement à la liste de ses ententes internationales portant sur l'aviation civile. Les transporteurs étrangers qui font escale au Viet Nam sont les suivants : Aeroflot, plusieurs lignes aériennes est-européennes, Air France, Thai Airways, Cathay Pacific, Singapore Airlines, Lufthansa, Malaysian Airlines, Garuda, Philippines Airlines, China Air, Eva Air, Pacific Airlines et Qantas. Si plus de grandes lignes aériennes leur emboîtent le pas, la nécessité d'améliorer les installations aéroportuaires deviendra une urgence (voir la douzième étude de cas).

3.12 Les télécommunications

Le secteur des télécommunications relève du ministère des Transports et des Communications, mais est régi par la Direction générale des postes et télécommunications, organisme gouvernemental autonome placé sous l'autorité d'un directeur général qui répond de ses gestes directement aux autorités centrales. La Direction générale voit à la planification et à la gestion globales du secteur, mais divers services provinciaux jouissent d'une certaine liberté d'action dans l'exercice quotidien des activités dont ils sont chargés et doivent en rendre compte aux instances provinciales intéressées et à la Direction générale.

Le réseau de télécommunications vietnamien a beaucoup souffert du conflit nord-sud qui s'est résolu en 1975. Depuis lors, la détérioration s'est poursuivie, puisque le système, amplement utilisé, n'a pas été entretenu et qu'on manque de matériel et de pièces. Les frais d'exploitation sont élevés, car le personnel est nombreux, le matériel insuffisant, le climat difficile, la géographie exigeante et le système de transport mal conçu. Au bout du compte, la qualité des services est déficiente.

Malgré tout, le système a fait au début des années quatre-vingt-dix de rapides progrès qui se sont traduits par une remarquable amélioration du service. Hanoi, Ho Chi Minh-Ville et Danang ont maintenant accès aux liaisons par satellite, mais c'est au développement des communications intérieures que le pays doit maintenant s'attaquer.

Dans le Plan quinquennal de développement pour 1991-1995, la Direction générale des postes et télécommunications s'est fixé les priorités suivantes :

- Favoriser d'abord la généralisation du service téléphonique de base.
- Équiper toutes les villes de réseaux numériques intégrés.
- Doter les grandes villes d'installations de radio-téléphone mobile cellulaire.
- Établir un système national d'intéurbain automatique.
- Améliorer le service international automatique.
- Assurer l'amélioration et l'expansion des installations de transmission par télécopieur.
- Relier le réseau national de télématique aux réseaux internationaux.

- Créer un réseau national de radio, de télévision et d'émetteurs-récepteurs.

Pour être en mesure de poursuivre son développement industriel, le Viet Nam devra moderniser ses infrastructures de télécommunications. Le gouvernement a préparé un programme national de développement du réseau, qui en prévoit et encadre le perfectionnement continu. Tout cela exigera cependant d'énormes ressources financières, que seule l'aide étrangère permettra de rassembler.

ÉNERGIE, MINES ET CONSTRUCTION

Le Viet Nam compte parmi les pays qui, de par le monde, produisent et consomment le moins d'énergie. Chaque Vietnamien en utilise 88 kilogrammes (équivalent charbon), ce qui est extrêmement peu par rapport à la moyenne de tous les pays moins bien nantis, qui se situe à 297 kilogrammes. Les ressources énergétiques du Viet Nam s'expriment sous la forme d'importants gisements de charbon (anthracite), d'hydroélectricité, de pétrole et de gaz naturel; le pays possède donc plusieurs outils pour répondre à ses exigences futures. Le ministère chargé de veiller à la planification à long terme, dans le domaine de l'électricité et du charbon, est celui de l'Énergie. Il doit gérer production, exploration et consommation, prévoir la construction de centrales électriques et de lignes de transport et rendre compte de l'exploitation du charbon. Le secteur du pétrole et du gaz naturel relève du ministère de l'Industrie lourde.

3.13 Pétrole et Gaz naturel

Le Viet Nam est l'un des derniers endroits du monde où l'exploration pétrolière reste à faire. L'avenir de la recherche et de la mise en valeur des ressources pétrolières marines du Viet Nam est prometteur, car son bassin, inexploré, est l'un des plus grands de tous. Le plateau continental sous-marin qui mérite l'attention s'étend sur plus d'un demi-million de kilomètres carrés; à l'intérieur des côtes, les deltas (celui du fleuve Rouge au nord et celui du Mekong au sud) sont tous deux considérés comme des bassins potentiellement pétrolifères.

Jusqu'ici, on n'a découvert qu'un petit gisement de gaz naturel; il est situé dans le delta du fleuve Rouge et sert surtout à la production d'électricité. On croit cependant que le nord possède un bon potentiel à long terme dans ce domaine; à court terme, les espérances sont meilleures dans le sud, où l'on extrait le gaz en même temps que le pétrole (voir la cinquième étude de cas).

En 1974, Shell et Mobil découvraient du pétrole au large des côtes du Viet Nam; celui-ci resta cependant incapable d'en tirer avantage avant 1986, quand il conclut une entente avec la Russie et se mit à extraire l'or noir du champ pétrolifère de Bach Ho (le Tigre blanc), lieu de la découverte originale par Mobil. La production s'amorçait en juin 1986 et atteignait, en 1991, 100 000 barils par jour.

Dès 1988, le gouvernement vietnamien, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie lourde et de son Service du pétrole et du gaz naturel, invitait les pétrolières étrangères à se lancer dans l'exploration en mer. Depuis lors, la pétrolière publique Petrovietnam a conclu des ententes de partage de la production avec des sociétés de divers pays (Canada, Royaume-Uni, Inde, Finlande, Belgique, France et Japon). La quatrième étude de cas traite de ce secteur. Les travaux d'exploration en mer, jusqu'ici, ne se sont pas étendus au-delà de la côte sud du Viet Nam; à l'intérieur des terres, leur portée reste très restreinte.

Les contrats unissant les pétrolières étrangères et Petrovietnam créent pour la plupart un bail de 25 ans et prévoient une période d'exploration de 5 ans, divisée en trois étapes au terme de chacune desquelles toute partie peut se retirer de l'initiative conjointe. Les clauses relatives aux frais d'exploration, aux redevances et aux bonis peuvent être négociées avec Petrovietnam et le Service du pétrole et du gaz naturel.

À la fin de 1991, près de la moitié des investissements étrangers faits au Viet Nam était consacrée au secteur pétrolier et gazier. Les programmes d'exploration du pays, fort exhaustifs, offrent de bonnes occasions d'affaires aux fournisseurs de matériel d'extraction. Le Viet Nam doit se procurer des techniques de traitement du gaz, du matériel de forage, de raffinage du pétrole brut et de production, des oléoducs et gazoducs, ainsi que des appareils de séparation et de traitement des sous-produits (engrais, etc.). La consommation de pétrole par habitant, au Viet Nam, est l'une des plus faibles du monde et ne s'accroîtra que si l'activité économique intérieure augmente.

3.14 Charbon

Le charbon est la principale ressource énergétique du Viet Nam, qui l'utilise dans des centrales thermiques pour obtenir environ 65 p. 100 de sa production totale d'électricité. Le nord du pays possède d'importantes réserves d'antracite, qui totalisent 3,5 milliards de tonnes et auxquelles pourraient s'ajouter d'autres gisements encore plus productifs. Les dépôts les plus considérables se trouvent dans la province de Quang Ninh, à proximité des ports de Hong Gai et de Cam Pha.

En 1990, le Viet Nam a extrait 4,6 millions de tonnes de charbon, dont près de 60 p. 100 provenaient de mines à ciel ouvert et le reste d'exploitations souterraines. La demande de charbon devrait s'accroître tant que l'économie continuera de progresser. On s'attend à ce que la production augmente de 6 p. 100 annuellement entre 1991 et l'an 2000.

Le développement de l'industrie est retardé par le manque d'équipement et de camions, par les lacunes des réseaux de transport et de communications et par la désuétude des techniques utilisées. Ces facteurs, réunis, nuisent à la qualité des extrants et à la productivité.

3.15 Hydroélectricité

Les infrastructures hydroélectriques du Viet Nam ont subi de lourds dommages pendant la guerre, c'est-à-dire avant 1975. C'est pour cette raison, et parce qu'elles jouent un rôle capital dans la promotion du développement industriel, que leur rénovation et leur modernisation occupent le premier rang parmi les priorités gouvernementales. La fréquence des pannes de courant est un grave problème au Viet Nam, notamment dans le sud, où la demande est forte et sans cesse croissante.

Le ministère de l'Énergie dirige trois sociétés de distribution d'électricité, qui sont chargées de concevoir, de construire et d'exploiter les centrales. La première est responsable de la partie nord du pays, où le potentiel hydroélectrique est le plus élevé et où vont la plupart des investissements dans ce secteur. Rares sont les provinces du nord qui n'ont pas accès à l'électricité, mais on n'y profite de guère plus de 60 p. 100 de la capacité installée.

Les provinces situées au sud du 12° parallèle relèvent de la deuxième société de distribution, qui dessert 25 millions d'habitants. Dans cette région, on a peu investi dans le développement de nouvelles sources d'énergie; la production et la consommation restent donc faibles. L'électricité y est produite à 57 p. 100 par des centrales hydroélectriques, à 38 p. 100 par des centrales thermiques et à 5 p. 100 par des centrales alimentées au combustible diesel. On estime le potentiel hydroélectrique du sud à plus de 1 500 MW, abstraction faite des possibilités du fleuve Mekong.

La troisième société de distribution est responsable des provinces centrales du Viet Nam, de Dong Hoi au nord à Cam Ranh au sud; cette région est la moins bien desservie de tout le pays. Elle souffre d'une unification déficiente, car ses réseaux locaux ne sont pas reliés entre eux. L'électricité est en grande partie produite à l'aide de génératrices diesel importées de plusieurs pays, ce qui complique l'approvisionnement en pièces de rechange.

L'ensemble du réseau d'électricité vietnamien manifeste un grand besoin de rénovation et d'amélioration. La capacité des systèmes de transport et de distribution reste faible et tous deux sont en mauvais état. Les pannes de courant et autres perturbations gênent la production industrielle. Jusqu'à récemment, l'incapacité du pays à recevoir l'aide extérieure a aussi contribué à ralentir ses projets d'agrandissement des réseaux. Il lui faudra d'importants investissements pour faire en sorte que les lacunes de son alimentation en électricité ne nuisent pas à son expansion industrielle et commerciale.

Le Viet Nam s'est fixé des priorités au plan du développement, dont les suivantes :

- Achèvement des lignes de transport reliant les villes et réseaux du nord et du sud du pays.

- Installation d'une capacité de 600 MW à la centrale hydroélectrique de Ya Li.
- Installation d'une capacité de 66 MW à la centrale hydroélectrique de Vinh Son.
- Remise en état des génératrices et centrales diesel existantes.
- Augmentation de la capacité de production dans le centre et le sud du pays.
- Accroissement de la capacité des réseaux de distribution dans les villes.
- Expansion des installations électriques dans les zones rurales les plus susceptibles de bénéficier de l'irrigation.

3.16 L'exploitation minière

La décision qu'a prise le gouvernement vietnamien de promouvoir le développement de l'industrie minière créera de nouveaux débouchés dans ce secteur, où le savoir-faire canadien compte parmi les plus avancés. L'exploitation des mines, au Viet Nam, relève du Service général des mines et de la géologie du ministère de l'Industrie lourde, celui-ci étant également responsable de la métallurgie, des produits chimiques, des machines, du pétrole et du gaz, ainsi que de l'électronique.

La plupart des ressources minières du Viet Nam se trouvent dans le nord du pays; même celles qui sont connues restent cependant sous-exploitées. La plus considérable, soit l'antracite, est extraite à Hou Gai, qui est à proximité d'Haiphong; on exploite d'autre part le fer dans le nord, à Thai Nguyen. Les taux d'exploitation les plus élevés correspondent à l'étain, au zinc et à l'antimoine (33 p. 100 des réserves étant connues) et au charbon et à l'apatite (avec 5 p. 100 des réserves connues). Au nombre des minéraux inexploités figurent le fer, le titane, le cuivre, le nickel, la bauxite, les terres rares, le chromite, l'or et le kaolin.

La faiblesse des investissements consentis au secteur minier, au Viet Nam, s'explique surtout par la méconnaissance de la valeur stratégique de certains métaux disponibles et par l'insuffisance des infrastructures, qui ralentit la circulation des informations. La plupart des minéraux dont on a étudié les possibilités sont de type alluvial; leur mise en valeur n'exige donc pas de mise de fonds considérable, contrairement à ce que requiert le creusement des puits dans l'exploitation souterraine.

Les possibilités à long terme demeurent prometteuses, notamment dans le nord du pays; le manque d'infrastructures nuira cependant à l'industrie, en limitant l'ampleur des investissements.

Au Viet Nam, les ressources minières suivantes ne sont pas exploitées :

- Minerai alluvial d'étain et de tungstène à Qui Hop et Dalat.
- Gisements aurifères de Trà Nang, Na Tum, Cam Tam et Lang Neo.
- Sables minéraux.
- Terres rares (pour épurer l'acier) et glutamate (additif alimentaire).
- Plomb et zinc.
- Chrome (pour la fabrication de l'acier).

- Nickel, cuivre et bauxite.

3.17 Le bâtiment

Le ministère de la Construction veille à l'élaboration des politiques et des normes de l'industrie du bâtiment, que l'on peut diviser en trois secteurs : construction civile et industrielle, matériaux de construction et aménagement et gestion urbaine. L'évolution du secteur du bâtiment se répercute dans toute l'industrie du Viet Nam; c'est pourquoi le ministère de la Construction est le plus grand et le plus important de tous.

Le secteur de la construction civile et industrielle englobe l'érection de centrales thermiques et hydroélectriques, la réalisation d'usines métallurgiques et de cimenteries, les projets relatifs aux produits chimiques, à la production alimentaire, à l'industrie légère et au logement, ainsi que divers travaux publics se rapportant par exemple à l'alimentation en eau potable, à l'hygiène et à la construction d'hôtels, d'hôpitaux, d'universités et de bureaux de l'administration gouvernementale. Le secteur des matériaux de construction regroupe, outre ceux-ci et les matériaux de toiture, la fabrication du ciment et d'appareils sanitaires. Le secteur de l'aménagement et de la gestion urbaine comprend en priorité le traitement de l'eau potable, l'aménagement des égouts pluviaux et l'épuration des eaux usées. Le ministère de la Construction réglemente aussi les appels d'offres relatifs aux projets de construction.

Ses priorités, au plan du développement, correspondent notamment aux domaines suivants :

- Expansion de l'industrie des matériaux de construction.
- Fabrication du ciment (voir la quinzième étude de cas).
- Fabrication du verre.
- Appareils sanitaires (lavabos, cabinets).
- Exportation de matières premières (dans le cadre de coentreprises).
- Amélioration des infrastructures urbaines (logement, hygiène, eau potable et eaux usées).

L'industrie vietnamienne du bâtiment doit rehausser ses normes au plan des méthodes de travail, des codes municipaux, de l'occupation du sol, de la gestion municipale et du logement. Vu la diversification de l'économie, il lui faudra aussi mieux former ses spécialistes de la gestion, notamment en matière de commercialisation, de prestation des services de base, de zonage foncier et de fiscalité.

3.18 L'environnement

La politique environnementale du Viet Nam découle de son Plan national de protection de l'environnement et de développement durable, adopté dans le cadre

de la Stratégie nationale de conservation. Le Plan expose ce que sera la stratégie environnementale du gouvernement pour les dix années qui viennent et propose l'élaboration graduelle d'un mécanisme complet de planification et de gestion de l'environnement à l'échelle nationale et régionale; il détermine les mesures qu'il s'impose de prendre rapidement pour résoudre divers problèmes jugés immédiatement prioritaires (voir la septième étude de cas).

Ce mécanisme permettra la mise en place d'organismes, l'intégration des politiques environnementales à l'échelle sectorielle, l'adoption de lois, la réalisation de projets et de programmes prioritaires, la gestion des activités et l'implantation d'études d'impact et de systèmes de surveillance.

Le Viet Nam est un pays en développement, disposant de si peu de ressources pour résoudre les problèmes environnementaux qu'il lui sera essentiel de se fixer des priorités.

Les obstacles au développement durable, au Viet Nam, sont notamment les suivants :

- Manque de planification dans les mesures de protection de l'environnement et dans l'exploitation des richesses naturelles.
- Manque de concertation entre les organes de conservation et de développement.
- Manque général d'organisation.
- Faiblesse de la législation environnementale.
- Difficulté d'obtenir des renseignements fiables.
- Perception insuffisante de la nécessité de protéger l'environnement.
- Manque de personnel compétent.
- Accroissement rapide de la population.
- Absence d'interdits culturels.

SECTEUR DE LA FABRICATION

Le gouvernement du Viet Nam accorde la plus grande importance à la promotion de l'exportation des produits finis. Stratégiquement situé pour desservir facilement les dynamiques marchés de l'Asie, ce pays est riche de nombreuses ressources naturelles encore insuffisamment mises en valeur. Sa main-d'œuvre peu dispendieuse lui donne aussi un certain avantage sur ses concurrents dans l'assemblage et la fabrication de nombreux produits exigeant une intervention humaine considérable.

Pour tracer le portrait de l'activité du secteur de la fabrication au Viet Nam, il est bon de considérer séparément son industrie lourde et son industrie légère.

Le secteur de l'industrie lourde englobe le travail du fer, la fabrication de l'acier, des produits chimiques, du ciment et des engrais et le montage de moteurs et de

machines aratoires; ses principaux établissements sont situés aux alentours de Hanoi et de Haiphong et la plupart appartiennent à l'État.

Depuis cinq ans, l'industrie légère vietnamienne s'est développée beaucoup plus rapidement que l'industrie lourde, et les entreprises appartenant aux instances provinciales et locales ont pris une bonne avance sur celles qui dépendent des autorités centrales. Dans ce domaine, le secteur de la fabrication est prédominant, car il regroupe la transformation des aliments, les textiles, la confection, la chaussure et l'artisanat. Ses intervenants se retrouvent surtout dans le sud du pays et sont depuis longtemps la propriété des gouvernements provinciaux et municipaux et de coopératives. Les intérêts privés prennent une place grandissante, depuis qu'on leur permet de rivaliser avec les entreprises provinciales et municipales.

Le secteur de l'industrie légère comprend aussi les domaines suivants : plastiques, céramiques, vélos, matériel mécanique léger, appareils électriques, moteurs diesel, outils pour l'agriculture, pneus et chambres à air pour vélos et produits chimiques légers.

La politique vietnamienne de développement a longtemps favorisé l'industrie lourde, au détriment de l'industrie légère axée sur l'exportation. Les résultats, au chapitre de la production et de l'emploi, sont néanmoins restés supérieurs dans la seconde, plus particulièrement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, qui sont bien placés pour profiter de la réorientation du Viet Nam vers le marché international.

Le développement de l'industrie légère compte dorénavant parmi les priorités du Viet Nam, car elle pourrait jouer un rôle vital dans l'accroissement des exportations, des réserves de devises et de l'emploi, ainsi que dans la croissance générale de l'économie. Avec sa forte productivité et ses salaires modiques, le Viet Nam pourrait damer le pion à bien des pays asiatiques dans nombre de secteurs de l'industrie légère stimulés par l'exportation. Le ministère responsable de la plupart de ceux-ci est celui de l'Industrie légère; la transformation des aliments relève par contre du ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire.

Tableau 3.5

Ventilation de la production industrielle vietnamienne
(en pourcentage)

| Secteur industriel | Année | | | | |
|---------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
| Électricité | 4,8 | 4,8 | 4,2 | 4,9 | 5,1 |
| Combustibles | 1,6 | 1,3 | 1,4 | 3,5 | 5,5 |
| Métallurgie | 1,5 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,8 |
| Machines et matériel mécanique | 8,3 | 8,7 | 9,7 | 8,2 | 8,0 |
| Matériel électrique et électronique | 1,8 | 1,9 | 2,4 | 2,4 | 3,3 |
| Fabrication de produits métalliques | 4,8 | 4,8 | 5,2 | 4,9 | 4,6 |
| Produits chimiques, minéraux, engrais, caoutchouc | 9,9 | 10,0 | 9,4 | 9,2 | 9,4 |
| Matériaux de construction | 6,9 | 7,0 | 6,4 | 6,3 | 7,0 |
| Travail du bois et produits forestiers | 6,7 | 6,7 | 6,6 | 5,7 | 5,4 |
| Cellulose et papier | 3,7 | 3,4 | 3,3 | 2,6 | 2,7 |
| Verre et porcelaine | 1,7 | 1,6 | 1,5 | 1,3 | 1,1 |
| Produits alimentaires | 23,7 | 23,5 | 23,1 | 24,0 | 22,1 |
| Tissage | 13,7 | 13,3 | 12,5 | 11,9 | 11,5 |
| Confection | 2,3 | 2,3 | 2,9 | 2,9 | 2,8 |
| Tannerie et articles en cuir | 1,2 | 1,4 | 1,6 | 1,7 | 1,6 |
| Imprimerie | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,5 |
| Autres (voir nota) | 7,0 | 7,5 | 7,7 | 8,5 | 7,6 |
| Total | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : *Economy and Trade of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Nota : Les chiffres officiels fournis par le Viet Nam étant assez peu précis, nous avons dû corriger les données de la catégorie «Autres» de manière à obtenir un total de 100 p. 100 dans chaque colonne. Nous déplorons cependant que ces pourcentages n'expriment pas le rôle réel de cette catégorie aussi précisément qu'elle est représentée dans la statistique canadienne, par exemple.

Pour un temps, le secteur de la fabrication n'aura d'autre choix que de solliciter le marché des pays voisins, car le pouvoir d'achat de la population vietnamienne ne lui donne pas les moyens de se procurer des biens de grande consommation. La gamme des produits de ce type que pourra se permettre le consommateur vietnamien restera limitée pendant encore quelques années.

Voici une brève description de certains secteurs de l'industrie légère vietnamienne.

3.19 Produits chimiques

Les produits chimiques comptent pour environ 9 p. 100 de la production totale de l'industrie vietnamienne; ce secteur englobe les engrais chimiques, les pesticides, le caoutchouc, les acides, les batteries et accumulateurs, ainsi que d'autres articles de plastique de grande consommation.

L'industrie ne peut actuellement offrir que des produits chimiques organiques tels que l'acétylène, le bioxyde de carbone, les composés à base de sodium, l'acide chlorhydrique, le sulfate neutre de sodium, la soude caustique, l'acide sulfurique, l'oxygène et le chlorure d'ammonium. Dans le secteur de la fabrication, la gamme de produits offerts comprend les dentifrices, les savons et poudres de savon et les cosmétiques. Certaines usines fabriquent aussi des encres pour l'imprimerie et des allumettes.

On prévoit une expansion remarquable des ventes d'insecticides liquides ou en poudre pour le foyer et l'agriculture, car la demande s'y accentue au rythme du développement de l'industrie légère et des exploitations agricoles. Il en est de même pour le secteur des engrais chimiques et organiques, dont la croissance devrait être orchestrée avec la réalisation du programme de production alimentaire, initiative qui suscitera une demande considérable.

3.20 Médicaments

L'industrie pharmaceutique vietnamienne s'est lancée dans la production de masse à la fin des années cinquante et dispose d'un bon nombre d'usines dotées d'un équipement moderne. Leur production a varié au rythme des approvisionnements en matières premières, mais la demande de médicaments reste élevée, en médecine humaine comme en sciences vétérinaires, et les investissements offrent un bon pronostic de rentabilité.

3.21 Plastiques

L'industrie des plastiques exploite trois matières premières : le polyéthylène, le polystyrène et le chlorure de polyvinyle. À compter de 1975, le manque de matières importées a nui à son rendement, mais une reprise se fait maintenant sentir, grâce à l'accroissement des investissements étrangers. Ce secteur offre un potentiel intéressant, mais doit rivaliser avec les produits de contrebande. Les

meilleurs débouchés se trouvent à l'échelle des vaporisateurs d'insecticide, du matériel destiné à l'industrie des textiles et, dans le domaine de la technologie de pointe, des boîtiers pour appareils radio et téléviseurs.

3.22 Caoutchouc

L'industrie du caoutchouc se subdivise entre la production du latex et la fabrication d'articles de cette matière. Son exploitation repose en grande partie sur la fabrication de pneus de bicyclettes et de motocyclettes, ainsi que de chambres à air; elle offre néanmoins, grâce à la naissance de nouvelles industries et à la croissance des exportations, d'intéressantes promesses de diversification.

3.23 Matériel électrique et électronique

Peu d'entreprises vietnamiennes oeuvrent dans le secteur du matériel électrique et électronique. Certaines sont en mesure de fabriquer des lampes à incandescence et des tubes fluorescents, mais les activités, dans le domaine de l'électronique, ne dépassent guère l'assemblage d'appareils radio et de téléviseurs. On assiste actuellement à l'introduction progressive d'autres produits du même genre, sous l'influence d'entreprises de Taïwan et de Singapour. Les assises techniques du secteur du montage d'appareils électroniques ont été établies au Viet Nam avant 1975, par des intervenants japonais; elles sont aujourd'hui garantes de l'avenir prometteur de l'industrie. Celle-ci a récemment importé des installations d'assemblage qui lui permettront d'offrir divers modèles de téléviseurs et de magnétophones à cassettes.

3.24 L'industrie alimentaire

L'industrie alimentaire figure parmi les priorités du Viet Nam, qui veut l'orienter vers l'exportation. Il compte pour près de 22 p. 100 de la production industrielle totale du pays et regroupe surtout de petites entreprises. Depuis 1988, la politique gouvernementale prône cependant le développement intégré de l'agriculture.

Au Viet Nam, le faible coût de la main-d'oeuvre et l'abondance des ressources ouvrent d'alléchants débouchés aux entreprises qui désireraient y étendre leurs activités de transformation des aliments. On y trouve déjà des usines de préparation du riz, du sucre, de l'huile végétale, des crevettes, de la farine de blé, des aliments du bétail, des boissons, du café et du thé.

Les produits qui présentent le meilleur potentiel sont les biscuits, la confiserie, les huiles comestibles, les conserves (viande, poisson, légumes et fruits), les nouilles, les boissons, le lait et les aliments du bétail (voir la quatorzième étude de cas).

3.25 Les arts et l'artisanat

Les arts traditionnels et l'artisanat comptent aussi parmi les industries bien établies dans tout le territoire du Viet Nam; ils regroupent la sculpture sur bois, les ouvrages en laque, la broderie et la tapisserie, les incrustations de nacre et les nattages de rotin et de bambou.

3.26 Cuir

L'industrie du cuir est solidement établie au Viet Nam depuis les années quarante et comprend aussi bien de petits ateliers artisanaux que de grandes tanneries. La production se compose surtout de sacs à main, de gants, de chaussures et de chapeaux. L'industrie semble promise à l'expansion, car la demande mondiale s'accroît sans cesse.

3.27 Machines et matériel mécanique

L'industrie vietnamienne est en mesure de fabriquer plusieurs machines-outils, dont des tours, des forets, des scies, des rabots, des meules, des machines à polir, des perceuses et des matrices. Il y existe également des usines d'assemblage de machines à coudre, de vélos et de pièces de bicyclettes, de montres et d'horloges.

Ce secteur souffre cependant d'un manque d'équipement et de techniques pour la fabrication de demi-produits (moulages, ouvrages forgés et pressés, outils de précision et traitement thermique).

Pour venir en aide à l'agriculture, le secteur des machines doit se mettre à offrir des machines comme des charrues, des pompes pour l'irrigation, des batteuses et des dépeilleuses pour la récolte, ainsi que des mélangeurs, hachoirs et tranchoirs pour la transformation alimentaire.

Dans l'immédiat, il faudra améliorer le matériel agricole et l'équipement de conditionnement et fabriquer des pièces de rechange pour les tracteurs et autres machines. Le secteur a également pour priorité de favoriser la création de coentreprises entre agriculteurs et industriels, qui pourraient exploiter de concert la culture du jute, de la canne à sucre et du tabac et la production de sacs, de sucre et de cigarettes.

3.28 Produits métalliques et métallurgie

La fabrication de produits métalliques englobe deux catégories. La première est la préparation du fer et de l'acier pour la production de tôles de fer zinguées, de clous, de fil barbelé et de filets métalliques, de boulons, d'écrous et de rivets, de boîtes de fer et d'étain, ainsi que de tuyaux de fer, zingués ou non. La seconde catégorie regroupe la fabrication des produits en aluminium, dont les articles ménagers, et des tuyaux et ustensiles du même métal.

La métallurgie vietnamienne en est encore à ses débuts, car elle ne dispose pas encore de très grands fours pour la purification de la fonte, du fer forgé, de l'acier et du cuivre. Ses établissements fabriquent des boîtes métalliques, des bouchons de bouteille, des tôles d'étain pour la production de boîtes de conserve, des tôles de fer destinées à la fabrication d'ustensiles de cuisine et des bureaux, fauteuils, armoires et bicyclettes de métal. Les entreprises qui travaillent l'acier offrent surtout des barres, tiges, anneaux, cylindres et prismes polygonaux. Le cuivre sert surtout à la fabrication de fils électriques.

3.29 Papier

Le Viet Nam a commencé de fabriquer du papier à l'aide de ses propres matières premières au cours de années soixante; cette industrie a continué de grandir tout au long des années quatre-vingt, mais ne réussit pas encore à répondre à la demande intérieure. Elle offre un potentiel intéressant pour les investisseurs.

3.30 Textile et confection

L'industrie textile compte parmi les mieux développées du Viet Nam. On trouve dans ce pays des usines de toutes les tailles et de tous les niveaux d'avancement. Elle n'a cessé de se développer et de moderniser son équipement, grâce à des importations en provenance d'Allemagne, du Japon et de Corée. Elle produit notamment des fils, des tissus (soieries, toiles et tissus éponge) et des vêtements de tricot.

L'industrie textile offrira de bonnes possibilités aux investisseurs qui ciblent l'exportation, car ses produits se vendent pour près de la moitié à l'étranger. Les sociétés canadiennes intéressées feront bien de noter que certains pays, dont les membres de la Communauté européenne et le Canada, limitent la quantité des importations de vêtements faits au Viet Nam.

Chapitre 4 LE CLIMAT COMMERCIAL

Facteurs à considérer

- Réformes économiques
- Jeunesse et abondance de la main-d'oeuvre
- Taux d'alphabétisation élevé
- Faible coût de la main-d'oeuvre
- Pénurie de personnel qualifié
- Économie essentiellement agricole
- Intervention gouvernementale dans la pratique des affaires

4.1 Le climat industriel

La stratégie de développement que suivait le Viet Nam dans la première moitié des années quatre-vingt n'a pas connu le succès; elle prônait une économie dirigée, axée sur l'industrie lourde. Depuis l'instauration des réformes de 1988, le Viet Nam prêche plutôt en faveur de l'expansion de l'industrie légère et de l'exportation. L'économie du pays se diversifie peu à peu, en donnant la préférence aux biens de consommation générale, mais en se concentrant sur les produits agricoles et l'exploitation minière.

Si le Viet Nam accorde maintenant la priorité à l'industrie légère, c'est pour tirer avantage du coût modique de sa main-d'oeuvre et exporter dans le monde entier des produits finis simples; par la suite, il compte se procurer les techniques et le savoir-faire de gestion requis pour offrir des articles plus sophistiqués.

Ho Chi Minh-Ville a conquis le titre de capitale de l'industrie légère du Viet Nam, aux dépens de Hanoi, centre industriel traditionnel du pays. La grande productivité de la main-d'oeuvre vietnamienne, jointe aux faibles salaires dont elle se contente, pourrait hisser le pays aux premiers rangs mondiaux dans bien des secteurs de l'industrie légère, à condition qu'il se dote des infrastructures requises (voir la treizième étude de cas).

L'industrie vietnamienne reste, comme auparavant, réglementée par les ministères et les sociétés publiques qui en relèvent; la tendance à la privatisation s'affirme cependant, au rythme de l'adaptation de l'économie au libéralisme.

ORGANISATION DE L'INDUSTRIE

Les intervenants industriels vietnamiens se répartissent en trois grandes catégories :

- les sociétés publiques;
- les sociétés privées;
- les coopératives.

Les grandes entreprises de fabrication appartiennent pour la plupart à l'État, alors que les exploitations de moindre envergure sont le plus souvent gérées par des coopératives ou des intérêts privés. Chaque ministère, chaque société publique et chaque Comité du peuple, dans toutes les villes, provinces et districts, possède ses propres entreprises. Certaines d'entre elles oeuvrent dans plusieurs secteurs, d'autres se contentent d'un seul. Leur liberté d'action est fort variable, allant de nulle à totale.

Le gouvernement a également adopté un programme de privatisation des sociétés publiques de moyenne envergure oeuvrant dans le secteur de la fabrication, du commerce et des services; la mise en oeuvre de cette initiative est cependant graduelle.

4.2 Les sociétés publiques

Au Viet Nam, les entreprises publiques sont des rouages importants de l'économie nationale. Elles engendrent près de 40 p. 100 du PNB et 30 p. 100 du revenu national et sont le principal moteur des industries de l'électricité, du charbon, du pétrole et du gaz naturel, de la métallurgie, du ciment, des engrais et des pesticides.

Tableau 4.1

Production des sociétés publiques et des entreprises privées et coopératives

| (en millions de dong) | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 |
|-------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Société publiques | 61 728 | 67 442 | 77 866 | 75 956 |
| Entreprises privées et coopératives | 47 904 | 53 108 | 59 952 | 57 355 |

Source : *Economy and Trade of Vietnam*, Bureau général de la statistique, 1991.

Au Viet Nam, la plupart des sociétés publiques appartiennent à l'un ou l'autre des ministères du gouvernement central et sont gérées par lui. L'organigramme typique place les ministères au haut de l'échelle, les sociétés publiques en son milieu et les usines à la base.

Avant l'introduction des réformes, la production était répartie en fonction du plan directeur élaboré par le gouvernement. Chaque entreprise se voyait fixer un objectif et les produits se vendaient au prix établi par les autorités.

Depuis 1988, les sociétés d'État continuent d'évoluer sous l'égide administrative des ministères, mais elles doivent rendre compte à ceux-ci de leur gestion, de leur production et de leur comptabilité, dont elles sont dorénavant responsables. Certaines sociétés publiques vietnamiennes offrent une production diversifiée, notamment Seaprodex (produits de la mer) et Textimex (textiles). Au plan administratif, les sociétés qui fabriquent des produits non spécialisés relèvent du ministère du Commerce et du Tourisme.

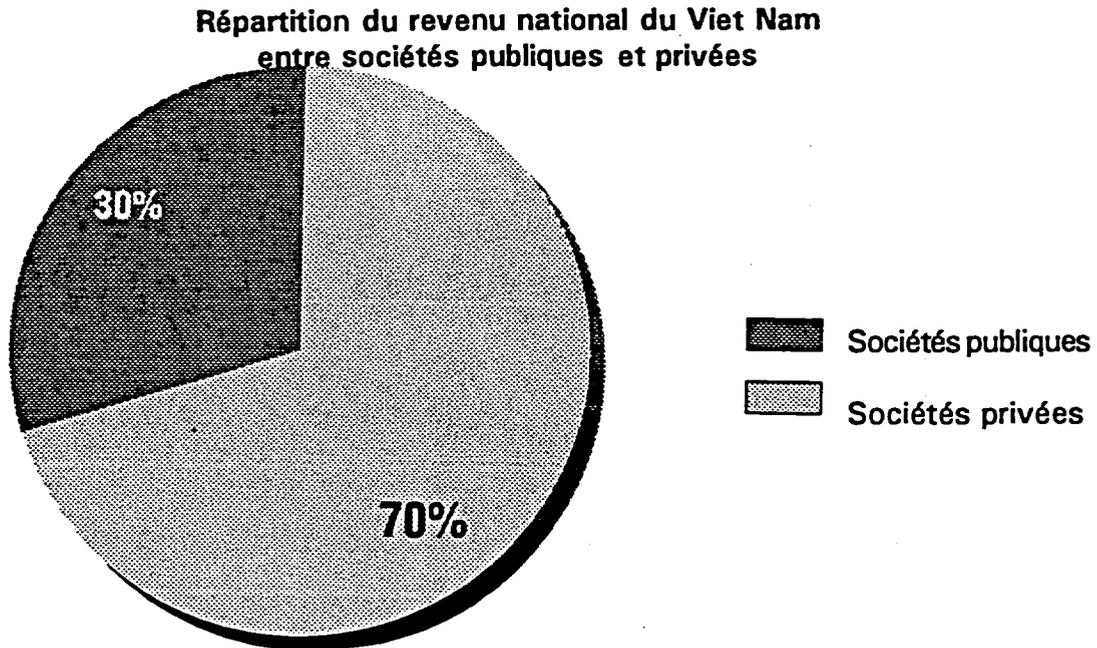
Celui-ci administre aussi les sociétés provinciales qui appartiennent aux Comités du peuple, sont gérées par eux et ont été formées dans le but d'importer et d'exporter des marchandises. Ces entreprises ne sont autorisées à conserver qu'une partie de leurs bénéfices en devises convertibles et doivent en remettre le solde à la Banque nationale.

Le gouvernement vietnamien a décidé d'interrompre son aide financière à diverses sociétés publiques, acceptant le risque de les voir disparaître. Il veut ainsi rehausser l'efficacité des gestionnaires gouvernementaux.

4.3 Les sociétés privées

En avril 1991, le Viet Nam a adopté une loi régissant la propriété privée, aux termes de laquelle on entend par l'expression «société privée» toute entreprise commerciale détenant un capital au moins équivalent à celui que requiert la loi et appartenant à un ou plusieurs particuliers. Les sociétés privées doivent répondre des gestes qu'elles posent dans leur recherche de bénéfices. La loi confère également à l'État le devoir de protéger le droit de posséder des moyens de production, d'hériter de capitaux et d'actifs, etc.

Figure 4.1



Source : *Economy of Vietnam: Reviews and Statistics*, Maison d'édition des statistiques, Hanoi, 1992.

Les sociétés privées sont pour la plupart de type familial et de petite envergure; elles ont peu accès aux investissements et leur fonds de roulement, restreint, nuit à leur expansion. Avant l'adoption de la loi sur les entreprises privées, il n'existait aucun cadre juridique pour leur exploitation au Viet Nam.

4.4 Les coopératives

Les coopératives existent depuis longtemps au Viet Nam, notamment dans la riziculture aquatique, où le repiquage et la récolte se font en commun et où les instruments aratoires et les bêtes de trait sont propriété collective.

La plupart des coopératives vietnamiennes sont nées dans le secteur agricole, où l'on a fait en sorte que les entreprises se partagent les avantages économiques. Les terres et les moyens de production sont mis à la disposition des coopératives, en échange de main-d'oeuvre. Les bénéfices, diminués des sommes dues à l'État au titre des impôts et du paiement des contingents, sont ensuite répartis entre les travailleurs. Les coopératives contribuent pour environ 25 p. 100 à la production nationale.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement vietnamien veut attirer l'investissement étranger, afin de mieux développer l'industrie légère du pays. Ce secteur comprend les textiles, la

confection, la chaussure, les plastiques et la fabrication de vélos, de machines légères, d'appareils électriques, de moteurs diesels, d'instruments aratoires, de pneus et de chambres à air pour bicyclettes, ainsi que de produits chimiques simples.

Le Viet Nam est un pays socialiste, où le gouvernement se donne dans l'économie un rôle bien différent de celui du gouvernement du Canada. Il s'est fermement engagé à décentraliser la prise des décisions, en accroissant l'autonomie des entreprises et en réformant son système économique. L'intervention gouvernementale est donc en déclin, même si les autorités publiques demeurent principalement responsables de l'administration quotidienne des affaires.

4.5 La loi réglissant l'investissement étranger

Le 29 décembre 1987, l'Assemblée nationale vietnamienne adoptait une nouvelle loi destinée à stimuler l'investissement étranger et, par la même occasion, dotait le pays des assises législatives nécessaires à son développement économique futur, qui doit être fondé sur la diversification de l'industrie et son orientation vers le marché international.

Cette loi est l'une des plus progressistes de toute l'Asie, au plan des avantages qu'elle offre aux investisseurs étrangers, car elle les protège contre les expropriations et les nationalisations et leur garantit le droit de rapatrier capitaux et bénéfices. Elle n'impose aucune limite minimale ou maximale aux mises de fonds, n'exige aucune participation minimale d'intérêts vietnamiens à la capitalisation des projets et permet que les entreprises créées restent la propriété entière de l'investisseur étranger.

La loi n'interdit aucun secteur aux entreprises et particuliers qui décident d'investir au Viet Nam. Ils sont tenus d'obtenir le soutien du Comité du peuple local, des autorités provinciales ou du ministère compétent, mais le Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI, voir section 5.9) reste seul responsable de l'approbation définitive des projets.

4.6 Les Plans de développement économique

Toutes les politiques gouvernementales vietnamiennes découlent des lignes directrices de développement exprimées dans le Plan quinquennal 1991-1995, qui a été conçu dans le but de promouvoir le progrès économique constant du pays. Ce plan, et ses prédécesseurs, expose ce que compte faire le Viet Nam pour faire avancer son économie. Le plan actuel accorde une plus grande priorité à l'agriculture et à l'industrie alimentaire et prône l'expansion de l'industrie légère axée sur l'exportation; il promet aussi que les infrastructures seront rénovées et développées.

4.7 La tendance à la privatisation

Le partage de l'activité industrielle entre sociétés publiques et privées a nui à l'équilibre économique du pays. Les premières pouvaient auparavant se financer à peu de frais, alors que les secondes n'avaient pas accès aux ressources normales. Par ailleurs, le manque de savoir-faire administratif et financier aboutissait à des décisions d'investissement parfois fautives et favorisait l'inefficacité dans plusieurs entreprises publiques; les sociétés privées, pour leur part, ont peine à se procurer le matériel et les fournitures voulus.

C'est en 1992 que le Viet Nam amorçait le processus de privatisation, qui visait d'abord un petit groupe de sociétés publiques appartenant à des instances centrales, provinciales, municipales et ministérielles. Le gouvernement voulait transformer ces entreprises en sociétés par actions, dans le but de les rendre plus productives et efficaces, de favoriser la cogestion et d'attirer le capital vietnamien et étranger.

Le capital-actions de ces entreprises sera vendu soit par l'entreprise elle-même, soit par des banques commerciales ou des sociétés de financement, jusqu'à ce que le pays possède son propre marché boursier. Le prix des actions doit demeurer faible, de façon qu'elles soient accessibles aussi bien aux travailleurs qu'aux gens d'affaires. Les investisseurs étrangers pourront en faire l'achat, mais devront les payer en devises convertibles; la participation étrangère ne doit pas dépasser 30 p. 100. En théorie, les autres sociétés publiques, les banques et les sociétés d'assurances et de financement ont également le droit de se procurer les actions offertes. Aucune entreprise privée ne pourra posséder plus de 15 p. 100 du capital-actions total des sociétés visées.

Le ministère responsable du programme de privatisations est celui des Finances; il choisira probablement les entreprises qui seront rendues au secteur privé en fonction de leur taille, de leur rentabilité et de leur champ d'activité. La nature expérimentale du programme pourra en restreindre la généralisation.

Pour prévenir toute confusion, le Viet Nam devra aussi adapter ses méthodes de comptabilité aux règles internationales.

4.8 Les zones franches industrielles pour l'exportation

Ayant accordé une place de choix aux produits industriels et finis destinés à l'exportation, le gouvernement du Viet Nam veut stimuler l'investissement étranger et il a, à cette fin, créé des zones franches industrielles dédiées à la production de marchandises pour le marché international (voir la deuxième étude de cas).

Deux de ces zones franches se trouvent à Ho Chi Minh-Ville. Celle de Saïgon est située dans le district de Thu Duc, alors que le district de Tan Thuan abrite sa propre zone. Le gouvernement compte en implanter une troisième à Danang.

L'investisseur qui désire s'établir dans une de ces zones franches peut y créer une entreprise dont il sera le seul propriétaire ou conclure une entente de coentreprise ou de collaboration commerciale. Il aura le droit de fabriquer ou d'assembler des produits destinés à l'exportation et de sous-traiter pour d'autres entreprises, notamment à titre de prestataire de services. Il lui faudra se mettre en contact avec le Conseil d'administration de la zone franche visée, qui dispose de trois mois pour refuser ou accepter sa demande.

Les entreprises qui s'établissent dans une zone franche industrielle bénéficient des avantages suivants :

- Taux d'imposition spécial, soit a) 10 p. 100 des bénéfices pour les fabricants et b) 15 p. 100 des bénéfices pour les sociétés de services.
- Exemptions fiscales : a) les fabricants sont exonérés de l'impôt pendant les quatre années qui suivent celle où ils ont réalisé leur premier bénéfice et b) les sociétés de services sont exemptées de l'impôt pendant les deux années qui suivent celle où elles ont réalisé leur premier bénéfice.
- L'équipement, les matières premières et les biens utilisés dans la zone peuvent être importés en franchise de droits; les produits faits dans la zone, puis exportés, sont exemptés des droits de douane.
- Réduction de l'impôt sur les remises à l'étranger, soit 5 p. 100 des sommes en cause.

CONTRAINTES

Pour se tailler une place parmi les autres pays exportateurs de la région, le Viet Nam devra résoudre divers problèmes. Il lui faudra notamment rehausser la qualité générale de sa production. De plus, bon nombre de ses entreprises n'ont aucune expérience de l'exportation et devront se familiariser avec les marchés étrangers, dans le but de moderniser leurs installations, d'accroître la productivité de leur personnel et d'améliorer la qualité de leurs produits. Au Viet Nam, on connaît également mal les domaines de la commercialisation, de l'assurance, de l'expédition et du financement international, et le réseau de télécommunications est si peu développé qu'il est difficile de communiquer efficacement avec un interlocuteur étranger. Le gouvernement s'est cependant engagé à apporter des solutions à ces problèmes.

4.9 Le marché noir

Il est indubitable qu'une partie de l'économie vietnamienne échappe à la réglementation gouvernementale, mais il reste impossible d'évaluer avec précision l'importance du troc et de la contrebande, notamment à l'échelle des biens de consommation. L'un et l'autre non seulement nuisent à l'économie du pays, mais vont à l'encontre du développement de son industrie et par la même occasion inquiètent considérablement les investisseurs et exportateurs qui s'intéressent au Viet Nam.

Le gouvernement sait qu'il a toujours eu peine à combattre la contrebande et il a prévu des mesures pour la freiner; c'est toutefois un problème tenace, contre lequel il faudra lutter pour que le pays continue d'être attrayant pour les commerçants étrangers.

4.10 La corruption

La corruption est bien présente dans toute l'Asie et sera toujours difficile à enrayer, car il n'existe nulle part de lois ou de politiques clairement conçues pour la combattre. En juin 1990, le gouvernement vietnamien lançait une grande offensive contre elle. Malgré tout, quiconque songé à exercer son commerce ou à investir dans ce continent aura à composer avec la corruption, c'est-à-dire à la reconnaître et à prendre les mesures voulues.

Pour réussir en Asie, il faut savoir distinguer corruption, pourboires, récompenses et gratifications spéciales. C'est pourquoi il est recommandé de retenir les services de gens compétents, qui pourront résoudre les dilemmes auxquels une entreprise doit faire face, connaissent bien le système et la conduite à y tenir, disposent d'un bon réseau de relations et sauront communiquer efficacement en vietnamien. Un bon employé saura accélérer les formalités, qu'il s'agisse de prendre rendez-vous avec un fonctionnaire ou de se procurer un visa.

Il est essentiel non seulement de bien saisir les réalités économiques et politiques du Viet Nam, mais aussi de comprendre tous ses contrastes culturels (voir la douzième étude de cas).

4.11 Les droits à l'exportation et à l'importation

Tous les biens qui entrent au Viet Nam ou en sortent sont frappés de droits de douane. Les entreprises à participation étrangère et celles qui ont conclu des ententes de collaboration commerciale peuvent bénéficier d'exemptions pour divers produits. Il se peut également que l'on exige le paiement de droits d'importation et de la taxe de vente si les produits doivent être vendus au Viet Nam même.

LA FISCALITÉ

Le régime fiscal du Viet Nam est administré par le Service de l'impôt du ministère des Finances. Les investisseurs étrangers sont assujettis à cinq formes de prélèvements fiscaux :

- Impôt direct sur les bénéfices.
- Impôt sur les bénéfices rapatriés.
- Taxe d'affaires et taxe de vente.
- Redevances d'exploitation des ressources naturelles.
- Impôt sur le revenu des employés.

4.12 L'impôt direct sur les bénéfices

Les sociétés à participation étrangère établies au Viet Nam sont assujetties à l'impôt sur le revenu des sociétés, qui varie entre 15 et 25 p. 100 des bénéfices réels. Si l'entreprise a investi dans un secteur jugé prioritaire, le taux d'imposition ira de 15 à 20 p. 100; dans le cas contraire, il s'établira entre 21 et 25 p. 100.

Pour être imposée au taux le plus bas, l'entreprise doit satisfaire à deux des cinq exigences suivantes :

- Elle doit avoir investi l'équivalent d'au moins 20 millions de dollars américains.
- Le transfert de connaissances doit accroître la valeur des produits.
- L'entreprise doit exporter au moins 80 p. 100 de sa production, ou encore recevoir autant de son revenu en devises étrangères.
- Le projet doit aboutir à un rendement du capital assez faible, ou encore être à la fois peu attrayant pour les autres investisseurs et important pour le Viet Nam.
- L'investissement doit être destiné à un endroit où les conditions naturelles, économiques et sociales sont défavorables.

C'est le CECI qui fixe en dernier ressort le taux d'imposition. Le Comité d'État peut consentir, aux entreprises oeuvrant dans un secteur prioritaire, une exemption fiscale valable pour deux ans à compter de la création du projet conjoint et pouvant être assortie d'une réduction d'impôt de 50 p. 100 pour deux années supplémentaires.

Si l'entreprise créée est admissible au traitement de faveur réservé aux secteurs prioritaires et satisfait à d'autres critères lui assurant un « régime spécial », le Comité d'État peut situer son taux d'imposition entre 10 et 14 p. 100, lui accorder une exemption fiscale de quatre ans et réduire encore de moitié l'impôt exigible pendant quatre années supplémentaires.

4.13 L'impôt sur les bénéfices rapatriés

Les investisseurs étrangers sont assujettis à une retenue d'impôt de 5 p. 100 sur les bénéfices rapatriés, lorsque leur mise de fonds est supérieure à la moitié de la capitalisation totale du projet ou se chiffre au moins à 10 millions de dollars américains. Dans tous les autres cas, la retenue d'impôt est fixée à 10 p. 100 des bénéfices versés hors du Viet Nam.

L'entreprise étrangère qui réinvestit sa part des bénéfices pendant au moins trois ans se verra rembourser l'impôt sur le revenu déjà versé à l'égard des sommes en cause.

4.14 La taxe d'affaires et la taxe de vente

Les sociétés de services qui ont conclu une entente de collaboration commerciale et se font payer en monnaie vietnamienne sont assujetties aux prélèvements fiscaux prévus en vertu de la réglementation relative aux bénéfices industriels et commerciaux. Une société vendant ses produits au Viet Nam même doit acquitter la taxe de vente au taux prescrit. Tout produit exempté de la taxe de vente reste assujetti à la taxe d'affaires.

4.15 Les redevances d'exploitation des ressources naturelles

Les entreprises étrangères qui participent à des projets d'investissement menant à l'exploitation ou à la mise en valeur des richesses naturelles du Viet Nam doivent payer des redevances en sus de l'impôt sur le revenu. Pour l'exploitation minière, forestière (bois d'œuvre compris) et agricole, ces redevances sont fixées par le Conseil des ministres.

Dans le cas des ressources minières, les redevances peuvent varier de 2 à 20 p. 100, selon le type de minéraux exploités. Pour les produits forestiers bruts, elles s'échelonnent de 10 à 40 p. 100, tandis qu'elles atteignent de 1 à 10 p. 100 s'il s'agit de poisson, de produits aquatiques et autres.

L'entreprise pourra être exemptée du paiement des redevances si l'apport de ressources naturelles constitue la contribution de son partenaire vietnamien à la capitalisation du projet conjoint. De plus, un projet non rentable après ses trois premières années d'existence pourra être assujetti à un taux de redevance inférieur; le même avantage peut être consenti aux projets remis sur pied, si leur réalisation a été interrompue avant 1975.

4.16 L'impôt sur le revenu des employés

La loi vietnamienne assujettit à l'impôt des particuliers le revenu de toute personne, ressortissant vietnamien ou étranger, oeuvrant au sein d'une entreprise financée par des intérêts étrangers ou ayant conclu une entente de collaboration commerciale.

LA MAIN-D'OEUVRE

On estime que la population active du Viet Nam atteint actuellement les 30 millions de travailleurs et qu'elle s'accroît à un rythme annuel de 3,5 p. 100, c'est-à-dire que ses rangs se gonflent chaque année de près d'un million de personnes. Les travailleurs vietnamiens, qualifiés et instruits, commandent de très faibles salaires. Plus des neuf dixièmes de la population vietnamienne savent lire, ce qui est de beaucoup supérieur au taux d'alphabétisation de la plupart des pays ayant atteint le même niveau de développement.

Le travailleur vietnamien maîtrise bien son métier et se caractérise par sa dextérité, sa débrouillardise et sa grande discipline personnelle, toutes qualités dont témoignent les succès remportés par son pays, qui a su relever de rebutants défis en dépit de conditions économiques et sociales peu prometteuses.

Le Viet Nam dispose d'un considérable bassin de main-d'oeuvre, mais le recrutement y est ardu au plan des professions libérales, des techniciens et des gestionnaires.

4.17 Le recrutement du personnel vietnamien

Une société étrangère dispose de plusieurs moyens pour recruter son personnel vietnamien. Diverses agences, comme la Foreign Service Company de Ho Chi Minh-Ville ou le Diplomatic Core Services Department de Hanoi, peuvent lui proposer des candidats, tout comme d'ailleurs les sociétés publiques de services aux investisseurs (voir la liste d'adresses utiles à l'annexe B).

L'entreprise dont les exigences n'auront pu être satisfaites par un mandataire ou une agence peut faire paraître une offre d'emploi et recruter son personnel elle-même, à la condition que les agents locaux de placement en soient informés.

Les relations de travail entre une entreprise à participation étrangère et ses employés vietnamiens doivent être régies par des contrats de travail personnels ou une convention collective. Aucune entreprise de ce genre ne peut priver ses employés de leur droit à la syndicalisation. On permet cependant la présence simultanée d'ententes individuelles et collectives.

4.18 L'emploi de travailleurs étrangers

L'investisseur étranger peut engager des employés non vietnamiens s'il est en mesure d'en justifier la nécessité pour la réalisation de son projet, ce qu'il lui faudra généralement faire au moment où il présentera une demande de permis d'exercice des affaires ou d'autorisation d'investissement.

Les employés d'origine étrangère se verront délivrer un visa de résident assorti d'un droit d'entrée multiple et valable pour un an au maximum, mais pouvant être renouvelé pour toute la durée du projet. Leurs conjoint et enfants jouiront de visas semblables.

Les personnes qui détiennent un tel visa peuvent se déplacer à leur guise dans les régions où les appelle leur profession. Elles doivent cependant obtenir l'autorisation du Service général du tourisme pour se rendre ailleurs au Viet Nam.

Tout employé étranger peut rapatrier son revenu, en respectant lois fiscales et de la réglementation des changes adoptées par le Viet Nam.

4.19 L'occupation du sol et la propriété foncière

Le droit à la propriété privée n'existe pas au Viet Nam; par contre, on y reconnaît un privilège d'occupation du sol.

Les principes juridiques du socialisme veulent que tout le territoire d'un pays appartienne à l'État et que les particuliers n'aient pas droit à la propriété foncière. Au Viet Nam, la terre appartient au peuple et, comme le veut le socialisme, l'État et le peuple ne font qu'un. C'est pourquoi la terre est gérée par l'État, au nom de la population.

L'État vietnamien permet aux entreprises et aux particuliers d'occuper des terres et protège ce droit. Il veillera aussi à ce qu'il soit exercé dans le respect des programmes de développement du pays. L'omission d'utiliser un tel droit d'occupation dans les six mois qui suivent son obtention peut amener l'État à reprendre possession des terrains en cause et à les confier à un autre requérant.

C'est au Bureau d'État d'administration des terres publiques qu'il revient de réglementer l'occupation du sol. Il est aussi chargé des relevés et du classement des terres, de la cartographie, du zonage et de l'aménagement du territoire, de la mise en oeuvre des règlements pertinents, de l'enregistrement des propriétaires, de l'inspection et de la résolution des litiges fonciers.

Les ressortissants étrangers ne sont pas autorisés à posséder ou à acheter des immeubles, mais peuvent les prendre à bail de leur propriétaire vietnamien, en passant par les autorités compétentes.

Les investisseurs ou entrepreneurs étrangers (particuliers et sociétés) doivent acquitter les redevances d'occupation des terres et d'utilisation des voies d'eau en dollars américains ou en dong vietnamiens. Ces redevances sont fixées annuellement, en fonction de la superficie.

Elles peuvent atteindre des sommes considérables, car les terres mises à la disposition des entreprises et particuliers d'origine étrangère sont sous contrôle gouvernemental.

4.20 Brevets, marques de commerce et droit d'auteur

Le Viet Nam est signataire de la Convention de Paris sur la protection de la propriété intellectuelle; il a donc accepté de protéger les brevets et marques de commerce. Le Bureau national des inventions, qui relève de la Commission d'État à la science et à la technologie, y veille en délivrant des attestations et des brevets aux inventeurs.

Les brevets et attestations sont valables pour 15 ans. Les ressortissants étrangers qui désirent faire inscrire une marque de commerce reçoivent une attestation de

protection valable pour dix ans et renouvelable. Les demandes en ce sens doivent être acheminées au Bureau national des inventions par l'intermédiaire d'un mandataire, soit par exemple la Chambre vietnamienne du commerce et de l'industrie (Vietcochamber), l'organisme Investconsult ou l'Agence de brevets de Saïgon.

Le Viet Nam impose certains droits avant d'accorder un brevet ou de consentir à inscrire une marque de commerce; de plus, il faudra verser annuellement la somme nécessaire au maintien de la validité de l'attestation.

Contrairement aux brevets et aux marques de commerce, dont la protection est garantie par la loi, le droit d'auteur n'a fait au Viet Nam que l'objet d'un décret portant sur les privilèges des artistes, écrivains, scientifiques et techniciens. C'est le ministère de la Culture qui est chargé d'en appliquer les dispositions.

Le ressortissant étranger qui est titulaire d'un brevet et estime ses droits lésés doit s'adresser à la Vietcochamber ou à l'un des organismes compétents pour obtenir l'aide requise.

4.21 L'assurance

La Société vietnamienne d'assurances (Baoviet) est la seule qui soit autorisée à exercer des affaires au Viet Nam. Toute coentreprise doit faire assurer ses actifs par elle, ou par quelque autre société sur laquelle se seront entendues les deux parties.

Baoviet jouit d'un monopole au Viet Nam même, quoique les coentreprises intéressant un intervenant étranger disposent de toute liberté d'action et puissent négocier l'ampleur de la participation de Baoviet.

4.22 Le règlement des différends commerciaux

Le gouvernement du Viet Nam a créé deux comités d'arbitrage qui, sous l'égide de la Vietcochamber, sont chargés de résoudre les litiges découlant du commerce et de l'exercice des affaires. Le premier, soit le Conseil d'arbitrage du commerce avec l'étranger, est saisi des questions d'ordre économique, alors que le Conseil d'arbitrage maritime se prononce lorsque le différend porte sur le transport océanique.

Ces conseils ne sont pas les seuls recours en cas de différend. En effet, les parties peuvent, sur entente, choisir de faire appel à un arbitre provenant d'un pays tiers, à un organisme d'envergure mondiale comme la Chambre de Commerce Internationale ou encore à un tribunal d'arbitrage. Le CECI (voir section 5.9) doit donner son aval au mécanisme de règlement des différends sur lequel se sera arrêté le choix des parties à tout contrat d'investissement; il a d'ailleurs déjà approuvé des ententes prévoyant le recours à des organismes étrangers.

Chapitre 5

LA PRATIQUE DES AFFAIRES AU VIET NAM

Facteurs à considérer

- Libéralisme de la loi sur l'investissement étranger
- Règlements en cours de révision
- Infrastructure peu développée
- Économie mixte
- Monnaie instable et taux d'inflation fluctuants
- Gestion économique indécise
- Manque de devises fortes
- Abondantes ressources naturelles
- Bassin abondant de main-d'oeuvre
- Protection contre les nationalisations d'entreprises étrangères
- Mise en place progressive d'une économie de marché
- Contraintes au rapatriement des capitaux

5.1 Le climat d'investissement

Avant d'aborder un pays comme le Viet Nam, une entreprise se doit d'étudier tous les facteurs habituels d'investissement. Elle doit notamment se familiariser avec les questions suivantes : contexte politique et économique, climat commercial (régime juridique, règles de vérification, règlements fiscaux, permis d'exercice et autorisations d'investissement), lois et règles bancaires, communications, services de conseillers professionnels et assurances. À l'heure actuelle, le régime vietnamien en matière d'investissement peut être qualifié d'insuffisant ou de rudimentaire, mais les autorités du pays s'efforcent de le raffiner.

Le Viet Nam a adopté l'une des lois les plus libérales en Asie en matière d'investissement étranger afin d'attirer les investisseurs et les devises fortes (voir section 4.5). Cette loi constitue un signal donné à la communauté internationale que le Viet Nam s'ouvre aux affaires et souhaite attirer les capitaux étrangers dans tous les secteurs de son économie. Le gouvernement vietnamien sait que les investissements étrangers sont essentiels dans un pays qui ne dispose pas du capital suffisant pour se procurer la technologie nécessaire à la modernisation de ses infrastructures. Un programme de réforme aussi ambitieux ne pourra réussir sans le ferme engagement des autorités gouvernementales.

Néanmoins, le Viet Nam reste l'un des pays les plus pauvres au monde en raison d'une économie en lambeaux, d'une bureaucratie lourde et désuète, d'une législation confuse et mal adaptée, d'un chômage massif, d'une corruption généralisée, de la contrebande et du marché noir et d'une infrastructure vétuste. Les perspectives de développement économique sont donc mitigées.

Au 31 décembre 1992, le Viet Nam avait délivré 555 autorisations d'investissement étranger, pour un total de 4,6 milliards de dollars américains. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'investissement étranger, en 1988, les ressortissants étrangers se sont intéressés essentiellement aux secteurs suivants : le pétrole et le gaz naturel, les hôtels et l'industrie touristique, l'agro-alimentaire, les postes et télécommunications, la fabrication de biens de consommation (industries de l'aluminium, des matières plastiques, du matériel électrique et électronique), l'aménagement des infrastructures, la production agricole, l'exploitation forestière et la transformation des produits forestiers, l'élevage et la transformation des produits de la pêche et l'industrie du caoutchouc, du cuir et du simili-cuir.

Au cours des cinq dernières années, trois types d'entreprises ouvertes au capital étranger ont vu le jour : 1) les coentreprises (80 p. 100); 2) les entreprises ayant conclu une entente de collaboration commerciale (15 p. 100); 3) les entreprises de propriété exclusivement étrangère (5 p. 100).

Environ la moitié des projets d'investissement mentionnés ci-dessus ont été mis en oeuvre. Quelque 25 p. 100 des projets ont connu des difficultés, comme la pénurie de capitaux ou de matériaux, ou encore une demande trop faible. Les 25 p. 100 qui restent n'ont pas été réalisés en raison de changements au sein des marchés visés, de débouchés perdus, de l'incapacité des parties à effectuer leur apport en capital ou du manque des matières brutes nécessaires.

Parmi les événements récents venant améliorer le climat d'investissement au Viet Nam, citons la reprise de l'aide japonaise (les investissements nippons suivront), la forte augmentation de l'aide de la France et la levée partielle de l'embargo américain : les entreprises américaines peuvent maintenant ouvrir des bureaux au pays, passer des contrats et embaucher du personnel sur place. Ces événements constituent un premier pas vers la levée totale de l'embargo américain.

5.2 La politique en matière d'investissement

Le gouvernement vietnamien encourage les investissements dans les secteurs suivants :

- La production axée sur les exportations et le remplacement des importations.
- Les industries de haute technologie employant une main-d'oeuvre qualifiée ou augmentant la capacité de production des entreprises vietnamiennes.
- Les industries à forte intensité de main-d'oeuvre utilisant les matières brutes et les ressources naturelles disponibles au Viet Nam.
- L'aménagement des infrastructures et les services générateurs de devises étrangères (tourisme, réparation navale, services portuaires et aéroportuaires).

De plus, les autorités provinciales et municipales sont tenues de formuler leurs grandes orientations en matière d'investissement dans les secteurs susmentionnés pour les années 2000 à 2005.

5.3 Mesures d'incitation à l'investissement

Dans le cadre de ses plans de développement à long terme, le gouvernement du Viet Nam a désigné comme secteurs économiques prioritaires la production axée sur l'exportation et le remplacement des importations. Des mesures législatives en matière d'investissement étranger ont été adoptées afin d'attirer les entreprises étrangères souhaitant profiter des nouveaux débouchés.

Au cours de la prochaine décennie, les efforts de développement de l'économie vietnamienne porteront principalement sur les industries d'exportation, la modernisation des établissements, les investissements dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre exploitant les ressources naturelles du pays, l'aménagement des infrastructures et les services générateurs de devises étrangères comme le tourisme, la réparation navale et les services portuaires et aéroportuaires.

Le gouvernement du Viet Nam reconnaît le besoin du savoir-faire et des capitaux étrangers dans de nombreux domaines. Les règlements relatifs aux investissements étrangers sont appliqués avec souplesse par le CECI (voir section 5.9), en fonction de l'intérêt de chaque projet.

Les mesures incitatives suivantes sont offertes aux sociétés ayant conclu des ententes de collaboration commerciale, aux coentreprises et aux entreprises de propriété étrangère exclusive (voir sections 5.5, 5.6 et 5.7) :

- Exemption des droits à l'importation et à l'exportation d'équipement, de machinerie, de pièces de rechange, de matériel industriel et commercial (y compris les véhicules) qui constituent un apport en capital ou qui sont achetés avec les fonds propres de l'entreprise et font partie du capital investi.
- Exemption ou réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés.
- Taux d'imposition spéciaux sur les bénéfices rapatriés.
- Remises fiscales au titre des bénéfices réinvestis.
- Exemption de la taxe de vente pour les ventes réalisées à l'extérieur du Viet Nam.

Les bureaux de représentation jouissent pour leur part des avantages suivants (voir section 5.8) :

- Les bureaux de représentation sont autorisés à louer les locaux, résidences et installations nécessaires pour la conduite de leurs affaires au Viet Nam. Ils ont aussi le droit d'embaucher des citoyens vietnamiens.

- Ils peuvent ouvrir des comptes en devises étrangères et en devises convertibles à la Banque de commerce extérieur ou aux succursales des banques étrangères établies au Viet Nam (voir le chapitre 7 sur le secteur bancaire). La conversion de devises étrangères et les versements à l'étranger en devises étrangères sont soumis au contrôle des changes.
- Les bureaux de représentation sont autorisés à importer le matériel et les articles utilisés dans la conduite de leurs affaires au Viet Nam et à réexporter le tout après cessation des activités.

5.4 Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux

Les possibilités d'investissement et les débouchés commerciaux augmenteront en fonction du développement économique du Viet Nam et de la hausse concomitante du pouvoir d'achat. Pour la prochaine décennie, le gouvernement vietnamien a choisi dix secteurs prioritaires au chapitre des investissements :

- L'agriculture et l'agro-alimentaire.
- L'élevage, la pêche et la transformation des produits de la pêche.
- Le pétrole et le gaz naturel, y compris l'exploration, l'extraction et la transformation des produits dérivés.
- L'aménagement des infrastructures (notamment la construction, l'agrandissement et la modernisation des aéroports, des ports de mer, des ponts, des routes, des systèmes d'information et de télécommunications, des centrales électriques et des installations de traitement de l'eau potable).
- La production axée sur l'exportation et le remplacement des importations.
- Les biens de consommation, les textiles, l'électronique et les électroménagers.
- L'extraction et la transformation des produits miniers (fer, bauxite, charbon, pierres précieuses, silice) et les matériaux de construction.
- Les services générateurs de devises étrangères comme le tourisme, la réparation navale et les services aéroportuaires.
- La construction d'hôtels, de bureaux et d'habitations à l'intention des investisseurs étrangers.
- La fabrication et l'artisanat.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a prêté son concours aux responsables du Comité d'État au plan, du CECI, du Comité d'État à la science et à la technologie, du ministère des Finances, de la Banque nationale et d'autres ministères vietnamiens pour la préparation d'une liste de 187 projets prioritaires visant à attirer les investisseurs étrangers.

L'exploitation de la production manufacturière à faible coût a commencé il y a 20 ans au Japon, en Corée, à Taïwan, à Hong Kong et en Thaïlande, et se poursuit aujourd'hui en Indonésie. Nul doute que le Viet Nam joindra les rangs des pays qui se spécialisent dans la fabrication à faible coût de nombre de produits industriels et de biens de consommation.

LES FORMES D'ORGANISATION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

Les sociétés étrangères peuvent investir au Viet Nam de quatre façons différentes :

- En concluant une entente de collaboration commerciale.
- En formant une coentreprise.
- En constituant une entreprise de propriété exclusivement étrangère.
- En établissant un bureau de représentation.

5.5 Les ententes de collaboration commerciale

Une entente de collaboration commerciale est conclue entre deux ou plusieurs parties souhaitant mener en commun des activités au Viet Nam sans y constituer une société. Les clauses de l'entente fixent les droits, les obligations et les responsabilités de chacune des parties. Aucune société n'est créée; par conséquent, l'entreprise étrangère peut se retirer aisément du marché et les parties peuvent s'entendre sur les conditions.

La nature et la portée de l'entente sont étudiées par le CECI (voir section 5.9). L'entente entre en vigueur lorsque le Comité d'État a donné son assentiment.

Le CECI étudie les aspects suivants de l'entente avant de l'approuver :

- Les détails économiques et techniques, exposés dans une étude de faisabilité.
- La nature des activités commerciales prévues.
- L'apport de chaque partie.
- Les produits ou services et les marchés visés.
- Les questions relatives aux devises étrangères.
- La conformité aux lois et règlements.
- Les droits des parties, la durée de l'entente, les modalités de modification et d'annulation ainsi que les mécanismes de règlement des différends.

Il est conseillé aux partenaires éventuels d'une entente de veiller à ce que les responsabilités, les risques et les bénéfices soient répartis de façon équitable.

L'entente de collaboration commerciale donne à chacun une certaine marge de manoeuvre. Les parties peuvent convenir à leur gré de différentes questions telles la durée de l'entente et la gestion des opérations, aspects qui sont réglementés si l'on constitue une société (voir section 5.6). Dans le cadre d'une entente négociée avec soin, un investisseur étranger peut plus facilement se retirer et rapatrier ses capitaux.

Une société étrangère qui conclut une entente de collaboration commerciale ne constitue pas une personne morale distincte au Viet Nam et ne peut donc pas embaucher de ressortissants vietnamiens. Elle n'a pas droit aux exemptions et

remises fiscales consenties aux coentreprises et aux entreprises de propriété exclusivement étrangère.

5.6 Les coentreprises

Une coentreprise doit être constituée en société sous le régime des lois vietnamiennes. La responsabilité de chacune des parties est limitée à sa part du capital. L'apport en capitaux étrangers ne peut être inférieur à 30 p. 100; il n'existe aucune limite supérieure. La mise de fonds de l'investisseur étranger peut prendre diverses formes : devises étrangères, infrastructure, équipement et machinerie, brevets, transferts technologiques, services techniques, formation des techniciens et des gestionnaires, ressources de marketing et de distribution (voir la sixième étude de cas).

L'apport en capital de la partie vietnamienne peut aussi prendre diverses formes : devises vietnamiennes, ressources naturelles, matériaux de construction, droits d'occupation du sol et droit d'utiliser les voies d'eau ou d'exploiter les eaux territoriales, bâtiments, installations et machinerie, services de construction, services techniques et main-d'oeuvre.

La gestion de la coentreprise relève de son conseil d'administration, dont les membres sont nommés par les parties en proportion de leur apport en capital, qui peut représenter jusqu'à 99 p. 100. Chacune des parties doit être représentée. Le directeur général ou son adjoint doit être citoyen du Viet Nam et y résider. Les bénéfices et les risques doivent être partagés par les parties à la coentreprise en proportion de leur participation au capital. La durée normale d'une coentreprise est de 20 ans, quoique le CECI puisse autoriser une durée allant jusqu'à 50 ans.

Une coentreprise est officiellement constituée après délivrance par le CECI de l'autorisation d'investissement et du certificat d'enregistrement.

5.7 Les entreprises de propriété exclusivement étrangère

Une entreprise de propriété exclusivement étrangère doit être constituée en société à responsabilité limitée; elle est une personne morale vietnamienne soumise aux lois du Viet Nam. L'investissement à capital entièrement étranger est traité de la même manière qu'une participation à une coentreprise, sauf en ce qui concerne l'apport en capital de l'investisseur étranger.

5.8 Les bureaux de représentation

L'établissement de bureaux de représentation n'est pas réglementé par la loi vietnamienne sur l'investissement étranger, mais relève plutôt de la compétence du ministère du Commerce et du Tourisme.

La principale fonction d'un bureau de représentation au pays est d'établir des liens avec les entreprises, les administrations publiques et les clients. L'impôt sur les bénéfices ne s'applique pas aux bureaux de représentation, puisque ces derniers font office d'agents de liaison et n'entreprennent pas d'activités commerciales en tant que telles. Toute entreprise souhaitant se lancer en affaires au Viet Nam et ayant besoin d'une présence permanente à long terme dans ce pays devrait songer à y ouvrir un bureau de représentation. Elle peut ainsi louer des locaux et des logements, employer des citoyens vietnamiens et ouvrir des comptes bancaires en monnaie vietnamienne ainsi qu'en devises convertibles. Elle peut en outre importer le matériel et les articles nécessaires à son personnel et à la bonne marche de ses activités.

Une société étrangère ayant établi des liens avec un organisme économique et commercial du Viet Nam et dont les programmes visent à renforcer la coopération économique et scientifique ou technique peut se voir autorisée à ouvrir un bureau de représentation (voir section 5.11).

COMMENT FONDER UNE ENTREPRISE AU VIET NAM

5.9 Le Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI)

Le CECI a été créé par le Conseil des ministres afin d'administrer l'application de la loi vietnamienne sur l'investissement étranger. Le Comité d'État a pour principale fonction d'étudier et d'approuver les demandes d'autorisations d'investissement, les ententes de collaboration commerciale ainsi que la constitution de coentreprises et d'entreprises de propriété exclusivement étrangère.

Réunissant des représentants du Conseil des ministres, du ministère des Finances, du Comité d'État au plan, du ministère du Commerce et du Tourisme, de la Banque nationale et de la Commission à la science et à la technologie, le CECI met à contribution les ressources des ministères vietnamiens pour évaluer et autoriser les investissements.

Le CECI est divisé en quatre services : le Centre de services aux investisseurs, le Centre d'évaluation des projets, le Service de recherche juridique et le Service de traduction.

Le CECI est l'unique organisme responsable de l'examen et de l'approbation des investissements au Viet Nam. Les demandes sont autorisées à la suite d'un processus qui met à contribution les différents paliers de l'administration publique (central, provincial et municipal). Au besoin, le CECI s'adresse aussi à des fonctionnaires d'autres ministères. Bien qu'il existe à Ho Chi Minh-Ville un bureau du Comité d'État, celui-ci se borne à étudier les demandes, la décision finale étant du ressort de l'administration centrale à Hanoi.

Outre ses attributions quant à la délivrance des autorisations d'investissement et des certificats d'enregistrement, le CECI peut faciliter les négociations, donner des conseils aux entreprises au sujet de la préparation des ententes et du choix des partenaires éventuels et aider à résoudre les différends entre partenaires avant le recours à l'arbitrage. Il se charge aussi de rédiger les lignes directrices, les lois et documents juridiques relatifs à l'investissement étranger et publie des directives conformes à la stratégie gouvernementale de développement. Le Comité d'État établit également les lignes directrices en matière de projets faisant appel aux fonds publics.

5.10 Formation d'une coentreprise ou création d'une entreprise de propriété exclusivement étrangère

a) Renseignements généraux

Les ententes de collaboration commerciale, les coentreprises et les entreprises de propriété exclusivement étrangère doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du CECI (voir section 5.9).

Les modalités de formation d'une coentreprise ou de création d'une entreprise de propriété exclusivement étrangère sont similaires, mais elles sont plus simples dans le deuxième cas vu l'absence de partenaire vietnamien.

Dans le cas d'une coentreprise, les investisseurs canadiens ont intérêt à repérer une entreprise vietnamienne admissible ayant obtenu l'autorisation de négocier un accord commercial (voir figure 5.1).

À ce dernier égard, il suffit de communiquer avec le Comité d'État à la coopération et à l'investissement ou avec la Chambre vietnamienne du commerce et de l'industrie (Vietcochamber) pour obtenir la liste des entreprises admissibles.

b) Le processus d'autorisation des investissements

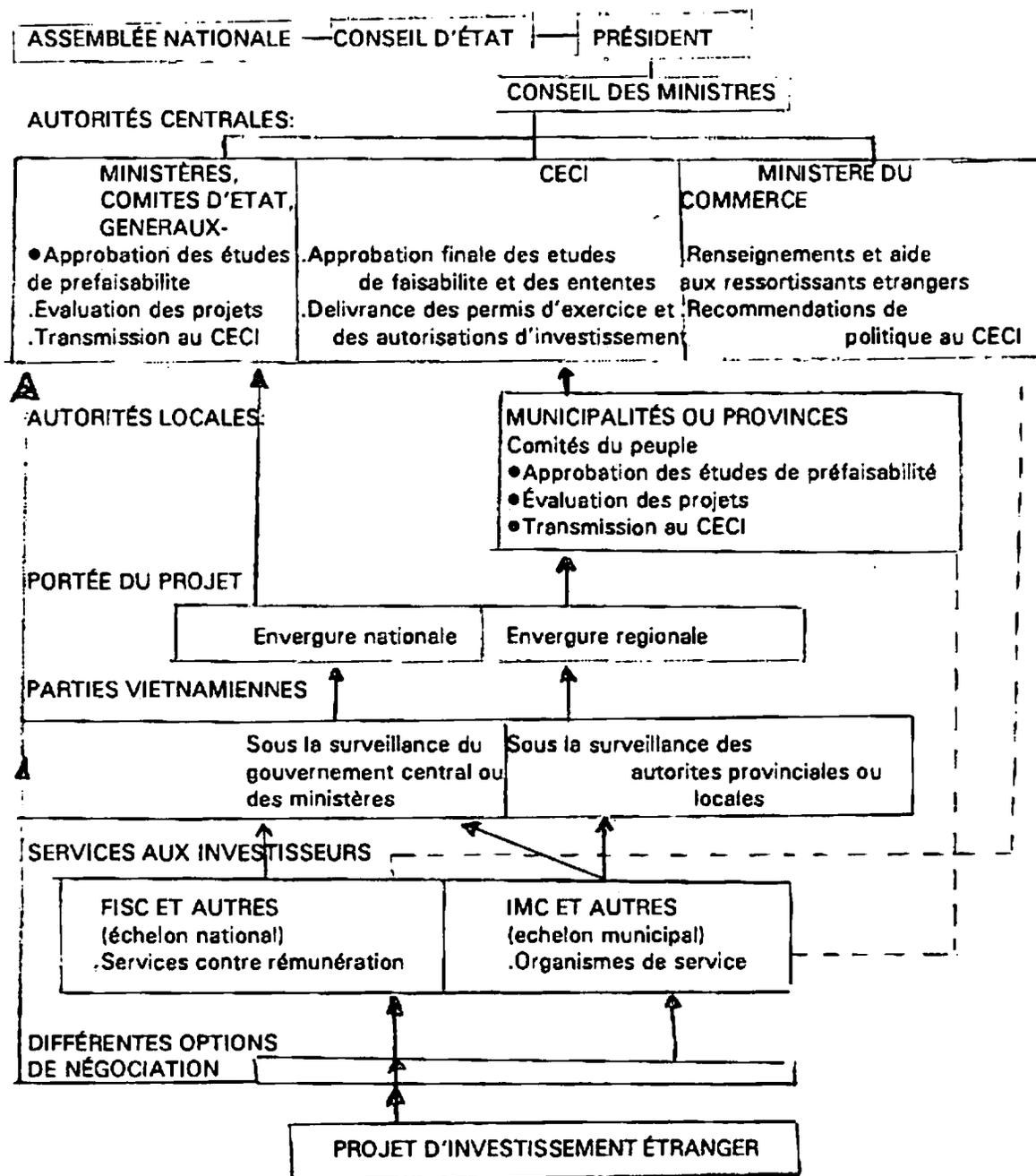
La société étrangère doit dans un premier temps négocier directement avec un partenaire vietnamien potentiel ou faire appel à une société locale de services aux investisseurs (voir section 5.12), qui fera office d'intermédiaire et pourra donner des conseils, contre rémunération, au sujet de la préparation des documents nécessaires. Le partenaire vietnamien pourra lui-même communiquer avec les autorités aux fins des autorisations voulues.

Avant de soumettre une demande d'autorisation d'investissement au CECI, il est conseillé d'obtenir l'approbation du Comité du peuple de la ville ou de la municipalité où le projet verra le jour, ainsi que celle des responsables au gouvernement central qui participeront peut-être directement au projet. Lorsqu'un protocole d'entente a été conclu, cette initiative peut être prise par l'investisseur

canadien ou le partenaire vietnamien, ou encore par la société de services aux investisseurs.

Les investisseurs seront bien avisés de fournir tous les renseignements demandés lorsqu'ils remplissent les formulaires du *Guide des formes d'investissement au Viet Nam*, publication qu'on peut se procurer auprès de la Vietcochamber ou du CECI.

Figure 5.1
PROCESSUS D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS



Légende

- Ordinoگرامme des documents d'autorisation d'investissements étrangers
- - - Relations de subordination des organismes de service
- Partie vietnamienne ou étrangère

Source : Comité d'État à la coopération et à l'investissement.

c) Études de préfaisabilité

Pour que son projet soit évalué sans délai, l'investisseur doit présenter une étude de préfaisabilité ainsi qu'un protocole d'entente entre les partenaires vietnamien et canadien au Comité du peuple de la municipalité ou de la province, ou encore au gouvernement central, selon l'autorité compétente. Les partenaires détermineront à quel palier soumettre l'avant-projet en fonction des facteurs suivants : la nature du projet, le secteur économique visé, l'importance du projet par rapport aux plans gouvernementaux et l'ampleur des capitaux en cause.

L'étude de préfaisabilité fournit les grandes lignes de l'étude de faisabilité à mener et définit le type de projet et son potentiel. Le protocole d'entente, qui n'engage pas les parties, fixe les grandes lignes de la collaboration envisagée. L'aval donné par le Comité du peuple intéressé signifie son accord de principe.

Si le projet est du ressort du gouvernement central, les ministères, comités d'État ou services généraux intéressés reçoivent l'étude de préfaisabilité, évaluent le projet et font part de leurs recommandations au CECI. Si en revanche le projet relève plutôt des autorités provinciales ou municipales, le Comité du peuple municipal ou provincial évalue et approuve l'étude.

d) Présentation de la demande finale (étude de faisabilité)

Le CECI reçoit les demandes finales d'autorisation des entreprises à participation étrangère. Une étude de faisabilité du projet et une ébauche d'actes constitutifs de la nouvelle coentreprise doivent être préparées et accompagnées de tous les renseignements requis par le CECI pour la délivrance d'un permis d'exercice des affaires, dans le cas d'une entente de collaboration commerciale, ou d'une autorisation d'investissement, dans le cas d'une coentreprise.

Les actes constitutifs doivent comprendre la raison sociale de l'entreprise, une description du produit ou du service, le montant total du capital investi et du capital déclaré, la durée prévue de l'entreprise, la structure de gestion, les règles de comptabilité et de vérification, ainsi que le nom du ressortissant étranger qui représentera l'entreprise au Viet Nam.

e) Enregistrement et délivrance du permis ou de l'autorisation

Le CECI approuve ou non la demande dans les trois mois suivant la présentation. Dans un délai de 30 jours, le Comité d'État peut souligner les problèmes, demander des précisions ou exiger des modifications aux documents présentés avant de prendre sa décision. Il peut alors approuver le projet, enregistrer l'investissement et délivrer l'autorisation ou le permis voulu.

5.11 Établissement d'un bureau de représentation

a) Renseignements généraux

La Vietcochamber et certaines sociétés conseils pourront aider les investisseurs étrangers qui souhaitent établir un bureau de représentation.

On peut obtenir les formules de demande auprès du ministère du Commerce et du Tourisme, qui délivre les permis requis. Les demandeurs doivent déclarer le nom et l'adresse du requérant, les principales activités de l'entreprise, son capital souscrit, l'objet de la demande, l'adresse prévue du bureau de représentation au Viet Nam, le nom du représentant qui dirigera le bureau, les noms des employés vietnamiens ou étrangers ainsi que les principaux éléments d'actif tels le matériel de bureau ou les ordinateurs.

b) Document exigés

Le requérant doit produire une lettre d'introduction de la Vietcochamber, des documents attestant l'existence juridique du requérant, le curriculum vitae de chaque employé, une attestation bancaire confirmant le capital souscrit et les autres pièces exigées par le ministère du Commerce et du Tourisme.

c) Enregistrement et délivrance du permis

Le ministère du Commerce et du Tourisme disposera de la demande dans un délai de 60 jours. Une fois la demande acceptée, le Ministère délivre un permis précisant les principales activités du bureau. Le bureau doit s'enregistrer auprès du Ministère dans les 30 jours suivant la délivrance du permis et acquitter les frais afférents.

5.12 La recherche d'un partenaire vietnamien

Les entreprises étrangères sont autorisées à s'associer aussi bien aux sociétés publiques qu'aux entreprises du secteur privé. Un investisseur peut trouver un partenaire vietnamien soit par les soins du CECI ou de la Vietcochamber, soit par ses propres moyens en utilisant des contacts sur place ou en suivant des recommandations, ou encore avec l'aide d'une société de services aux investisseurs.

Le CECI a délivré des permis officiels d'exercice à six sociétés conseils en la matière, sans oublier son propre Centre de services aux investisseurs (voir annexe B). Beaucoup d'entreprises non officielles affirmeront pouvoir vous être utiles. Il n'existe pas de barème des honoraires exigibles pour ce genre de service, et ces honoraires sont donc fixés par chaque entreprise.

Les investisseurs canadiens doivent prendre conscience de la nécessité de traiter avec les organismes gouvernementaux compétents s'ils veulent réussir au Viet Nam, puisque les affaires passent toujours par Hanoi.

5.13 Les frais d'exploitation au Viet Nam

Il faut savoir que, lorsqu'on ouvre un bureau et qu'on élit résidence au Viet Nam, les mêmes prix ne s'appliquent pas aux Vietnamiens et aux étrangers. Bien qu'il s'agisse de l'un des pays les plus pauvres, les frais d'exploitation y dépassent ce que l'on attendrait d'un pays en développement : les ressortissants étrangers constateront qu'y mener des affaires peut coûter cher.

Les entreprises étrangères actives au Viet Nam ont trouvé à Ho Chi Minh-Ville des frais de location de bureaux comparables à ceux qui se pratiquent dans les villes de pays plus avancés, comme Bangkok en Thaïlande ou Kuala Lumpur en Malaisie.

Les loyers commerciaux à Ho Chi Minh-Ville varient entre 10 et 15 \$ US le mètre carré par mois. Les frais d'électricité, d'éclairage et de climatisation ne sont pas toujours compris. À Hanoi, les loyers sont quelque peu moins élevés. Les villas et résidences peuvent coûter entre 3 000 et 14 000 \$ US par mois.

Chapitre 6

L'EXPORTATION VERS LE VIET NAM

Facteurs à considérer

- Faiblesse de la demande.
- Problèmes de distribution.
- Population prévue en 2002 : 85,1 millions.
- Un grand potentiel à long terme.
- Un gouvernement relativement stable.
- La restructuration de l'économie.
- Incapacité d'acheter des biens non essentiels.
- Manque de devises étrangères.
- Infrastructure peu développée.
- Contraintes en matière de représentants locaux.
- Le recours aux représentants commerciaux y est peu connu.

La réglementation des activités des représentants et distributeurs ne fait pas partie des priorités du gouvernement vietnamien, qui mise plutôt sur les investissements. L'achat de biens et de services reste au second plan des préoccupations.

Néanmoins, à long terme, le Viet Nam présente pour les exportateurs canadiens des débouchés potentiels dans un marché de plus de 71 millions d'habitants. De nombreuses entreprises s'intéressent vivement aux occasions d'affaires dans un pays «neuf» où les biens et les services dans tous les secteurs sont en forte demande.

Bien que le potentiel à long terme du Viet Nam soit considérable, il est difficile d'y conclure des affaires. Les exportateurs doivent se familiariser avec le marché avant d'y vendre leurs produits. À l'heure actuelle, le Viet Nam n'offre que de faibles débouchés aux entreprises canadiennes, faute de devises fortes pour acheter les biens et services. Par ailleurs, le pays n'est pas assez avancé sur le plan technologique pour importer les types de biens et de services que le Canada exporte le plus souvent. Les débouchés actuels pour les entreprises canadiennes qui oeuvrent dans le pays ou qui connaissent la région comprennent les biens essentiels comme les véhicules et pièces de rechange, le matériel de base en télécommunications, le matériel d'exploitation marine et les produits pharmaceutiques.

6.1 Le contexte des exportations

Le revenu moyen par habitant au Viet Nam est difficile à déterminer, mais on l'évalue entre 200 et 300 \$ US. Il est plus élevé à Ho Chi Minh-Ville et dans le sud du pays qu'à Hanoi et dans les régions du Nord.

Certains Vietnamiens reçoivent des devises étrangères de leurs parents établis au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France ou en Australie.

Jusqu'à présent, les services bancaires étaient nettement insuffisants. Méfiants et peu enclins à déposer leurs devises étrangères à la banque, ceux qui en ont préféré souvent se livrer au marché noir.

De nombreux biens de consommation entrent illégalement au Viet Nam. Les exportateurs canadiens devront affronter la concurrence des produits de contrebande, et même de contrefaçon, qui sont vendus meilleur marché, réduisant la compétitivité des importations légales (voir section 4.9).

Il est surtout difficile de vendre aux entreprises vietnamiennes parce que celles-ci manquent de devises fortes pour payer les importations. Étant donné leurs relations commerciales de longue date avec l'ancienne Union soviétique, les sociétés vietnamiennes ont surtout l'expérience du commerce de contrepartie.

Le Viet Nam n'est pas un pays très avancé sur le plan technologique, ce qui explique pourquoi de nombreux produits y sont rudimentaires et désuets. Les exportateurs canadiens doivent donc fournir des produits et services qui s'adaptent à la nature du marché auquel ils sont destinés. À cet égard, il faut tenir compte de divers facteurs, notamment la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée, la quantité et de la qualité des matières premières, la disponibilité des pièces de rechange, l'alimentation électrique locale et les conditions générales du marché.

6.2 Contrôles à l'exportation et à l'importation

Sous l'autorité du Conseil des ministres, le ministère du Commerce et du Tourisme régit le commerce extérieur du Viet Nam. De concert avec le Comité d'État au plan, il est chargé de coordonner la stratégie et les objectifs du pays et d'effectuer la planification des exportations et des importations de façon qu'elles respectent les priorités socio-économiques. De plus, le Ministère fournit aux exportateurs et aux importateurs des renseignements sur les marchés et les prix. Il est en outre responsable du contingentement des exportations et des importations, de la délivrance de licences et de la supervision générale du commerce extérieur (voir section 6.6). Les entreprises sont tenues de s'informer des restrictions s'appliquant à certains biens et services.

6.3 Comment trouver un partenaire commercial

Les entreprises locales n'ont pas toutes le droit de participer au commerce extérieur; il est donc essentiel de s'assurer que le partenaire vietnamien possède l'autorisation requise. La Vietcochamber et le ministère du Commerce et du Tourisme peuvent fournir aux sociétés canadiennes une liste des entreprises vietnamiennes qui détiennent une licence d'import-export.

Depuis longtemps, le commerce extérieur est réglementé par le gouvernement du Viet Nam. Les entreprises publiques d'import-export agréées par le ministère du Commerce et du Tourisme relèvent des ministères et ont la responsabilité administrative de la production des marchandises à exporter, faisant ainsi office d'intermédiaires pour le compte des sociétés d'État.

Des entreprises d'État à l'échelle nationale et provinciale ainsi que des sociétés du secteur mixte sont autorisées à commercer avec l'étranger. Les entreprises privées et les particuliers n'ont pas le droit d'importer directement.

Les sociétés vietnamiennes suivantes ont généralement le droit de participer au commerce extérieur :

- Les entreprises publiques de commerce général : sociétés qui oeuvrent au niveau national et sont chargées de l'importation et de l'exportation de divers produits.
- Les entreprises publiques de commerce spécialisé : sociétés qui se spécialisent dans certains produits ou secteurs industriels, comme les produits agricoles et alimentaires, le charbon, le cuir, les produits de la mer, l'électronique et les boissons.
- Les entreprises provinciales de commerce général.
- Les entreprises provinciales de commerce spécialisé.

Une entreprise canadienne ne doit pas s'attendre à pouvoir conclure une entente de distribution ou de représentation avec une société vietnamienne par télécopie. Il est absolument nécessaire de se rendre sur place afin d'évaluer le marché et les partenaires éventuels. Une entreprise doit en premier lieu connaître les capacités de son partenaire vietnamien. Étant donné le manque de devises étrangères, certaines entreprises vietnamiennes connaissent mieux le commerce de contrepartie; d'autres peuvent obtenir des lettres de crédit et en honorer les termes. L'expérience varie beaucoup d'une entreprise à l'autre, aussi l'exportateur canadien a-t-il intérêt à procéder par petits envois au début afin de mettre son partenaire à l'épreuve et de sonder le marché visé.

Par ailleurs, il est conseillé de fixer les modalités des échanges avant expédition : modalités de paiement, somme à payer à l'avance et solvabilité de l'importateur.

6.4 L'ABC de l'exportation vers le Viet Nam

Actuellement, le Viet Nam n'offre que des débouchés limités aux exportateurs canadiens. Avant d'y exporter, une entreprise doit étudier en détail le marché visé et déterminer ses priorités, avant d'essayer de vendre ses produits ou de conclure

des ententes de représentation. La façon de procéder qui est généralement suivie sur la plupart des marchés d'exportation fonctionne mal au Viet Nam.

a) Évaluer le potentiel d'exportation

Une entreprise n'ayant aucune expérience dans l'exportation vers l'Asie du Sud-Est doit réévaluer son potentiel réel au Viet Nam. Les exportations ne réussissent pas à toutes les entreprises, surtout dans ce pays : il est donc essentiel de connaître la région. Ne faites pas du Viet Nam votre premier, ni même votre deuxième marché d'exportation. Même si un produit est fin prêt pour le marché international, il ne convient pas nécessairement à l'un des marchés les plus pauvres au monde. L'entreprise doit se demander à quel besoin son produit ou service répond au sein du marché vietnamien : est-ce qu'il fait partie des priorités du gouvernement?

b) Cibler le marché

Si une entreprise estime qu'il est possible d'exporter au Viet Nam, la prochaine étape consiste à cibler le marché et à évaluer le potentiel du produit, les barrières tarifaires et non tarifaires ainsi que les voies locales de distribution. Actuellement, les réseaux de distribution au Viet Nam sont très peu développés. Étant donné que la distribution et la représentation ne sont pas réglementées, l'accès au marché ne sera pas facile à déterminer.

c) Déterminer les aspects techniques et financiers

Il vous faudra connaître les différents modes d'expédition, les exigences en matière d'emballage et les principales conditions de paiement. Le Viet Nam manque de devises étrangères, aussi les entreprises locales ont-elles de grandes difficultés à se procurer des biens et services à l'étranger.

d) Comment entrer dans le marché

On peut avoir recours aux méthodes traditionnelles, comme les ventes directes aux distributeurs étrangers ou même aux utilisateurs; cependant, il est parfois difficile de faire appel à un représentant étranger ou de se fier à un intermédiaire.

e) Fixer un prix et promouvoir le produit

Le prix à l'exportation doit permettre à l'entreprise de faire ses frais et de réaliser un bénéfice acceptable. Pour la promotion du produit, les moyens habituels comme la publicité, les revues spécialisées et les catalogues sont inadéquats. Une entreprise doit établir une présence au Viet Nam et promouvoir ses produits par rencontres personnelles et à l'occasion d'expositions commerciales.

f) Prévoir le financement

Il peut être particulièrement difficile de financer une transaction au Viet Nam, étant donné le manque de devises fortes. Parmi les options habituelles, on peut exiger des acomptes, des transactions à crédit, des traites ou des lettres de crédit. Pour surmonter le manque de devises, on a souvent recours à des formes de troc. On doit déconseiller de se lancer sur le marché vietnamien aux sociétés canadiennes qui ne posséderaient pas les ressources financières pour envisager un investissement à long terme.

g) Faire parvenir le produit sur le marché

Il est essentiel de trouver au Viet Nam un partenaire digne de confiance qui veille à ce que les produits soient bien reçus, à ce que les formalités douanières soient remplies et à ce que l'entreposage et le transport des marchandises soient sûrs.

h) Commencer par de petits envois

Une entreprise qui exporte pour la première fois au Viet Nam devra au départ se contenter d'un faible volume de ventes, afin de se familiariser avec ce nouveau marché et de réduire les risques.

6.5 Accords de transfert technologique

Le Viet Nam incite les entreprises étrangères à introduire de nouvelles technologies au pays et garantit les droits et les intérêts de la société propriétaire. Le décret de 1988 sur le transfert de technologies étrangères autorise le transfert de procédés industriels, de dessins, de formules et de données techniques, avec ou sans matériel. On y prévoit aussi le transfert de propriété, les licences d'exploitation de brevets et la cession de droits de propriété industrielle.

Tout transfert de technologie au Viet Nam doit remplir certains critères, à savoir : améliorer l'apparence et la qualité d'un produit et augmenter la production; utiliser l'énergie, les ressources naturelles et la main-d'oeuvre de façon efficace; ne pas nuire à l'environnement.

Le transfert de technologie est régi par un contrat économique et doit respecter les lois vietnamiennes. Les modalités de paiement sont fixées par les parties à l'accord et doivent être stipulées dans les dispositions du contrat.

L'Office national des inventions du ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement est habilité à autoriser les contrats de transfert de technologie.

6.6 Douanes

Le Service général des douanes est responsable du commerce extérieur ainsi que de l'immigration et de l'émigration (voir section 6.2). Il est autorisé à inspecter les importations et les exportations, y compris les produits, les devises, les colis postaux et les marchandises qui transitent par le Viet Nam.

L'importateur ou l'exportateur peut remplir la déclaration en douane et la présenter au Service des douanes. Certains produits font l'objet de licences d'import-export. L'importateur ou l'exportateur doit acquitter les droits et les frais exigibles. À la fin de la procédure, l'importateur ou l'exportateur reçoit un certificat attestant que les formalités ont été remplies.

Les taux et les droits de douane sont souvent modifiés, aussi est-il conseillé de s'adresser au Service des douanes pour connaître les taux et droits en vigueur avant d'importer ou d'exporter.

Les entreprises établies dans le cadre d'ententes de collaboration commerciale sont exemptées des droits de douane sur le matériel, les machines, les pièces de rechange, les installations de production et d'affaires ainsi que sur tout autre article faisant partie de l'apport de l'une ou l'autre des parties à l'entreprise. Ces mêmes entreprises sont aussi exemptées des droits de douane sur les matières premières, pièces de rechange, accessoires et autres biens importés en vue de la transformation et de la réexportation. Si les produits importés sont vendus à l'intérieur du pays, l'exemption des droits d'importation ne s'applique plus et les marchandises sont assujetties à la taxe de vente (voir sections 4.12 et 4.16).

La loi vietnamienne sur l'investissement étranger ne prévoit aucune exemption particulière pour les exportateurs; toutefois, lorsqu'il demande un permis d'affaires ou d'investissement CECI, l'investisseur peut demander un traitement de faveur, qui sera étudié cas par cas.

6.7 Documents exigés

Les demandes de licences d'import-export doivent être faites au ministère du Commerce et du Tourisme. Elles doivent porter les noms de l'acheteur et du fournisseur, une description des produits et leur valeur marchande, la position tarifaire et le code numérique.

Le Service général des douanes est l'autorité responsable pour ce qui concerne la déclaration d'entrée, la facture douanière et la facture commerciale. Le certificat d'origine et le certificat de valeur marchande sont émis par la Vietcochamber.

La Vietnam Superintendence and Inspection Company (Vinacontrol) peut fournir à l'exportateur un certificat d'inspection de contrôle de la qualité; Vinacontrol offre ses services dans tous les ports d'exportation du Viet Nam. Les certificats

sanitaires relèvent de l'Office d'hygiène du ministère de l'Agriculture. Les certificats d'assurance sont délivrés par la Baoviet (voir section 4.21).

Les représentants sur place sont nécessaires; ils évitent les longs retards administratifs en veillant à ce que les marchandises soient dédouanées et quittent le quai ou l'entrepôt.

6.8 Ports d'entrée et transports intérieurs

Il existe trois aéroports internationaux au Viet Nam : 1) l'aéroport Noi Bai, à Hanoi; 2) l'aéroport de Danang; 3) l'aéroport Tan Son Nhat, à Ho Chi Minh-Ville. Le contrôle aérien n'est pas conforme aux normes internationales et les aéroports et entrepôts ont grand besoin d'être modernisés.

Les deux principaux ports vietnamiens traitent 80 p. 100 du trafic international et de l'expédition par conteneurs : le port d'Haiphong est situé à 70 km à l'est d'Hanoi, celui de Saigon est à Ho Chi Minh-Ville. De plus, le littoral du pays est parsemé de sept ports, dont les grands ports de transit à Danang et dans la baie de Cam Ranh. Globalement, les installations portuaires constituent l'une des grandes faiblesses du réseau de transport vietnamien.

Un petit nombre de transitaires internationaux sont présents au Viet Nam et assurent l'expédition de marchandises depuis plusieurs points du globe. Ces transitaires se chargent du transport, du dédouanement, de l'entreposage, etc. par l'intermédiaire de leurs agents outre-mer.

Parmi les entreprises oeuvrant au Viet Nam ou y ayant de l'expérience à titre d'expéditeurs et de transitaires, citons Germartans, la East Asiatic (EAC) Saigon Shipping Company, Maersk, Evergreen-Uniglory, Hutchinson Hong Kong International Terminals, International Container Services, Pacific International Lines, Regional Container Lines et Neptune Orient Lines.

6.9 Études de marché

Le Viet Nam n'a que peu de ressources financières à consacrer à l'importation de produits étrangers; l'exportateur canadien doit donc connaître les priorités du gouvernement afin de mieux cerner les secteurs dans lesquels des devises étrangères ont été prévues pour l'achat de produits essentiels.

Afin de savoir quels produits le gouvernement vietnamien juge essentiels pour ses achats à l'étranger, il est nécessaire de se rendre sur place et de rencontrer des représentants des ministères dont relève l'industrie visée. Les entreprises locales de consultation sont en mesure de préparer des études de marché pour les sociétés étrangères.

6.10 Représentants sur place

Les fournisseurs étrangers peuvent charger un représentant sur place de distribuer leurs produits; toutefois, les activités de ces représentants ne sont pas réglementées. De plus, le réseau de distribution est rudimentaire et commence tout juste à s'organiser.

6.11 Sources d'information sur les marchés d'exportation

Les exportateurs peuvent obtenir renseignements et assistance en s'adressant à la Vietcochamber ou à n'importe quel cabinet-conseil agréé par le gouvernement. De plus, les ministères et Comités du peuple peuvent informer l'exportateur des priorités dans leurs secteurs respectifs. Il est parfois difficile d'obtenir des renseignements au sujet des secteurs industriels, ou des statistiques et des données à jour. La section commerciale de l'ambassade du Canada à Hanoi aidera dans la mesure du possible toute entreprise canadienne souhaitant exporter ou augmenter ses ventes au Viet Nam (voir l'annexe B).

6.12 Le commerce de contrepartie

Le troc, ou commerce de contrepartie est courant entre pays socialistes. Les pays comme le Viet Nam y ont recours lorsqu'ils souhaitent importer mais ne disposent pas des devises nécessaires; ils offrent des biens ou des produits de base à titre de paiement. Les entreprises importatrices sont parfois incapables d'obtenir des lettres de crédit ou, lorsqu'elles le peuvent, les banques étrangères hésitent à les accepter.

Chapitre 7

LE SECTEUR BANCAIRE ET LES SERVICES FINANCIERS

Le système bancaire vietnamien s'est amélioré depuis deux ans, au plan de la compétence et de la crédibilité. En 1992, les premières succursales de banques étrangères ont ouvert leurs portes au Viet Nam, et on prévoit l'établissement de banques de financement des coentreprises (voir la neuvième étude de cas).

7.1 La Banque nationale du Viet Nam

La Banque nationale du Viet Nam est responsable de la surveillance du système bancaire, qui est passé entre 1988 et 1990 d'un système national centralisé à un nouveau régime qui fait une place aux banques commerciales.

La Banque nationale est dirigée par un conseil d'administration qui réunit le gouverneur de la Banque (qui est aussi membre du Conseil des ministres), le gouverneur adjoint, quatre sous-ministres représentant le ministère des Finances, le ministère du Commerce et du Tourisme, le Comité d'État au plan et le CECI, ainsi que quatre experts en questions monétaires et économistes.

La principale fonction de la Banque nationale est la gestion macro-économique. Ses attributions sont celles d'une banque centrale : diriger la politique monétaire et la politique de crédit, régir les paiements et les règlements, contrôler les changes et surveiller les transactions bancaires, émettre la monnaie vietnamienne, faire office de banque de réserve pour les autres organismes de crédit, constituer des réserves de devises étrangères, représenter l'État vietnamien au sein des organisations monétaires et bancaires internationales, et superviser la formation en techniques bancaires.

7.2 Les banques commerciales

Le décret sur les banques commerciales, promulgué en mai 1990, décrit les activités bancaires et financières autorisées par la loi vietnamienne. En règle générale, chaque banque commerciale est constituée en une société par actions contrôlée par la Banque nationale. Pour effectuer des transactions sur la scène internationale, elle doit obtenir l'autorisation de cette dernière.

Les banques commerciales peuvent être des sociétés d'État, des entreprises à participation étrangère, des coentreprises ou des sociétés par actions à capitaux propres qui effectuent toutes les transactions bancaires commerciales courantes.

Les banques commerciales sont autorisées à offrir les services suivants à leur clientèle : accepter les dépôts et accorder du crédit; prêter des fonds; échanger les pierres et métaux précieux; louer des coffrets de sûreté à leurs clients; échanger ou transférer des effets de commerce; administrer les portefeuilles des clients;

donner à bail des biens immobiliers et autres; donner des conseils sur la gestion des finances personnelles.

La Banque de commerce extérieur du Viet Nam est une banque commerciale d'État qui accorde des prêts et des garanties en devises étrangères, des marges de crédit et des fonds de roulement en monnaie vietnamienne. Elle ouvre des comptes en devises étrangères et fait le négoce de ces dernières.

7.3 Les banques d'investissement et de développement

Les banques d'investissement et de développement sont des sociétés d'État créées pour gérer des fonds publics et investir dans les projets de l'État vietnamien. Elles sont administrées conjointement par la Banque nationale et le ministère des Finances. Cependant, tant qu'elles ne disposeront pas d'importantes réserves en devises étrangères, il est peu probable qu'elles investissent dans les projets mis sur pied par des promoteurs d'outre-mer.

7.4 Les coopératives de crédit

Une coopérative de crédit est propriété collective et utilise les fonds déposés par ses membres. La portée de ses activités est soumise à l'approbation de la Banque nationale. Les coopératives de crédit sont dirigées par un conseil d'administration dont les membres sont élus lors d'une assemblée générale. Elles recueillent les dépôts de leurs membres et prêtent aussi à ces derniers.

7.5 Les sociétés de financement privées et publiques

Les sociétés de financement octroient des prêts pour le commerce des biens et services. Il s'agit de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés d'État qui, avec l'aval de la Banque nationale, peuvent exercer à peu près les mêmes activités que les banques commerciales.

7.6 Les banques étrangères

Les banques étrangères ont le droit d'ouvrir des succursales ou de former des coentreprises avec des banques vietnamiennes; elles doivent recevoir l'autorisation de la Banque nationale et du CECI. Pour obtenir un permis d'exercice, une banque étrangère doit disposer d'un capital minimum de 10 millions de dollars US.

Le permis est accordé pour une période de 20 ans, à la fin de laquelle il peut être renouvelé. Les banques étrangères sont autorisées à rapatrier leurs bénéfices, en conformité avec la loi vietnamienne sur l'investissement étranger et les contrôles des changes.

Parmi les banques étrangères établies au Viet Nam, citons la Banque Indosuez, la Banque Française du Commerce Extérieur, le Crédit Lyonnais, la Banque Nationale

de Paris, l'Indovina Bank et la Société Générale. Les banques étrangères suivantes ont des bureaux de représentation au Viet Nam : la Thai Military Bank, la Krung Thai, la United Overseas Bank Ltd. (Singapour), l'ABN Armo (Pays-Bas), la Citibank (États-Unis), Shearson Lehman Brothers (États-Unis) et la Standard Chartered Bank (Royaume-Uni). La Ching Fong Bank, de Taïwan, entrera en activité en 1993.

7.7 La Bourse

Au moment de la rédaction de ces lignes, le Viet Nam n'avait pas encore de bourse des valeurs. La Banque nationale sera chargée d'en créer un certain nombre.

7.8 Les devises étrangères

La rareté des devises étrangères constitue l'un des principaux obstacles au développement du Viet Nam. Les devises étrangères seront essentielles si le pays souhaite importer le matériel et la technologie nécessaires pour développer ses infrastructures. Le pays doit en outre faire face à une dette intérieure et extérieure croissante, qui est à l'origine d'une politique monétaire restrictive visant à réduire la sortie des devises fortes.

Trois organismes définissent la politique du Viet Nam en matière de réserves de devises, de crédit et d'opérations en devises étrangères. Le Comité d'État au plan établit le budget global du pays et fixe les objectifs en matière d'importation et d'exportation. Pour aménager le budget, le Comité doit tenir compte des réserves en devises du pays et de la nécessité pour le Viet Nam d'équilibrer le mouvement des devises étrangères. Le ministère des Finances réglemente et met en oeuvre les plans de contrôle des changes de l'État et veille au maintien des réserves de devises. La Banque nationale doit mettre en oeuvre et administrer les plans déterminés par le ministère des Finances.

7.9 L'ouverture d'un compte en devises étrangères

Après avoir reçu un permis d'exercice des affaires du CECI, une entreprise doit ouvrir un compte en devises étrangères auprès d'une banque établie au Viet Nam. Lorsqu'elles ont reçu le feu vert de la Banque nationale, les entreprises étrangères peuvent ouvrir un compte dans l'établissement bancaire de leur choix.

Les apports en capital et les revenus tirés de l'exploitation (produits et services) doivent être déposés dans un compte en devises étrangères ou en monnaie nationale auprès d'une banque approuvée, et tous les décaissements doivent être tirés de ce compte. Il s'agira d'un compte d'épargne normal, portant intérêt au taux fixé par la Banque nationale. Les devises étrangères peuvent être utilisées pour acheter des produits d'importation et des services, ainsi que pour acheter des dongs à la banque où le compte a été ouvert.

7.10 Rapatriement des bénéfices et des capitaux

La Banque nationale du Viet Nam permet le rapatriement des devises étrangères. En vertu de la loi sur l'investissement étranger, les entreprises étrangères ont le droit de rapatrier les capitaux suivants : les bénéfices d'exploitation, les paiements autorisés pour la technologie et les services fournis, le principal et les intérêts des prêts accordés au Viet Nam, le capital investi par une personne physique ou morale étrangère et les éléments d'actif qui appartiennent en propre à l'entreprise ou à l'investisseur.

Bien qu'il soit possible de rapatrier les bénéfices après acquittement des impôts et taxes, des difficultés peuvent survenir. Si la décision d'investir repose sur la possibilité de rapatrier rapidement les profits, l'entreprise ferait peut-être mieux de se tourner vers d'autres pays d'Asie du Sud-Est que le Viet Nam.

7.11 Contrôle des changes

Le contrôle des changes pratiqué par le Viet Nam vise à réduire les risques d'une ponction soudaine et importante de ses réserves limitées en devises étrangères.

Par conséquent, les coentreprises doivent disposer des devises suffisantes pour répondre à tous leurs besoins, y compris les sommes nécessaires pour le transfert des bénéfices et pour la paye des employés en monnaie nationale.

Il existe des exceptions pour les entreprises qui fabriquent des produits de remplacement des importations ou participent à l'exécution de projets d'infrastructure.

Lorsqu'une société est dissoute, ses dettes doivent être remboursées avant que le capital investi ne puisse être transféré à l'étranger. Dans la plupart des cas, le versement outre-mer des capitaux sera échelonné sur trois ans, en tranches égales. Dans certains cas, la Banque nationale consentira à une période plus courte si le capital rapatrié est égal ou inférieur à 1 million de dollars US ou si l'entreprise exporte au moins 80 p. 100 de sa production.

7.12 Comptabilité

Les conditions de financement de même que les principes de comptabilité et de vérification doivent faire l'objet de dispositions énoncées dans l'accord de coentreprise ou dans l'acte constitutif de l'entreprise de propriété exclusivement étrangère. La loi vietnamienne est assez floue à ce sujet, mais il semble qu'on accorde aux sociétés étrangères une grande latitude en ce qui concerne les méthodes comptables.

Les entreprises doivent tenir leurs comptes conformément aux principes internationaux généralement acceptés et aux normes approuvées par le ministère

des Finances, qui peut effectuer des contrôles. Les règlements évoluent encore, aussi les investisseurs étrangers s'en tiennent-ils pour l'instant aux méthodes comptables de leur pays d'origine.

Chapitre 8

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES

8.1 Votre première visite

Les adresses qui figurent en annexe aideront les gens d'affaires à prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne le voyage, les visas, les réservations d'hôtel et les interprètes, à déterminer les entreprises vietnamiennes à contacter ainsi qu'à obtenir les renseignements nécessaires au sujet de la loi sur l'investissement étranger ou des règlements sur le commerce.

Il est difficile d'évaluer la vigueur et la fiabilité d'une entreprise vietnamienne. Avant de conclure une entente, les Canadiens doivent donc s'intéresser discrètement aux entreprises et procéder à une enquête minutieuse sur les partenaires éventuels en communiquant avec le CECI et la Vietcochamber.

8.2 Règles d'entrée

Les voyageurs doivent détenir un passeport valide portant un visa d'entrée émis par une ambassade du Viet Nam. Les demandes de visa doivent être présentées à l'ambassade du Viet Nam à Ottawa ou à toute autre ambassade du Viet Nam ailleurs dans le monde. Les Canadiens qui n'ont pas le temps de faire une demande à Ottawa (il faut attendre dix jours environ) peuvent s'adresser aux ambassades du Viet Nam à Hong Kong, Singapour, Kuala Lumpur ou Bangkok.

8.3 Visas d'affaires

La demande de visa d'affaires doit être accompagnée d'une lettre d'invitation de l'organisme vietnamien qui parraine le projet, comme la Vietcochamber, un ministère ou une société d'État.

Les gens d'affaires se rendant pour la première fois au pays et n'y connaissant personne peuvent s'adresser à la Société de services aux investisseurs (FISC) au ministère du Commerce et du Tourisme, ou encore à la Vietcochamber. Il est conseillé d'envoyer une télécopie ou un télex précisant le but de votre visite, un aperçu de votre entreprise, votre nom, date et lieu de naissance, citoyenneté, numéro de passeport et date d'expiration.

Ces formalités prennent du temps; il est donc souhaitable de s'y prendre au moins trois ou quatre semaines à l'avance pour bien établir la communication. Lorsque la demande aura été approuvée, on vous en transmettra confirmation par télécopie ou par télex et on vous dira dans quelle ambassade retirer votre visa. La durée du visa varie de une à trois semaines; on peut cependant le faire prolonger une fois arrivé sur place. L'organisme qui parraine le voyage se chargera de ces dernières formalités au besoin.

8.4 Déplacements à l'intérieur du Viet Nam

Pour des raisons de sécurité publique, on demande aux voyageurs de s'inscrire auprès des autorités de police moins de 24 heures après leur arrivée dans chaque ville. En général, l'organisme d'accueil se charge des formalités d'inscription. On contrôle le passeport du voyageur et on lui demande de remplir une fiche.

Pour un voyage de plus d'une journée à l'intérieur du Viet Nam, tout individu ou groupe doit détenir un permis de déplacement délivré par la police ou le ministère de l'Intérieur. Ce permis, que l'organisme d'accueil vous aidera à obtenir, autorise le voyageur à se rendre aux endroits expressément désignés.

Vietnam Airlines dessert les principales villes du pays, et les réservations peuvent être prises par l'organisme d'accueil ou votre agent de voyage.

8.5 Jours fériés

Les jours fériés au Viet Nam sont fixés à la fois d'après le calendrier lunaire et l'année civile, de sorte que les dates varient d'année en année pour certains congés.

| | |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tet Nhat | Le Nouvel An lunaire est célébré entre le 19 janvier et le 20 février le jour de la première nouvelle lune. L'expression «Tet Nhat» désigne le premier jour du printemps entre la moisson et les semailles. La fête dure trois jours. |
| Le 3 février | Fondation du Parti communiste. |
| Fête des soeurs Trung | Le sixième jour du deuxième mois lunaire, fin février ou début mars, on célèbre les exploits de deux soeurs qui combattirent les Chinois en l'an 49 apr. J.-C. |
| Le 30 avril | Anniversaire de la libération, en 1975, de Saigon occupée par les Américains. |
| Le 1 ^{er} mai | Fête internationale des travailleurs. |
| Le 7 mai | Anniversaire de la défaite française à Dien Bien Phu, en 1954; commémoration de la fin de la première Guerre d'Indochine. |
| Le 19 mai | Anniversaire de la naissance d'Ho Chi Minh. |
| Le 2 septembre | Fête de l'indépendance, commémorant la fondation de la République démocratique du Viet Nam en 1945, le jour de la reddition japonaise. |

8.6 Heures d'ouverture

La semaine de travail comporte six jours au Viet Nam. En général, les services gouvernementaux sont ouverts de 7 h 30 à 16 h 30, avec une pause de midi à

13 h. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h à 15 h et le samedi jusqu'à 13 h.

8.7 Communications

Le nombre de télécopieurs augmente au Viet Nam; toutefois, télécopier un document depuis le Viet Nam peut coûter de 10 à 20 \$ US par page, selon la destination.

Les télex sont monnaie courante et restent le moyen le plus facile de communiquer avec l'étranger. La plupart des entreprises ont accès à un télex.

En raison du coût élevé des télécopies et des télex, bon nombre d'entreprises et de ministères prennent du temps à répondre aux communications en provenance du Canada. Le code international du pays est 84. Pour Hanoi, composer le 84-42, pour Ho Chi Minh-Ville, 84-82. En général, les numéros de téléphone comportent cinq chiffres au Viet Nam.

8.8 Interprètes

Il faut recourir aux services d'interprètes pour la plupart des rencontres d'affaires au Viet Nam. Les fonctionnaires âgés, en particulier à Hanoi, n'ont qu'une connaissance rudimentaire de l'anglais; certains parlent français. La plupart des directeurs et administrateurs ont été formés en Europe de l'Est ou en Union soviétique. Par conséquent, ils parlent souvent russe, tchèque ou roumain. Les jeunes connaissent plus souvent l'anglais que le français.

Les organismes de service comme la Vietcochamber peuvent fournir des interprètes, contre rémunération.

8.9 Électricité

Le courant électrique est de 110 ou 220 volts et l'on trouve au Viet Nam les deux types de prises électriques, nord-américain et européen.

8.10 Location de voitures et taxis

Les hôtels et organismes de service peuvent mettre à votre disposition une voiture avec chauffeur pour environ 40 \$ US par jour, ou un minibus pour 50 ou 55 \$ US par jour. À Ho Chi Minh-Ville et à Hanoi, le nombre de taxis privés augmente.

Les déplacements locaux (surtout à Hanoi) se font en cyclo-pousse; une course en ville coûte entre 2 et 4 \$, selon la distance. On peut aussi louer à la journée ou à la semaine : le tarif doit alors être négocié. On roule à droite au Viet Nam.

8.11 Cartes de crédit

Les cartes de crédit et les chèques de voyage sont acceptés dans les grands hôtels et les établissements touristiques. Pour le moment, seules les cartes Visa et MasterCard sont acceptées. Au moment de la rédaction du présent document, les cartes émises par les banques américaines, notamment American Express, ne peuvent être utilisées.

8.12 Monnaie et taux de change

La monnaie officielle est le dong vietnamien. Le plus gros billet (émis en mars 1993) est celui de 50 000 dongs, soit environ 7 \$ US. Il existe aussi des coupures de 20 000 et de 5 000 dongs. Il est préférable de ne pas changer de sommes importantes pour ne pas avoir à transporter des liasses de billets. Bon nombre d'hôtels, de restaurants, de magasins et de chauffeurs préfèrent les dollars américains; il est donc conseillé d'en avoir sur soi, en petites coupures. On remet souvent la monnaie en devises américaines.

Depuis la libéralisation du taux de change, il y a peu de différence entre le taux officiel et celui du marché noir. Au moment de l'impression, un dollar américain valait environ 10 500 dongs.

Chapitre 9

ÉTUDES DE CAS

Contexte

Le Viet Nam commence à se tailler une place parmi les marchés d'Asie du Sud-Est. Les entreprises qui y ont investi ou exercé leurs affaires depuis quelques années venaient surtout des pays voisins pour voir l'accueil qu'on leur réserverait; la plupart se contentaient de projets de petite envergure. Pauvre en devises étrangères, le Viet Nam ne pouvait échanger à sa guise, particulièrement avec les entreprises occidentales; par ailleurs, les lacunes de ses infrastructures et de son système juridique décourageaient les investisseurs.

La plupart des investissements dont a bénéficié le Viet Nam concernaient l'exploration pétrolière et gazière et venaient de sociétés comme Petro-Canada (voir la quatrième étude de cas), Sceptre Ressources (également canadienne), BHP (Australie), Enterprise Oil (Royaume-Uni), Total (France), Shell (Pays-Bas) et Petrofina (Belgique). D'autres grands projets se sont concrétisés, notamment dans les domaines de la construction d'hôtels, de l'élevage de la crevette, du reboisement et des télécommunications.

De 1988 à 1992, le Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI) a donné son aval à plus de 555 mises de fonds, dont près de 80 p. 100 ont avantagé de petites entreprises d'industrie légère et de services, secteurs qui regroupent 70 p. 100 de la production industrielle vietnamienne. Au Viet Nam comme en Thaïlande, en Malaisie et en Indonésie, les premiers stades du développement ont été caractérisés par la faible ampleur des apports de capitaux et par la prédominance de la production et du conditionnement alimentaires pour l'exportation, des textiles et de la confection, du mobilier de rotin et de bois, des boissons, de la chaussure, du tabac et des pierres précieuses.

Depuis cinq ans, investisseurs et gens d'affaires s'interrogent sur le potentiel du Viet Nam et s'y rendent en grand nombre. Cependant, les véritables pionniers du commerce, dans ce marché, ont été les Vietnamiens émigrés, dont un grand nombre sont revenus dans leur pays dès le début des années quatre-vingt (voir la dixième étude de cas). Ils ont été suivis de près par des négociants de Hong Kong, de Singapour et de Malaisie (voir la quatorzième étude de cas), ainsi que de Taïwan, du Japon (voir la treizième étude de cas) et de Thaïlande, tous plus familiers avec cette région et plus disposés à tabler sur leurs relations personnelles pour conclure des transactions que les Nord-Américains et les Européens, qui préfèrent évoluer dans le cadre institutionnel et juridique traditionnel. Les ressortissants vietnamiens établis au Canada et ailleurs peuvent maintenant mettre leur richesse au service du progrès de leur pays natal.

Dans l'ensemble, les pays de l'Ouest se montrent plus prudents que ceux d'Asie quand il s'agit de s'établir au Viet Nam. Le développement de celui-ci est ralenti par les lacunes de ses infrastructures au plan de l'entreposage et des transports,

aussi bien routier que ferroviaire, aérien et maritime. Tous ces problèmes devraient se résoudre dès que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque asiatique de développement y auront étendu leurs programmes de financement.

Depuis 1987, des entreprises du monde entier cherchent à se tailler une place au Viet Nam. Même si d'autres pays de cette région offrent un environnement plus stable aux négociants et investisseurs, le nombre de ceux qui s'intéressent particulièrement au Viet Nam est en constante progression; tous croient en son dynamisme futur et lui attribuent un rôle de premier plan dans la stratégie qu'ils comptent déployer en Asie du Sud-Est dans les vingt prochaines années.

Les études de cas décrites dans les pages qui suivent portent sur des entreprises qui évoluent actuellement au Viet Nam et y ont connu les succès et les revers prévisibles. Elles ne représentent qu'un faible échantillon des sociétés établies dans ce pays, mais proviennent de secteurs différents et témoignent de situations diverses; dans la mesure du possible, nous avons fait état de tous les renseignements disponibles et prions le lecteur de nous pardonner toute erreur ou omission.

Étude de cas n° 1

LE RECOURS À DES ORGANISMES DE FINANCEMENT ÉTRANGERS

La société Stothert Enterprises Private Ltd. fait partie du Groupe Stothert, qui offre des services de consultation à de nombreux secteurs de l'industrie primaire; son siège social se trouve à Vancouver. Elle possède une vaste expérience du marché international et remporte de grands succès dans le monde entier.

Avant de travailler au Viet Nam, Stothert et ses dirigeants avaient déjà clairement exprimé leur préférence pour l'Asie du Sud-Est et les autres pays en développement. En 1991, elle se voyait adjuger par l'Agence de développement international de Suède un marché de 4,2 millions de dollars, étalé sur trois ans, pour conseiller techniquement le Syndicat des papetiers de Vinh Phu, établi à Bai Bang, à proximité de Hanoi. La clé des premiers succès de Stothert au Viet Nam a été sa renommée dans le monde et sa grande connaissance des rouages des organismes internationaux de financement comme l'Agence suédoise et la Banque mondiale. La haute direction de l'entreprise consacre sept mois par an à promouvoir sa compétence et à solliciter le marché mondial.

Le soutien de Stothert aidera le Syndicat des papetiers de Vinh Phu à traverser une période critique de son développement, au cours de laquelle il devra assumer son autonomie; il est un exemple de ce que veut accomplir le Viet Nam en transformant son économie dirigée en une économie de marché.

Stothert facilite la transition de deux manières : en affectant des conseillers qui participeront à long terme à la gestion de l'usine et en prêtant quelques spécialistes pour une courte période. L'objectif du projet est de faire du Syndicat des papetiers une entreprise efficace, rentable et autonome. Les experts de Stothert travailleront principalement à la planification stratégique et financière, à la gestion des opérations de change, à l'implantation des méthodes comptables, à la commercialisation, à l'entretien et à l'exploitation de l'usine, ainsi qu'à la formation du personnel.

Stothert a déjà réalisé des projets dans plus de 50 pays différents, dont, récemment, le Bangladesh, les Philippines, la Thaïlande, le Nigéria, la Tanzanie et la Malaisie. Elle a acquis auprès des nations en développement une expérience fort précieuse pour ses activités au Viet Nam.

Stothert a dû apprendre beaucoup en peu de temps, au prix de frustrations mineures. Outre les problèmes usuels de communication, le plus difficile a été pour elle de réussir à dédouaner ses marchandises et d'apprendre à évoluer dans un environnement de gestion qui n'a son pareil nulle part ailleurs. En général, elle estime cependant que son expérience a été concluante.

L'exemple de Stothert montre comment une entreprise peut s'implanter au Viet Nam grâce à un projet financé à l'échelle multilatérale, ce qui lui garantit d'être

payée pour ses efforts et la libère de bien des risques. Le contrat qu'a obtenu Stothert lui a permis d'apprendre les règles du jeu au Viet Nam et de rechercher d'autres débouchés dans ce pays.

Stothert sait qu'elle peut dorénavant suivre de près l'évolution du Viet Nam et qu'elle est en mesure de proposer à nouveau ses services dans la région, en passant par la même voie.

Étude de cas n° 2

LES ZONES FRANCHES INDUSTRIELLES AU VIET NAM

En établissant des zones franches industrielles, le Viet Nam veut offrir d'excellentes installations et de précieux avantages aux entreprises étrangères qui désirent ériger une usine au bon endroit et à peu de frais.

Contrairement aux zones de libre-échange surtout consacrées à l'entreposage et à l'importation-réexportation en franchise, les zones franches industrielles conviennent particulièrement aux projets de fabrication, de traitement industriel et d'assemblage de produits destinés à l'exportation et obtenus à l'aide de matières premières et de composants importés. Cette politique, qui vise à attirer des sociétés exportatrices d'importance vitale, met le Viet Nam en concurrence avec tous les autres pays d'Asie du Sud-Est.

En établissant ces zones, le gouvernement vietnamien veut surtout attirer l'investissement étranger et promouvoir l'exportation. Les zones franches industrielles sont donc réservées aux sociétés qui appartiennent pour au moins 80 p. 100 à des intérêts non vietnamiens. Toutes doivent fabriquer, transformer ou assembler des produits offrant un potentiel d'exportation évident, susceptibles de rapporter de fortes recettes en devises étrangères et ayant une forte composante de main-d'oeuvre.

La première zone franche vietnamienne est en chantier dans le district de Tan Thuan, soit à 20 minutes du centre d'Ho Chi Minh-Ville; le projet est mené par un consortium taïwanais, la Tan Thuan Corporation, qui a décidé d'investir 80 millions de dollars américains dans la Société de promotion industrielle de Tan Thuan. La zone elle-même doit s'étendre sur 3 kilomètres carrés, en bordure de la rivière Saigon. Quarante entreprises pourront y être inaugurées en 1993. La zone sera reliée à une centrale thermique de 675 mégawatts, située à 20 kilomètres.

Les travaux de construction doivent être exécutés en trois étapes. Dans un premier temps, on aménagera une superficie de 76 hectares, auxquels s'ajouteront par la suite des terrains de 102 hectares; on ignore encore quelle superficie sera touchée par la troisième étape du projet. Les terrains les plus réduits mesureront 2 500 mètres carrés.

Pour être autorisée à s'implanter dans une zone franche industrielle et à bénéficier des avantages correspondants, une entreprise doit présenter au comité chargé de l'administrer une demande d'enregistrement accompagnée d'un projet d'investissement. C'est ce comité qui gère la zone et délivre les permis nécessaires. Il met habituellement entre 1 et 3 mois à approuver les propositions.

La première entreprise à s'établir dans la zone franche industrielle provenait de Taïwan; elle y a érigé une usine de fabrication de boîtes et autres matériaux d'emballage, dont elle est seule propriétaire. La zone est ouverte aux entreprises

qui oeuvrent dans le secteur de l'industrie légère (textiles, confection, plastiques, aliments et boissons, semi-conducteurs, etc.).

Le Viet Nam compte créer d'autres zones franches industrielles à Danang, à Haiphong et dans le district de Thu Duc (à 25 kilomètres au nord de Ho Chi Minh-Ville), afin de mieux desservir les fabricants étrangers.

Étude de cas n° 3

COMMENT REPÉRER ET OBTENIR DES CONTRATS DE CONSULTATION AU VIET NAM

Les sociétés Associated Engineering et Crippen Consultants, de Vancouver, ont adopté une tactique originale pour s'établir au Viet Nam; elles ont en effet choisi de s'unir pour s'y tailler une place, plutôt que de se faire concurrence.

Ces deux cabinets d'experts-conseils en génie démontrent l'un et l'autre comment on peut s'implanter dans un nouveau marché par le biais de projets financés bilatéralement ou multilatéralement. Leur savoir-faire et leur expérience s'étendent sur divers domaines, dont l'approvisionnement en eau potable et la purification de celle-ci, le traitement des rebuts et leur évacuation, les ressources aquatiques, les transports, l'aménagement urbain et les services à l'industrie. Ils réalisent actuellement au Viet Nam, entre autres projets, une étude de gestion des rebuts pour les agglomérations de Hanoi, Haiphong et Ho Chi Minh-Ville, avec l'aide du Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international.

Ce programme a pour objectif de promouvoir le développement durable dans les pays non industrialisés admissibles, en favorisant la participation des entreprises privées canadiennes. Il offre une aide financière pour inciter les entreprises à faire une analyse préliminaire des critères qui présideront à la création de projets commerciaux conjoints de longue durée dans les pays en développement. Il soutient aussi la réalisation d'études de faisabilité par des cabinets de consultation comme Associated Engineering et Crippen Consultants, qui ont déjà réussi à repérer des sources de devises étrangères ou à faire libérer des fonds par une institution financière internationale (IFI). Dans de telles études, on découvre souvent d'autres débouchés pour les fournisseurs canadiens de produits ou de services.

Le cabinet Crippen avait déjà exécuté des travaux au Viet Nam pour le compte de la Banque asiatique de développement; en l'occurrence, il avait étudié l'état du système d'aqueduc de Ho Chi Minh-Ville. Dès le début de 1991, devant l'intérêt croissant manifesté à l'endroit du Viet Nam, Associated Engineering et Crippen Consultants, toutes deux membres du Groupe de commercialisation en Asie mis sur pied par la Société de développement commercial de la Colombie-Britannique (BC Trade), convenaient d'unir leurs efforts en signant une entente exclusive de partage des coûts de prospection commerciale et de communications au Viet Nam.

En mai 1991, des représentants d'Associated Engineering se joignaient à une délégation qui se rendait au Viet Nam sous l'égide de BC Trade et entreprenaient de cultiver des liens avec les instances vietnamiennes, à l'échelle locale et nationale. L'entreprise put ainsi découvrir quelles étaient les priorités et les exigences immédiates du Viet Nam au plan du développement des infrastructures.

Elle mit donc à profit ses relations au sein des IFI pour chercher à obtenir des contrats dans ce pays.

L'embargo appliqué par les États-Unis contre le Viet Nam empêche les institutions internationales d'y financer des projets importants et retarde le développement du pays. La Direction de la coopération industrielle de l'ACDI a toutefois décidé, de concert avec des organismes tels la BAD et la Banque mondiale, de commencer à financer la réalisation d'études de faisabilité, même s'il lui est encore impossible d'entreprendre de grands projets.

En juillet et en août 1992, les cabinets Associated Engineering et Crippen Consultants ont travaillé à la remise en état des routes vietnamiennes. Ce projet, originellement conçu par la Banque mondiale mais financé par le PCI de l'ACDI, a pour but d'améliorer la compétence des services vietnamiens en matière de gestion et d'entretien des réseaux routiers et des services de traversier. Les deux entreprises canadiennes participeront également à un projet d'investissement pour la remise en état du système d'approvisionnement de Ho Chi Minh-Ville.

Étude de cas n° 4

L'EXPÉRIENCE DE PETRO-CANADA AU VIET NAM

Petro-Canada a été l'une des premières entreprises canadiennes à vouloir profiter de la politique de la «porte ouverte» adoptée par le Viet Nam. Dès mai 1990, elle signait avec Petrovietnam une entente de partage de production valable pour trois ans. Le pétrole et le gaz naturel constituent la principale source de devises étrangères du Viet Nam; ce secteur figure donc aux premiers rangs des priorités gouvernementales. Jusqu'ici, il a aussi bénéficié de la majeure partie des investissements étrangers; les régions avantagées recouvrent le bassin du fleuve Rouge (dans le nord du pays, à proximité de Hanoi) et celui du Mekong et son prolongement dans la mer de Chine méridionale, au sud. La Loi sur l'investissement étranger encourage la prospection en mer.

Petro-Canada possède, conjointement avec Husky Oil et la Kuwait Exploration Company, les blocs d'exploration 3, 12 et 20. Bien qu'elle attende toujours le succès commercial, elle sait que l'exploration pétrolière est une entreprise aléatoire, où l'ampleur des risques n'a d'égale que celle des bénéfices. La réussite y appartient à ceux qui savent faire preuve de persévérance et de patience et qui sont bien financés. Les grandes pétrolières sont persuadées que le Viet Nam tiendra toutes ses promesses.

British Petroleum (BP) qui, comme Petro-Canada, a fait son entrée au Viet Nam dès la fin des années quatre-vingt, compte y investir 90 millions de dollars dans l'exploration avant la fin de 1992. Elle a déjà foré 18 puits sans résultat. La deuxième étape de son plan de travail l'amènera à déboursier encore 150 millions de dollars.

Petro-Canada collabore de près avec la Société vietnamienne d'exploitation pétrolière et gazière (Petrovietnam), qui est seule responsable de la recherche et du développement dans ce secteur au Viet Nam. C'est elle qui négocie tous les contrats de partage de production intéressant des sociétés étrangères. Son siège social est établi à Hanoi et elle relève du ministère de l'Industrie lourde. Petrovietnam est un quasi-ministère qui répond directement au Conseil des ministres.

Avant 1985, le Viet Nam était incapable de produire lui-même du pétrole. Les travaux d'exploration débutaient à peine quand Petro-Canada est arrivée, avec la première vague d'investisseurs étrangers; les mises de fonds allaient alors pour près des trois quarts à la mise en valeur de la ressource.

C'est la pétrolière américaine Mobil qui la première, en 1975, découvrait du pétrole au Viet Nam. Ce gisement est actuellement exploité par Vietsovpetro, coentreprise russo-vietnamienne. Des motifs politiques ont incité tous les intervenants étrangers à se retirer du Viet Nam en 1981, une fois leurs obligations contractuelles accomplies. Ceux qui y sont revenus étaient au fait du potentiel du

pays et ont saisi l'occasion qui s'offrait à eux quand le Viet Nam a commencé d'assouplir ses lois sur l'investissement étranger.

Petro-Canada estime qu'elle a joui d'un traitement de faveur au Viet Nam, pendant la période précédant le boom d'exploration des années 1989 et 1990; selon elle, les nouveaux intervenants sont actuellement beaucoup moins choyés, car, sauf exception, les meilleurs blocs sont déjà réservés et les autres se trouvent pour la plupart en haute mer. Des entreprises américaines se sont dites intéressées à investir dans le secteur, mais l'embargo américain leur a interdit toute participation aux projets jusqu'à la fin de 1992.

Le siège social vietnamien de Petro-Canada se trouve à Ho Chi Minh-Ville, mais le centre de ses opérations est établi à 129 kilomètres de là, à Vung Tau. Cette localité fait partie de la zone spéciale Vung Tau-Con Dao créée par les autorités centrales du Viet Nam pour servir de lieu principal d'approvisionnement pour l'exploration et la production du pétrole et du gaz naturel. Le personnel de Petro-Canada peut atteindre 50 personnes lors des périodes de forage intensif, mais il est toujours constitué pour près de la moitié de gardiens d'établissements et d'opérateurs de radio et de communications par satellite.

Le personnel canadien détaché par Petro-Canada travaille tous les jours de la semaine. Il est composé d'un gestionnaire des finances, d'un chef des opérations et d'un chef des travaux d'exploration, qui reçoivent l'appui du personnel technique du siège social de Calgary. En période de forage, le nombre d'employés d'origine canadienne peut atteindre sept.

On aurait tort de croire, comme certains, qu'il en coûte peu pour établir une entreprise au Viet Nam. Les loyers commerciaux sont actuellement très chers à Ho Chi Minh-Ville; certaines sociétés actives dans la région les comparent à ceux qui ont cours à Bangkok.

Le Viet Nam étant peu avancé dans la voie du développement, le manque de fiabilité de son réseau de communications compte parmi les obstacles que Petro-Canada a dû surmonter. Celle-ci a même décidé de se procurer une génératrice de 100 kV pour prendre la relève pendant les pannes, particulièrement fréquentes durant la saison sèche. Un redresseur de tension lui permet aussi de compenser les variations quasi constantes de l'alimentation à Ho Chi Minh-Ville. Enfin, tous les membres de son personnel portent en permanence un radio-téléphone portatif UHF. Les communications étaient et restent un problème, mais le réseau a fait d'immenses progrès depuis deux ans.

La plupart des entreprises n'ont pas à se donner tant de mal; chez les pétrolières, c'est la possibilité d'une situation d'urgence qui justifie le port d'un émetteur-récepteur.

Petro-Canada sait pertinemment que le Viet Nam en est aux premiers stades de son développement économique; la principale raison qui motive sa présence dans ce pays réside dans ses prometteuses ressources en pétrole et en gaz naturel, qui lui donneront probablement l'impulsion vitale à sa croissance. En 1991, Vietsovetropetrol a extrait 3,94 millions de tonnes de pétrole brut du seul gisement productif du pays, à Bach Ho. Elle espère en tirer 5,4 millions de tonnes en 1992.

Petro-Canada a montré que les embûches passagères ne la distraient pas de son objectif; elle compte toujours sur la découverte importante qui lui procurera le succès commercial recherché. Pour elle comme pour toute autre entreprise désirent évoluer au Viet Nam, la réussite exige patience et persévérance.

Étude de cas n° 5

LIQUIGAZ ET SNC S'IMPLANTENT AU VIET NAM AVEC L'AIDE DE L'ACDI

Lors de sa première visite au Viet Nam, en 1990, Liquigaz, plus grande entreprise canadienne de récupération du gaz naturel, obtint bien plus que ce qu'elle recherchait.

Cette société montréalaise, bien informée du potentiel pétrolier et gazier du Viet Nam, s'y était rendue une première fois pour s'informer des possibilités d'y créer un réseau de distribution de gaz naturel. Lors de pourparlers avec Petrovietnam, celle-ci lui apprit qu'elle cherchait comment récupérer le gaz naturel dans ses champs pétrolifères en mer, pour éventuellement construire une usine de traitement et aménager des gazoducs.

Le Viet Nam a produit environ 5,4 millions de tonnes de pétrole brut en 1992, mais n'a aucun moyen de capter le gaz naturel s'échappant de ses plates-formes situées dans la mer de Chine méridionale. De retour au Canada, Liquigaz et ses représentants communiquèrent avec SNC International Ltée, membre du Groupe SNC de Montréal, en vue de former une alliance stratégique et de promouvoir la création d'un tel projet au Viet Nam.

L'incertitude financière qui caractérise les affaires au Viet Nam, notamment dans un projet d'une telle ampleur, a incité le consortium Liquigaz-SNC à rechercher l'aide de la Division de la coopération industrielle de l'ACDI. L'appui de l'ACDI a joué un rôle capital quand il s'est agi de convaincre le gouvernement vietnamien de l'opportunité du projet et de le rassurer sur la réputation et sur la supériorité technologique des deux entreprises canadiennes, ainsi que sur leurs capacités financières et techniques au regard des exigences de l'initiative.

Finalement, le consortium Liquigaz-SNC obtint un contrat de 256 millions de dollars pour récupérer le gaz naturel des champs pétrolifères sous-marins du Viet Nam. La pétrolière nationale vietnamienne (Petrovietnam) participe à l'entente, qui prévoit aussi l'érection d'une usine de traitement et la construction de gazoducs, le tout devant être terminé vers 1995. L'ACDI, par l'intermédiaire de son Programme de coopération industrielle, a également financé une étude des effets du projet sur l'environnement.

Le groupe Liquigaz-SNC a investi deux ans d'efforts soutenus dans le projet, mais celui-ci promet d'être particulièrement fructueux. Il lui a fallu longtemps pour consolider ses liens avec Petrovietnam et gagner sa confiance. Les Vietnamiens sont des gens prudents; le succès commercial, dans ce pays, repose sur le respect mutuel des interlocuteurs, qui ne s'acquiert qu'avec le temps. L'entreprise canadienne doit faire preuve de patience et démontrer un intérêt sérieux pour le pays.

Dans l'immédiat, le consortium canadien a pour tâche d'installer des compresseurs sur les plates-formes existantes et de pomper le gaz sur 120 kilomètres de gazoduc, pour le rendre sur la terre ferme. L'usine de production de gaz de pétrole liquéfié (butane, propane, condensats et gaz résiduel) sera probablement érigée dans le sud du Viet Nam.

La dotation en capital du projet se poursuit, en même temps qu'on met la dernière main aux travaux de génie et qu'on recherche d'autres sources de financement. Dans les huit années qui suivront sa mise en service, l'usine doit exporter 90 p. 100 de sa production et rembourser ainsi les prêts consentis. Par la suite, le Viet Nam pourra conserver la totalité de ses extrants.

L'entreprise désireuse de s'implanter au Viet Nam doit bien comprendre que ce pays était naguère coupé du monde extérieur et qu'on y connaît mal les rouages du commerce et les mécanismes particuliers aux grands projets. Une initiative de cette nature et de cette ampleur est un véritable défi non seulement pour le Viet Nam, mais aussi pour bien d'autres pays. Les fonctionnaires vietnamiens craignent donc les impairs et hésitent souvent à prendre des engagements. Ce sont de fins négociateurs, mais qui fréquemment ignorent quels sont les vrais enjeux. Il n'est pas toujours aisé de leur expliquer la raison d'être des intérêts sur un prêt, ni la nécessité de vérifier la solidité financière d'une entreprise; ce sont là des sujets d'irritation, qu'il faut être prêt à supporter.

Le consortium Liquigaz-SNC a particulièrement profité du fait qu'il a pu parler aux vrais décideurs, grâce à son mandataire, un ingénieur canadien d'origine vietnamienne ayant déjà réalisé des projets au Viet Nam. Sa tâche consistait à se mettre en communication avec les fonctionnaires voulus et à assurer le suivi des démarches effectuées par le groupe canadien.

Il est difficile de mener des affaires au Viet Nam depuis le Canada, car les Vietnamiens accordent beaucoup d'importance aux relations personnelles; il faut donc se déplacer souvent et confier à un représentant le suivi des pourparlers. Les grands projets complexes ont aussi de fortes répercussions politiques, dont il faut connaître toutes les nuances; un personnel averti saura prendre les mesures voulues. En d'autres termes, il faut bien se préparer, c'est-à-dire choisir un mandataire de bonne réputation au Viet Nam même, qui sera en mesure d'aider l'entreprise dans tous les aspects de son projet.

Étude de cas n° 6

COMMENT CRÉER UNE COENTREPRISE AU VIET NAM

Il n'est pas facile d'établir une coentreprise de production au Viet Nam. Il faut repérer le débouché, trouver un partenaire fiable et solide, composer avec la bureaucratie et se débrouiller en dépit d'infrastructures insuffisantes, le tout en prétendant même faire un bénéfice!

Les Industries Lassonde, de Montréal, existent depuis plus d'un demi-siècle; cette société est le plus important de tous les fabricants canadiens de jus de fruits et possède des établissements au Québec et en Nouvelle-Écosse. En 1991, son personnel atteignait les 500 employés et ses ventes dépassaient les 125 millions de dollars.

La société Lassonde, très diversifiée, regroupe plusieurs filiales et divisions; elle fabrique et vend notamment des jus à l'état pur et des boissons fruitées, qu'elle destine au marché de la restauration collective.

Comme la plupart des entreprises implantées au Viet Nam, Lassonde est une habituée de l'Asie du Sud-Est et possède une bonne expérience du travail à l'étranger. Dès 1987, elle créait une coentreprise en Thaïlande, avec l'aide d'un partenaire local, pour produire des jus prêts à consommer pour ce marché en pleine croissance. Sa présence en Thaïlande lui a permis de surveiller le développement du Viet Nam et de se donner une présence en Indochine.

C'est en 1990 que les représentants de la société se sont rendus pour la première fois au Viet Nam, en vue d'y fonder une coentreprise pour produire du jus concentré à partir de pommes de cajou. La noix de cajou se développe en effet dans une pomme, laquelle pousse sur un arbre. En général, on récolte la noix, mais on jette la pomme, de saveur amère. Les Industries Lassonde ont mis au point un procédé qui permet d'extraire le jus de la pomme et d'en neutraliser l'amertume. Le concentré de jus pourrait alors être expédié au Canada et utilisé dans les usines de l'entreprise.

Les Industries Lassonde n'ont eu aucune difficulté à trouver un partenaire dans l'industrie alimentaire, car la plupart des entreprises de conditionnement des fruits et des légumes appartiennent à l'État. Son choix s'est donc arrêté sur la plus compétente, soit Vegetexco ou Société vietnamienne de fruits et légumes, qui possède des bureaux à Hanoi, à Ho Chi Minh-Ville et à Danang et gère près de 50 usines au Viet Nam.

Avant que la Russie ne résilie bon nombre des ententes qui l'unissaient aux sociétés publiques vietnamiennes, Vegetexco utilisait pratiquement toute la capacité de ses installations; ses activités se sont considérablement ralenties par la suite. C'est avec enthousiasme qu'elle-même et le ministère de l'Agriculture et

de l'Agro-alimentaire ont accueilli le projet des Industries Lassonde, d'autant plus que celles-ci comptaient utiliser un fruit considéré comme un rebut.

Pour l'aider à établir sa stratégie de pénétration, mener les négociations et assurer la liaison avec le CECI, Lassonde s'est adjoint un expert-conseil canadien d'origine vietnamienne. Elle a trouvé très utile de disposer d'un interprète qui était non seulement fiable, mais aussi bien au fait des mécanismes commerciaux complexes du Viet Nam. L'entreprise compte d'ailleurs sur un autre employé canadien de même origine à son bureau de Ho Chi Minh-Ville. Elle a en outre obtenu l'aide du Programme de coopération industrielle de l'ACDI pour réaliser une étude préliminaire qui a justifié ses premiers efforts et a confirmé l'existence d'un débouché exploitable.

Selon la coutume bien établie au Viet Nam, Vegetexco a contribué à la formation de la coentreprise en fournissant le terrain, l'usine et le réseau d'approvisionnement, tandis que la société Lassonde assure l'apport technologique et la gestion.

L'usine elle-même emploiera environ 80 personnes et sera érigée à 30 milles au sud de Ho Chi Minh-Ville. La coentreprise achètera sa matière première chez plus de 6 000 fournisseurs différents, créant ainsi un nouveau débouché pour les producteurs.

Les négociations que l'entreprise mène au Viet Nam dureront encore longtemps, car elle aimerait y transférer ultérieurement son savoir-faire. Un essai de production a eu lieu en 1992 et la mise en service complète devrait se réaliser en 1993.

Lassonde s'est évité les problèmes rattachés au rapatriement des bénéficiaires en faisant en sorte que ceux-ci restent au Canada. L'usine de Ho Chi Minh-Ville servira uniquement de centre d'approvisionnement en concentré, dont le conditionnement sera achevé au Canada, le produit fini étant destiné au marché de détail nord-américain.

Si tout a été rondement jusqu'ici, c'est que la conception du projet tenait compte de tous les facteurs clés, notamment l'exploitation efficace d'une ressource naturelle et la présence d'un partenaire de confiance; l'entreprise doit cependant continuer de mener son affaire avec patience et prudence. Pour réussir au Viet Nam, la préparation soignée est un élément crucial, car les Vietnamiens attendent beaucoup des intervenants canadiens. Il faut aussi avoir un bon sens de l'observation, car ils répondent facilement «oui» à toutes les questions.

Étude de cas n° 7

TRAVAILLER À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU VIET NAM

Faisant partie des nations les plus pauvres du monde, le Viet Nam compte aussi parmi celles qui savent le moins bien faire face aux problèmes environnementaux. Faute de ressources et d'expérience, il lui reste beaucoup à faire pour se doter d'un programme complet de planification et de gestion des milieux naturels.

La société ESSA (Environmental Social Systems Analysts) est une entreprise canadienne qui a réussi à se tailler une place dans le domaine de la protection de l'environnement au Viet Nam. Elle se spécialise surtout dans la réalisation d'études d'impact, la gestion des projets et de leur approvisionnement, la formation, l'analyse des politiques, la surveillance des milieux naturels et la conception de logiciels de gestion de l'environnement et des ressources.

C'est en 1980 qu'elle a fait ses premières armes en Asie du Sud-Est et dans les pays en développement, en collaborant avec le Secrétariat du Mekong à la réalisation d'un projet dans le nord-est de la Thaïlande. Ce Secrétariat est un comité provisoire mis sur pied par les Nations Unies pour coordonner les travaux de développement dans le bassin inférieur du fleuve Mekong. Par la suite, ESSA a exécuté divers contrats dans d'autres pays en développement, notamment en Malaisie, en Chine et en Afrique.

La vocation principale du Secrétariat du Mekong l'amène à réaliser des projets d'envergure régionale pour la mise en valeur des ressources aquatiques du bassin du fleuve; il doit respecter les priorités établies par ses membres, à savoir la Thaïlande, le Laos, le Cambodge et le Viet Nam. Toutes ses activités sont en grande partie déterminées par des considérations environnementales et socio-économiques.

Dans son Plan quinquennal de développement, le gouvernement du Viet Nam a fait de la production de denrées, de biens de consommation et de produits de base pour l'exportation ses principaux objectifs de développement économique jusqu'à l'an 2000. Il accorde la plus grande importance à l'agriculture et à la pêche, dans le delta du Mekong en particulier.

ESSA avait déjà travaillé en Asie, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement et en collaboration avec l'Agence suédoise de développement international. C'est d'ailleurs celle-ci qui, à l'automne 1988, l'a mise en contact avec le Secrétariat.

Dès 1974, les autorités vietnamiennes avaient exprimé l'intention de développer intensivement le riche potentiel agricole de la région de Quan Lo et de Phung Hiep, dans la partie sud-ouest de la péninsule de Ca Mau. En 1988, elles élaboraient, de concert avec le Secrétariat du Mekong, un projet qui visait à établir les possibilités de mise en valeur écologique de cet endroit. Les deux parties recommandèrent que

l'on exécute une analyse approfondie des caractéristiques biologiques, physiques, sociales et économiques de la région, dans le but d'en arriver à une stratégie compatible avec les nécessités du développement durable.

En janvier 1989, le Secrétariat du Mekong confiait à ESSA la tâche de mettre en oeuvre le projet de développement écologique de la zone de Quan Lo - Phung Hiep; les travaux furent achevés en décembre 1989. C'est à cette époque que l'entreprise se rendit compte du véritable potentiel du Viet Nam et jeta les premières bases d'une stratégie indochinoise. Ses activités dans le delta du Mekong l'ont amenée à collaborer intimement avec le ministère vietnamien des Ressources aquatiques et plusieurs autres organismes du même pays, avec lesquels elle a noué des liens, tout en se préparant à décrocher d'autres marchés.

Une fois terminée sa collaboration avec le Secrétariat, ESSA se vit adjuger un marché dans le cadre du PNUD; il s'agissait, avec l'aide du PCI de l'ACDI, de mettre la dernière main au Plan directeur de développement du delta du Mekong. L'entreprise dispose maintenant de l'expérience et des relations qui lui permettent de rechercher d'autres contrats au Viet Nam.

ESSA a très tôt vu que les relations et les échanges personnels sont d'une grande importance pour les Vietnamiens; c'est pourquoi elle s'est immédiatement préoccupée de cultiver ses liens dans ce pays. Sa devise y est : «Chose promise, chose due». Elle affirme en outre qu'il faut se ménager d'excellentes entrées dans les ministères, comme dans tous les services gouvernementaux compétents.

Pour ce faire, elle a notamment invité le ministre des Ressources aquatiques à se rendre à Globe 1990, participé, en 1991, à une délégation commerciale au Viet Nam organisée par BC Trade et collaboré à la commandite d'une délégation étrangère qui s'est rendue à Vancouver en 1992, sous les auspices du Centre de commerce international et de BC Trade.

Les Vietnamiens s'attachent également beaucoup à l'aspect relations humaines des affaires. L'exercice de celles-ci, de même que la pénétration souvent difficile des cercles bureaucratiques, sera grandement facilité si l'on peut nouer des liens d'amitié et créer des alliances fondées sur la confiance mutuelle. Une solide et efficace relation avec son interlocuteur vietnamien accélérera le long processus qui mène à la conclusion d'une transaction.

Étude de cas n° 8 L'AMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE HANOI

Les investisseurs et les experts-conseils étrangers estiment que les lacunes des infrastructures comptent parmi les plus sérieuses entraves au commerce au Viet Nam. Ce pays doit notamment améliorer ses routes, ses chemins de fer, ses ponts, ses aéroports, ses ports, son réseau d'électricité, ses usines de traitement des eaux, ses parcs industriels, ses logements et son aménagement urbain.

Le soutien financier offert dans le cadre du Programme de coopération industrielle de l'ACDI a permis à diverses entreprises canadiennes de s'imposer dans le domaine des infrastructures, notamment au chapitre de l'aménagement des ports, des ressources en eau, du transport routier (ponts et chaussées) et des installations aéroportuaires. C'est particulièrement le cas du cabinet d'architectes torontois Crang and Boake Inc., qui travaille actuellement à l'aménagement de l'aérogare internationale de Noi Bai, à Hanoi.

Cet important cabinet existe depuis 1952 et s'est depuis 20 ans acquis une excellente renommée internationale, ayant notamment oeuvré dans les Caraïbes, en Arabie saoudite, dans les Émirats arabes unis, au Royaume-Uni, en France, en Turquie et en Ukraine. En Asie du Sud-Est, il aide sa clientèle et des experts-conseils locaux à concevoir et réaliser des projets de construction (aéroports, hôtels, hôpitaux, grands ensembles de bureaux et de vente au détail, etc.).

Crang and Boake a commencé de s'intéresser au Viet Nam quand un promoteur d'origine vietnamienne, établi à Hong Kong, s'est adressé à elle en lui offrant les droits relatifs à la création d'une coentreprise visant à améliorer, pour le compte de l'Administration générale vietnamienne de l'aviation civile, l'aérogare internationale de Noi Bai, qui appartient au ministère vietnamien des Transports et des Communications.

Après une étude préliminaire sur l'existence véritable du projet et la fiabilité du client (à savoir l'Administration générale de l'aviation civile), Crang and Boake a obtenu l'aide du PCI de l'ACDI pour analyser l'état de l'aéroport de Hanoi, en collaboration avec Acres International Ltd. et Sypher Mueller International Inc.

Les résultats de l'analyse démontrèrent que l'aérogare pouvait être rentable, grâce aux droits d'atterrissage et à la vente d'articles en devises fortes, et qu'il était possible de récupérer le coût de son aménagement. Au printemps 1992, le gouvernement vietnamien acceptait le rapport. L'étape suivante consistait à aider le client à trouver les 120 millions de dollars américains nécessaires à la réalisation du projet. Crang and Boake cherche actuellement à conclure une entente de financement. Un projet dont on peut démontrer la faisabilité trouvera généralement un parrain financier. Toutefois, le Viet Nam présente plus de risques que la

Thaïlande ou la Malaisie; il est donc plus difficile d'obtenir des garanties pour des entreprises d'une telle ampleur.

Le travail à l'étranger est un aspect primordial des activités du cabinet Crang and Boake; ses experts ont donc l'expérience nécessaire pour évaluer les projets. Or, pour prendre une décision juste, il faut disposer de renseignements commerciaux des plus précis. Le cabinet fait souvent appel à des sources gouvernementales, mais ne s'y fie pas aveuglément. Pour réussir, une entreprise doit posséder son propre réseau d'information et ne jamais hésiter à se rendre sur place à maintes reprises pour cultiver ses relations. Celle qui n'a pas les moyens de se payer elle-même une visite exploratoire devrait renoncer à faire des affaires à l'étranger. Cette affirmation vaut particulièrement pour le Viet Nam, où les relations personnelles et une présence solide sont d'une extrême importance.

Crang and Boake s'est aussi rendue compte qu'il lui faudrait engager un expert qui saurait la faire connaître aux ministères et services compétents et lui ouvrir les portes voulues, car le gouvernement devait participer au projet. Quelle que soit la nature d'une relation commerciale, l'entreprise se doit de s'assurer que ses représentants savent à qui s'adresser.

Si Crang and Boake a décidé de s'implanter au Viet Nam, c'est qu'elle reconnaît les avantages économiques de participer à la croissance de l'Asie du Sud-Est et croit que le Viet Nam fait partie des pays de la région qui sont sur le point de prendre un grand essor. Il lui a fallu près de trois ans pour s'y tailler une place, mais elle compte bien y rester.

Étude de cas n° 9

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER DU VIET NAM

Dès 1988, le gouvernement du Viet Nam décidait qu'il lui faudrait moderniser son système bancaire pour qu'il suive le rythme de ses réformes économiques. Il jeta les bases législatives de cette évolution en 1990, en adoptant deux lois, la première portant sur la Banque nationale et sur les banques commerciales du pays, et la seconde sur les sociétés de financement et coopératives de crédit. Un autre remaniement fut apporté à la législation bancaire vietnamienne en 1991, avec l'instauration du Règlement sur les succursales de banques étrangères et les banques de financement de coentreprises actives au Viet Nam.

Quelques banques étrangères possèdent déjà un établissement au Viet Nam; ce sont notamment la Standard Chartered Bank, la Banque Indosuez, la Banque Nationale de Paris, le Crédit Lyonnais, la Banque Française du Commerce Extérieur, la Société Générale et la Thai Military Bank.

Un établissement financier canadien oeuvre au Viet Nam depuis déjà trois ans; il s'agit du Mouvement des caisses Desjardins, qui est la plus importante et la plus respectée des sociétés bancaires québécoises. Le Mouvement des caisses Desjardins, fondé en 1900, est en fait un réseau d'établissements ayant adopté les principes du coopératisme et offrant une large panoplie de services financiers. Son actif total dépasse aujourd'hui les 50 milliards de dollars et il compte 4,9 millions de membres.

Le coopératisme est bien vivant au Viet Nam et le Mouvement Desjardins a déjà communiqué avec divers établissements financiers vietnamiens pour l'appliquer à la réalisation de projets de développement, comme il le fait lui-même depuis 25 ans dans divers pays, dont le Zaïre, le Burkina Faso, le Cameroun et divers États d'Amérique latine. Le Mouvement s'intéresse à l'Asie depuis 1989 et mène de semblables négociations en Chine.

Au Viet Nam, le Mouvement Desjardins veut aider à la mise en place de réseaux bancaires coopératifs destinés aux particuliers. Dans ce pays, ses activités ont surtout consisté, jusqu'ici, à donner des conseils et à apporter son assistance pour l'expansion et la réorganisation du secteur des coopératives. Il offre aussi des services de consultation bien informés aux entreprises canadiennes désireuses de s'implanter au Viet Nam.

En 1992, le Mouvement Desjardins a obtenu l'aide du PCI de l'ACDI pour étudier s'il serait possible de relier électroniquement l'Amérique du Nord et le Viet Nam, afin de faciliter les transferts de capitaux provenant de la communauté vietnamienne établie au Canada. Le but ultime du projet est d'aider les ressortissants canadiens à profiter des débouchés commerciaux exploitables au Viet Nam. Desjardins a aussi invité des banquiers vietnamiens à se rendre à ses bureaux de Montréal, pour s'y familiariser avec les pratiques internationales du secteur.

L'évolution rapide de l'environnement commercial, au Viet Nam, appelle l'attention la plus constante. Dans ce pays, l'une des principales difficultés réside dans la fiabilité de l'information. Les entreprises qui désirent évoluer efficacement dans un nouveau marché doivent disposer de renseignements précis. Comme ni le consommateur, ni les fonctionnaires vietnamiens ne connaissent les produits canadiens, il est essentiel que nos entreprises puissent vérifier l'accueil que leur réservera le marché.

Indépendamment du pays visé, il faut, selon le Mouvement Desjardins, être en mesure de démontrer que l'on peut répondre à un besoin. En ce qui concerne le Viet Nam, l'entreprise doit se demander s'il existe vraiment un marché pour ses produits et, dans l'affirmative, s'il est possible de le desservir rentablement depuis le Canada. La rareté des devises étrangères obligera le fournisseur canadien à établir avec précision ce qui représente un produit ou un service essentiel dans ce pays.

Le Mouvement des caisses Desjardins progresse avec prudence au Viet Nam; il se donne tout le temps nécessaire pour y nouer de bonnes relations et acquérir la confiance de ses interlocuteurs. Les Vietnamiens se sont d'abord montrés très réticents devant ses propositions, mais, au bout de trois ans d'efforts, le Mouvement obtient maintenant une réaction plus favorable.

Étude de cas n° 10

UNE PREMIÈRE VAGUE D'INVESTISSEURS CANADIENS AU VIET NAM

Dans les années quatre-vingt, les premières entreprises canadiennes à aborder le marché vietnamien l'ont fait sous l'impulsion de Canadiens d'origine vietnamienne qui revenaient dans leur pays natal. Elles avaient su repérer les occasions d'affaires au Viet Nam et ont été les premières à inciter les sociétés canadiennes à les saisir. On compte aujourd'hui un certain nombre de sociétés canadiennes jouissant d'une bonne position concurrentielle au Viet Nam et gérées par ces Vietnamiens naturalisés. Ce sont notamment Cavimedic, CIIC, Deltamex et la Corporation internationale TTQ.

CAVIMEDIC

Cavimedic a été l'une des premières compagnies à fonder un bureau de représentation au Viet Nam; c'était en 1977, alors qu'elle s'appelait encore Vinamedic. Aujourd'hui, elle achète et vend des produits finis et des matières premières pour l'industrie des médicaments, tout en représentant plusieurs entreprises du même secteur. Elle possède des établissements à Ho Chi Minh-Ville et à Montréal.

CIIC

CIIC a été fondée au Viet Nam en 1980, par un groupe de Canadiens qui retournaient dans leur pays natal pour contribuer à son développement. L'entreprise oeuvre actuellement dans trois secteurs différents : l'import-export, l'investissement et le rapatriement des capitaux. À son bureau de Montréal, CIIC emploie 15 personnes; elle compte 37 employés à son établissement de Ho Chi Minh-Ville, coeur de l'activité commerciale au Viet Nam. Elle possède aussi de petits bureaux à Danang et à Hanoi.

Au cours des huit années qui ont suivi sa fondation, CIIC a concentré ses activités vietnamiennes dans l'importation de polyester, d'articles en plastique et de matières premières agricoles, ainsi que dans l'exportation du riz, de cacahuètes et de café. Elle n'a pris d'expansion qu'à partir du moment où le gouvernement vietnamien a remanié sa loi sur l'investissement étranger, soit en 1988. De concert avec une société de Singapour, elle exploite actuellement une coentreprise d'importation d'ordinateurs, tout en offrant des services d'investissement aux intervenants qui désirent s'établir au Viet Nam.

DELTAMEX

Deltamex est née à Montréal au début des années quatre-vingt. À l'origine, elle s'occupait de faire parvenir des colis de médicaments et d'effets personnels au Viet Nam, pour le compte de Vietnamiens établis au Canada; bientôt cependant, en même temps que s'améliorait le climat commercial, elle se mit à exporter du

matériel de communications et d'aquiculture, des meubles et des produits pharmaceutiques. Deltamex est également en mesure d'aider les entreprises qui désirent investir ou s'implanter au Viet Nam. Ses bureaux sont établis à Ho Chi Minh-Ville.

LA CORPORATION INTERNATIONALE TTQ

Le cabinet TTQ regroupe des experts-conseils qui connaissent bien le Viet Nam et l'Asie du Sud-Est; il possède des bureaux à Québec et à Ho Chi Minh-Ville. Ses services de consultation commerciale (import-export, commercialisation, études de faisabilité) s'adressent aux entreprises canadiennes qui ciblent le Viet Nam. Il offre aussi des services d'investissement, notamment la recherche de partenaires pour des coentreprises, l'aide à la négociation de contrats et l'obtention de permis et autorisations.

TTQ représente des entreprises canadiennes oeuvrant au Viet Nam dans divers secteurs (électricité, gaz naturel, ressources aquatiques, transports, etc.). Elle représente aussi en qualité de mandataire exclusif des fabricants et des distributeurs de matériel d'essai à fibres optiques, d'ascenseurs, d'instruments de géologie, de coton, de papier, de machinerie lourde et de matériaux de construction.

L'entreprise est également établie dans le secteur du bâtiment; elle met d'ailleurs actuellement la dernière main à la constitution d'une coentreprise qui offrira des services de contrôle de la qualité dans ce domaine au Viet Nam.

Étude de cas n° 11

LA PROMOTION IMMOBILIÈRE AU VIET NAM

Le Groupe Capital, de Montréal, est une entreprise de promotion immobilière qui s'occupe surtout de concevoir et de réaliser des projets de construction résidentielle, commerciale et industrielle. Sa première visite au Viet Nam remonte à juin 1991; elle y était venue voir si elle pouvait exercer ses activités dans ce pays et comment s'y implanter. C'est un de ses dirigeants, Canadien d'origine vietnamienne, qui se chargea de la mission. Dès son retour, le Groupe Capital se rendit compte de l'excellent potentiel de ce marché et commença à élaborer une stratégie pour le conquérir.

Des représentants du Groupe revinrent au Viet Nam en décembre suivant, au sein d'une délégation organisée par le représentant commercial du gouvernement du Québec et au cours de laquelle ce dernier signa un protocole d'entente avec les autorités locales. Le Groupe en profita pour nouer des liens avec le Comité du peuple de Ho Chi Minh-Ville, qui participe aux décisions quant à l'aménagement de l'agglomération.

En retour, le Groupe Capital invita des membres du Comité à visiter ses installations de Montréal et à prendre connaissance de certains de ses projets futurs. Le Groupe se rendit ensuite voir les lieux où devaient se dérouler divers travaux, afin de découvrir d'éventuels associés. En 1992, il effectua deux autres visites, afin de préparer les études de faisabilité et de concrétiser les ententes.

Le Groupe Capital s'intéresse à la gestion de projets pour Hanoi et Ho Chi Minh-Ville. Dans la première, il a constitué une coentreprise avec le Centre de recherche et d'application des sciences et de la technologie, tandis que, dans la seconde, il s'est allié à la Société municipale de services de construction. Il fournit les capitaux et le savoir-faire, tandis que la partie vietnamienne se charge des terrains et de la rénovation des infrastructures.

Comme il y a pénurie de logements pour les ressortissants étrangers au Viet Nam, les projets que réalise le Groupe sont principalement axés sur la construction de maisons jumelées d'un seul étage, qui leur sont particulièrement destinées. Les bâtiments auront une vocation à la fois résidentielle et commerciale.

Le succès remporté par le Groupe Capital est attribuable notamment à l'attention qu'il a portée à ses relations. Afin de cultiver ces contacts et de se garder au fait de l'évolution du marché, ses représentants se rendent au Viet Nam à tous les 3 ou 4 mois environ. Pour que ses projets obtiennent l'aval des autorités officielles et officieuses, il a aussi dû consacrer beaucoup de temps à rencontrer hauts fonctionnaires et dirigeants, notamment au sein du CECI, des Comités du peuple de Hanoi et de Ho Chi Minh-Ville, du ministère de la Construction dans ces deux villes et des Comités du peuple de district, sans oublier ses partenaires vietnamiens.

Le Groupe Capital est encore loin d'avoir réalisé tous les volets de son projet, mais il semble en bonne voie de connaître le succès. Il compte ouvrir des bureaux au Viet Nam en 1993.

Étude de cas n° 12

L'IMPLANTATION D'UNE COMPAGNIE AÉRIENNE AU VIET NAM

L'exploitation de services aériens réguliers est une activité politique qui reçoit beaucoup d'attention, quel que soit le pays où elle se déroule. Elle exige une participation gouvernementale et aboutit souvent au resserrement de liens internationaux.

La société Cathay Pacific, de Hong Kong, a dû d'abord persuader son propre gouvernement qu'il serait rentable d'assurer la liaison avec le Viet Nam. Une fois qu'elle eut gagné l'appui des autorités, Cathay s'empessa de conclure une entente de services conjoints avec Vietnam Airlines, seul transporteur aérien du pays.

Bien peu d'obstacles s'opposèrent à la venue de Cathay Pacific au Viet Nam, car le gouvernement de ce pays s'était donné pour priorité d'ajouter un autre point d'accès à son marché, outre celui de Bangkok. Cathay inaugura donc son service au Viet Nam à la mi-décembre 1991, en offrant des vols à destination de Ho Chi Minh-Ville et Hanoi.

Cathay Pacific n'a pas mis de temps à se rendre compte que pour réussir, au Viet Nam, il est essentiel de démontrer aux Vietnamiens que son projet leur permettra d'acquérir des connaissances et d'améliorer leurs infrastructures, plutôt que de simplement toucher des droits, des redevances ou une partie des bénéfices.

Lors d'un séminaire destiné aux milieux des affaires, un représentant de l'entreprise tirait de l'établissement de Cathay Pacific au Viet Nam les leçons suivantes :

- L'entreprise doit s'être parfaitement informée du marché et, bien avant le début de ses activités, avoir fait de fréquentes visites au Viet Nam pour y rencontrer des gens de tous les milieux. Il est important de nouer de bonnes relations.
- Chez les deux partenaires, on doit être convaincu que la coentreprise sera fondée sur la «coopération en vue d'un bénéfice mutuel», expression chère aux Vietnamiens.
- Il est essentiel de nouer de solides liens à tous les niveaux - des fonctionnaires de Hanoi jusqu'aux organismes locaux spécialisés, en passant par les autorités provinciales et municipales, car on ne sait jamais qui sera son meilleur allié.
- Le pouvoir politique est concentré à Hanoi; il ne faut pas le négliger, même si l'on fait surtout ses affaires dans le sud du pays.
- Les enseignements des sociétés étrangères déjà établies sont précieux, quand elles sont disposées à les transmettre.
- Soyez prêt à faire don de votre équipement désuet, même si vous n'en tirez pas de bénéfice immédiat.
- Évitez les conflits. Bien des règles, formalités et pratiques commerciales vietnamiennes restent incompréhensibles pour les étrangers, ce qui est parfois source d'irritation. Les Vietnamiens sont accueillants, se lient facilement

d'amitié et aiment à coopérer, mais ils restent quelquefois méfiants. Ils n'aiment pas qu'on critique certaines pratiques, qu'ils savent indéfendables mais se croient obligés de défendre. L'étranger doit prévoir les conflits possibles avant qu'ils ne se produisent et ne pas hésiter à se raviser, sans toutefois faire preuve de faiblesse. La franchise est de rigueur, mais aussi la diplomatie; il est également essentiel de toujours conserver son sens de l'humour.

- Soyez patient; prenez tout le temps qu'il faut pour expliquer ce que vous recherchez et quel avantage les deux parties peuvent en tirer.
- Acceptez les invitations et donnez des réceptions, mais restez sobre dans votre hospitalité. Par ailleurs, les Vietnamiens risquent d'être embarrassés si on leur donne un présent d'une valeur exagérée, surtout devant des collègues ou autres personnes d'importance. Ils préféreront souvent des articles plus simples, comme des publications techniques ou des ustensiles ménagers.

Étude de cas n° 13

UNE MAISON DE COMMERCE JAPONAISE RÉVÈLE COMMENT ELLE ÉVOLUE AU VIET NAM

Tomen Corporation fait partie des sept grandes maisons de commerce japonaises; elle emploie 5 600 personnes dans ses 130 filiales, succursales et bureaux de représentation et possède 26 établissements dans son pays et 104 à l'étranger.

Elle figure parmi les plus importantes sociétés de commerce en marchandises générales du monde entier; au Viet Nam même, elle se classe aux premiers rangs, devant d'autres rivales japonaises comme JVC, Sanyo, Nissho Iwai, Sumitomo Corporation, Nippon Mining Co. Ltd. et Mitsui.

Les autorités japonaises soutenaient officiellement les États-Unis dans leur tentative de bloquer toute aide au Viet Nam de la part des IFI; elles ajoutaient cependant qu'il leur était impossible de freiner les activités du secteur privé japonais dans l'exercice de ses affaires. C'est ainsi que le Japon est devenu le principal partenaire commercial du Viet Nam. Fin 1992, le gouvernement japonais décidait d'instituer son programme d'aide au développement et témoignait ainsi d'une normalisation prochaine des relations financières internationales avec le Viet Nam.

Tomen oeuvre dans une vaste gamme d'industries, dont le fer et l'acier, les métaux non ferreux, la machinerie, les marchandises de toutes sortes, l'immobilier et le bâtiment, l'alimentation et les fruits et légumes, les produits chimiques et les plastiques, l'énergie et les textiles. Spécialiste du commerce international, elle organise aussi le déroulement de différents projets, à partir des études de faisabilité jusqu'à l'établissement des liens de transport, et forme des consortiums et des coentreprises.

Fondée à Tokyo en 1920, Tomen s'est informée du potentiel vietnamien dès 1989, en faisant des affaires (sous un autre nom) avec des entreprises comme Textamix, Seaprodex, l'Union des cimentiers et Vinametal. Le deuxième volet de sa stratégie d'implantation l'a amenée, en 1990, à se doter d'un bureau de représentation à Hanoi. Avant de le fonder, Tomen s'est rendue à plusieurs reprises au Viet Nam, afin d'y recueillir les renseignements nécessaires à la formulation de sa stratégie. Son bureau a pour principale tâche de la garder au courant de l'évolution du climat commercial vietnamien et de lui signaler toutes les nouvelles occasions d'affaires.

Tomen a constitué sa première coentreprise au Viet Nam avec la Société de résine végétale de Quang Ninh, à 200 kilomètres à l'est de Hanoi, en avril 1991. L'entreprise japonaise a investi à peine un million de dollars américains dans la rénovation d'une usine, qui exporte maintenant de la résine de pin. Le produit est expédié au Japon, où il entre dans la fabrication du papier. L'entreprise compte éventuellement ériger une autre usine de production de résine végétale dans le sud

du Viet Nam, plus précisément dans la province de Lam Dong, à quatre heures de route au nord de Ho Chi Minh-Ville.

C'est le manque de fiabilité de ses fournisseurs chinois qui a poussé Tomen à se lancer dans la coentreprise, après avoir consulté la Vietcochamber au sujet de la viabilité d'un tel projet au Viet Nam. La Chambre de commerce et d'industrie vietnamienne l'a renseignée sur le marché de la résine végétale et lui a communiqué le nom de quelques partenaires potentiels. Ayant arrêté son choix sur la Société de résine végétale, Tomen entama avec elle des négociations qui durèrent une année complète. D'après Tomen, les pourparlers achoppèrent notamment sur le fait que la société vietnamienne ignorait tout de la loi régissant l'investissement étranger dans son propre pays.

Après avoir établi une proposition ferme, Tomen soumit son contenu au CECI, qui ne mit qu'un mois à l'approuver. Il s'agissait d'une coentreprise à participation égale des partenaires, la partie vietnamienne fournissant le terrain, l'immeuble et 10 p. 100 de la mise de fonds. Le premier bénéfice doit apparaître au bout de trois ans.

Dans ses efforts, Tomen a notamment dû surmonter certains problèmes de communication apparus pendant la formation du personnel vietnamien et imputables à la complexité du procédé de fabrication; il lui a également été difficile de convaincre le ministère vietnamien des Finances de la laisser suivre des principes occidentaux de comptabilité, au lieu des méthodes d'origine russe qui sont courantes au Viet Nam. Les expéditions depuis le port de Haiphong ont aussi été fréquemment retardées, quoique la situation se soit grandement améliorée en 1992.

L'intervention de Tomen dans l'industrie de la résine végétale n'est que le début de son implantation au Viet Nam. Il s'agissait en fait d'un essai, qui lui a permis d'apprendre les règles du jeu. Elle peut maintenant s'attaquer à d'autres projets, dont la création d'une conserverie, d'une raffinerie de pétrole, d'une cimenterie, d'usines d'engrais chimiques, de papeteries et d'un système d'approvisionnement en eau pour hôpitaux, cette dernière initiative étant financée par le gouvernement japonais.

Étude de cas n° 14

LA MALAISIE OUVRE LA VOIE AU VIET NAM

Taiwan, Hong Kong, Singapour et la Malaisie sont les premiers à tirer avantage du faible coût de la main-d'œuvre vietnamienne.

La Malaisie compte parmi les investisseurs de cette région qui sont présents au Viet Nam. Golden Hope Plantations est l'une de ses plus importantes sociétés de portefeuille. À ses débuts, elle se spécialisait dans l'exploitation des ressources naturelles et possédait ses propres plantations, où elle produisait huile de palme, caoutchouc et cacao. Elle s'est diversifiée depuis et ses filiales oeuvrent dans différents secteurs (culture et conditionnement des fruits, raffinage de l'huile de palme, fabrication d'articles en caoutchouc, promotion et investissement dans l'immobilier, services agricoles et conseils en informatique).

La Malaisie compte 20 millions d'habitants et son climat économique est l'un des plus favorables de toute l'Asie du Sud-Est. Au plan du développement, elle rejoint rapidement les rangs des «nouveaux pays industriels». Le niveau de vie de sa population s'améliore en même temps que s'accélère la croissance de son économie, et la Malaisie incite son secteur privé à collaborer avec les autres pays de la région au développement de l'Indochine. Les milieux d'affaires malaisiens considèrent que le Viet Nam est, de tous les pays voisins, celui qui offre les meilleures conditions pour les activités de fabrication à coût modéré.

Le gouvernement de la Malaisie a soutenu Golden Hope et d'autres entreprises du pays en nouant de solides relations avec son homologue vietnamien. Ces liens leur ont ouvert la voie au Viet Nam.

Golden Hope a consacré trois ans à la fondation d'une coentreprise de production d'huiles comestibles (arachide, coco et palme); établie dans le sud du Viet Nam, l'entreprise cible le marché intérieur et l'exportation dans les pays de la région.

Golden Hope s'est rendue pour la première fois au Viet Nam en 1990, dans le cadre d'une délégation commerciale exploratoire, à la recherche de débouchés éventuels; son personnel a alors repéré le potentiel des huiles comestibles.

Une entreprise de l'envergure de Golden Hope dispose de toutes les ressources nécessaires pour évaluer une occasion d'affaires et décider du genre d'alliance qu'elle doit conclure pour l'exploiter; elle n'en a pas moins consulté le ministère des Transports vietnamien pour trouver un partenaire dont les compétences complèteraient les siennes et qui pourrait participer à une coentreprise. On lui a proposé le nom de plusieurs candidats et Golden Hope a arrêté son choix sur la Société des huiles végétales de Nhabe (voir, section 5.13, les renseignements concernant la manière de se trouver un partenaire vietnamien).

Les premiers mois de l'association étaient les plus importants, car c'est alors qu'on a posé les pierres d'assise de toute l'initiative. Au début de 1991, les deux partenaires signaient un protocole d'entente précisant le plan d'action général qui devait aboutir à la création de la nouvelle entreprise. Les négociations progressaient lentement, mais, plus tard dans l'année, les parties signaient un contrat. En avril 1992, Golden Hope-Nhabe, née de la coentreprise, recevait son autorisation d'investissement.

Golden Hope rénove actuellement des usines vétustes et érige simultanément une nouvelle installation d'une superficie de 26 000 mètres carrés. Elle compte avoir terminé ses travaux et installé l'équipement neuf au plus tard en 1993.

L'implantation de Golden Hope au Viet Nam ne s'est pas faite sans peine. Elle a notamment dû composer avec une mentalité totalement différente au plan des méthodes de travail. Dans ce pays où les travailleurs se sont habitués à évoluer dans un encadrement très hiérarchisé et autocratique, les entreprises étrangères amènent avec elles un mode de gestion démocratique qui souvent suscite des problèmes de communication parmi les cadres inférieurs, notamment de fausses interprétations des traductions et une compréhension déficiente du langage des affaires.

Le système bancaire du Viet Nam et son encadrement législatif sont désuets, car les Vietnamiens ont été formés dans une économie dirigée et comprennent mal comment fonctionne une banque occidentale. Les services financiers disponibles sont cependant en constante amélioration, car les banques se familiarisent avec le marché international.

La main-d'oeuvre vietnamienne sera la pierre angulaire du progrès économique du pays, car les Vietnamiens, qui savent lire dans une proportion de 90 p. 100, sont avides de connaissances et réceptifs à la formation, qualités qui leur seront précieuses quand il s'agira de réhausser leur productivité, au demeurant fort peu stimulée par une économie dirigée qui encourage l'apathie et l'irresponsabilité des travailleurs.

L'importation des matières premières et de l'équipement a également été ralentie par les contrôles douaniers imposés par le gouvernement vietnamien. Une bureaucratie tatillonne et, dans certains cas, des droits d'importation exorbitants ont obligé Golden Hope à s'adresser plusieurs fois au ministère du Commerce et du Tourisme pour régler le dédouanement de ses marchandises.

L'entreprise a aussi souffert de la pauvreté du réseau de distribution vietnamien, où il n'existe aucun grossiste ou distributeur d'importance qui puisse se charger de rendre les marchandises jusqu'au consommateur. Golden Hope a résolu ce problème en faisant transporter ses produits dans ses propres camions depuis la Malaisie.

Pour surmonter tous ces obstacles, une entreprise doit posséder son propre personnel au Viet Nam et lui donner le pouvoir nécessaire. Ces employés doivent y faire un séjour prolongé, afin d'être en mesure de bâtir les relations personnelles qui les rendront aptes à résoudre les difficultés.

Étude de cas n° 15

L'AUSTRALIE VEUT PARTICIPER AU PROGRÈS DU VIET NAM

Depuis cinq ans, le gouvernement australien, sachant qu'une région abritant au-delà de 400 millions de consommateurs n'est pas à négliger, a fait de l'Asie du Sud-Est la cible principale de sa politique du commerce extérieur. Prévoyant aussi le rôle que jouera le Viet Nam dans le développement de la région, elle a, dans une perspective d'avenir, décidé dès 1983 de resserrer ses liens avec ce pays.

L'Australie a noué depuis d'excellentes relations avec le Viet Nam, et ouvert un bureau commercial à Ho Chi Minh-Ville au début de 1990. Elle fait partie des cinq pays qui investissent le plus au Viet Nam, où elle participe surtout à de grands projets de télécommunications, d'exploitation minière, d'exploration pétrolière, etc. Elle a aussi formé un Conseil du commerce australo-vietnamien, qui compte collaborer intimement avec les industriels et les fonctionnaires australiens à la réorganisation de l'économie du Viet Nam.

Bytenet Proprietary Limited of Australia, de Brisbane, compte parmi les entreprises qui ont manifesté beaucoup d'initiative. Elle s'est jointe à la Première Société générale de construction du Viet Nam pour former une coentreprise qui produit du béton destiné à l'industrie du bâtiment.

Un Australien d'origine vietnamienne proposa le premier l'idée à un groupe d'investisseurs, lors d'une partie de golf à Brisbane, en leur soulignant que le Viet Nam avait un urgent besoin de béton prêt à l'emploi pour son marché du bâtiment en croissance rapide.

Le potentiel du Viet Nam incita le groupe à y faire un séjour exploratoire en janvier 1991. À cette occasion, Bytenet se mit en communication avec les diverses autorités administratives compétentes et conclut de ses entretiens qu'il y avait effectivement une demande pour un produit de première qualité. Elle jugea même le moment idéal pour prendre place dans le marché, car l'embargo américain n'avait pas encore été levé.

Dans sa recherche d'un partenaire et pour faire accepter son projet à l'échelle locale et nationale, Bytenet a dû mener des pourparlers avec le CECI, le ministère de la Construction et le Comité du peuple de Ho Chi Minh-Ville. Elle n'a pas fait appel à un expert-conseil pour les formalités d'approbation des investissements, se contentant de compter sur l'appui du Comité d'État et du ministère de la Construction.

Ayant choisi comme partenaire la Première Société générale de construction, elle collabora intimement avec le CECI pour préparer l'encadrement juridique de la coentreprise et se procurer les renseignements indispensables à la présentation de sa demande. Le Comité d'État lui délivra l'autorisation nécessaire en octobre 1991. L'usine fut mise en chantier en février 1992 et inaugurée en juin suivant.

Bytenet a fourni le capital, l'équipement, la technologie et le savoir-faire de gestion dont avait besoin la coentreprise; la Première Société générale de construction a apporté les terrains, le matériel et la main-d'oeuvre.

Si Bytenet a connu le succès, c'est en particulier grâce à la compétence du représentant (d'origine vietnamienne) dont la coentreprise a retenu les services. Les intervenants étrangers connaissent au Viet Nam les mêmes problèmes que dans les autres pays moins avancés; pour les surmonter, elles doivent cependant disposer, sur place, d'un personnel capable de les résoudre dès qu'ils apparaissent. Il est absolument essentiel de pouvoir compter sur des gens ayant l'expérience de la réalisation de projets semblables dans des pays de même niveau d'avancement.

Selon Bytenet, le succès dépend de trois facteurs au Viet Nam : 1) un partenaire fiable, qui jouisse du respect des décideurs gouvernementaux; 2) un engagement ferme de l'investisseur au plan financier, car les Vietnamiens n'agiront pas tant qu'ils n'en auront pas obtenu confirmation et 3) la patience, sans laquelle aucune entreprise n'a d'avenir au Viet Nam.

Bytenet croit fermement que son produit sera beaucoup plus en demande dès que l'embargo américain sera levé et que l'aide au développement viendra soutenir les projets d'infrastructures au Viet Nam. Elle compte réussir en offrant au marché un produit de grande qualité, à prix concurrentiel.

Les problèmes que présente l'absence de mécanismes de soutien ne sont pas encore résolus; il n'y a au Viet Nam ni méthodes uniformes de commercialisation, ni normes quant aux appels d'offres, ni même de Pages jaunes! Ce sont là des obstacles de peu de conséquences, mais qui peuvent ralentir la stratégie de mise en marché de n'importe quelle entreprise; la solution consiste simplement à s'adapter à la situation, car tôt ou tard elle se corrigera.

Contre un investissement total de 1,2 million de dollars américains, Bytenet a doté ses installations de l'équipement informatisé le plus moderne, qui pourra produire 130 mètres cubes de béton à l'heure. La coentreprise est optimiste : dès que l'embargo sera levé, le secteur du bâtiment connaîtra un grand essor et la demande de béton suivra.

LIVRE II : LE LAOS
Chapitre 10
VUE D'ENSEMBLE

10.1 Introduction

Par rapport au Viet Nam et au Cambodge, le Laos est le parent pauvre de l'Asie du Sud-Est, notamment au plan du commerce régional.

Sans ouverture sur la mer, ce pays d'accès difficile, au relief accidenté, reste non seulement l'un des plus isolés de l'Asie du Sud-Est, mais aussi l'un des plus hétérogènes au plan social et économique.

Sa population de 4 millions d'habitants est composée d'une multitude d'ethnies. Sa faible population, ses caractéristiques géographiques et la taille de son économie lui ont permis de réaliser ses réformes plus efficacement que le Viet Nam. Plutôt que de se réorienter progressivement vers l'économie de marché, le gouvernement laotien a opté pour une transition quasi instantanée. Il a donc favorisé une décentralisation rapide du processus de décision économique, accordé l'autonomie financière aux entreprises, stimulé l'intervention du secteur privé et aboli tout contrôle des prix et des taux de change.

La libéralisation accélérée a certes concrétisé la transformation du régime économique, mais elle a par la même occasion affaibli les assises financières du gouvernement et nuï à sa maîtrise administrative. La mise en place des cadres nécessaires à la réalisation des réformes s'est donc faite au détriment de la qualité de leur contenu.

Le Laos a heureusement pu bénéficier du soutien financier des institutions financières internationales et de l'ONU, qui lui ont été d'un grand secours dans sa transition vers une économie de type libéral. Il se trouve actuellement au Laos plus d'une centaine de conseillers de l'ONU, qui oeuvrent au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux et les aident à réaliser la conversion économique du pays.

C'est le Nouveau Mécanisme économique (voir section 13.3) qui depuis 1985 guide l'évolution de la République démocratique populaire lao vers l'économie de marché; le Laos n'a cependant connu qu'un faible accroissement de son commerce et des investissements, en raison des limites de son économie, des faiblesses de ses infrastructures et de la rareté de ses ressources. Il lui faudra surtout former sa fonction publique pour qu'elle puisse poursuivre les réformes tout en mettant en oeuvre les projets et programmes nécessaires au développement soutenu du pays; les secteurs aussi bien public que privé du Laos devront également gagner en efficacité.

Le Plan quinquennal actuel du Laos (voir section 13.4) doit se poursuivre jusqu'en 1995; il souligne la volonté du pays de renforcer ses institutions et de former ses ressources humaines pour qu'elles puissent réaliser les réformes économiques, améliorer les infrastructures financières et physiques nationales et accroître les services offerts à la population, notamment au plan de la santé et de l'éducation.

Le Plan laotien de développement accorde la priorité à six secteurs, à savoir l'agriculture et l'exploitation forestière, la fabrication, l'exploitation des mines, l'électricité, les transports et les télécommunications. Les programmes qui en découlent sont axés sur la consolidation des infrastructures et la stimulation de la participation privée.

Contrairement au Viet Nam, où affluent les gens d'affaires, le Laos poursuit sans effervescence sa politique d'ouverture à l'Ouest; c'est un marché où l'on se précipite moins et où les affaires se traitent plus facilement et moins nerveusement. Par contre, comme dans les autres pays de la région, on doit surmonter les lenteurs de la bureaucratie, qui met du temps à approuver les projets, les lacunes des infrastructures institutionnelles et des transports, les contraintes imposées aux déplacements, le manque de fiabilité de l'information et des réseaux de communications et les problèmes de devises étrangères.

Dans l'avenir immédiat, le manque de ressources financières du Laos l'empêchera probablement de connaître une croissance économique considérable. Les entreprises désireuses d'y investir auront intérêt à se livrer à des recherches approfondies; tant que le pays n'aura pas recouvré la stabilité financière et amélioré ses infrastructures, leurs activités de promotion seront sans doute plus fructueuses dans des marchés de créneau.

Un événement important influencera la croissance future du pays : il s'agit de l'érection d'un pont sur le Mekong, qui reliera le Laos à son principal partenaire au plan du commerce et de l'investissement, la Thaïlande. Cet ouvrage, qui sera le premier à franchir la frontière fluviale, doit être achevé à la mi-1994; il facilitera l'accès au Laos et réduira le coût du transport des marchandises provenant de Thaïlande.

La plupart des spécialistes s'entendent sur le rôle capital que jouera le pont dans la poursuite de la politique laotienne de libéralisation des marchés; le gouvernement du pays aura cependant bien d'autres défis à relever pour que les gens d'affaires étrangers y jouissent de tous les services requis.

Après le décès, en 1992, du président qui gouvernait le pays depuis 17 ans et dirigeait le Parti communiste laotien depuis sa fondation en 1955, les autorités laotiennes ont réaffirmé leur volonté de réforme. Le Parti tient trop fermement les rênes du pouvoir pour qu'on s'attende à des réorientations susceptibles de perturber l'équilibre politique du pays, d'autant plus qu'une nouvelle constitution vient d'être adoptée. Les réalités économiques étant des facteurs déterminants,

le Laos continuera donc, de l'avis général des spécialistes, de progresser calmement dans la voie du renouveau.

10.2 Géographie et climat

Le Laos, qui ne jouit d'aucun accès à la mer, s'étend sur 236 800 kilomètres carrés; 1 700 kilomètres séparent ses frontières nord et sud, tandis que sa largeur, d'est en ouest, varie entre 100 et 400 kilomètres. Pays limitrophe du Viet Nam sur 1 957 kilomètres à l'est, il longe la Thaïlande à l'ouest, sur 1 730 kilomètres. Le Cambodge le borde au sud sur 492 km, tandis que la Chine et le Myanmar le limitent au nord, sur 416 et 230 kilomètres respectivement. Le relief du pays est constitué à plus de 70 p. 100 de montagnes, dont l'altitude varie entre 200 et 3 000 mètres. Il est aussi en grande partie couvert de forêts, et son sol fertile recèle d'importantes richesses naturelles.

Bien qu'entouré de terre, le Laos est irrigué par de nombreux cours d'eau; parmi eux figure le Mekong, qui coule sur 1 500 kilomètres et sépare le pays de la Thaïlande et du Myanmar. Navigables sur la majeure partie de leurs cours, le Mekong et ses affluents alimentent certaines des plaines fertiles du pays de leurs alluvions.

Les caractéristiques physiques du Laos y rendent les transports et les communications difficiles et compliquent son développement, mais lui garantissent un potentiel hydroélectrique considérable.

Le Laos vit sous le régime des moussons; la saison sèche va de décembre à avril et la saison des pluies de mai à novembre. Son climat est toujours humide. La température y varie beaucoup selon les régions; dans les montagnes du nord, elle peut atteindre le point de congélation, mais va de 15 à 32 °C dans les plateaux; janvier est le mois le plus froid et avril celui des plus grandes chaleurs.

10.3 Population

En 1990, le Laos comptait environ 4,2 millions d'habitants. Son taux de natalité non pondéré s'élève à 44 pour 1 000; la mortalité infantile se chiffre à 104 décès pour 1 000 naissances vivantes, tandis que l'espérance de vie ne dépasse pas 50 ans.

Les régions les plus peuplées du Laos se trouvent dans les plaines fertiles qui longent le Mekong à proximité de la Thaïlande et même jusqu'au Cambodge. Le taux d'accroissement démographique annuel se situe à 2,9 p. 100, mais la densité de la population, à 17 habitants au kilomètre carré, est une des plus faibles de la région. Le gouvernement laotien encourage la natalité, afin que le pays puisse disposer de la main-d'oeuvre nécessaire à son développement économique. Les estimations fixent à 80 p. 100 la proportion de la population qui vit de l'agriculture.

La capitale du Laos est Vientiane, qui se trouve dans la préfecture du même nom et compte près de 442 000 habitants, à raison d'environ 118 personnes au kilomètre carré. Les autres agglomérations importantes du pays sont, au nord, Luang Prabang (avec 44 000 habitants) et, au sud, Pakse (45 000 habitants), Savannakhet (51 000 habitants), Khongsedon et Champassak, à peu de distance de la frontière thaïlandaise. La population laotienne est principalement rurale.

Les caractéristiques physiques de la géographie du Laos et les lacunes de son développement ont engendré de frappantes disparités au point de vue du niveau de vie, de la santé et de l'éducation. Près de 45 p. 100 de sa population est âgée de moins de quinze ans.

Le Laos est une mosaïque ethnique de 68 peuplades différentes, où l'on distingue trois grands groupes : 1) les Lao Loum, qui vivent dans les plaines et représentent 55 p. 100 de la population; 2) les Lao Theung, qui habitent les contreforts montagneux et constituent environ 27 p. 100 de la population et 3) les Lao Soung, installés en haute montagne et comptant pour approximativement 18 p. 100 de la population.

10.4 Langue et religion

La langue officielle du Laos est le lao (ou laotien); il assure maintenant la liaison linguistique entre tous les groupes ethniques, qu'ils soient ou non d'ascendance lao. Il existe divers dialectes régionaux, quoique celui de Vientiane soit le plus répandu. Le laotien est intimement apparenté à la langue parlée dans le nord-est et le centre de la Thaïlande; les interlocuteurs utilisant ces deux langues se comprennent d'ailleurs mutuellement.

L'autre langue officielle du Laos est le français et bien des documents sont publiés dans cette langue en même temps qu'en laotien. La plupart des Laotiens francophones soit sont âgés, soit ont fréquenté l'école secondaire avant 1975. Le français est couramment compris à Luang Prabang, à Vientiane et dans les autres villes importantes riveraines du Mekong; la compréhension de l'anglais est moins fréquente.

La religion la plus répandue au Laos est le bouddhisme, car 85 p. 100 de la population la pratiquent. L'animisme, qui préconise un grand respect pour toute chose vivante, est prévalent chez les ethnies de haute montagne. Le bouddhisme joue un grand rôle dans la culture laotienne; bien des Laotiens restent attachés à ses principes dans leur conduite quotidienne.

10.5 Éducation

Tous les enfants laotiens âgés de six à dix-sept ans ont accès gratuitement à l'école. Le régime pédagogique comprend un cycle primaire de cinq ans et un cycle

secondaire de six ans. En région rurale, la fréquentation scolaire a tendance à diminuer après l'école primaire.

Quant aux adultes, on estime leur taux d'alphabétisation à 65 p. 100 chez les hommes et à 35 p. 100 chez les femmes. On a constaté des disparités fondées à la fois sur le sexe et sur le lieu de résidence, qui laissent croire que le niveau d'alphabétisation des ethnies minoritaires habitant des régions isolées est considérablement inférieur chez les hommes comme chez les femmes.

Tableau 10.1

| Profil statistique du Laos | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Superficie | 236 800 km ² |
| Régime politique | La République démocratique populaire lao est dirigée par un parti politique unique, le Parti révolutionnaire du peuple laotien. Le chef de l'État est le président du pays, mais les compétences politiques et administratives sont exercées par le Parti. |
| Population Vientiane Taux de croissance démographique | 4,17 millions 442 000 2,9 % l'an |
| PIB par habitant Taux de croissance du PIB (1992) PIB total | 180 \$ US 6,5 % 377,5 milliards de kips |
| Indicateurs sociaux Espérance de vie à la naissance Taux de mortalité infantile Taux d'alphabétisation des adultes | 49,7 ans 117 pour 1 000 naissances vivantes 50 % |
| Répartition de la production Agriculture Industrie Services | 60 % 16 % 24 % |
| Population active | 2 millions |
| Taux d'inflation | 10 % |
| Monnaie | 1 \$ US = 700 kips |
| Résultats du commerce (1990) Exportations Importations Solde du compte commercial | 68,2 millions de dollars US 239,8 millions de dollars US - 171,6 millions de dollars US |
| Principales exportations Principales importations | Électricité, bois et bois d'oeuvre, café, gypse et étain Transports, combustible, ciment, textiles, fer et papier |
| Débouchés | Exploitation agricole et forestière, conditionnement des viandes, exploitation minière, infrastructures et textiles |

Source : Entrevues et statistique officielle du Laos.

Chapitre 11 LE CLIMAT POLITIQUE

Le programme de réforme économique du Laos, amorcé depuis cinq ans, se déroule à un rythme plus rapide que celui du Viet Nam et du Cambodge, ses voisins. Le gouvernement laotien veut mettre en place de solides assises industrielles privées; il compte, en adoptant une politique de libéralisation commerciale, accroître considérablement l'autosuffisance économique du pays.

Facteurs à considérer

- Volonté fermement réformiste du gouvernement
- État dirigé par un seul parti
- Constitution remaniée
- Stabilité politique
- Mentalité gouvernementale
- Accueil réservé à l'investissement étranger
- Isolement
- Administration peu vigoureuse

11.1 Le contexte politique

On ne trouve au Laos qu'un seul parti politique, le Parti révolutionnaire du peuple laotien (PRPL); c'est lui qui dirige le pays.

Le 2 décembre 1975, le PRPL créait la République démocratique populaire lao, dans la foulée des victoires remportées plus tôt dans l'année par les communistes au Viet Nam et au Cambodge, voisins du Laos. Les nouveaux dirigeants conclurent alliance avec le Viet Nam et l'Union soviétique et instaurèrent aussitôt une politique de collectivisme agricole et d'éradication du secteur privé. La population ne tarda pas à s'insurger, pour plusieurs raisons, dont la volonté du Parti de transformer le pays en un État socialiste, le ralentissement brutal de l'économie à la suite de la disparition soudaine des importants subsides de guerre provenant des États-Unis et l'incapacité de l'industrie laotienne de produire des surplus.

Pour surmonter ces difficultés, le Laos conclut en 1977 avec le Viet Nam un traité d'amitié et de coopération qui permit aux forces militaires vietnamiennes de venir en aide au gouvernement laotien dans sa lutte contre la rébellion; des milliers de conseillers civils affluèrent au Laos. En 1979, les autorités renonçaient à leur stratégie collectiviste et annonçaient diverses réformes destinées à assurer l'expansion de l'agriculture.

En 1986, des impératifs économiques entraînèrent l'adoption d'une politique plus libérale et amorcèrent le démantèlement des mécanismes dirigistes. Ce revirement eut son aboutissement quand le gouvernement renonça sans tambour ni trompette à sa volonté de transformer le pays en un État purement socialiste. Le Viet Nam,

devant la réprobation générale avec laquelle son intervention militaire au Laos et au Cambodge fut accueillie sur la scène internationale, rappela la plupart de ses 50 000 soldats et 6 000 conseillers en 1989.

11.2 La constitution

En août 1991, le Laos comblait le vide laissé par l'abolition de sa constitution seize ans auparavant. Le nouveau document consacre le monopole du Parti sur la politique laotienne, tout en confirmant l'orientation du pays vers l'économie de marché.

La constitution laotienne définit le régime politique, le système socio-économique, et les droits et obligations des citoyens. Il fait expressément du Parti communiste l'organe directeur du système politique laotien.

11.3 La structure politique

Le gouvernement est l'organe administratif du Parti et est dirigé par le Politburo. Le président du pays est chef de l'État et commandant des forces armées. C'est lui qui possède le plus de pouvoirs au sein du gouvernement (voir figure 11.1).

La constitution de 1991 a aboli le principal organe du gouvernement, c'est-à-dire le Conseil des ministres, afin d'accélérer le processus de prise des décisions et d'accroître le pouvoir et les responsabilités individuels du premier ministre et des ministres.

La constitution confiait également un rôle plus important à l'assemblée législative, qui prenait le nom d'assemblée «nationale», et qui cumule les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et veille au bon fonctionnement de leurs mécanismes. Elle est aussi seule habilitée à adopter, à modifier et à abroger les lois, ainsi qu'à remanier la constitution. Le Laos s'est donné une nouvelle loi électorale, en vertu de laquelle une nouvelle assemblée devait être élue en 1992 pour cinq ans.

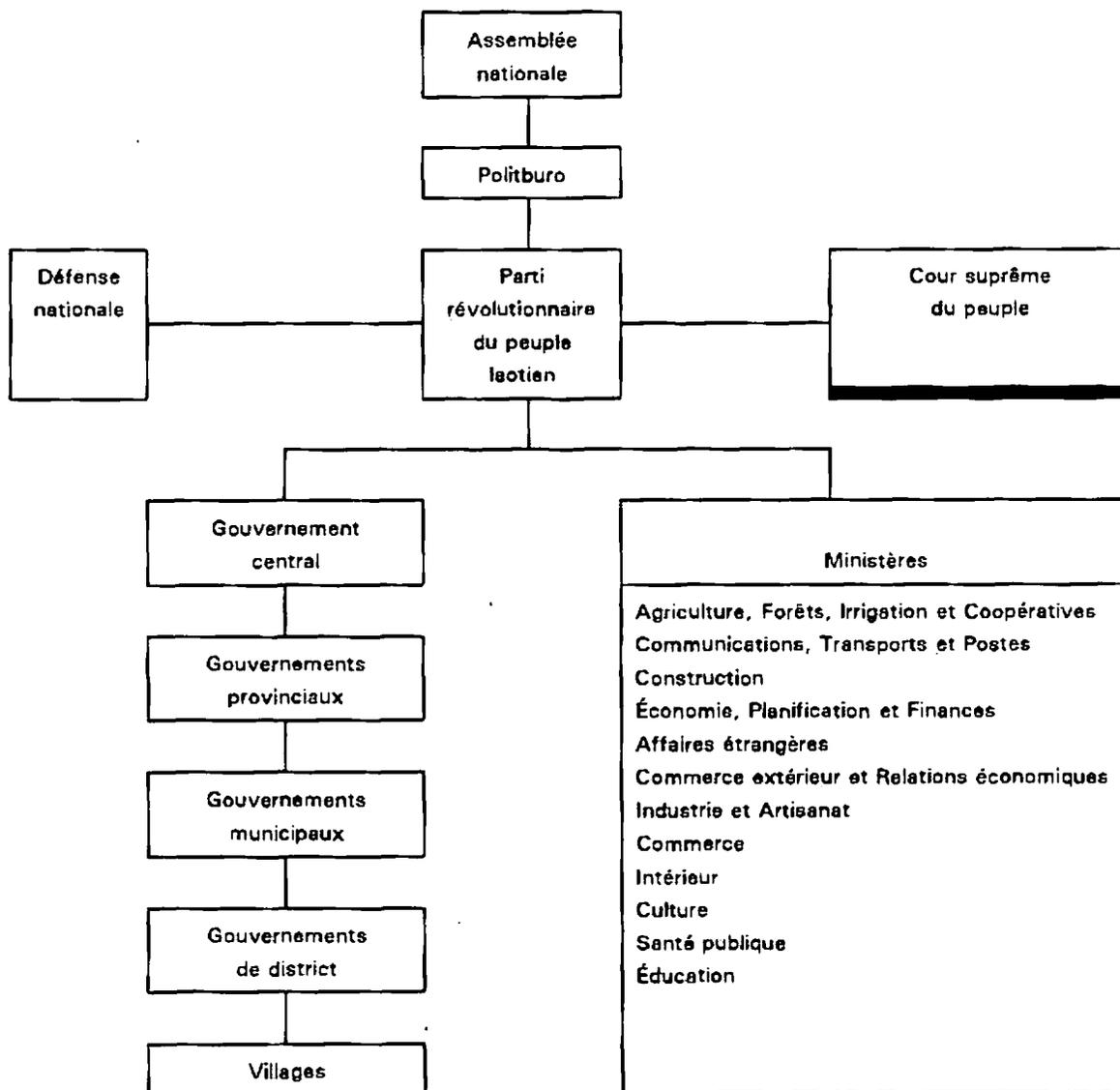
11.4 L'administration

À l'échelle locale, le pouvoir de gouverner est réparti entre les instances des différentes provinces, districts et villages. Le Laos compte 16 provinces, qui renferment au total 112 districts, 950 sous-districts et 11 424 villages. Les provinces contiennent chacune entre 3 et 13 districts. Elles exercent, comme ces derniers, des compétences semblables à celles des ministères du gouvernement central, sauf au plan de la défense nationale et des affaires étrangères. Bon nombre de provinces et de districts sont tellement isolés des autorités centrales qu'ils n'arrivent pas à accomplir efficacement leurs responsabilités administratives.

Le PRPL a lui-même aboli son secrétariat en 1991, exprimant ainsi sa volonté d'accroître les pouvoirs des ministères et services du gouvernement central chargés de la conduite générale des affaires publiques.

Figure 11.1

ORGANIGRAMME DU GOUVERNEMENT LAOTIEN



Chapitre 12 L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Facteurs à considérer

- Revenu individuel inférieur à 200 \$ US
- Nouveau Mécanisme économique
- Population de 4,17 millions d'habitants
- Économie essentiellement agricole
- Peu de biens de consommation
- Isolement du pays
- Assise industrielle restreinte

12.1 Aperçu général de l'économie

Le Nouveau Mécanisme économique (voir section 13.3) adopté par le gouvernement laotien vise à transformer l'économie dirigée du pays en un système fondé sur les lois du marché. Les autorités ont beaucoup investi pour assurer le succès de leur politique, en dépit des nombreux obstacles que soulève une telle transition. Pendant dix ans encore, l'économie du pays devra supporter les coûts immédiats de son adaptation.

Malgré ces inconvénients financiers, la réforme semble en voie de réussir à revigorer l'activité économique. De 1988 à 1991, le taux d'accroissement réel du PIB a atteint en moyenne 8 p. 100 l'an, tandis que l'inflation a chuté de 75 à 10 p. 100. On s'attend à ce que le PIB grimpe encore de 6,5 p. 100 en 1992 et que la hausse de l'indice des prix à la consommation se fixe entre 6 et 7 p. 100. Ces progrès peuvent être attribués à l'expansion du secteur privé et à une meilleure production agricole.

Si le Laos a pu mettre en oeuvre aussi rapidement des réformes d'une telle portée, c'est grâce à la dimension modeste de son économie et de sa population. Ses assises industrielles étant peu étendues, le pays a pu centrer ses efforts sur les secteurs nouveaux, contrairement à son voisin le Viet Nam, qui a dû redonner vie à une industrie dépassée par le temps. Épargné par les embargos économiques qui ont frappé le Viet Nam et le Cambodge, le Laos a pu profiter de l'aide financière et technique de la communauté internationale, par l'intermédiaire notamment des Nations Unies, de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement.

L'économie laotienne compte toujours parmi les moins développées du monde. Le revenu individuel n'y atteignait pas les 200 dollars américains en 1990, selon les estimations. Ce chiffre ne témoigne cependant pas du véritable niveau de vie des Laotiens, car il ne tient pas compte de l'activité économique non monnayée (dont l'agriculture de subsistance).

Le PIB du Laos provient principalement de cinq secteurs :

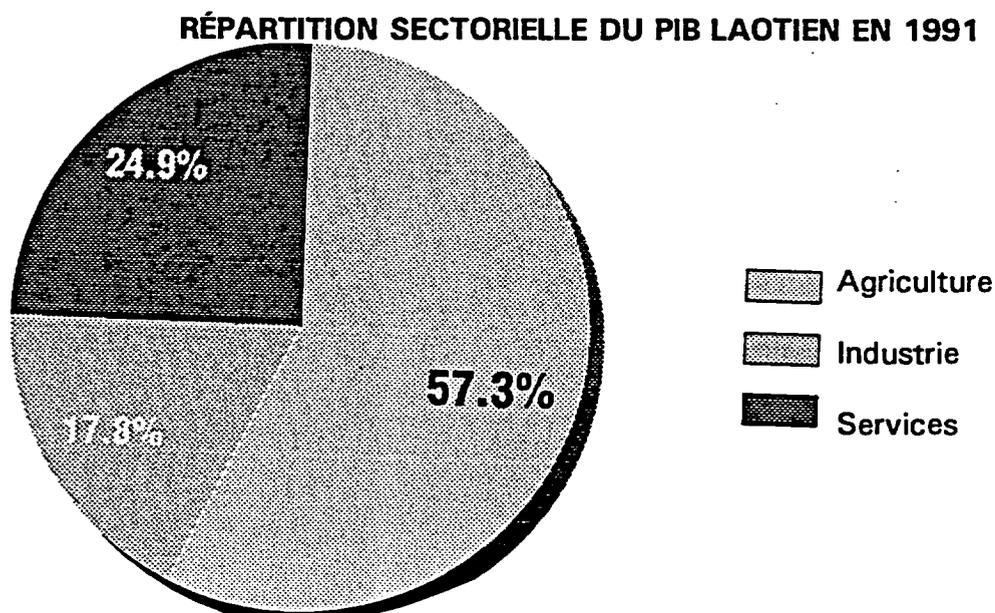
- l'agriculture, les forêts et la pêche,
- la fabrication,
- le bâtiment,
- l'énergie,
- les services.

En 1990, l'agriculture a produit 60 p. 100 du PIB réel, contre 16 et 24 p. 100, respectivement, pour l'industrie et les services. Le riz représentait 48 p. 100 des extrants totaux de l'agriculture; les autres cultures, 24 p. 100, l'élevage et la pêche, 13 p. 100 et l'exploitation forestière, 15 p. 100.

Le secteur de la fabrication comptait pour 62 p. 100 de la production industrielle totale; 23 p. 100 de celle-ci revenaient à la construction, contre 13 p. 100 à l'électricité, au gaz et à l'eau; enfin, l'exploitation des mines et des carrières fournissait les 2 p. 100 restants.

Le secteur des services devait 40 p. 100 de son rendement au commerce de gros et de détail et 19 p. 100 aux transports, à l'entreposage et aux communications. Les services bancaires, l'assurance, l'immobilier et l'exploitation de logements se partageaient 6 p. 100 des résultats, tandis que les 35 p. 100 restants correspondaient à l'administration publique, à la défense et aux organismes sans but lucratif.

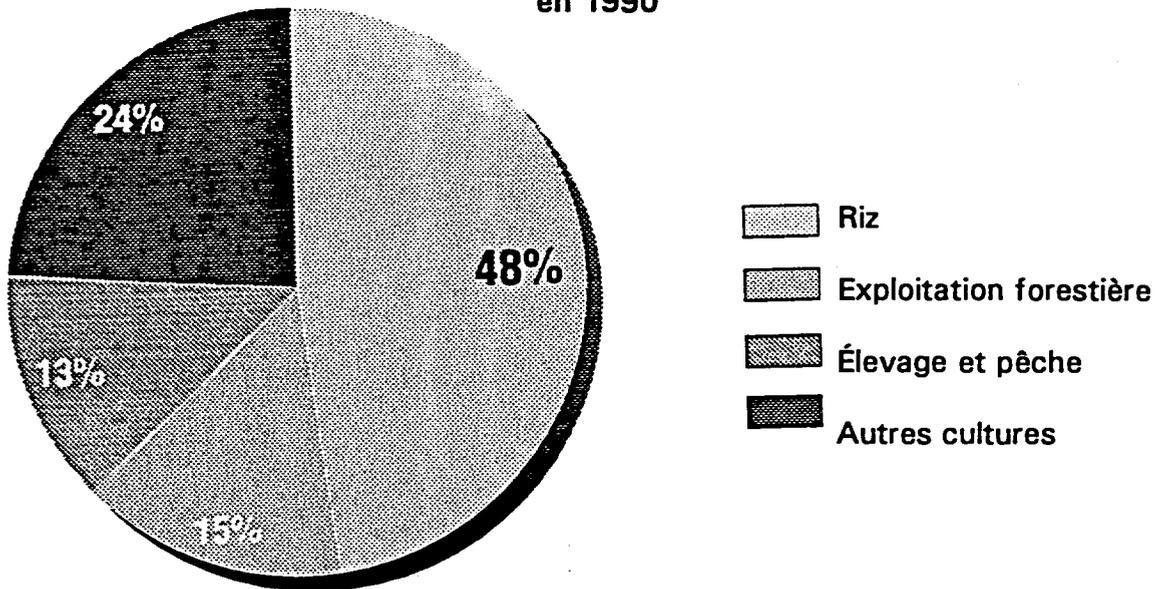
Figure 12.1



Source : Ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances, Vientiane, 1991.

Figure 12.2

**RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE AU LAOS
en 1990**



Le gouvernement laotien compte beaucoup sur l'aide extérieure pour la réalisation de ses programmes économiques. En 1991, il a reçu 177,3 millions de dollars américains, l'équivalent de près de 80 p. 100 de son budget total.

12.2 Le commerce extérieur

En 1990, les exportations laotiennes se sont chiffrées à 70 millions de dollars américains, tandis que ses importations atteignaient 215 millions de dollars; son compte commercial a donc accusé un déficit de 145 millions. À l'étranger, il vend principalement de l'électricité (à la Thaïlande), des produits agricoles, du bois brut et ouvré, du café et de l'étain. Les échanges du Laos se font en devises convertibles (avec les pays capitalistes) et non convertibles (avec les pays

socialistes). Il existe aussi, entre ce pays et la Thaïlande, un marché noir qui emprunte le Mekong.

12.3 Régions à forte croissance

Le développement économique du Laos s'est surtout réalisé dans ses principales agglomérations et particulièrement le long du Mekong.

Tableau 12.1

Les centres les plus dynamiques du Laos (par province)

| Province | Population (en 1980) | Principales fonctions et activités |
|-------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------|
| Préfecture de Vientiane | 442 000 | Capitale, centre du commerce et de l'industrie, tourisme |
| Savannakhet | 640 000 | Commerce, agriculture |
| Champassak | 469 000 | Commerce, agriculture |
| Luang Prabang | 339 000 | Tourisme |
| Province de Vientiane | 312 000 | Agriculture, agro-alimentaire, périphérie industrielle |

AGRICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

12.4 L'agriculture

L'agriculture est la pierre d'assise de l'économie laotienne. Elle exporte des produits forestiers et des bovins. Elle assure pour plus de 60 p. 100 du PIB du pays et elle emploie les quatre cinquièmes des 2 millions de travailleurs laotiens.

Le riz se classe au premier rang des cultures, car il constitue 75 p. 100 de la production. Les paysans laotiens ne cultiveront autre chose que s'ils peuvent compter sur un surplus de cette denrée, dont les substituts sont notamment le maïs et le manioc. La culture des légumes et l'élevage du buffle, des bovins, des porcs et de la volaille sont aussi répandus. Dans les montagnes du nord du pays, l'opium est une importante source de revenu. Le café, seule denrée exportée en quantités considérables, possède d'ailleurs un bon potentiel pour l'avenir. Le thé pourrait également être cultivé davantage pour l'exportation, et les oléagineux pour remplacer les importations.

L'érosion et le déboisement ralentissent le développement de l'agriculture laotienne. Les politiques gouvernementales préconisent maintenant des méthodes de production et de transformation plus intensives et plus efficaces. Bien que le potentiel d'expansion de l'agriculture soit confirmé, le manque d'information fiable nécessitera une analyse serrée de la rentabilité éventuelle des différentes productions.

12.5 L'élevage

L'élevage représente près de 30 p. 100 de la production agricole totale du Laos. Ce secteur est un de ceux qui promettent le plus de bénéfices aux exportateurs. L'accroissement du revenu individuel engendré par le progrès économique en Thaïlande y a créé une demande forte et soutenue pour la viande de boeuf. Le Laos estime y vendre entre 30 000 et 40 000 sujets de cette espèce chaque année.

Même si on trouve au Laos de grandes étendues propices à l'élevage et à la culture des fourrages, environ 2 millions d'hectares de pâturages restent sous-utilisés. La mortalité et la morbidité, au sein des troupeaux, sont des problèmes endémiques, tout comme la peste bovine, la fièvre aphteuse, le choléra, etc. La quasi-totalité des bestiaux sont affligés de parasites intestinaux. L'hygiène vétérinaire, la vaccination, les suppléments alimentaires et l'amélioration génétique des races indigènes sont autant d'aspects de l'élevage qui ont été négligés.

Tableau 12.2

Répartition de la production agricole du Laos en 1991

| Culture | Production (en milliers de tonnes) |
|------------------|------------------------------------|
| Riz | 1 223,0 |
| Patate et manioc | 132,1 |
| Canne à sucre | 80,5 |
| Maïs | 89,0 |
| Légumes | 51,2 |
| Tabac | 45,3 |
| Café | 8,0 |
| Soja | 6,0 |
| Cacahuète | 5,6 |
| Coton | 4,8 |
| Haricot mung | 2,1 |
| Thé | 1,7 |

Source : Ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances, Centre national de la statistique.

12.6 L'exploitation forestière

La forêt laotienne compte parmi les principales ressources sur lesquelles le pays peut tabler pour son développement économique. Le déboisement légitime et illégal, à des fins d'exportation ou de consommation intérieure, y présente cependant un problème croissant. Même en l'absence de relevés officiels

complets, on sait en effet qu'il ne reste pas 10 millions d'hectares de terrains boisés au Laos.

Près de la moitié du bois coupé se perd en raison de l'inefficacité des méthodes de récolte et de transformation. Le gouvernement ressent aujourd'hui un urgent besoin d'assurer une meilleure gestion de la ressource, car il lui faudra bientôt garantir un juste équilibre entre les activités de récolte, à faible apport technologique, et le secteur de la transformation, de grande technicité. L'approvisionnement en billes est principalement le fait d'entreprises forestières étatiques et provinciales, inefficaces au plan de la gestion et de la planification financière.

Pour être en mesure de jouer le rôle que leur attribue le Plan de développement gouvernemental, les richesses forestières laotiennes devront être exploitées de manière durable. Les autorités du pays ont déjà instauré des prélèvements fiscaux, des restrictions à l'exportation et des contingents de récolte, sans grand succès. Le manque de fermeté des politiques officielles et la double mission du gouvernement, à la fois régulateur et producteur, nuisent à l'efficacité des mesures de réglementation.

Le ministère de l'Agriculture et des Forêts a créé 24 programmes qui précisent les priorités gouvernementales dans ces deux secteurs.

Tableau 12.3

Plan directeur du Laos en matière d'exploitation agricole et forestière

| Type | Programme national | Priorité |
|-------------------------|-------------------------------------|----------|
| Systèmes | Systèmes agricoles | Moyenne |
| | Agro-foresterie | Moyenne |
| | Société et économie | Élevée |
| Grandes cultures | Riz (basses terres non irriguées) | Élevée |
| | Riz des hautes terres | Élevée |
| | Riz en terres irriguées | Faible |
| | Maïs | Élevée |
| | Légumineuses à grains | Élevée |
| | Oléagineux | Moyenne |
| | Légumes racines et tubéreux | Moyenne |
| | Café | Élevée |
| | Plantes fibreuses (coton) | Élevée |
| | Sériciculture | Moyenne |
| | Fruits, noix, légumes | Moyenne |
| | Canne à sucre | Faible |
| Élevage et pêche | Pâturages | Élevée |
| | Poissons indigènes | Élevée |
| Exploitation forestière | Plantations | Élevée |
| | Forêts naturelles | Élevée |
| | Techniques du bois | Faible |
| Programmes de soutien | Lutte intégrée contre les parasites | n. d. |
| | Fertilité des sols | n. d. |
| | Météorologie agricole | n. d. |
| | Gestion de l'irrigation | n. d. |

Source : Centre national de recherche agricole, Vientiane, 1991.

TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les transports et les télécommunications relèvent du ministère des Communications, des Transports, des Postes et de la Construction. Comme le Laos n'a pas d'accès direct à la mer et que son réseau de télécommunications

manque d'efficacité, l'expédition de ses produits vers l'étranger est à la fois longue et coûteuse. Même le marché intérieur est mal servi, en raison des lacunes du réseau routier et des infrastructures de transport. En fait, ces dernières occupent aujourd'hui le premier rang parmi les priorités gouvernementales.

En 1991, le Programme des Nations Unies pour le développement a permis au Laos de terminer une étude de son réseau national de transport, dans laquelle est précisé le programme d'investissement que compte réaliser le pays d'ici l'an 2000. On y constate que le Plan national de développement 1991-1995 (voir section 13.4) prévoit l'engagement de 328 millions de dollars américains au chapitre des transports, dont 298 millions devront provenir de l'étranger.

12.7 Le transport routier

Les routes sont les principales voies de transport au Laos, quoiqu'elles soient généralement en mauvais état, particulièrement pendant la saison des pluies. Avec l'aide de l'étranger, on travaille actuellement à la réfection du réseau, qui comprend environ 3 387 kilomètres de routes nationales; celles-ci sont revêtues sur 1 571 kilomètres, mais il reste 1 055 kilomètres de voies de gravier. Les artères relevant des autorités provinciales s'étendent sur 5 640 kilomètres et celles qui sont entretenues par les autorités locales sur 4 000 kilomètres. La plupart des ponts du pays sont en acier, mais plus de la moitié doivent être refaits. Un consortium australien construit actuellement le premier pont qui franchira le Mekong; il joindra Thaduea (à proximité de Vientiane) et Nong Khai, en Thaïlande. Pendant la mousson, les routes sont difficilement carrossables, particulièrement pour les Laotiens qui vivent en montagne (soit environ 45 p. 100 de la population).

L'industrie du transport routier est exploitée par des entreprises appartenant aux gouvernements central et provinciaux, ainsi que par des sociétés privées, celles-ci se spécialisant dans les déplacements intérieurs de passagers et de marchandises. Les entreprises publiques jouissent d'un monopole pour les trajets menant aux ports océaniques du Viet Nam. La réglementation gouvernementale limite l'activité du secteur privé.

12.8 Le transport fluvial

Le transport par voie d'eau se fait sur le Mekong; celui-ci, qui longe la frontière laotienne sur 2 000 kilomètres, constitue un segment réduit mais important du réseau de transport du pays. Les déplacements fluviaux sont surtout assurés par des bacs pour camions, qui relient la Thaïlande à Vientiane et aux autres grandes capitales provinciales riveraines. Le parcours le plus achalandé va de Vientiane à Savannakhet, où l'on peut rejoindre la route 9 menant aux ports vietnamiens. Des travaux de dragage pourraient le rendre navigable en toutes saisons.

12.9 Le transport aérien

Le transport aérien est régi par le Service de l'aviation civile du ministère des Communications, des Transports, des Postes et de la Construction. La société publique Lao Aviation veille au bon fonctionnement du secteur civil, tandis que la Commission nationale des aéroports voit à la gestion des aéroports laotiens. La principale liaison internationale va de Vientiane à Bangkok. Les aéroports de province sont en mauvais état et l'argent manque pour les entretenir. La rénovation des installations et de l'équipement, ainsi que la formation du personnel, comptent parmi les nécessités urgentes.

12.10 Les télécommunications

Le réseau laotien de télécommunications a grand besoin d'amélioration; les entreprises doivent composer avec ses lacunes à l'échelle internationale et intérieure, pour le téléphone comme pour le télécopieur. La plupart des liaisons directes vont de Vientiane à la Thaïlande; les appels internationaux en provenance de Vientiane sont généralement acheminés par satellite via Sydney, en Australie. Le Laos peut également communiquer directement avec Hanoi et Moscou, notamment. Le service international automatique a fait son apparition au Laos en 1992, mais n'est encore accessible qu'à mille abonnés au maximum.

Les appels internationaux sont possibles depuis Vientiane, où l'on compte 1,6 appareil pour 1 000 habitants. Les liaisons entre Vientiane et les capitales provinciales restent insuffisantes; le service téléphonique, en province, ne fonctionne que par intermittence et l'on n'y trouve pas plus de 2 500 lignes locales. L'équipement, dans presque tous les cas, est désuet et son état laisse à désirer. Seuls 20 p. 100 des 6 064 lignes téléphoniques laotiennes sont reliés à un central numérique moderne, ce qui nuit aux communications d'affaires internationales.

L'Entreprise d'État des postes et télécommunications lao, qui relève du ministère des Communications, des Transports, des Postes et de la Construction, est chargée d'offrir des services internationaux de courrier et de télécommunications.

En 1992, le gouvernement laotien a établi un plan directeur à moyen terme du secteur des télécommunications, dans lequel étaient fixées les priorités suivantes :

- Expansion du réseau intérieur de télécommunications et amélioration de la qualité de l'appareillage et des systèmes grâce à une meilleure pénétration de la commutation numérique à Vientiane et à l'établissement de la liaison entre celle-ci et cinq capitales provinciales;
- Amélioration de la gestion de l'Entreprise d'État des postes et télécommunications;
- Amélioration et expansion du réseau international de communications;

- Perfectionnement des préposés à l'exploitation et à l'entretien des nouveaux appareils et systèmes.

La principale difficulté que doit affronter le secteur des télécommunications réside dans le fait que le gouvernement manque de ressources financières pour poursuivre le développement du réseau. L'isolement du pays et la distance qui sépare les agglomérations rendent très coûteuse l'installation de systèmes de télécommunications modernes.

ÉNERGIE ET EXPLOITATION MINIÈRE

12.11 L'hydroélectricité

Grâce à son relief montagneux et à ses fortes précipitations, le Laos dispose d'abondantes ressources hydroélectriques et d'un potentiel de production considérable.

La société Électricité du Laos (EDL) possède et exploite les plus importants systèmes de production et de distribution du pays. Il s'agit d'une entreprise d'État, placée sous la surveillance du ministère de l'Industrie et de l'Artisanat. Les autorités provinciales exploitent des installations de moindre envergure, avec l'aide de l'EDL.

La plus grande centrale hydroélectrique du pays est celle de Nam Ngum; on y trouve quatre turbines d'une capacité totale de 150 mégawatts et sa production annuelle peut atteindre 860 gigawattsheure. C'est elle qui alimente Vientiane et alimentera Luang Prabang quand on aura installé une ligne de transport de 115 kilovolts. Près de 80 p. 100 de l'électricité produite au Laos est exportée vers la Thaïlande, ce qui constitue la principale source de devises étrangères du pays.

La station de Selabam, plus au sud, importe de l'électricité de la Thaïlande au profit des provinces de Saravane, Sekong, Attapeu et Champassak. Dans la même région, celle de Xeset affiche une capacité de 45 mégawatts; sa production peut atteindre 150 GWh pendant la saison des pluies. Elle sera reliée à la station de Selabam pour exporter du courant vers la Thaïlande durant la saison humide; pendant la saison sèche, elle en importera.

12.12 L'exploitation minière

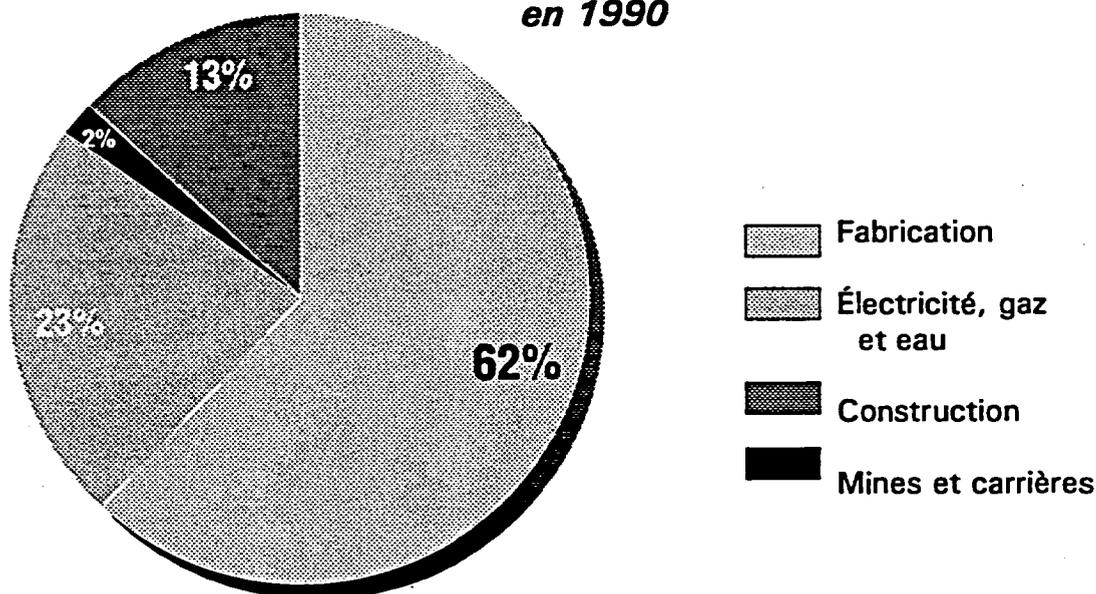
Les caractéristiques géologiques du sous-sol laotien indiquent un potentiel minier considérable; on n'a cependant fait que peu de prospection pour connaître l'ampleur et la qualité des gisements. L'isolement du pays, son éloignement de la mer et des marchés internationaux, ainsi que les lacunes de ses infrastructures, sont autant de facteurs qui mettent en doute la rentabilité éventuelle d'une exploitation de grande envergure.

On sait qu'il existe au Laos des gisements importants de minerai de fer, de potasse, de gypse, de chaux, de charbon et d'or. On y a aussi trouvé de l'argent, du plomb, du zinc, du cuivre, de la bauxite, de l'antimoine, du chrome et du manganèse, en plus de pierres précieuses comme le saphir. Le sud du pays est également le théâtre de travaux d'exploration pétrolière.

Ni les relevés, ni la prospection n'ont été faits systématiquement, en raison du caractère déficient des infrastructures, du relief accidenté et d'un encadrement législatif pratiquement inexistant; l'amélioration des réseaux de transport augure cependant bien pour l'avenir.

Figure 12.3

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE AU LAOS *en 1990*



FABRICATION ET CONSTRUCTION

12.13 Le secteur de la fabrication

Les activités du secteur laotien de la fabrication se résument à la transformation des produits agricoles et forestiers et sont concentrées aux alentours de Vientiane. La plupart des intervenants sont soit des entreprises publiques, soit des coopératives.

Les secteurs les plus dynamiques sont ceux des textiles et du cuir, de l'agro-alimentaire, des métaux ouvrés, du sciage, des matériaux de construction, des céramiques et du verre, de l'exploitation et de la transformation du bois, des produits chimiques et des médicaments. L'industrie papetière, l'imprimerie et l'artisanat existent aussi, quoique à plus petite échelle.

Tableau 12.4

Principaux produits de l'industrie laotienne

| | | | |
|-----------------------|-------------|----------------------|------------------------|
| Électricité | Détergents | Tissus | Pain |
| Plomb | Médicaments | Vêtements | Nouilles |
| Outils agricoles | Vaccins | Ouvrages d'artisanat | Café |
| Tôles | Briques | Bois en billes | Poisson fermenté |
| Clous | Blocs | Bois d'oeuvre | Alcool |
| Seaux et arrosoirs | Ciment | Contreplaqué | Eaux-de-vie |
| Fils électriques | Pierre | Bois en lames | Bière |
| Climatiseurs | Charbon | Mobilier | Boissons gazeuses |
| Fil barbelé | Porcelaine | Rotin | Sauces de poisson |
| Oxygène | Gypse | Couvre-sol | Cigarettes |
| Insecticides | Caolins | Sel | Électrolyte pour piles |
| Articles en plastique | Craies | Glace | Savons |

Source : Ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances, Centre national de la statistique, 1991.

Le secteur de la fabrication souffre de plusieurs problèmes (manque de capitaux, approvisionnement en matières premières déficient, rareté des techniciens et gestionnaires compétents, petitesse des marchés, etc.). La situation dans tous ces domaines s'améliore progressivement, grâce à l'instauration du Nouveau Mécanisme économique et aux efforts du gouvernement pour attirer l'investissement étranger.

12.14 La construction

En 1990, le secteur du bâtiment comptait pour 23 p. 100 de la production industrielle. La réglementation gouvernementale, qui maintient le prix intérieur du bois en billes au-dessous des tarifs pratiqués à l'exportation, a eu pour effet de stimuler l'emploi de cette ressource au pays même. La réorganisation de l'économie entraînera une expansion de l'industrie du bâtiment, car la recrudescence des activités économiques monnayables stimulera la demande dans l'habitation; celle-ci encouragera la production locale de matériaux de construction, ouvrant ainsi de nouveaux débouchés au secteur de la fabrication.

Chapitre 13

LE CLIMAT COMMERCIAL

Facteurs à considérer

- Lacunes des infrastructures
- Manque de techniciens et de gestionnaires compétents
- Faiblesse chronique de l'épargne intérieure et des réserves de devises étrangères
- Aucun accès à la mer
- Aucun code du commerce
- Abondance des richesses naturelles
- Potentiel agricole et hydroélectrique considérable
- Décentralisation des décisions économiques
- Tendance à la privatisation

Le Laos est assuré d'un certain développement économique, même s'il compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Il dispose d'abondantes ressources en eau et pourrait accroître sa production hydroélectrique. Il lui faudra aussi améliorer ses infrastructures d'irrigation, s'il veut augmenter sa production alimentaire et diversifier son agriculture.

En adoptant de meilleures méthodes de gestion forestière et de reboisement, le Laos pourrait également exploiter des essences de plus grande valeur. Certains produits forestiers, outre le bois, pourraient par ailleurs bien se vendre à l'étranger; ce sont par exemple la cardamome, le benjoin, la gomme-laque en bâtons et diverses autres résines. Enfin, dans le secteur minier, on a découvert au Laos des minéraux qui offrent un bon potentiel d'exportation.

L'exercice des affaires est une activité encore peu répandue au Laos; la plupart des Laotiens pratiquent toujours une agriculture de subsistance, complétée par le troc. Les transports et les communications y laissent aussi grandement à désirer : comme le Laos n'a aucun accès à la mer, les compagnies exportatrices doivent consacrer de fortes sommes au transport.

Par ailleurs, l'analyse des capacités et des ressources du pays est rendue plus difficile par le manque de données sur ses principales caractéristiques physiques, sociales et économiques. Ses marchés, son niveau d'avancement technique et ses possibilités d'investissement sont mal connus, ce qui nuit à ses efforts de promotion auprès des gens d'affaires étrangers.

Comme tous les pays indochinois, le Laos manque de ressources financières et peut difficilement se procurer les biens et services sur le marché mondial. Il doit donc faire appel à l'aide extérieure pour réaliser les projets et programmes essentiels à son développement.

Son bassin de main-d'oeuvre qualifiée est également restreint et son infrastructure institutionnelle inapte à soutenir la croissance économique. Pour être en mesure de gérer efficacement la conversion de son économie, la population laotienne a beaucoup à apprendre.

13.1 Le climat industriel

L'économie du Laos est essentiellement agricole; l'industrie, qui emploie environ 19 000 travailleurs, n'assure que 15 p. 100 du PIB. Devant le peu d'ampleur de l'infrastructure industrielle, le gouvernement a choisi d'axer ses politiques sur une meilleure exploitation des richesses naturelles (minéraux, forêts, agriculture, etc.) pour en tirer des produits à valeur ajoutée.

Le Laos cherche par la même occasion à stimuler l'industrie légère, de manière à tirer avantage du faible coût de sa main-d'oeuvre. Le principal obstacle à surmonter à cet égard est l'éloignement des grandes artères de circulation et des ports. La préfecture de Vientiane, où est concentrée l'industrie légère laotienne, sera bientôt reliée à la Thaïlande par un pont (voir section 12.7).

13.2 L'organisation de l'industrie

On compte, au Laos, quatre grands types d'entreprises industrielles :

- les entreprises d'État
- les coopératives
- les sociétés à participation publique et privée
- les sociétés privées.

Les ministères et les sociétés publiques ont longtemps gardé la haute main sur l'industrie. Les différents paliers de gouvernement (ministères, organismes du gouvernement central, préfecture de Vientiane) dirigent plus de 250 entreprises d'État. Celles-ci sont généralement mal gérées et mal conseillées au plan financier; par ailleurs, leurs pratiques comptables ne correspondent pas aux normes internationales. S'il veut gagner la confiance des investisseurs, le Laos doit absolument adopter des méthodes de vérification et de gestion plus modernes.

Le gouvernement laotien a entrepris une campagne de privatisation et a besoin de capitaux pour en accroître la portée. Dans l'ensemble, les établissements privés, quoique plus nombreux que les entreprises publiques, sont également plus petits, à caractère généralement artisanal. On ignore leur nombre exact, mais on sait qu'elles se multiplient.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

13.3 Le Nouveau Mécanisme économique

Le Nouveau Mécanisme économique est la pierre angulaire des réformes entreprises par le gouvernement laotien pour transformer l'économie nationale dirigée en économie de marché. Le processus de conversion s'est amorcé en 1985, quand les autorités du pays ont accordé à quelques entreprises publiques toute liberté d'action au plan de la gestion et du financement. Le Nouveau Mécanisme s'accompagnait d'un train de mesures législatives et réglementaires conçues pour stimuler la transformation recherchée.

Le programme de réformes mis en oeuvre depuis l'instauration du Nouveau Mécanisme économique touche la gestion des entreprises, notamment sous les aspects suivants :

- Liberté de déterminer l'ampleur du personnel, de la production et de l'investissement, et de fixer les prix et les salaires.
- Décentralisation de la prise des décisions concernant les budgets et de la planification.
- Abolition des obstacles intérieurs au commerce et limitation des barrières extérieures.
- Promotion des entreprises à participation publique et privée.
- Déréglementation des prix.
- Ouverture aux intérêts privés de secteurs auparavant réservés aux sociétés publiques.
- Traitement fiscal et accès au crédit identiques pour les entreprises publiques et privées.
- Réorganisation du système bancaire.

La stratégie gouvernementale d'investissement industriel favorise les secteurs axés sur l'exportation (exploitation minière, électricité, bois ouvré) et vise à stimuler la production chez les PME.

13.4 Le Plan national de développement

En mars 1991, lors du Cinquième Congrès du Parti révolutionnaire du peuple laotien, le gouvernement a dressé son troisième Plan quinquennal, portant sur la période 1991-1995; il y précise ses plans d'investissement et ses stratégies sectorielles, et réaffirme par la même occasion sa volonté réformatrice. Le Plan de développement doit concrétiser à la fois l'abandon de l'interventionnisme gouvernemental dans la plupart des champs de production et le voeu des autorités de se consacrer à l'avenir à l'implantation des cadres juridiques et réglementaires, des infrastructures et du climat économique qui stimuleront la croissance du secteur privé.

Les principaux objectifs du Plan de développement national sont les suivants :

- Assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et mettre la population à l'abri des disettes.
- Inciter au développement de l'industrie forestière dans une optique de conservation et décourager la culture sur brûlis.
- Favoriser la transformation industrielle des produits agro-forestiers.
- Rehausser le solde du compte commercial du pays en réduisant les importations de produits non alimentaires et en augmentant les exportations.
- Accélérer la formation des administrateurs et gestionnaires et accroître le bassin de main-d'oeuvre qualifiée.

L'enveloppe budgétaire réservée aux investissements sera consacrée principalement à trois secteurs où l'on peut améliorer les infrastructures matérielles, institutionnelles et sociales; le Plan propose ainsi :

- de renforcer les institutions et de favoriser la formation professionnelle, afin d'assurer la mise en oeuvre des réformes économiques;
- de développer les infrastructures économiques du pays;
- de garantir la prestation de services à la population, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Le gouvernement doit donc, entre autres tâches, s'attaquer à la formation technique de la fonction publique, tout en employant ses fonctionnaires à la réalisation des projets et programmes nécessaires au développement soutenu du pays. Dans son ensemble, le programme d'investissement cible les principales entraves à la croissance.

Le Plan de développement définit six secteurs économiques prioritaires, à savoir l'agriculture et l'exploitation forestière, la fabrication, l'exploitation minière, l'électricité, les transports et les télécommunications. Cette approche sectorielle a pour objectif général de consolider les infrastructures, afin de faciliter l'activité du secteur privé.

13.5 Les zones franches et les parcs industriels

Le gouvernement songe à implanter une zone franche industrielle qui, située dans la ville de Savannakhet, au sud, aurait accès au port vietnamien de Danang. Il envisage également d'aménager à Vientiane des parcs industriels dont les terrains pourraient être pris à bail par des intervenants étrangers.

13.6 La tendance à la privatisation

Un décret gouvernemental de 1990 préconisait la conversion des entreprises publiques en sociétés privées, par le biais soit de contrats de location ou de vente, soit d'une participation conjointe au capital-actions, soit de coentreprises avec des

regroupements de travailleurs. Les sociétés publiques essentielles à l'économie nationale resteraient cependant entre les mains de l'État. Le but de cette nouvelle politique est de distinguer la fonction administrative du gouvernement de son rôle de gestionnaire et de lui permettre d'interrompre toute aide aux entreprises publiques en difficultés.

Jusqu'ici, peu de sociétés publiques ont été privatisées, quoique plusieurs soient maintenant exploitées par des intérêts privés en vertu de baux de longue durée. On prévoit cependant l'abandon prochain de cette formule, car elle n'incite pas les nouveaux exploitants à garder les installations et l'équipement en bon état.

En même temps qu'il favorisait la privatisation, le gouvernement a restreint le rôle joué par les sociétés publiques dans les secteurs stratégiques dont les extrants sont réservés à l'exportation. Le café, le bois en billes, le gypse et l'étain relèvent encore de leur compétence exclusive, mais elles doivent rivaliser avec l'industrie privée dans tous les autres domaines.

La mise en oeuvre du programme de privatisation s'est trouvée ralentie par la décision gouvernementale de ne pas ouvrir ses appels d'offres aux intervenants étrangers et par son refus de publier les conditions des ententes.

13.7 La loi sur l'investissement étranger

La loi sur l'investissement étranger précise les règles que doit respecter une entreprise étrangère désireuse de s'implanter au Laos et d'y exercer ses activités. Depuis 1988, c'est-à-dire depuis que l'adoption de cette loi a concrétisé la politique de la «porte ouverte» au Laos, le discours officiel du gouvernement autorise et encourage la participation d'intérêts étrangers privés au développement du pays. Cette position s'est trouvée confirmée lorsque l'Assemblée nationale a sanctionné la nouvelle constitution en août 1991.

La loi sur l'investissement étranger traite les sujets suivants, en ce qui concerne les entreprises : exigences juridiques quant à l'organisation et à l'exploitation des entreprises, traitement fiscal et taux d'imposition des sociétés et des particuliers, droits de douane, règles s'appliquant à l'importation, à la conversion et au rapatriement des devises étrangères, pratiques comptables, immigration, main-d'oeuvre, arbitrage, propriété foncière, assurances et exploitation minière.

13.8 L'aide étrangère

Le Programme d'investissement public du gouvernement, qui découle de son Plan de développement national (voir section 13.4), concerne les mises de fonds de source intérieure et étrangère destinées au secteur public. C'est en consultant ce Programme que l'on pourra le mieux s'informer des projets de développement du Laos. Les entreprises qui s'y intéressent auront également avantage à

communiquer avec le PNUD, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.

Le Programme d'investissement public cerne trois priorités en ce qui concerne l'aide étrangère; il s'agit du soutien aux institutions, des infrastructures économiques et des services sociaux. Les projets qui sont particulièrement mis de l'avant portent sur les infrastructures (transports routier, aérien et fluvial, électricité et approvisionnement en eau), l'agriculture (irrigation, élevage et technologie), l'exploitation minière, le tourisme et la santé.

LE DROIT COMMERCIAL LAOTIEN

13.9 La fiscalité

Les sociétés qui exécutent des contrats au Laos et les entreprises à participation étrangère sont assujetties à un impôt sur les bénéfices variant de 20 à 50 p. 100, selon le secteur où elles oeuvrent.

| Taux d'imposition | Secteurs |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 20 p. 100 | Construction de routes et de ponts, irrigation, plantations d'arbres, produits de l'agriculture et de l'élevage. |
| 25 p. 100 | Mines et traitement des minéraux, produits forestiers (sauf le bois), médicaments, produits chimiques pour l'agriculture, appareils médicaux, électricité et appareillage électrique. |
| 30 p. 100 | Exploitation et transformation industrielle du pétrole et du bois. |
| 35 p. 100 | Produits de consommation, bâtiment et services de réparations. |
| 40 p. 100 | Exploitation et usinage des métaux, pierres précieuses, hôtellerie, tourisme, restauration haut de gamme, industrie du spectacle. |
| 50 p. 100 | Commerce, services bancaires et assurance. |

Pour bénéficier d'exemptions fiscales, un projet doit satisfaire à au moins trois des critères suivants :

- Plus de 70 p. 100 des extrants seront exportés.
- Plus de 70 p. 100 des matières premières seront d'origine laotienne.
- La transformation fera appel à des procédés techniques de pointe.
- L'investissement avantagera une société qui est aux prises avec des conditions naturelles et économiques défavorables.
- Le projet rapportera une faible marge bénéficiaire, mais est prioritaire pour le gouvernement.
- Le projet sera mis en oeuvre avant 1995.

13.10 La main-d'oeuvre

Les conditions d'embauche et de travail des employés, ainsi que les avantages sociaux qui leur sont consentis, doivent être précisés dans une convention collective. Le recrutement de la main-d'oeuvre doit se faire de concert avec le Comité laotien des salaires et des ressources humaines, et l'entreprise doit être liée par un contrat de travail avec chacun de ses employés.

La rémunération doit être établie, sur entente entre les parties, en fonction du secteur d'activité, ainsi que des exigences relatives à la quantité et à la qualité du travail. Le salaire le plus faible doit rester supérieur au traitement minimum du personnel clé et des travailleurs des sociétés publiques qui oeuvrent dans le même secteur et dans la même région. Le droit à la syndicalisation, dans le but d'assurer le bon déroulement des relations de travail, est universel. Un fonctionnaire gagne environ 20 dollars américains par mois.

13.11 Brevets, marques de commerce et droit d'auteur

Le ministère des Sciences et de la Technologie est chargé d'appliquer les lois et procédures visant à protéger la propriété industrielle. Le gouvernement laotien garantira les détenteurs de brevets industriels contre la contrefaçon, à la condition qu'ils soient inscrits auprès du Comité de gestion de l'investissement étranger (voir section 14.8). Toute entente portant sur la cession ou le transfert de connaissances techniques doit être soumise à l'approbation du Comité; elle doit préciser clairement les droits, intérêts et obligations de chaque partie.

Chapitre 14

L'EXERCICE DES AFFAIRES AU LAOS

La pauvreté du Laos, son territoire exigu, son isolement et le fait qu'il est peu connu font qu'il est très difficile d'y attirer les investisseurs étrangers. C'est pourquoi le pays a du mal à maintenir une croissance économique suffisante pour assurer son développement.

Facteurs à considérer

- Pays enclavé et assez isolé
- Infrastructure peu développée
- Adoption du Nouveau Mécanisme économique
- Économie mixte
- Construction d'un pont sur le Mekong reliant le Laos à la Thaïlande
- Communications en progrès
- Richesses naturelles inexploitées

14.1 Le climat d'investissement

La loi laotienne sur l'investissement étranger constitue le cadre de la stratégie du pays en la matière, stratégie qui reconnaît le rôle essentiel que joueront les capitaux étrangers dans le développement économique du Laos.

La souplesse et l'ouverture des Laotiens ont empêché l'idéologie communiste de prendre racine comme elle l'a fait au Viet Nam. C'est pourquoi il existe au Laos un plus grand enthousiasme face aux changements visant à stimuler l'intérêt des investisseurs éventuels pour le pays, comme le montre l'amélioration récente du régime juridique consécutive à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la révision des lois régissant les affaires. Le gouvernement laotien est fermement résolu à poursuivre les réformes, mais on ne sait pas encore si leur mise en oeuvre offrira des occasions d'affaires aux entreprises canadiennes.

Parmi les mesures favorables à l'essor du commerce au Laos, citons la construction d'un pont sur le Mekong qui reliera à compter du milieu de 1994 Vientiane au réseau routier et ferroviaire thaïlandais. Il s'agit du premier pont sur le Mekong dans toute l'Asie du Sud-Est, et ce nouveau lien aidera le Laos à rompre son isolement et à s'ouvrir aux marchés extérieurs.

Le potentiel de développement économique au Laos est réel, surtout si des industriels thaïlandais y relocalisent leurs usines pour profiter du faible coût de la main-d'oeuvre et de l'abondance des matières premières. Depuis l'adoption de la loi sur l'investissement étranger en 1988 jusqu'en mars 1992, 201 investissements étrangers ont été approuvés, dont 25 ententes commerciales, 98 coentreprises et 88 investissements de propriété exclusivement étrangère, pour

une valeur totale de 359,6 millions de dollars américains. La plupart des projets s'inscrivent dans une fourchette de 100 000 à 500 000 \$ US.

Le secteur de la fabrication attire 22 p. 100 des investissements au Laos. Suivent les sociétés d'import-export (20 p. 100), le vêtement et les textiles (14 p. 100), l'industrie du bois (9 p. 100) et les hôtels et le tourisme (9 p. 100). Les autres secteurs d'investissement sont, en ordre décroissant : les services-conseils, l'exploitation minière et pétrolière, l'agro-alimentaire, les transports, la construction, les banques, les assurances et les télécommunications.

Voici les 12 principaux pays investisseurs au Laos :

| | |
|------------------|-------------------|
| Thaïlande | 127 400 000 \$ US |
| États-Unis | 72 030 000 \$ US |
| Taïwan | 17 800 000 \$ US |
| Union soviétique | 15 690 000 \$ US |
| France | 14 280 000 \$ US |
| Hong Kong | 12 700 000 \$ US |
| Royaume-Uni | 11 920 000 \$ US |
| Corée | 5 900 000 \$ US |
| Chine | 3 900 000 \$ US |
| Singapour | 3 300 000 \$ US |
| Japon | 3 200 000 \$ US |
| Canada | 776 000 \$ US |

Les deux principaux investisseurs au Laos, la Thaïlande et les États-Unis, représentent à eux seuls environ 55 p. 100 des investissements. De nombreux projets approuvés n'ont pas encore été mis en oeuvre.

14.2 La politique en matière d'investissement

Le gouvernement du Laos encourage les investissements étrangers et cherche à augmenter sa coopération économique avec les pays occidentaux. À l'image de celle du Viet Nam, la loi laotienne sur l'investissement étranger est l'une des plus libérales d'Asie (voir section 13.7). Le passage d'une économie de subsistance à la production de marchandises, la promotion des industries d'exportation et l'exploitation des ressources naturelles font partie des priorités du pays en matière d'investissement.

Le gouvernement laotien évalue les projets d'investissement étranger en fonction d'un certain nombre de critères, notamment :

- l'application de technologies avancées et d'expertise en gestion à la production;
- l'utilisation efficace de l'énergie, des matières premières et du matériel;
- la possibilité de gagner des devises étrangères en utilisant les ressources du pays;

- l'existence d'un programme de formation des employés;
- les effets sur l'environnement;
- la priorité accordée aux projets d'infrastructure comme les routes, les ponts et l'irrigation;
- le soutien gouvernemental.

En général, les projets soumis doivent être conformes aux objectifs de développement économique et social définis dans le plan quinquennal du Laos.

14.3 Mesures d'incitation à l'investissement

Le Comité de gestion de l'investissement étranger, le CGIE, (voir section 14.9) décide au cas par cas des incitations à l'investissement, en appliquant les critères suivants :

- Plus de 70 p. 100 de la production est exportée.
- Plus de 70 p. 100 des matières premières utilisées proviennent du Laos.
- Le projet comporte l'utilisation de technologies avancées.
- L'investissement vise à surmonter des désavantages naturels ou socio-économiques.
- Le projet contribue à l'essor économique du pays malgré un faible taux de rendement du capital.
- Le projet sera mis en oeuvre avant 1995.

Parmi les mesures d'incitation, citons : un allègement de 2 à 5 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices; une exemption de l'impôt sur les bénéfices pendant une période de deux à cinq ans à compter de la première année où l'entreprise réalise un profit; un allègement de 50 p. 100 pendant les deux années suivantes, à certaines conditions. Les facteurs pris en considération par le CGIE sont notamment le secteur industriel, l'ampleur des capitaux en cause, le volume des exportations prévues, la durée et l'emplacement du projet.

14.4 Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux

Les secteurs prioritaires définis par le CGIE et susceptibles d'intéresser les investisseurs étrangers sont les suivants : l'exploitation minière, l'énergie, l'agro-alimentaire, l'industrie du bois, le tourisme à petite échelle, la fabrication légère et les services. Voici un aperçu des sous-secteurs favorisés par le gouvernement laotien. On conseille aux entreprises d'aborder chaque projet avec prudence.

a) Industrie alimentaire

- Plantes toniques : café, cacao, thé et tabac
- Fibres végétales : jute, coton et kapok, et sériciculture
- Oléagineux : sésame, cacahuète, tournesol et noix de coco

- Résineux : cardamome, styrax, laque en bâtons et caoutchouc
- Féculents : arachides, manioc, soja, igname, taro et pommes de terre
- Fruits et légumes
- Rotin et bambou
- Bétail

b) Élevage

- Bovins, porc, mouton, lapin, volaille, poisson et crevette

c) Électricité

- Modernisation et construction de centrales, en particulier hydroélectriques, et exploitation de sources d'énergie nouvelles
- Mise en place de réseaux de transport d'électricité

d) Géologie et exploitation minière

- Recherches géologiques et minières et cartographie des ressources du pays
- Exploration en vue de l'exploitation et de l'extraction du fer, du cuivre, de l'étain, du gypse, de la potasse et de la bauxite, du gaz naturel, du pétrole, du charbon, du sel, du phosphore et des pierres précieuses.
- Modernisation des laboratoires d'analyse des minéraux et de leur matériel

e) Industrie légère

- Fabrication de machinerie et de matériel agro-forestiers
- Construction d'installations et modernisation dans divers secteurs : produits miniers, produits chimiques, matériaux et matériel de construction, matériel électrique et médical, télécommunications et transports
- Industries textiles (tapis, vêtement) et fabrication d'engrais
- Remise en état des usines

f) Communications, transports et construction

- Amélioration et modernisation des routes, ponts, ports, voies fluviales, aéroports et entrepôts
- Construction d'hôtels, de maisons et d'installations touristiques

g) Tourisme et secteur des services

- Hôtels, auberges, établissements bancaires et commerciaux, entrepôts et chambres frigorifiques

- Services hospitaliers et écoles professionnelles

FORMES D'ORGANISATION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

Les sociétés étrangères peuvent investir au Laos de plusieurs façons :

- En formant une coentreprise.
- En constituant une entreprise de propriété exclusivement étrangère.
- En concluant une entente de collaboration commerciale.

Les caractéristiques de ces trois grandes catégories sont comparables à celles qu'on retrouve au Viet Nam et au Cambodge (voir sections 4.5 et 21.4).

14.5 Les coentreprises

Une coentreprise doit être constituée en société sous le régime des lois laotiennes. La loi sur l'investissement étranger ne fixe aucune limite supérieure à l'apport en capital du partenaire étranger, qui ne saurait toutefois être inférieur à 30 p. 100. La durée normale d'un accord de coentreprise est de 20 ans. Lorsqu'il s'agit de l'industrie minière, du reboisement ou d'investissements à grande échelle, des périodes plus longues sont parfois autorisées.

14.6 Les entreprises de propriété exclusivement étrangère

Une entreprise de propriété exclusivement étrangère doit être constituée en société à responsabilité limitée; elle est une personne morale soumise aux lois du Laos. La durée de l'entreprise est limitée à 15 ans, mais des prolongations peuvent être accordées en fonction du type d'entreprise.

14.7 Les ententes de collaboration commerciale

Une entente de collaboration commerciale est conclue entre un investisseur étranger et une entreprise laotienne qui peut être une société d'État, une société mixte ou une société privée.

COMMENT FONDER UNE ENTREPRISE AU LAOS

14.8 Le Comité de gestion de l'investissement étranger (CGIE)

Le CGIE a été créé en mars 1989 afin d'administrer l'application de la loi sur l'investissement étranger. Son mandat comprend l'évaluation des demandes et l'autorisation des investissements. Le Comité relève du ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques. Il est dirigé par le président du Conseil des ministres et se compose de deux services, soit l'administration et la recherche. Il existe aussi des comités d'investissement à l'échelon municipal qui ont pour fonction de coordonner la gestion des projets locaux avec le CGIE.

Ce dernier peut fournir aux investisseurs des renseignements et des conseils relatifs aux lois, règlements et procédures en matière d'investissement et reçoit les demandes d'autorisation d'investissement et de permis d'affaires pour chacune des trois catégories d'entreprise.

14.9 Constitution d'une entreprise

En fonction de la forme juridique choisie et du secteur d'activité, l'entreprise doit joindre les pièces suivantes à sa demande d'autorisation présentée au CGIE :

- La demande de permis
- Les modalités de participation des investisseurs
- Une analyse financière, économique et technique et une étude de faisabilité du projet
- Une entente sur la création de l'entreprise
- Les règles régissant l'investissement envisagé
- Un accord sur le transfert de technologie
- Tout autre document jugé nécessaire par le Comité

Nota : les entreprises doivent s'adresser au CGIE pour obtenir des renseignements détaillés au sujet des formalités à remplir (voir annexe B).

La décision au sujet d'une entente de collaboration commerciale est annoncée dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. L'autorisation de constituer une coentreprise ou une entreprise de propriété exclusivement étrangère est délivrée dans les 90 jours qui suivent la réception du dossier.

14.10 La recherche d'un partenaire laotien

Les entreprises étrangères peuvent s'associer aux sociétés d'État, aux coopératives, aux sociétés mixtes et aux sociétés privées. Un investisseur peut aussi trouver un partenaire laotien en utilisant des contacts sur place, en suivant des recommandations ou avec l'aide d'une société de services.

L'entreprise étrangère ne doit pas s'attendre à recevoir des renseignements complets par télécopie. Les rencontres face à face sont essentielles, non seulement en raison de l'importance accordée en Asie aux relations personnelles, mais aussi parce qu'il est plus efficace et plus sûr de se faire ainsi une idée du partenaire et du projet envisagés.

C'est le CGIE qui est le mieux en mesure d'aider l'entreprise à trouver un bon partenaire au Laos. Toutefois, il existe plusieurs services de conseillers professionnels qui peuvent s'avérer utiles. Par ailleurs, il est fortement conseillé d'entrer en contact avec l'ambassade du Canada à Bangkok, qui est responsable des relations diplomatiques et commerciales avec le Laos.

Chapitre 15 L'EXPORTATION VERS LE LAOS

Facteurs à considérer

- Marché de 4,2 millions d'habitants
- Pénurie de devises étrangères
- Infrastructure de distribution peu développée
- Aucun accès direct à la mer
- Incapacité d'acheter des produits étrangers
- Carences du système bancaire

Il existe peu de débouchés au Laos pour les exportateurs canadiens. Comme la plupart des pays qui ne font qu'amorcer leur développement, le Laos souffre d'une pénurie de devises étrangères et s'intéresse plus à l'apport de capitaux étrangers qu'à l'achat de biens non essentiels. Avec un marché de 4,2 millions d'habitants disséminés sur un vaste territoire et ne disposant que de maigres revenus et d'un faible pouvoir d'achat, il est peu probable que le Laos devienne à court ou à moyen terme un marché d'exportation intéressant. Néanmoins, un petit nombre d'entreprises pourraient y trouver des débouchés dans certains créneaux.

15.1 Le contexte des exportations

Tout comme le Viet Nam et le Cambodge, le Laos compte parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un revenu moyen par habitant évalué à seulement 180 \$ US. L'agriculture de subsistance occupe environ 85 p. 100 de la population, qui ne dispose donc que d'un faible pouvoir d'achat. Le marché est fragmenté, et les transports et communications ont un grand besoin d'amélioration.

Le Laos est enclavé, ne possède donc pas d'installations portuaires et n'a que difficilement accès au transport maritime international. Le pays dépend des ports les plus proches, situés à Bangkok et à Danang (Viet Nam).

La politique du Laos en matière d'échanges commerciaux vise à redresser la balance des paiements en réduisant les importations de produits autres que les aliments, en stimulant les exportations, en rénovant et en reconstruisant les réseaux de transport et de communication et en développant l'industrie de transformation des produits agricoles et forestiers.

Le gouvernement laotien conserve le monopole des importations par le biais des entreprises publiques d'import-export. Toutefois, chaque société d'État peut conclure des contrats avec des partenaires étrangers. Depuis la mise en oeuvre du Nouveau Mécanisme économique (voir section 13.3), un nombre croissant d'entreprises privées s'adonnent au commerce.

En raison du manque de devises étrangères, de nombreuses entreprises publiques d'import-export ont l'autorisation d'acheter des biens et des services; cependant, une licence d'importation reste obligatoire et les entreprises doivent se conformer aux directives concernant les objectifs du Plan et les besoins du marché. Les importations ne sont pas soumises au contingentement par catégorie de produit.

15.2 La recherche d'un partenaire commercial au Laos

Les entreprises d'import-export doivent détenir un permis d'affaires émis par les autorités provinciales ou municipales. Il existe deux types de permis d'affaires : 1) le permis d'affaires à l'intérieur du pays et 2) la licence d'import-export.

La Chambre nationale de commerce et d'industrie (voir annexe B) et le ministère du Commerce sont en mesure d'aider les investisseurs à trouver des partenaires commerciaux et d'apporter des précisions au sujet des questions de commerce. L'ambassade du Canada à Bangkok est chargée de la promotion des exportations de produits et services canadiens au Laos et peut, elle aussi, aider les entreprises à trouver un partenaire commercial.

Il est important de choisir un partenaire qui soit au courant des règles du commerce extérieur ainsi que des démarches nécessaires pour conclure des ententes commerciales avec l'étranger.

15.3 Documents exigés

Les exportateurs au Laos doivent détenir une licence d'importation délivrée par le ministère du Commerce. De plus, certaines importations doivent être autorisées par les ministères compétents. À titre d'exemple, les importations d'engrais et de produits chimiques utilisés dans l'agriculture doivent être autorisées par le ministère de l'Agriculture et des Forêts.

15.4 Droits de douane

Les droits de douane imposés sur les importations sont calculés en pourcentage de la valeur des marchandises et non à taux fixe. En fonction de la classification du produit, ces droits varient entre 2 et 50 p. 100. On recommande à l'exportateur d'étudier les tarifs laotiens afin de connaître les taux en vigueur. Il existe aussi au Laos un impôt sur le chiffre d'affaires et un impôt sur le revenu.

Le ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances, de concert avec le ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques, est responsable de l'évaluation en douane.

15.5 Ports d'entrée et transports intérieurs

L'accès au Laos, pays privé de ports et d'accès direct à la mer, se fait par air et par route à partir de Bangkok et de Danang. Le port de Bangkok est à 640 km de Vientiane et celui de Danang à plus de 1 000 km. Un autre port d'entrée, celui de Cua Lo, au Viet Nam, est à 460 km de Vientiane. Les colis et conteneurs doivent être acheminés par voie terrestre, soit par chemin de fer jusqu'à la frontière, soit par camion jusqu'au bac qui traverse le Mekong. On construit actuellement un premier pont sur le Mekong, qui facilitera beaucoup les transports (voir section 12.7).

Le transport fluvial reste un élément vital de l'infrastructure commerciale du Laos. Le Mekong parcourt une distance de 1 970 km au Laos, et les charges qu'on peut y transporter varient, de 50 tonnes pendant la saison humide à 15 tonnes pendant la saison sèche.

15.6 Représentants sur place

Le Conseil des ministres a nommé des représentants commerciaux laotiens chargés d'informer les investisseurs étrangers au sujet des marchés et des cours. Certaines entreprises privées peuvent aussi aider à conclure des ententes commerciales. Les représentants doivent pouvoir faire la preuve de leur savoir-faire et de leur efficacité auprès des entreprises canadiennes.

15.7 Le commerce de contrepartie

Le commerce de contrepartie est courant entre pays socialistes et s'inscrit souvent dans le cadre d'ententes économiques régissant le commerce, les prêts et autres formes d'entraide. Le Laos s'intéresse à d'autres types d'ententes, par exemple aux accords avec les coentreprises à participation étrangère pour la construction d'une route en échange de la livraison de produits forestiers de valeur égale.

15.8 Sources d'information sur les marchés d'exportation

Les exportateurs peuvent obtenir des renseignements et de l'aide au Laos en s'adressant aux organismes suivants : 1) au ministère du Commerce et du Tourisme, le Service des renseignements sur le commerce; 2) la Chambre nationale de commerce et d'industrie; 3) le Comité de gestion de l'investissement étranger; 4) la Banque pour le commerce extérieur lao; 5) la Banque d'État de la République démocratique populaire lao; 6) l'ambassade du Canada à Bangkok. Voir les détails dans les annexes.

Chapitre 16

LE SECTEUR BANCAIRE ET LES SERVICES FINANCIERS

Depuis l'instauration du Nouveau Mécanisme économique, la Banque d'État du Laos a reçu le mandat de surveiller les banques et de définir la politique du pays dans le secteur financier. En 1988, la Banque d'État a été amputée des banques commerciales et a reçu la responsabilité de la politique monétaire, de l'octroi des permis et de l'application des règlements régissant les activités des banques et autres institutions financières. Les autorités reconnaissent la nécessité d'un système financier fort, reposant sur une banque centrale solide et des banques commerciales modernes.

Les objectifs du gouvernement dans le secteur bancaire et financier consistent à séparer la Banque centrale des banques commerciales, à renforcer les pouvoirs de la Banque centrale pour qu'elle réglemente et surveille les banques commerciales, à lui donner de nouveaux moyens de mettre en oeuvre la politique monétaire et à éliminer la planification centrale du crédit bancaire.

16.1 La Banque centrale

En 1990, la Banque de la République démocratique populaire lao a été créée en vertu de la loi sur la Banque centrale. Elle a pour mandat d'administrer la politique monétaire et de réglementer et surveiller les activités des banques commerciales.

16.2 Les banques commerciales

Il existe six banques commerciales au Laos. La Banque pour le Commerce Extérieur Lao est celle qui a le plus d'expérience des opérations internationales; elle est établie à Vientiane. La plupart des services bancaires courants sont offerts, notamment les comptes d'épargne, les dépôts, les comptes chèques en devises étrangères (baht thaïlandais, dollar américain, kip convertible et kip intérieur), les lettres de crédit, les traites bancaires, les chèques certifiés, les virements et les chèques de voyage.

Les services bancaires en province sont limités et il n'est pas recommandé de faire des transactions internationales aux banques provinciales, car elles manquent d'expérience dans ce domaine.

16.3 Devises étrangères

En vertu de la loi sur les devises étrangères et les métaux précieux, personne n'a le droit de commercer directement en devises étrangères sans passer par les banques commerciales. Le kip (monnaie nationale) est relativement stable en raison de la politique monétaire rigoureuse imposée par le gouvernement afin de contenir l'inflation.

Chapitre 17

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES

17.1 Règles d'entrée

Pour entrer au Laos, les étrangers doivent obtenir un visa d'une ambassade du Laos. Il est plus difficile d'obtenir un visa pour ce pays que pour le reste de l'Indochine. Le demandeur doit obligatoirement fournir des précisions sur le type d'activité qu'il entend exercer au Laos.

Dans la plupart des cas, le gens d'affaires se voient accorder un visa de sept jours pour une seule entrée, moyennant des frais. Une prolongation peut être obtenue sur place. On peut aussi obtenir un visa d'affaires de trois mois pour entrées multiples ou, si l'on compte établir un bureau au Laos, un visa valable pendant une période de six mois à un an. L'ambassade du Laos la plus proche du Canada est à Washington (voir annexe B).

Les ressortissants étrangers qui vivent et travaillent au Laos dans le cadre de projets d'investissement peuvent obtenir un visa d'un an pour entrées multiples, renouvelable tous les ans. S'il habite au Laos, le ressortissant étranger doit en outre obtenir l'autorisation du ministère de l'Intérieur ou de la Section de défense et de sécurité de la province ou préfecture où il habite.

17.2 Heures d'ouverture

La semaine de travail dure six jours au Laos. En général, les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7 h 30 ou 8 h à 11 h 30, puis de 14 h à 16 h 30 ou 17 h, et le samedi de 8 h à midi. Les banques sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h.

17.3 Santé

Les soins médicaux sont insuffisants et pratiquement inexistantes dans les campagnes; l'état de santé général de la population est donc médiocre. L'espérance de vie varie de 48 à 51 ans et le taux de mortalité infantile est de 128 pour 1 000. La malaria, le trachome, la fièvre typhoïde, l'hépatite, la tuberculose et la dysenterie existent dans certaines régions. L'eau n'est pas sûre et doit être bouillie. On trouve de l'eau de source en bouteille.

17.4 Jours fériés

| | |
|-------------------------|-------------------------------------------------|
| 1 ^{er} janvier | Nouvel An |
| Janvier-février | Nouvel An vietnamien (Tet) et Nouvel An chinois |
| Avril | Nouvel An laotien - trois jours de fête |
| 1 ^{er} mai | Fête internationale des travailleurs |

Octobre Fin du Carême bouddhiste
Novembre Festival That Luang - trois jours de fête

Nota : les congés traditionnels sont fixés d'après le calendrier lunaire; les dates peuvent donc varier.

17.5 Monnaie

La monnaie nationale du Laos est le kip. On y accepte aussi les bahts thaïlandais et les dollars américains. Les cartes de crédit ne sont acceptées que dans quelques hôtels. Un dollar américain vaut environ 700 kips.

17.6 Communications

Les communications sont parfois difficiles au Laos. On peut appeler directement la Thaïlande, et les autres appels internationaux sont acheminés par Hong Kong. Le gouvernement exploite un centre public de télécopie et de télex à Vientiane.

17.7 Location de voitures et taxis

Les hôtels peuvent fournir une voiture ou un minibus avec chauffeur pour 25 ou 30 \$ US par jour. On peut aussi louer un taxi privé pour environ 20 \$ US par jour.

17.8 Interprètes

Les interprètes sont utiles pour la plupart des réunions. De nombreux fonctionnaires parlent français ainsi que certaines langues d'Europe de l'Est. Pour voyager à l'extérieur de Vientiane, il est nécessaire de retenir les services d'un interprète, moyennant des frais, en s'adressant au ministère responsable ou aux services de conseillers professionnels.

17.9 Hôtels

On peut se loger de façon convenable au Laos en choisissant parmi les hôtels d'État et les hôtels privés. Une nuit coûte entre 25 et 60 \$ US. À Vientiane, on recommande tout particulièrement l'hôtel Lane-Xang, l'hôtel Vansana, l'auberge Chaemchanh, l'auberge Lani, l'Ambassador, l'Ekkalath Metropol (Imperial) et le Santiphab (Apollo).

Il est généralement facile de se trouver une chambre au Laos. Si un hôtel ne convient pas, il existe toujours des solutions de rechange.

LIVRE III : LE CAMBODGE

Chapitre 18

VUE D'ENSEMBLE

18.1 Introduction

Depuis plus de dix ans, le Cambodge connaît d'incessantes luttes intestines, qui font de lui le pays le plus instable de toute l'Asie du Sud-Est. Il est maintenant guidé par la «Déclaration sur le relèvement et la reconstruction au Cambodge» élaborée par les Nations Unies à la suite de la conférence internationale de paix tenue en 1991 et qui a connu son aboutissement dans les Accords de paix de Paris. Cette Déclaration devait en théorie mettre fin aux incessantes luttes de pouvoir et instaurer dans le pays un climat de paix favorable au progrès économique, social et politique. Aujourd'hui, le Cambodge a atteint un point tournant de son histoire.

La Déclaration a entraîné l'envoi au Cambodge de 20 000 «casques bleus» et conseillers de l'ONU chargés d'aider à rétablir la paix dans le pays et de préparer ses instances politiques à la tenue d'élections générales démocratiques.

Contrairement à celles du Viet Nam et du Laos, qui ont connu une relative tranquillité après 1975, la population cambodgienne a subi jusqu'en 1979 les exactions du régime de Pol Pot et de ses Khmers rouges, qui voulaient transformer le pays en une société agraire; cette politique eut des effets dévastateurs, aussi bien dans la population que sur l'industrie et le commerce. En 1979, le Viet Nam envahit le Cambodge et renversa les Khmers rouges. Pour assurer la survie du nouveau gouvernement mis en place à cette occasion (sous le nom de République populaire du Kampuchéa), près de 180 000 soldats vietnamiens s'installèrent au Cambodge. À compter de 1989, le pays entreprend un train de réformes pour libéraliser son économie et remanier sa constitution; il prend par la même occasion un nouveau nom et devient l'État du Cambodge. Depuis 1980, toutefois, l'histoire intérieure du Cambodge est marquée par les luttes de pouvoir que se livrent diverses factions (voir section 19.1).

Tout en cherchant une solution à ses difficultés politiques, le Cambodge doit aujourd'hui, comme le Viet Nam et le Laos, affronter les défis et saisir les occasions qui accompagnent la conversion de son économie planifiée en économie de marché. Il est en voie de privatiser ses entreprises publiques et de rétablir le droit à la propriété individuelle. Sa production agricole s'améliore, tout comme s'accroissent ses échanges avec les pays non socialistes; enfin, il s'est doté d'une nouvelle loi conçue pour stimuler l'investissement étranger (voir section 21.4).

Comptant aussi parmi les pays les plus pauvres du monde, le Cambodge se doit de moderniser ses mécanismes économiques, sociaux et politiques. Son économie reste fragile et il lui faudra tôt ou tard redresser sa balance des paiements et combattre efficacement une inflation effrénée.

Dans l'avenir immédiat, le Cambodge restera l'un des pays du Sud-Est asiatique où l'exercice des affaires est le plus incertain. Ultérieurement, il pourra par contre tabler sur ses abondantes richesses naturelles (agriculture, pêche, ressources forestières et minérales, etc.); le gouvernement qui s'installera une fois la stabilité politique atteinte pourra se consacrer à leur mise en valeur industrielle, dès lors qu'il disposera de l'aide étrangère indispensable à la reconstruction du pays.

18.2 Géographie et climat

Le Cambodge, dont la superficie atteint 181 035 kilomètres carrés, est bordé à l'ouest par la Thaïlande, au nord par le Laos, à l'est par le Viet Nam et au sud par le golfe du Siam. Sa plaine centrale, enrichie par les sédiments alluviaux du Mekong arrivant du Laos, compte parmi les plus fertiles et abrite d'ailleurs près des deux tiers de la population du pays. Au sud-est, entre le golfe et le lac Tonle-sap, se dressent le massif des Cardamomes et les monts de la chaîne de l'Éléphant.

La mousson distingue clairement la saison sèche de la saison humide sous le climat cambodgien. La première va de novembre à avril, tandis que les précipitations sont abondantes surtout en mai et en juin, puis en septembre et en octobre. La température varie de 21 à 35 degrés Celsius, mars et avril étant les mois les plus chauds et janvier le plus froid. Les typhons, fréquents au Viet Nam, épargnent généralement le Cambodge.

18.3 Population

Le dernier recensement fait au Cambodge remonte à 1962; on ne dispose donc d'aucune statistique officielle sur l'évolution démographique du pays. Sa population était estimée en 1991 à 8,7 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement de 2,8 p. 100. De 1968 à 1980, elle serait passée de 7,3 à environ 6,6 millions d'habitants.

En 1987, les taux de natalité et de mortalité cambodgiens se situaient respectivement, selon les estimations, à 40,4 et à 12,4 pour 1 000. La mortalité infantile y était, à 120 décès pour 1 000 naissances vivantes, la plus forte de toute la région. L'espérance de vie atteignait 46,5 ans pour les hommes et 49,4 ans chez les femmes. Les hommes ayant été décimés par la guerre civile, les femmes comptent pour près de 64 p. 100 de la population et jouent un rôle de premier plan dans le développement du pays. Il est aussi bon de noter que près de 50 p. 100 des Cambodgiens n'ont pas encore quinze ans et que la population en âge de travailler frise les quatre millions de personnes.

La population cambodgienne, dont 88 p. 100 habitent en région rurale, vit principalement de l'agriculture. La densité démographique des agglomérations urbaines tend à varier selon les saisons et selon les emplois disponibles dans l'économie parallèle. Phnom Penh, par exemple, compte près d'un million

d'habitants au cours des mois les plus secs, mais seulement 800 000 environ pendant la saison des pluies.

La quasi-totalité de la population (soit près de 95 p. 100) est d'origine khmère; on trouve cependant au Cambodge des minorités ethniques composées de Vietnamiens, de Chinois, de musulmans malais et de Chams, ainsi que diverses tribus montagnardes. Le Cambodge doit aussi réintégrer 400 000 personnes réfugiées dans des camps à la frontière thaïlandaise et composer avec les migrations intérieures de près de 200 000 personnes déplacées. La plupart de ces gens seront installés dans les provinces du nord et du nord-ouest du pays.

18.4 Langue et religion

La langue officielle du Cambodge est le khmer; beaucoup de Cambodgiens parlent aussi le français, surtout s'ils étaient adultes avant 1975. L'anglais est de plus en plus populaire, au détriment du français.

Jusqu'en 1975, le bouddhisme, en sa version «thervada», était la religion officielle du Cambodge. De 1975 à 1979, les Khmers rouges tuèrent la plupart des moines et détruisirent la quasi-totalité des temples (ou «wats»). Après 1980, le bouddhisme redevint religion d'État, mais on trouve aussi des Cambodgiens pratiquant l'hindouisme, l'islamisme et le caodaïsme.

18.5 Éducation

Le système d'enseignement public cambodgien fut mis sur pied dans les années cinquante et soixante, avec la création des premières écoles primaires et secondaires. Les progrès ainsi réalisés furent soudainement anéantis quand le régime khmer rouge (en place de 1975 à 1979) ferma toutes les écoles. Des villes furent aussi vidées de leur population, des bibliothèques et des maisons d'édition fermées et tous les citoyens forcés de se mettre au travail de la terre. C'est au cours de cette même période que la plupart des intellectuels et des gens instruits furent tués ou obligés d'émigrer.

Le nouveau gouvernement qui entra en fonction en 1980 dut s'atteler à la reconstruction du système d'éducation. Aujourd'hui, celui-ci va de l'école maternelle jusqu'à l'université. Divers problèmes se posent : enseignants mal qualifiés, installations insuffisantes, manque de ressources et pauvreté générale de la population.

Tableau 18.1

| Profil statistique du Cambodge | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Superficie | 181 035 km ² | |
| Régime politique | Depuis les Accords de paix conclus à Paris en octobre 1991, le Cambodge est gouverné par deux entités, à savoir l'État du Cambodge et la coalition appelée Gouvernement national du Cambodge, que reconnaît l'ONU. L'un et l'autre administrent le pays par l'intermédiaire du Conseil national suprême. Le prince Norodom Sihanouk est le chef de l'État. | |
| Population Phnom Penh Taux de croissance démographique | 8,7 millions d'habitants 950 000 2,8 % | |
| PIB par habitant | 190 \$ US | |
| Indicateurs sociaux Espérance de vie à la naissance Taux de mortalité infantile Taux d'alphabétisation (adultes) | 48 ans 120 décès pour 1 000 naissances vivantes 80-70 % | |
| Répartition de la production Agriculture Fabrication Construction Commerce Autres | 45 % 12 % 13 % 10 % 20 % | |
| Résultats du commerce | En devises inconvertibles (millions de roubles) | En devises convertibles (millions de dollars US) |
| Exportations | 42,0 | 16,6 |
| Importations | 132,5 | 37,6 |
| Solde du compte commercial | - 90,5 | - 21,0 |
| Principales exportations Principales importations | Caoutchouc, bois, haricots, tabac, poisson et dérivés Denrées alimentaires, combustible, engrais chimiques, matières premières, équipement et pièces de rechange | |
| Taux d'inflation | 150 % (en 1991) | |
| Monnaie | 1 \$ US = 850 riels | |
| Débouchés | Développement des infrastructures, agriculture et tourisme uniquement. Potentiel à découvrir dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. | |

Source : Entrevues et statistique officielle cambodgienne.

Chapitre 19 LE CLIMAT POLITIQUE

Facteurs à considérer

- Deux décennies de guerre civile
- Avenir politique incertain
- Conflits armés entre les partis politiques
- Présence de soldats et de conseillers de l'ONU
- Mentalité gouvernementale
- Régime politique en voie de transition

19.1 La structure politique

L'organisation actuelle du système politique cambodgien est fort complexe. En vertu des Accords de paix de Paris (voir section 18.1), le pays est gouverné par le Conseil national suprême (voir section 19.4), présidé par le prince Norodom Sihanouk. Y siègent des représentants de l'État du Cambodge, qui est dirigé par le président Hun Sen et dont la capitale se trouve à Phnom Penh, et du Gouvernement national du Cambodge, coalition des partis suivants : les Khmers rouges (ou Parti du Kampuchéa démocratique - PKD), le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (FUNCINPEC) du prince Ranariddh, fils du prince Sihanouk, et le Front de libération nationale du peuple khmer (FLNPK). C'est cet arrangement que tente de préserver l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC - voir section 19.5).

19.2 L'évolution politique du Cambodge

Le Cambodge a acquis souveraineté et indépendance en novembre 1953. Le prince Norodom Sihanouk en a été le chef pendant les dix-sept années suivantes. Durant la première moitié de son règne, le pays connut une croissance économique modérée : son industrie cessa d'être uniquement basée sur l'agriculture, les services sociaux se développèrent et les infrastructures s'améliorèrent. À compter des années soixante, cependant, le prince Sihanouk refusa toute aide des États-Unis, ce qui mit un frein aux progrès de l'économie.

Sihanouk fut renversé en 1970 et remplacé par un régime militaire dirigé par le général Lon Nol. Au cours de la même décennie, le Cambodge allait vivre deux autres coups d'État; ainsi commençaient vingt ans d'une guerre civile qui devait opposer les autorités de Phnom Penh aux Khmers rouges et retarder gravement le développement social et économique du pays. Depuis lors, l'instabilité politique demeure une caractéristique constante du pays.

Les Khmers rouges et leur chef Pol Pot, d'allégeance communiste, renversèrent le régime Lon Nol en 1975 et instituèrent le Kampuchéa démocratique, qui dura jusqu'en 1979. Leur but était de créer une «nouvelle société agraire»; les citoyens

furent chassés des villes et forcés de travailler à l'agriculture collective. Les infrastructures économiques et sociales furent en grande partie démantelées.

En janvier 1979, le Viet Nam envahit le Kampuchéa démocratique et installa un nouveau gouvernement, la République populaire du Kampuchéa (RPK). Celle-ci se consacra à la reconstruction et à la modernisation des infrastructures et de l'économie, tâches rendues difficiles par la poursuite des combats et par l'isolement du pays de la scène internationale. Trois ans plus tard, les factions opposées au régime soutenu à Phnom Penh par le Viet Nam formaient le Gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique (GCKD); celle-ci regroupait les Khmers rouges, le FUNCINPEC et le Front de libération nationale du peuple khmer. En 1989, le gouvernement de Phnom Penh adoptait un nouveau nom, celui d'État du Cambodge.

Entre-temps, les négociations de paix, qui réunissaient les partis combattants et des membres de la communauté internationale, avaient progressé au point où, en 1990, la Coalition gouvernementale du Kampuchéa démocratique et l'État du Cambodge s'entendirent pour créer un Conseil national suprême qui serait chargé d'administrer le pays jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement. En octobre 1991, à la clôture de la Conférence de Paris sur le Cambodge, toutes les parties signaient les «Accords pour un règlement politique global du conflit au Cambodge», en vertu desquels furent confirmés les pouvoirs du Conseil et créée l'APRONUC. Ainsi se terminaient de très longues négociations.

19.3 La constitution

En 1989, l'État du Cambodge avait modifié la constitution de 1981, qui mettait fin au régime du parti unique. En 1991, un nouvel amendement autorisait l'APRONUC à organiser un scrutin général.

Le Cambodge est gouverné par un parlement bicaméral formé d'une chambre haute (le Conseil d'État) et d'une chambre basse (l'Assemblée nationale). Celle-ci exerce le pouvoir législatif, mais toutes les lois qu'elle adopte doivent être promulguées par le Conseil d'État ou, au moyen de décrets, par le Conseil des ministres.

Les Accords de paix de Paris prévoient l'adoption d'une nouvelle constitution, ce que les quatre partis politiques intéressés ont déjà accepté en principe. L'entente stipule que la teneur du document sera établie par le parti auquel l'élection de 1993 aura conféré le pouvoir. Après le scrutin, l'Assemblée nationale devra mettre la dernière main à la constitution et la sanctionner, puis se transformer en une Assemblée nationale législative.

19.4 Le Conseil national suprême

Le Conseil national suprême a été créé en octobre 1991, après la signature des Accords de paix de Paris, et la présidence en a été confiée au prince Norodom

Sihanouk. Ces Accords constituent en fait l'équivalent d'un traité international. Les membres du Conseil proviennent des quatre partis mentionnés précédemment et de l'APRONUC.

Le Conseil national suprême et l'APRONUC exercent les pouvoirs administratifs pendant la période de transition qui doit précéder le scrutin de 1993, au cours duquel sera élu le futur gouvernement cambodgien; dans les ministères les plus importants, l'État du Cambodge s'est engagé à consulter l'APRONUC dans la conduite de ses activités quotidiennes. Toute décision politique importante doit être soumise à l'approbation du Conseil.

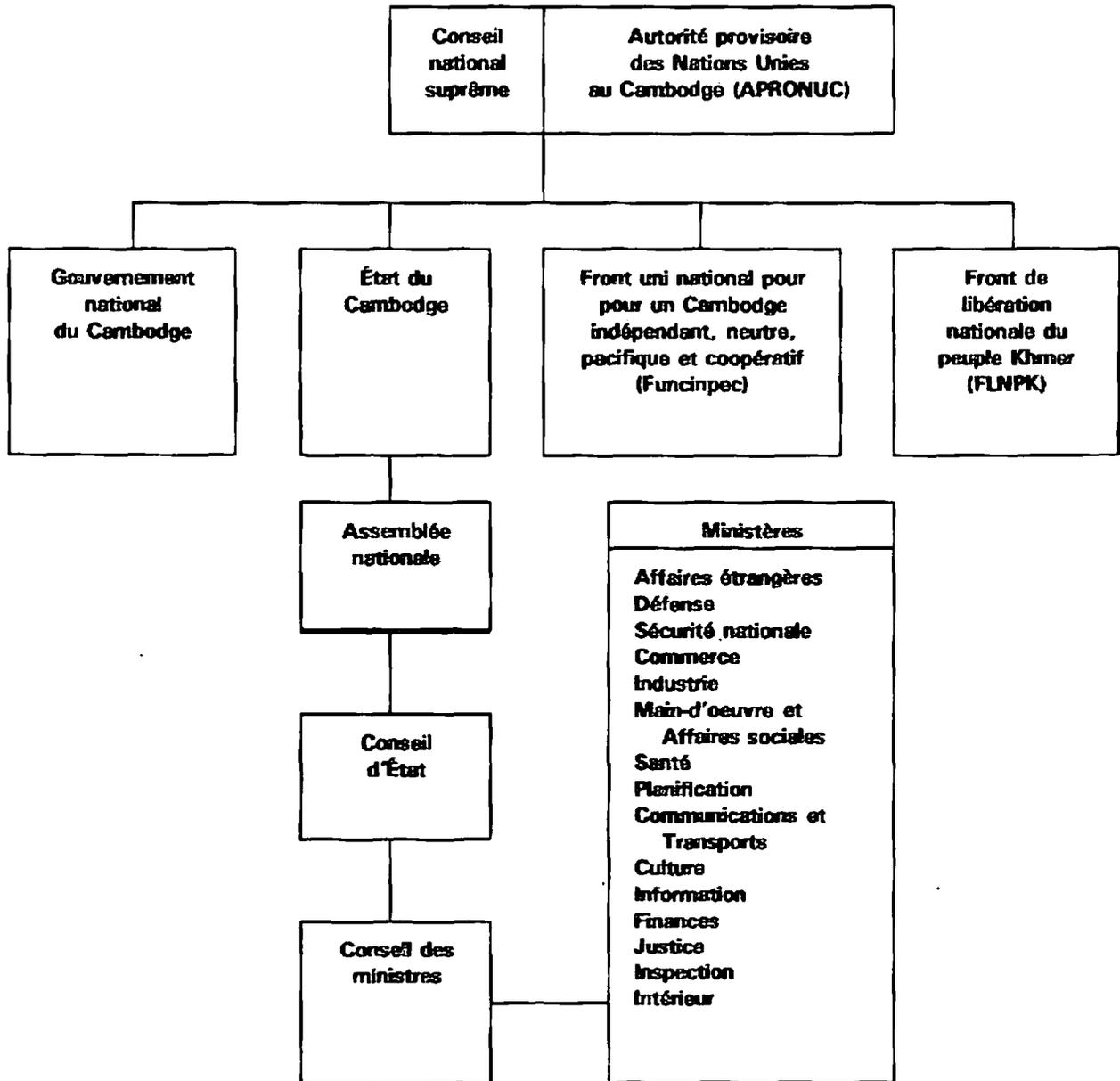
19.5 L'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC)

Au cours de la période de transition, la tâche de l'APRONUC consiste à veiller au respect des Accords, c'est-à-dire notamment à organiser la tenue d'un scrutin libre et équitable et à administrer le pays.

Les efforts déployés pour résoudre le conflit ont échoué à maintes reprises, en raison de la multiplicité des factions en présence et du nombre des intervenants étrangers. Aucun des partis rivaux n'a vraiment gagné ni perdu dans cette éternelle lutte pour le pouvoir et l'appui de la population. Certains pays entretiennent des liens diplomatiques avec le Conseil national suprême, mais rares sont ceux qui reconnaissent l'État du Cambodge.

Figure 19.1

**ORGANIGRAMME DU GOUVERNEMENT CAMBODGIEN
(SELON LES ACCORDS DE PAIX DE PARIS)**



Chapitre 20 L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Facteurs à considérer

- PIB par habitant de 190 \$ US.
- Économie essentiellement agricole.
- Infrastructures insuffisantes.
- Loi sur l'investissement étranger généreuse.
- Progrès économique dépendant de la stabilité politique.
- Inflation supérieure à 100 p. 100.
- Présence des troupes de l'ONU.

20.1 Aperçu général de l'économie cambodgienne

Le principal défi qu'a dû relever le Cambodge dans sa politique de libéralisation économique consistait à remettre sur pied un pays dévasté par près de vingt ans de guerre et d'isolement économique. En 1992, à la conclusion des Accords de paix de Paris, les États-Unis levaient l'embargo imposé contre le régime soutenu par le Viet Nam.

Jusqu'alors, toutes les ressources cambodgiennes, financières et autres, étaient consacrées à la poursuite des hostilités plutôt qu'à l'entretien des infrastructures essentielles au plan social et économique, des routes et du réseau de télécommunications. Pendant l'exercice financier 1990-1991, la défense a accaparé 80 p. 100 des recettes intérieures du Cambodge.

La capacité de production du pays est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était dans les années soixante. Pour hausser la productivité, le gouvernement a choisi d'accroître le rôle du secteur privé dans l'économie.

C'est en 1985, au moment où fut officiellement reconnue la participation du secteur privé, que le Cambodge a amorcé le virage vers l'économie de marché. Cette première mesure fut suivie, en 1989, de la reconnaissance du droit à l'occupation individuelle du sol, assorti du privilège de possession, de vente et d'héritage des maisons. La même année marque l'adoption de la loi régissant l'investissement étranger et la suivante celle du programme de privatisation (voir sections 21.4 et 21.5).

La libéralisation de l'économie a privé les sociétés publiques d'une partie de leurs sources habituelles de revenu. Le gouvernement a comblé son déficit budgétaire en imprimant plus de monnaie, ce qui a entraîné une inflation de plus de 100 p. 100. Le PIB par habitant du Cambodge se situerait, selon les estimations, à 190 dollars américains, faisant du pays l'un des plus pauvres du monde. Dans l'ensemble cependant, les récentes politiques de développement cambodgiennes

ont des effets positifs sur l'économie, même si le pays revient à peine aux niveaux atteints pendant les années soixante.

L'économie du Cambodge repose sur l'agriculture et, plus précisément, sur le riz. La production des rizières compte pour beaucoup dans le produit économique général du pays. En 1989, elle s'élevait à 2,6 millions de tonnes, contre 0,57 million dix ans plus tôt. Elle a cependant chuté entre 1990 et 1992, en raison de la diminution du soutien financier offert par les pays membres du COMECON (c'est-à-dire l'ex-Union soviétique et l'Europe de l'Est) et de mauvaises conditions climatiques.

En conséquence, malgré les progrès accomplis, certains problèmes irrésolus pourraient encore nuire à la stabilité économique; ce sont notamment :

- la faiblesse des ressources gouvernementales, qui n'atteignent que 70 p. 100 de ses dépenses;
- l'inflation, qui dépasse encore les 100 p. 100;
- les lacunes de l'administration fiscale, notamment au plan des rentrées;
- la perte de l'aide autrefois accordée par les pays du COMECON, qui a eu un effet négatif sur la balance des paiements et rend difficile le financement des importations de produits essentiels.

De 1979 à 1989, le commerce extérieur a été tributaire des pays membres du COMECON, et en particulier de l'ex-Union soviétique. Les échanges se faisaient par troc, le Cambodge fournissant l'URSS en caoutchouc et celle-ci l'approvisionnant en combustibles et engrais chimiques.

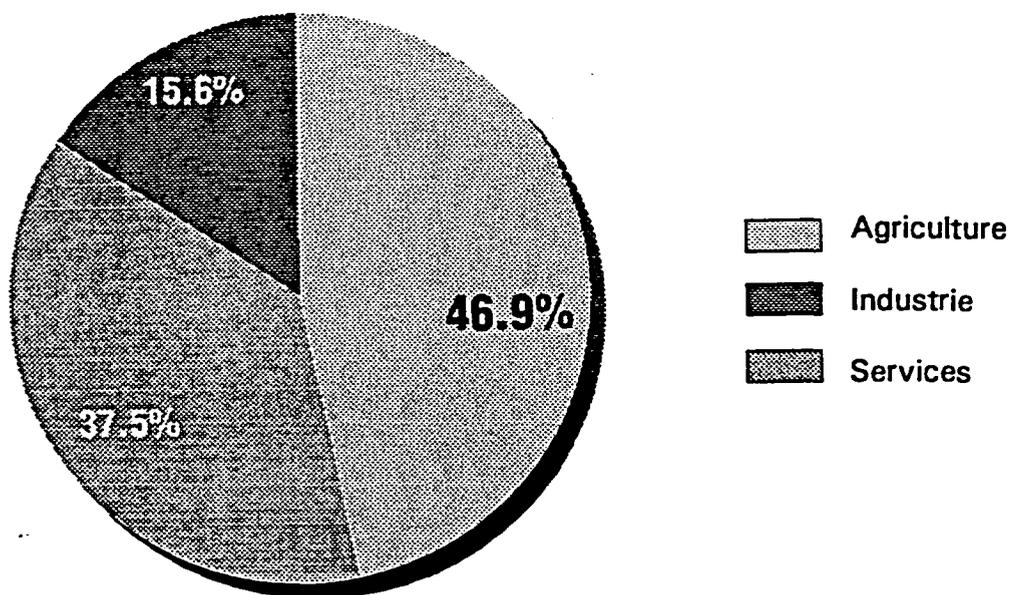
En accordant une plus grande place à l'industrie privée dans son commerce, le Cambodge a pu solliciter la clientèle de pays utilisant des devises convertibles. Il a multiplié les échanges avec ses voisins, particulièrement avec la Thaïlande et le Viet Nam qui lui sont limitrophes, et cessé presque complètement de commercer avec ses anciens partenaires du COMECON.

Le Cambodge exporte surtout des matières premières (caoutchouc, bois, soja, maïs, poisson, etc.). Ses importations consistent principalement en aliments, combustibles, engrais, matières premières, équipement, pièces de rechange et produits de grande consommation.

En 1992, selon les chiffres officiels, il n'y a eu ni exportation, ni importation entre le Canada et le Cambodge.

Figure 20.1

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PIB CAMBODGIEN *en 1991*



Source : Ministère de la Planification, Phnom Penh, 1991.

Tableau 20.1

Exportations du Cambodge

| Produit | Unité de mesure | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|-------------------|---------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Kapok | Tonne | 433,0 | 252,0 | 210,0 | 155,7 |
| Caoutchouc | Millier de tonnes | 25,2 | 26,7 | 32,9 | 23,8 |
| Pneus de voitures | Millier | 4,0 | 2,9 | 3,5 | 5,3 |
| Sandales | Millier | 30,0 | 300,0 | 700,0 | 170,0 |
| Bois | Millier de m ³ | 24,7 | 52,6 | 91,1 | 96,9 |
| Tabac | Millier de tonnes | 0,6 | 0,1 | 0,4 | 0,3 |
| Poivre | Tonne | 31,6 | 13,6 | 90,0 | 49,0 |
| Soja | Millier de tonnes | 10,0 | 0,0 | 16,3 | 13,7 |
| Maïs | Millier de tonnes | 6,7 | 18,6 | 16,4 | 5,5 |
| Laque | Millier de tonnes | 141,0 | 99,0 | 60,0 | 0,0 |

Source : Ministère de la Planification, Service de la statistique.

Tableau 20.2

Importations du Cambodge

| Produit | Unité de mesure | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 |
|-------------------------|-----------------------|----------|----------|----------|----------|
| Riz | Millier de tonnes | 19,2 | 5,7 | 0,0 | 0,0 |
| Lait condensé | Millier de boîtes | 1 665,0 | 1 437,0 | 0,0 | 0,0 |
| Sucre | Millier de tonnes | 1 665,0 | 1 437,0 | 0,0 | 0,0 |
| Bière | Millier de bouteilles | 198,0 | 93,4 | 0,0 | 0,0 |
| Tissus | Millier de mètres | 13 358,0 | 13 976,0 | 15 122,0 | 13 259,0 |
| Moustiquaires | Millier de mètres | 943,0 | 280,0 | 0,0 | 0,0 |
| Fibre de coton | Tonne | 3 150,0 | 1 600,0 | 928,0 | 295,6 |
| Ciment | Millier de tonnes | 28,4 | 21,9 | 23,3 | 17,2 |
| Pétrole, gaz et dérivés | Millier de tonnes | 117,6 | 166,9 | 187,6 | 205,9 |

Source : Ministère de la Planification, Service de la statistique.

20.2 Principaux lieux du développement au Cambodge

Au Cambodge, le progrès économique se manifeste surtout dans les principales agglomérations, à savoir Phnom Penh, Battambang, Kompong Som, Siem-Reap et Kompong Cham.

a) Phnom Penh

Capitale du Cambodge, Phnom Penh en est aussi le centre des activités économiques et des décisions sociales, politiques et administratives.

b) Battambang

Battambang, située dans la partie ouest du pays, est la deuxième grande ville, après Phnom Penh; c'est un important centre du commerce agro-alimentaire. À long terme, elle offrira de bons débouchés dans l'agriculture et la pêche et sera le centre de développement de sa région, car elle est reliée par chemin de fer et par voie routière à la frontière thaïlandaise.

c) Kompong Som

Kompong Som, au sud-est de Phnom Penh, le long du golfe du Siam, abrite le seul port du Cambodge. Sa population se chiffre à environ 74 000 habitants. On s'attend à ce que des zones de libre-échange et des zones franches industrielles se développent à sa périphérie, quoique aucun plan précis n'ait encore été dressé à cette fin.

d) Siem-Reap

Sise dans la partie nord-ouest du pays, cette ville d'environ 15 000 habitants, proche d'Angkor Wat, pourrait devenir un centre de tourisme. Il faudra y aménager un aéroport, construire les immeubles d'hébergement requis et améliorer ses infrastructures.

e) Kompong Cham

Kompong Cham, située au nord de Phnom Penh, sur la route menant à Ho Chi Minh-Ville, compte parmi les grands centres agricoles du pays. Son port sur le Mekong est le deuxième (après celui de Phnom Penh) du commerce fluvial avec le Viet Nam.

Tableau 20.3

Les centres les plus dynamiques du Cambodge

| Ville | Population (en 1992) | Principales fonctions et activités |
|--------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Phnom Penh | 950 000 | Capitale, centre du commerce, de l'industrie et du tourisme |
| Battambang | 510 000 | Commerce, agriculture, pêche, agro-alimentaire |
| Kompong Cham | 1,7 million | Agriculture, agro-alimentaire, élevage |
| Siem-Reap | 592 000 | Tourisme, agriculture, agro-alimentaire, pêche |
| Kompong Som | 67 000 | Transporte, industrie, commerce extérieur, zone franche industrielle, tourisme |

Source : Mission d'analyse statistique de l'économie et de la démographie du Cambodge, PNUD, mars 1991.

AGRICULTURE, PÊCHE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'économie cambodgienne, comme celle du Viet Nam et du Laos, est essentiellement agricole. L'agriculture y occupe plus de 85 p. 100 de la population, assure près de 45 p. 100 du PIB et accapare 70 p. 100 de la main-d'oeuvre. Ce secteur englobe aussi l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière. Ses principaux extrants sont le riz, le caoutchouc, le bois, le soja, le maïs et les dérivés du poisson.

20.3 Productions végétales

En 1990, le Cambodge comptait environ 2,1 millions d'hectares en culture, dont 89 p. 100 en riziculture. La même année, celle-ci s'est révélée inférieure de 20 p. 100 à la récolte totale de 1967. Près du quart de la superficie du Cambodge, soit environ 4,5 millions d'hectares, est constitué de terres arables.

Le secteur de l'agriculture se répartit en quatre grands sous-secteurs : 1) la riziculture, 2) les cultures complémentaires comme le maïs, les haricots, le manioc, la cacahuète, la patate, le sésame et le soja, 3) les fruits (banane, ananas, mangue, orange, pamplemousse, lime, mandarine, noix du Brésil, longane, ramboutan et durian) et 4) le café, le jute et le tabac.

L'activité agricole, au Cambodge, se caractérise par des sols pauvres, des précipitations instables, des décrues irrégulières et des techniques primitives; le long du Mekong et des rives du lac Tonle-sap, des terres de meilleure qualité, naturellement irriguées, promettent cependant de bonnes conditions de culture. Le Cambodge pourrait normalement aspirer à l'autosuffisance alimentaire.

Tableau 20.4

Productions végétales du Cambodge
(en tonnes)

| Produits | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 |
|---------------|---------|---------|---------|---------|
| Riz | 2 074,0 | 2 278,0 | 2 160,0 | 2 400,0 |
| Canne à sucre | 139,0 | 246,0 | 160,0 | 304,0 |
| Légumes | 193,0 | 193,0 | 170,0 | 249,0 |
| Manioc | 72,0 | 64,0 | 58,0 | 75,0 |
| Maïs | 45,0 | 54,0 | 36,0 | 56,0 |
| Patates | 40,0 | 24,0 | 34,0 | 54,0 |
| Soja | 12,0 | 20,0 | 21,0 | 33,0 |
| Ambérique | 22,0 | 17,0 | 14,0 | 27,0 |
| Caoutchouc | 31,0 | 33,0 | 23,0 | 24,0 |
| Tabac | 10,0 | 6,0 | 11,0 | 9,0 |
| Jute | 3,0 | 2,0 | 1,0 | 6,0 |
| Sésame | 4,0 | 6,0 | 4,0 | 6,0 |
| Cacahuète | 5,0 | 3,0 | 3,0 | 4,0 |
| Coton | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 1,0 |
| Poivre noir | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 0,0 |

Source : Ministère de l'Agriculture et ministère de la Planification, Service de la statistique.

20.4 Élevage

L'élevage, au Cambodge, se fait généralement à petite échelle, au sein d'exploitations pratiquant une agriculture de subsistance et où l'on trouve vaches, buffles, porcs, poulets et canards. L'importance du cheptel de chacune dépend de l'approvisionnement en aliments du bétail et des pâturages disponibles. Ce secteur n'offre aucun débouché d'envergure.

20.5 La pêche

La pêche joue un rôle essentiel au Cambodge, car elle fournit à la population sa principale source de protéines. Elle est pratiquée notamment dans le lac Tonle-sap, au centre du pays. Les ressources de ce plan d'eau intérieur se classent parmi les plus riches du monde; on y trouve également des établissements d'aquiculture en eau douce. Les pêcheurs cambodgiens exploitent aussi les espèces marines du littoral.

L'écosystème du lac Tonle-sap s'est sérieusement détérioré sous le régime des Khmers rouges, en même temps que disparaissait pratiquement toute activité agricole. Après leur chute, en 1979, le secteur de la pêche a dû être totalement rebâti.

Depuis 1991, l'aquiculture cambodgienne a repris de la vigueur, mais la production, en eaux intérieures et en mer, reste inférieure aux chiffres atteints en 1930.

Tableau 20.5

Production de l'élevage et de la pêche au Cambodge

| Élevage (nombre de têtes) | 1990 |
|----------------------------------|--------------|
| Vaches | 2 234 |
| Buffles | 737 |
| Porcs | 1 516 |
| Volailles | 8 164 |
| Boeufs de trait | 1 017 |
| Buffles de trait | 483 |
| Pêche (en tonnes) | |
| Poisson frais | 111 |
| Poisson séché | 1 |
| Poisson salé | 0 |

Source : Ministère de l'Agriculture et ministère de la Planification, Service de la statistique.

20.6 L'exploitation forestière

La forêt cambodgienne couvre plus de 10 millions d'hectares, ce qui représente près de 60 p. 100 de la superficie totale du pays. Les boisés les plus denses se trouvent dans les régions nord et nord-est, en bordure du Viet Nam, du Laos et de la Thaïlande, ainsi que dans le Sud-Ouest. Toutes ces terres pourraient être utilisées de manière compatible avec une bonne gestion forestière, par exemple pour les grandes cultures, le reboisement et l'élevage. L'écosystème de cette forêt de type mixte, à prédominance de feuillus, constitue la plus grande région vierge de toute l'Asie.

Tableau 20.6

La production forestière du Cambodge en 1990

| | | |
|-----------------|-------------------|-------|
| Bois en grumes | (en mètres cubes) | 257 |
| Sciages | (en mètres cubes) | 16 |
| Bois à brûler | (en stères) | 105 |
| Charbon de bois | (en tonnes) | 7 |
| Bambou | | N. d. |

Source : Ministère de l'Agriculture et ministère de la Planification, Service de la statistique.

Dans bien des provinces, le déboisement, l'exploitation, le feu et les migrations paysannes ont décimé la forêt, au point qu'on y manque maintenant de bois à brûler. Dans celles du sud-est, aux contreforts des chaînes montagneuses, les arbres sont presque entièrement disparus et l'érosion des sols devient un problème de plus en plus inquiétant.

Même si ses réserves diminuent, le bois reste l'un des principaux produits d'exportation. Le Cambodge en a expédié 90 000 mètres cubes à l'étranger en 1989, contre seulement 20 000 trois ans plus tôt.

LE SECTEUR DE LA FABRICATION

La fabrication a constitué 12 p. 100 du PIB cambodgien en 1989. Ce secteur, en grande partie laissé à l'abandon, voire détruit sous le régime des Khmers rouges (1975-1979), a dû être pratiquement ressuscité au début des années quatre-vingt.

Avant la guerre civile, il comprenait la mouture du riz, la transformation des aliments, la fabrication de cigarettes et de briques, la poterie et la vannerie, ainsi que le travail des métaux et du bois. En 1989, la quasi-totalité de la production industrielle était le fait d'entreprises publiques. Le mouvement de réforme économique a stimulé la participation du secteur privé.

En 1990, l'industrie cambodgienne oeuvrait surtout dans les domaines suivants : transformation alimentaire (43 % du PIB), textiles et confection (25 %), produits chimiques (16 %), appareillage mécanique (11 %), industrie légère (5 %) et matériaux de construction (1 %).

20.7 La transformation des aliments

Le plus important élément de ce secteur est la fabrication des cigarettes; le conditionnement des boissons (lait, boissons gazeuses, eaux-de-vie, etc.) se classe au deuxième rang. Des établissements de transformation du riz et de la canne à sucre, ainsi que des meuneries, desservent aussi le marché intérieur.

20.8 Les textiles et la confection

Ce secteur regroupe sept usines, toutes relevant du ministère de l'Industrie. Il éprouve actuellement des difficultés à s'approvisionner en matières premières.

20.9 Les produits chimiques

L'industrie des produits chimiques est surtout représentée par des établissements de transformation du caoutchouc en crêpe, pneus, chambres à air pour vélos, voitures et camions, sandales, tuyaux et courroies. On y trouve aussi une usine fabriquant des engrais phosphatés et une autre des piles de lampe de poche, ainsi que plusieurs entreprises de production de gaz.

20.10 Appareillage mécanique et usinage

Ce secteur se spécialise dans les produits peu complexes (petits articles pour le foyer, outils agricoles, citernes, outils et pièces de rechange).

Tableau 20.7

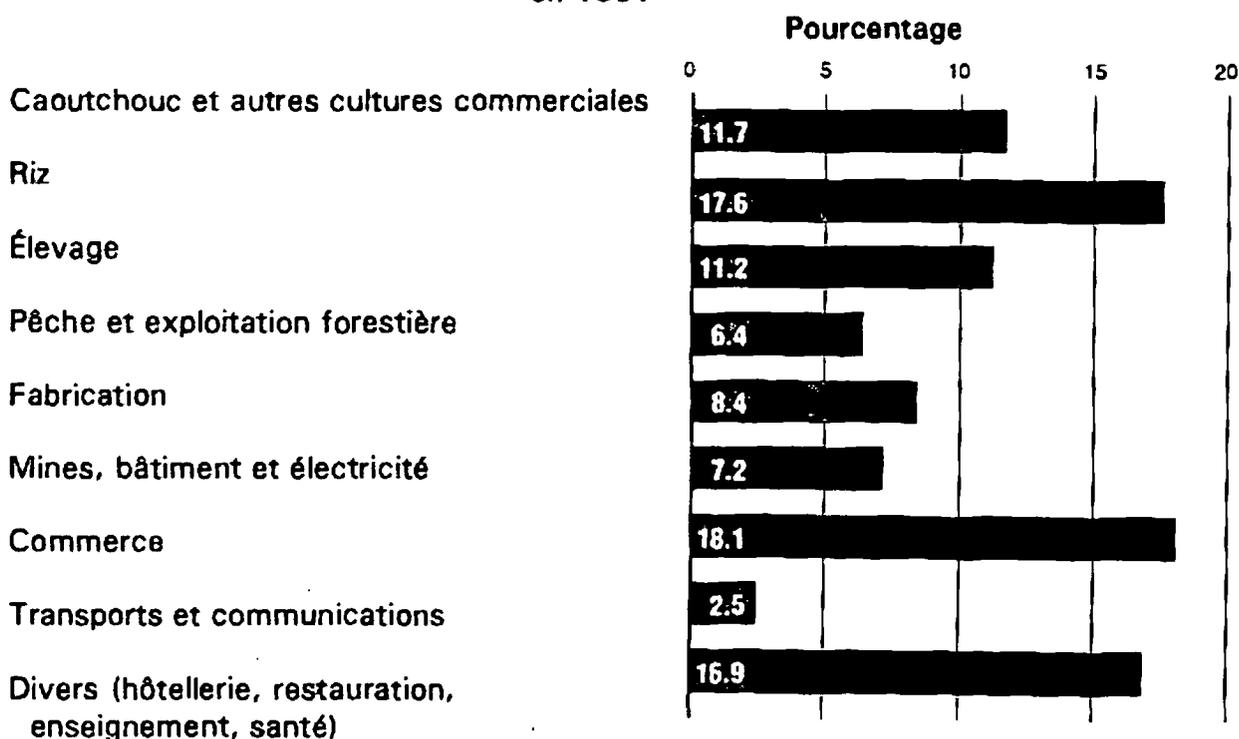
Répartition de la production industrielle au Cambodge

| | Unité de mesure | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 |
|---------------------------------|-------------------|----------|----------|---------|----------|
| Machines aratoires (charrues) | Millier d'unités | 271,0 | 218,0 | 300,0 | 350,0 |
| Pièces de rechange | Tonne | 288,0 | 170,0 | 143,0 | 139,0 |
| Ustensiles de cuisine | Millier d'unités | 107,0 | 12,0 | 74,0 | 85,0 |
| Clous | Tonne | 1 841,0 | 1 829,0 | 1 342,0 | 230,0 |
| Pneus de voiture | Millier d'unités | 25,0 | 31,0 | 31,0 | 19,0 |
| Pneus de vélos et motocyclottes | Millier d'unités | 548,0 | 1 463,0 | 560,0 | 367,0 |
| Savon | Tonne | 831,0 | 890,0 | 935,0 | 278,0 |
| Camions-citernes | Unité | 634,0 | 649,0 | 400,0 | 292,0 |
| Huile de riz | Tonne | 202,0 | 219,0 | 307,0 | 353,0 |
| Tissus | Millier de mètres | 4 803,0 | 3 345,0 | 1 392,0 | 287,0 |
| Briques | Millier d'unités | 14 550,0 | 20 929,0 | 3 636,0 | 30 000,0 |

Source : Ministère de la Planification, Service de la statistique.

Figure 20.2

Répartition sectorielle du PIB réel du Cambodge en 1991



Source : Ministère de la Planification, Phnom Penh, 1991.

TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Comme le Viet Nam et le Laos, le Cambodge devra développer et moderniser ses infrastructures s'il veut assurer la croissance de son économie. À ce chapitre, il demeure l'un des pays les plus mal pourvus de toute l'Asie. Ses routes doivent être remises en état. Du côté des télécommunications, là où le réseau n'a pas été détruit, l'appareillage est si âgé qu'il n'est plus possible de se procurer des pièces de rechange. Le système de distribution d'électricité cambodgien est l'un des moins développés du monde, étant inexistant dans les régions rurales. Les chemins de fer, les ports, les installations municipales d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées, les postes de stockage de combustibles et les services aériens ont tous besoin d'être reconstruits ou rénovés.

Dans le domaine des transports, il faudra construire des routes principales et secondaires, ainsi qu'aménager des ports fluviaux et océaniques, des aéroports et un réseau ferroviaire, tous éléments essentiels à l'expansion du commerce et des réseaux de distribution.

20.11 Le transport routier

Les grandes routes, au Cambodge, s'étendent sur 3 000 kilomètres. Au nombre de huit, elles rayonnent de Phnom Penh vers la quasi-totalité des grandes agglomérations régionales. Ce sont :

- Route 1 : Phnom Penh - Svay-Rieng - Frontière vietnamienne (167 km)
- Route 2 : Phnom Penh - Cambak - Takeo - Frontière vietnamienne (135 km)
- Route 3 : Phnom Penh - Kampot - Veal Renh - P. Ream (202 km)
- Route 4 : Phnom Penh - Kompong Speu - Kompong Som (226 km)
- Route 5 : Phnom Penh - Kompong-Chhnang - Pursat - Battambang - Sisophan - Poipet - Frontière thaïlandaise (407 km)
- Route 6 : Skun - Kompong-Thom - Siem-Reap (Angkor Wat) - Sisophan (385 km)
- Route 7 : Skun - Kompong Cham - Frontière vietnamienne - Snoul (180 km)
- Route 8 : Snoul - Kratie - Stung Treng - Frontière laotienne (299 km)

Les routes secondaires, qui totalisent 3 100 kilomètres, sont en mauvais état : il n'est guère possible d'y rouler à plus de 15 kilomètres à l'heure. Il existe aussi un réseau de voies de troisième ordre, qui s'étendent sur 28 000 kilomètres; elles sont fréquemment inondées durant la saison des pluies et ne sont pas carrossables pour les véhicules légers. Des 4 100 ponts cambodgiens, beaucoup ont été détruits ou endommagés et doivent être reconstruits. Les bateaux-passeurs sont trop peu nombreux et toujours surchargés; les retards sont prolongés aux principales traversées.

20.12 Le transport ferroviaire

Le réseau de chemin de fer cambodgien se limite à deux lignes. Celle qui va de Phnom Penh à Poipet s'étend sur 385 kilomètres et rejoint la frontière thaïlandaise au nord-ouest. La seconde (263 km) relie Phnom Penh à Kompong Som, sur le golfe du Siam, seul port en eau profonde du pays. Partout la voie est simple et les rails écartés d'un mètre. La plate-forme est en mauvais état, les traverses sont attaquées par la pourriture, les ponts et voies ont été endommagés par des explosions puis réparés, le matériel roulant et les machines de chargement sont vétustes et tout cela est mal entretenu.

20.13 Le transport maritime

Le Cambodge abrite deux ports importants, celui de Kompong Som et celui de Phnom Penh. Le premier, donnant sur l'océan, n'est occupé qu'à 11 p. 100 de son potentiel; en 1991, on y a transbordé 132 000 tonnes de marchandises. Son chenal et son havre intérieur doivent être dragués et il faudra le doter de nouvelles installations et machines de manutention. Le port de Phnom Penh se trouve au confluent du Mekong et de la Tonle-sap; on y a manutentionné 180 000 tonnes de marchandises en 1991.

L'East Asiatic Shipping Company (EAC) s'est implantée au Cambodge en 1991.

20.14 Le transport aérien

L'aviation civile cambodgienne exploite quatre aéroports (Phnom Penh, Siem-Reap, Stung Treng et Battambang). Les services de contrôle de la circulation aérienne y sont insuffisants et on y manque d'aides à la navigation, de matériel de communications, de dispositifs d'éclairage des pistes et de guides techniques élémentaires (voir section 25.3).

20.15 Les télécommunications

Le réseau cambodgien de télécommunications est en mauvais état. Comme la plupart des infrastructures du pays, il est exposé à de fréquentes pannes d'électricité. Phnom Penh dispose d'une liaison téléphonique internationale par satellite. Elle ne peut cependant communiquer que par radio avec le reste du pays.

ÉNERGIE ET EXPLOITATION MINIÈRE

20.16 Le pétrole et le gaz naturel

Le Service de la géologie et des mines, qui relève du ministère de l'Industrie, est responsable de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières du pays. Les entreprises étrangères ne peuvent investir dans le secteur des richesses naturelles que sur la foi d'une entente de collaboration commerciale. Les difficultés politiques du Cambodge y ont grandement retardé les travaux d'exploration dans le domaine du pétrole et du gaz naturel.

Les pétrolières commencent néanmoins à revenir au Cambodge pour analyser son potentiel. Des sociétés du Royaume-Uni, de France, du Japon, d'Espagne et d'Australie ont entrepris des études sismologiques dans le golfe du Siam; elles se sont entendues pour exécuter collectivement les relevés portant sur leurs cinq blocs en eau profonde. D'autres consortiums, notamment britanniques et taiwanais, ont présenté des soumissions; plusieurs sociétés américaines ont exprimé leur intérêt mais n'ont pas soumissionné.

Sur la terre ferme, les investisseurs sont moins actifs, car on se demande si le gouvernement prochainement élu respectera les contrats conclus avant 1993 et l'on craint les attaques de bandes armées. Par ailleurs, on manque de renseignements précis sur les réserves pétrolières et gazières du pays. Des experts-conseils venus de l'étranger ont annoncé que le sous-sol recèle sans doute du gaz en quantités commercialisables; le potentiel, dans le cas du pétrole, serait plus modeste et concentré au large des côtes.

La seule loi régissant l'exploitation des ressources minérales du Cambodge porte sur le pétrole et date de 1991.

Les sociétés d'exploration peuvent bénéficier des avantages suivants :

- Droit exclusif d'exploration et de production du pétrole découvert sur les lieux des travaux.
- Protection garantie contre la nationalisation.
- Importation en franchise des outils et du matériel.
- Exemption quasi totale d'impôt et de taxes.

C'est le ministère de l'Industrie qui est chargé de négocier le contenu des ententes dans le domaine du pétrole, mais celles-ci doivent recevoir l'aval du gouvernement. Le Ministère a conçu un contrat type qui sert de base pour les pourparlers; ce document fixe à quatre ans la première période d'exploration concédée à la pétrolière étrangère, mais permet qu'elle soit prolongée d'au maximum deux ans à deux reprises. On trouve 26 blocs d'exploration au Cambodge, mais aucune société ne peut en acquérir plus de deux.

20.17 L'électricité

Le réseau d'électricité cambodgien compte parmi les moins développés du monde. La plupart des systèmes de distribution sont incapables de garantir une alimentation régulière; l'administration du réseau est déficiente:

La fréquence des pannes incite un nombre de plus en plus considérable de particuliers à se procurer des groupes électrogènes diesel; en conséquence, près de la moitié de l'électricité produite reste inutilisée. N'ayant pas réussi à recouvrer le paiement du courant livré aux organismes centraux et municipaux, la société publique responsable de ce secteur est maintenant à bout de ressources.

Les problèmes énergétiques du Cambodge se manifestent aussi au plan de l'approvisionnement en carburant. Le pays manque à la fois d'installations de stockage, de camions et de citernes, de pièces de rechange, d'ateliers d'entretien et de ressources financières pour faire fonctionner son système.

Il lui faudra donc, d'une part, consolider ses infrastructures actuelles et, d'autre part, prévoir ce dont elle aura besoin à long terme pour appuyer son industrie et attirer les investisseurs et les commerçants étrangers.

20.18 L'exploitation minière

Les ressources minières cambodgiennes encore inexploitées (chaux, kaolin, étain, bauxite, argent, or, minerai de fer, etc.) ne semblent guère considérables. On trouve à Battambang (Pailin) des gisements de pierres précieuses (saphir, rubis, etc.) qui sont aux mains des Khmers rouges.

20.19 Le tourisme

Ses richesses culturelles (Angkor Wat), ses abondantes forêts (voir section 20.6) et la beauté de ses côtes (et notamment des plages du golfe du Siam) confèrent au Cambodge un excellent potentiel touristique, qui pourra lui procurer les devises étrangères dont il a grand besoin.

Chapitre 21

LE CLIMAT COMMERCIAL

En admettant et en encourageant l'activité du secteur privé, le Cambodge a montré sa volonté d'instaurer une économie de marché. Le gouvernement s'est rendu compte que le secteur privé est essentiel au redressement économique et s'est empressé de lever les restrictions qui l'entravaient. La disparition de l'aide des pays du COMECON, l'instauration rapide des réformes et l'inquiétude du gouvernement actuel face à son avenir ont entraîné la déréglementation quasi totale du commerce cambodgien.

Facteurs à considérer

- Économie en transition
- Tendance à la privatisation
- Structure gouvernementale faible
- Incapacité des institutions actuelles d'assurer la réalisation des programmes
- Manque de compétences et de formation en matière de gestion
- Lacunes au plan de la gestion financière, de la vérification et de la fiscalité
- Loi généreuse pour l'investissement étranger
- Manque de ressources financières

L'expansion du secteur privé est gênée sous plusieurs aspects. La privatisation s'est faite rapidement, mais de façon désordonnée. Le Cambodge devra bien planifier l'évolution de son système de gestion et la réaliser graduellement. Le gouvernement devra intervenir pour maintenir un juste équilibre entre le secteur public et l'industrie privée. Le personnel cadre des entreprises devra être mieux formé, pour qu'elles puissent évoluer efficacement dans un contexte concurrentiel.

21.1 Le climat industriel

L'industrie ne joue qu'un rôle mineur dans la structure économique du Cambodge. Peu dynamique, elle n'a assuré annuellement qu'entre 5 et 12 p. 100 du PIB national depuis trente ans.

Les secteurs les plus actifs se concentrent dans l'exploitation des ressources naturelles (transformation alimentaire, ameublement, sciages, produits chimiques, etc.). La plupart des établissements fonctionnent en-dessous de leur capacité de production, à cause de carences au plan de la gestion, de fréquentes pannes d'électricité et d'un approvisionnement incertain en matières premières et en pièces de rechange.

21.2 L'organisation de l'industrie

Le Cambodge compte environ 80 établissements industriels oeuvrant dans les secteurs des textiles, de la fabrication de pneus de caoutchouc, de la

transformation alimentaire et des produits pharmaceutiques. Tous sont mal équipés. Bon nombre de sociétés appartenant à l'État sont en voie de privatisation; toutefois, faute de ressources financières, le pays ne pourra guère appuyer ses petites et moyennes entreprises et assurer leur développement.

Pour que son industrie privée puisse prendre de l'expansion, le Cambodge devra se doter de mécanismes de soutien et notamment d'associations professionnelles, d'une Chambre de commerce et d'autres organismes voués à faciliter la circulation de l'information.

Les acteurs économiques considérés au Cambodge comme constituant des personnes morales sont les sociétés d'État, les entreprises à participation publique et privée, les sociétés privées et les organismes administratifs, à qui l'on ne permet pas de collaborer avec des intervenants étrangers pour des projets d'investissement.

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

C'est en 1989 que le gouvernement cambodgien a amorcé la réorganisation de ses sociétés publiques. En théorie, celles-ci sont maintenant autonomes, s'autosuffisent financièrement et ne reçoivent aucune subvention d'exploitation. Autorisées à conserver leurs bénéfices après impôts, elles peuvent aussi obtenir des fonds complémentaires des banques commerciales. On les considère comme des intervenants privés évoluant dans une économie de marché.

En pratique, les difficultés économiques du pays et les inquiétudes que soulève le scrutin de 1993 retardent l'accession des sociétés publiques à une véritable autonomie. Le gouvernement cambodgien poursuit en fait deux objectifs politiques : 1) favoriser et réaliser la réorganisation de l'économie sur la base d'un système de type libéral et 2) conserver les rênes du pouvoir après le scrutin. Ces deux projets sont en conflit, ce qui entraîne la stagnation du secteur public et l'incohérence des politiques gouvernementales.

Ni l'État du Cambodge, ni les entreprises publiques ne disposent des outils dont ces dernières ont besoin pour se comporter comme des entités financières autonomes. Le pays devra pallier la faiblesse de son encadrement législatif et judiciaire, le manque de gestionnaires compétents et les lacunes de ses pratiques comptables.

21.3 Le Plan national de développement

Pour se doter d'une politique de développement, le gouvernement cambodgien a dressé une série de plans quinquennaux. Faute de ressources, il n'a pu maintenir le bon cap et doit maintenant cerner ses besoins essentiels.

C'est le ministère de la Planification qui, sous la responsabilité directe du Conseil des ministres, veille à l'établissement des plans nationaux.

Le premier plan quinquennal, qui s'est étalé de 1985 à 1990, fixait les moyens que devait prendre le pays pour assurer son progrès économique : reconnaissance de l'entreprise privée, stabilisation des prix et adoption de lois régissant l'investissement étranger (voir section 21.4) et les coentreprises conçues de manière à attirer le capital international.

Le second plan quinquennal, arrivant à son terme en 1995, définit des priorités de développement afin que l'économie du pays s'adapte définitivement aux forces du marché. Ses dispositions n'ont pas encore été mises en oeuvre. Il fait expressément de l'agriculture, de l'industrie (énergie et établissements de transformation), de l'artisanat, des transports et du tourisme les secteurs économiques où il est le plus urgent d'agir. Il donne aussi à l'industrie les objectifs suivants :

- Accroître la production annuelle de 15 p. 100 en moyenne.
- Exécuter des recherches dans le domaine des ressources minérales, du pétrole et des pierres précieuses.
- Réparer et remplacer les chaînes de production des principales usines.
- Accroître la qualité des produits exportés.
- Fabriquer du matériel agricole susceptible de hausser la productivité.
- Soutenir les projets industriels axés sur l'exploitation de cultures stratégiques (tabac, coton, canne à sucre, jute, etc.).

21.4 La loi régissant l'investissement étranger

Cette loi a été adoptée le 20 juillet 1989 par l'État du Cambodge; assortie d'une série de décrets du Conseil des ministres, elle établit le traitement accordé par le Cambodge à l'investisseur étranger et les conditions à remplir pour mettre une entreprise sur pied et l'exploiter. On s'attend à ce que ces dispositions ne soient pas abolies par le gouvernement issu du scrutin de 1993. Il s'agit d'une loi très libérale; il suffirait de quelques améliorations pour qu'elle devienne semblable à celles dont se sont dotés le Viet Nam et le Laos.

21.5 La tendance à la privatisation

Les autorités cambodgiennes encouragent la privatisation dans tous les secteurs de l'économie. Elles ont amorcé le mouvement en 1988, en permettant à deux établissements, l'un fabriquant des pneus et l'autre des textiles, de conserver une part de leurs bénéfices pour les réinvestir, d'accorder des primes au rendement et de se procurer des pièces, des services et des matières premières hors du système public d'approvisionnement. Dès 1992, plusieurs entreprises naguère propriétés de l'État n'étaient plus financées par lui et assuraient leur propre gestion financière. D'autres sont en voie d'être cédées à bail à des investisseurs privés.

Le processus de privatisation laisse encore à désirer sous certains aspects. On constate, depuis sa mise en oeuvre, que les quotas ne sont pas toujours atteints et que le progrès industriel tarde dans divers secteurs, notamment l'agriculture. Par ailleurs, le manque de ressources financières et l'inefficacité des investissements publics retardent l'intégration du matériel et des techniques modernes dans les systèmes de production.

Les sociétés publiques ne sont pas encore en mesure de jouer leur rôle dans l'économie, car elles ne fonctionnent pas à pleine capacité et ne sont pas rentables.

21.6 L'aide extérieure

Le Cambodge bénéficiera d'un certain secours financier dans sa reconstruction. Sa situation politique extraordinaire, jointe à la présence de l'APRONUC pendant la période de transition, a incité les pays donateurs à créer un groupe consultatif, issu des Accords de paix de Paris et chargé de gérer l'aide extérieure.

Les membres de ce groupe sont des diplomates en poste à Phnom Penh ou à Bangkok; ils représentent notamment l'Australie, la Belgique, le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Inde, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Russie, la Suède, la Thaïlande et les États-Unis. Des délégués de divers organismes des Nations Unies, de la Croix-Rouge internationale et de la Banque asiatique de développement, ainsi que de plusieurs ONG, en font aussi partie.

Pour que le climat commercial cambodgien soit plus propice à l'intervention privée, l'aide financière devra produire son effet et cibler les secteurs prioritaires de l'économie. Un comité consultatif technique Conseil national suprême - APRONUC évalue les projets d'origine extérieure.

Les projets de développement seront particulièrement opportuns dans les domaines suivants :

- Développement des institutions et ressources humaines
- Aménagement urbain et régional
- Agriculture
- Exploitation forestière
- Élevage
- Pêche
- Industrie
- Tourisme
- Infrastructures (routes, chemin de fer, aviation civile, ports, navigation intérieure)
- Énergie
- Télécommunications
- Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées

- Éducation
- Santé

FISCALITÉ

Aux termes de la loi régissant l'investissement étranger (voir section 21.4), toute entreprise étrangère légalement constituée est assujettie à l'impôt. Contrairement aux marchandises destinées au marché intérieur, les produits exportés sont exonérés de toute taxe, à l'exception des droits d'exportation prévus par les lois cambodgiennes pertinentes.

21.7 L'impôt direct sur les bénéfices

Les bénéfices engendrés par les projets d'investissement sont assujettis à l'impôt; dans les secteurs prioritaires, celui-ci varie de 15 à 20 p. 100, mais il va de 15 à 25 p. 100 pour les autres investissements.

Pour être admissible au traitement de faveur, l'entreprise doit oeuvrer dans l'un des domaines privilégiés par le gouvernement cambodgien, avoir une mise de fonds d'au moins 5 millions de dollars américains et exporter au moins 70 p. 100 de ses produits ou services, c'est-à-dire réaliser 70 p. 100 de ses recettes en devises étrangères.

Les sociétés qui satisfont aux conditions susmentionnées peuvent aussi bénéficier d'une exemption totale ou d'un abattement de 50 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices pendant les deux années qui suivent leur accession à la rentabilité.

Dans les secteurs jugés prioritaires, les investissements de plus de 10 millions de dollars américains peuvent donner lieu à une exemption fiscale sur deux années supplémentaires, à la condition qu'ils rapportent moins de 10 p. 100 sur leur mise de fonds totale.

Sont exemptés de l'impôt les bénéfices qu'une entreprise entend réinvestir au Cambodge même sur trois ans ou plus.

21.8 Les redevances d'exploitation des ressources naturelles

Les bénéfices d'entreprises ayant investi dans l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, gaz, pierres précieuses, or ou argent) sont assujettis à un impôt dont le taux est fixé cas par cas, mais qui est d'au moins 25 p. 100.

21.9 Droits d'exportation et d'importation

Les marchandises suivantes sont admises en franchise :

- matériaux de construction, pièces de rechange et équipement utilisés pour la construction d'un établissement ou l'exploitation d'une coentreprise;
- pièces de rechange et matériel servant à moderniser ou perfectionner des chaînes de production;
- pièces de rechange, matières premières, combustible et matériel servant à la production de marchandises destinées à l'exportation.

L'importation de toute pièce de rechange, matière première et matériel servant à fabriquer des biens destinés au marché intérieur est frappée de droits de douane, sauf si l'importateur désigné est l'État. Ces droits peuvent être réduits de moitié quand il s'agit d'un projet essentiel à l'économie nationale.

Les ressortissants étrangers oeuvrant au sein d'une coentreprise, d'une société non cambodgienne ou d'une entreprise de collaboration commerciale peuvent, tout comme leur famille, importer et exporter en franchise les matériaux et l'équipement qui sont destinés à leur propre usage.

LE DROIT COMMERCIAL CAMBODGIEN

21.10 Encadrement juridique

Le système juridique actuel du Cambodge ne lui permet pas de bien gérer sa conversion et de créer un climat propice à l'expansion des entreprises privées. Il lui faudra agir notamment dans les domaines suivants : droit commercial et critères de constitution des entreprises, fiscalité, législation ouvrière adaptée au nouveau régime économique, droit de propriété intellectuelle, etc. Bon nombre de ses lois actuelles auraient avantage à être remaniées ou précisées, notamment dans leurs passages relatifs à l'économie et à l'industrie.

21.11 Travail et emploi

L'entreprise étrangère qui désire embaucher des travailleurs cambodgiens doit respecter la législation ouvrière du pays. Elle est tenue de conclure soit des contrats de travail personnels soit une convention collective.

Le contrat de travail ne peut avoir une durée de plus de trois ans; il doit préciser le nombre d'heures de travail, les congés, les modalités de sécurité d'emploi, les salaires et les avantages sociaux. Les deux parties sont tenues de s'entendre sur la rémunération, et les règles internes de l'entreprise doivent avoir obtenu l'approbation des ministères compétents.

Les employés peuvent créer des syndicats ayant pour buts d'instaurer des conditions de travail avantageuses et de défendre les intérêts des travailleurs. L'employeur doit cotiser aux régimes de pension et de sécurité sociale.

On estime que 3,7 millions de Cambodgiens occupent actuellement un emploi, soit 47 p. 100 de la population du pays. De ce nombre, 80 p. 100 oeuvrent dans l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche, contre 15 p. 100 dans le secteur des services.

21.12 L'occupation du sol et la propriété foncière

La loi régissant l'occupation du sol et des immeubles a été adoptée en 1989. Elle stipule que les terres du pays appartiennent à sa population et qu'elles doivent être gérées en son nom par l'État du Cambodge.

La propriété foncière est interdite aux entreprises et ressortissants étrangers, qui sont cependant autorisés à louer indéfiniment des fonds de terre ou des immeubles à leur propriétaire cambodgien; il est toutefois difficile d'identifier ce dernier, en raison de l'inefficacité du ministère du Commerce, qui est chargé de tenir le cadastre et d'administrer les terres.

Sur appel d'offres, le gouvernement peut aussi louer ses propres immeubles (pour une période de 25 ans) et des usines (équipement et personnel éventuellement compris).

21.13 Brevets, marques de commerce et droit d'auteur

Il est impossible de faire inscrire un brevet ou un droit d'auteur au Cambodge. À l'heure actuelle (1992), le ministère du Commerce tient cependant un registre des marques de commerce, qui sont protégées pour les dix années qui suivent l'inscription.

Le gouvernement songe à adopter des lois concernant les marques de commerce et la propriété intellectuelle.

Chapitre 22 L'EXERCICE DES AFFAIRES AU CAMBODGE

Facteurs à considérer

- Lacunes des infrastructures
- Climat incertain au plan de la sécurité
- Absence de lois régissant le commerce
- Services bancaires insuffisants
- Situation stratégique entre la Thaïlande et le Viet Nam
- Abondantes ressources agricoles
- Réglementation généreuse à l'endroit de l'investissement étranger
- Économie en voie de restructuration
- Aide au développement potentiellement considérable

22.1 Le climat d'investissement

Le Cambodge est en train de libéraliser son économie. Deux décennies de luttes armées ont ramené le pays au degré zéro du développement, ou peu s'en faut; au plan politique, rien n'y est encore certain. Certaines entreprises pourraient difficilement justifier leur présence. En revanche, comme tout autre pays moins avancé, le Cambodge offre de bonnes occasions d'affaires, dans l'immédiat comme à long terme.

Depuis l'adoption de la loi régissant l'investissement étranger en 1989 (voir section 21.4) et l'apparent règlement à court terme du conflit, le Cambodge et son Comité national d'examen de l'investissement étranger (voir section 22.9) ont reçu près de 400 propositions. En 1992, on estimait à plus de 263 le nombre des entreprises éventuellement désireuses d'investir dans ce pays. Les plus importantes sont originaires de Thaïlande, de France, de Hong Kong, de Singapour, des États-Unis, de Taïwan, de Hongrie, d'Australie, du Japon et de Malaisie.

La plupart des projets ciblaient les secteurs du tourisme, des services bancaires, de l'exploitation forestière, des textiles, de l'approvisionnement en eau, de l'électricité, des télécommunications, du ciment, du pétrole et du sucre.

Bien des entreprises curieuses de connaître les possibilités commerciales du Cambodge ont été attirées par la générosité de sa loi sur l'investissement étranger. S'y établir comporte toutefois bien des risques, car le pays ne possède pratiquement aucune infrastructure commerciale et l'on ignore encore si le prochain gouvernement respectera les ententes conclues par le régime actuel.

La fragilité de ce dernier incite certaines entreprises à contourner la réglementation en vigueur pour conclure des accords commerciaux avec des intervenants cambodgiens ou acquérir des biens publics directement des instances qui en sont

responsables, sans obtenir au préalable l'aval du Conseil des ministres. Il faut savoir qu'en l'absence de cette autorisation de tels projets sont illégaux.

L'entreprise qui songe à investir au Cambodge devrait être en mesure d'observer quelle direction prendra le nouveau gouvernement après le scrutin de 1993. Le nouveau régime étudiera de près les ententes actuelles, s'il estime qu'elles ne vont pas dans le sens de l'intérêt du pays. Tant qu'il n'aura pas clairement annoncé ses intentions, aucun projet d'investissement ne peut être jugé sûr.

22.2 La politique en matière d'investissement

Aux termes de la loi régissant l'investissement étranger, l'État du Cambodge encourage les mises de fonds dans les cinq secteurs suivants :

- Production de marchandises pour l'exportation ou pour remplacer des biens essentiels actuellement importés.
- Services éventuellement générateurs de devises étrangères.
- Construction d'infrastructures, notamment de centrales de production d'énergie (surtout hydroélectrique), ponts, ports et aéroports.
- Mise en valeur des matières premières et des richesses naturelles du pays.
- Agriculture et élevage.

22.3 Les incitatifs à l'investissement

La loi cambodgienne régissant l'investissement étranger ressemble sous bien des aspects à celle du Viet Nam, dans laquelle on retrouve les deux garanties suivantes :

- Les capitaux et les biens appartenant à un investisseur étranger ne peuvent être ni expropriés, ni réquisitionnés en vertu d'un décret administratif, ni nationalisés.
- Les investisseurs étrangers sont autorisés à exporter leurs bénéfices, le capital et les intérêts des emprunts contractés par leur entreprise, les sommes investies et les autres éléments d'actif (espèces ou immobilisations) qui leur appartiennent en vertu de la loi.

Les projets d'investissement qui visent des activités mentionnées à la section 22.2 peuvent profiter d'un traitement de faveur.

Le gouvernement traite en priorité les projets soumis par des investisseurs étrangers d'ascendance cambodgienne voulant participer à la reconstruction du pays.

22.4 Perspectives d'investissement et débouchés commerciaux

À long terme, le potentiel commercial du Cambodge sera fonction du climat de sécurité que l'on pourra y rétablir et de la stabilisation de sa situation politique. Les possibilités d'investissement et les occasions d'affaires y resteront rares tant que la question politique ne sera pas réglée et que le pays ne se sera pas fermement engagé à libéraliser son marché.

Compte tenu des sommes considérables dont disposera bientôt le pays, de source bilatérale et multilatérale, divers secteurs où l'on a besoin d'équipement et de services offrent toujours un potentiel intéressant. Ce sont notamment les suivants : machines agricoles (tracteurs, cultivateurs, moissonneuses et batteuses), outils agricoles (semoirs, sarcloirs, charrues en métal et outils manuels), matériel d'irrigation, technologie de transformation des aliments, matériel d'usinage du bois, aquiculture, génie routier (techniques de construction) et équipement portuaire (appareillage de manutention et services de conteneurisation). Les progrès économiques se réaliseront surtout dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation des aliments, de la fabrication à fort apport de main-d'œuvre et de la reconstruction des infrastructures (routes, chemins de fer, ports, transport aérien et télécommunications).

Le tourisme est un des secteurs les plus prometteurs à long terme. Tout comme Hanoi, Phnom Penh a manqué d'investissements depuis 15 ans; bon nombre de ses immeubles sont en mauvais état et doivent être rénovés. C'est cependant une ville qui ne manque pas de charme. La plupart des touristes qui se rendent au Cambodge vont y voir Angkor Wat, une véritable «merveille du monde». Le littoral du golfe du Siam offre d'excellentes possibilités pour l'aménagement de lieux de villégiature.

LES FORMES D'ORGANISATION JURIDIQUE DES ENTREPRISES

La loi cambodgienne permet aux ressortissants étrangers de créer des entreprises dans tous les secteurs de l'économie, avec ou sans la participation d'un associé cambodgien (voir aussi section 21.4); ces sociétés doivent cependant prendre l'une des trois formes suivantes :

- Coentreprises financées au moins à 30 p. 100 par le partenaire étranger.
- Entreprises de propriété exclusivement étrangère.
- Ententes de collaboration commerciale.

22.5 Les coentreprises

Au Cambodge, une coentreprise est une société à responsabilité limitée légalement constituée dans ce pays. La loi régissant l'investissement étranger définit la coentreprise comme une société créée en collaboration par des associés d'origine

étrangère et cambodgienne, en vertu d'un contrat ou d'une entente réunissant l'État du Cambodge et un autre gouvernement.

L'associé cambodgien peut être une société privée ou publique. Dès que le choix est fait, les deux parties doivent soumettre un projet d'investissement au Comité national d'examen des investissements étrangers (voir section 22.9), qui l'analysera et en fera part au Conseil des ministres.

La participation financière du partenaire étranger dans la coentreprise doit s'élever au minimum à 30 p. 100 du capital total. Celle de l'associé cambodgien peut être versée en riels (monnaie du pays) ou en nature : apport de ressources naturelles ou de matières premières, droits d'occupation du sol ou d'utilisation de voies d'eau intérieures, d'eaux territoriales, d'usines ou d'immeubles, prestation de services lors de la construction ou de l'inauguration des procédés de production, ou toute autre contribution convenue entre les parties. Il faut savoir aussi que les associés cambodgiens ne sont pas autorisés à verser des sommes en devises étrangères au capital de la coentreprise.

Si cette dernière doit oeuvrer dans le secteur de l'import-export, la mise de fonds du partenaire étranger doit rester inférieure à la moitié du capital total.

L'entente de coentreprise peut se prolonger aussi longtemps qu'en auront convenu les parties. Celles-ci peuvent aussi y mettre fin avant l'échéance prévue, à la condition que le Conseil des ministres y consente.

Même si les extrants de la coentreprise doivent être exportés, cette dernière est tenue, en vertu d'autres règles cambodgiennes, d'en réserver au marché local le pourcentage prescrit par les priorités gouvernementales. En outre, chacun des partenaires peut être tenu responsable des gestes posés par son associé, l'entreprise elle-même ou un tiers, jusqu'à concurrence de sa propre participation au capital autorisé par la loi.

22.6 Les entreprises de propriété exclusivement étrangère

Le Cambodge autorise les ressortissants étrangers à rester seuls propriétaires des entreprises qu'ils fondent sur son territoire et à les gérer totalement à leur guise. S'ils préfèrent ne pas établir de résidence au Cambodge, ils peuvent désigner un mandataire.

22.7 Les ententes de collaboration commerciale

Par définition, une entente de collaboration commerciale est «une entente conclue entre un investisseur au Cambodge et une entité publique cambodgienne et visant à réaliser des activités de production et d'affaires dans cet État et à partager les bénéfices résultant de ces activités.» Les contrats d'import-export et de troc ne

sont pas des ententes de collaboration commerciale. Les compagnies privées cambodgiennes ne peuvent pas conclure ce genre d'entente.

22.8 Les bureaux de représentation

Les entreprises étrangères sont autorisées à ouvrir des bureaux de représentation au Cambodge; toutefois, dans ce pays comme dans la plupart des autres nations de l'Asie du Sud-Est, de tels établissements ne peuvent pas directement importer, exporter ou vendre des marchandises. Le gouvernement cambodgien n'impose aucune limite de temps à l'existence d'un bureau de représentation, et n'exige pas non plus que le responsable en soit de nationalité cambodgienne. Celui-ci peut par ailleurs se lier par contrat avec des intervenants cambodgiens.

L'entreprise qui désire ouvrir un tel bureau au Cambodge doit en faire la demande au ministère du Commerce, en joignant à sa requête une copie de ses statuts, une procuration désignant son représentant, une attestation de propriété à l'égard de l'immeuble où elle compte s'installer et une copie du contrat de location. Dans ces formalités, l'étape la plus difficile à franchir consiste à obtenir du Comité du peuple de la municipalité visée une lettre confirmant que le bureau dispose de locaux et que ceux-ci sont loués à leur propriétaire.

COMMENT FONDER UNE ENTREPRISE AU CAMBODGE

22.9 Le Comité national d'examen de l'investissement étranger

Ce Comité fait partie du Service de la coopération internationale, au sein du ministère de la Planification; sa tâche consiste à gérer les investissements étrangers directs. Tout projet en ce sens est d'abord soumis au Comité et à son Secrétariat, qui sont tenus par la loi de l'examiner et de rendre une décision dans les trois mois.

Le processus d'examen, déclenché par la présentation d'une demande, se déroule généralement en deux temps : 1) le Comité donne son accord de principe, s'il juge que la proposition est valable; 2) il en fait ensuite une étude exhaustive. On connaît encore mal tout ce que comporte cet examen et le rôle qu'y jouent les municipalités et les provinces. Il vaut mieux communiquer avec le Comité pour obtenir de plus amples renseignements. Les instances provinciales sont généralement habilitées à autoriser la réalisation des projets de moindre envergure.

Le Comité, qui est présidé par un vice-premier ministre, comprend des représentants du Conseil des ministres, des ministères de la Planification, des Finances et du Commerce, de la Commission générale de la construction, de la Banque d'État, du Comité du peuple de Phnom Penh et de l'Office général du tourisme.

22.10 Règles de formation des entreprises

La loi régissant l'investissement étranger précise la marche à suivre pour réaliser un projet d'investissement. Il faut :

- obtenir du ministère des Affaires étrangères l'autorisation d'entrer au Cambodge, en précisant le but, les antécédents et l'avancement de son projet;
- communiquer avec le ministère de la Planification pour s'informer des secteurs ouverts à l'investissement étranger. On obtiendra par la même occasion des renseignements plus précis sur les organismes locaux à consulter, sur la législation à respecter et sur les formalités à accomplir dans la présentation de sa requête;
- retenir les services d'un représentant résidant à Phnom Penh, afin de faciliter la communication avec les organismes et ministères compétents;
- présenter sa demande, depuis le Cambodge même, au Comité national d'examen de l'investissement étranger du ministère de la Planification.

22.11 Les principaux ministères à vocation économique

Les ministères qui jouent un rôle de premier plan dans le développement de l'économie cambodgienne sont les suivants : Finances (voir sections 23.2, 24.1 et 24.6), Commerce (voir sections 21.3, 23.2 et 23.3) et Planification. Ce dernier est particulièrement important pour les entreprises étrangères qui s'appêtent à s'établir au Cambodge.

Le ministère de la Planification a pour tâche de préparer et de diriger le progrès économique du pays. Son Service de la production générale a compétence dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des communications.

Le Service de la statistique du même ministère est l'organisme central chargé du rassemblement des données sur l'économie nationale; ces renseignements lui proviennent de tous les ministères et entreprises et concernent l'agriculture, l'industrie, le bâtiment, le commerce, les transports, les télécommunications et les finances.

Le Service de la coopération internationale veille, de concert avec le Conseil des ministres, à la réalisation des investissements publics; il prépare aussi la correspondance officielle se rapportant aux différents projets. Le Comité national d'examen de l'investissement étranger (voir section 22.9) relève du ministère de la Planification.

22.12 Comment trouver un partenaire au Cambodge

Le désordre qui règne dans l'économie rend difficile la tâche de s'informer des capacités d'un éventuel partenaire. Vu l'absence totale de dossiers de crédit et de renseignements financiers, la sélection ne se fait pas sans risques.

L'entreprise qui désire s'associer avec un intervenant cambodgien aura intérêt à consulter le Comité national d'examen de l'investissement étranger et le ministère du Commerce, ainsi que d'autres sociétés étrangères déjà établies au Cambodge.

Chapitre 23

L'EXPORTATION VERS LE CAMBODGE

Facteurs à considérer

- Pénurie de devises étrangères
- Instabilité du pays
- Réseau de distribution inefficace
- Faible pouvoir d'achat
- Lacunes des infrastructures
- Climat politique incertain

23.1 Contexte des exportations

En matière d'exportation, la réglementation cambodgienne est très sommaire; le pays possède peu d'expérience du commerce international et n'offre guère de débouchés aux entreprises canadiennes. Rares sont les sociétés cambodgiennes qui ont amassé suffisamment de devises étrangères pour se procurer des produits ou services canadiens. Comme au Viet Nam et au Laos, le gouvernement accorde la priorité absolue à l'investissement.

Le revenu individuel moyen des quelque 8,7 millions de Cambodgiens ne dépasse pas 190 dollars américains; la population ne possède donc aucun véritable pouvoir d'achat. En revanche, le pays bénéficiera dans les prochaines années d'une aide financière croissante qui stimulera la demande de biens et de services. Déjà, les Nations Unies administrent un fonds de développement de plus de 800 millions de dollars, auquel s'ajouteront d'autres sommes fournies par la BAD, la Banque mondiale et le FMI.

23.2 Contrôles à l'exportation et à l'importation

La réglementation des exportations et importations, ainsi que toutes les lois se rapportant au commerce international, relèvent de la compétence du Service des relations étrangères du ministère du Commerce. Ce service contrôle les importations et les exportations par le biais de licences, qu'il délivre de concert avec le Service des douanes du ministère des Finances.

Avant 1991, les seuls interlocuteurs du Service étaient les pays socialistes; depuis lors, cependant, le Cambodge a institué un mécanisme d'échanges modelé sur le système capitaliste, dans le cadre duquel l'État et les sociétés privées sont autorisés à assurer les distributions. Les actuelles lois commerciales cambodgiennes sont dérivées du droit français.

Les sociétés publiques cambodgiennes ne détiennent plus de monopole que dans les secteurs du bois et du caoutchouc, produits qu'elles sont seules autorisées à exporter. Néanmoins, le pays a déjà accordé en location à des entreprises

étrangères des terres boisées dont elles peuvent exporter elles-mêmes la production.

Les sociétés publiques exercent aussi un droit exclusif d'exportation dans d'autres domaines, dont le caoutchouc, le riz, le bois, le poisson et le soja.

L'investisseur étranger qui veut fonder une maison de commerce au Cambodge doit s'associer avec un partenaire local et ne peut posséder plus de 49 p. 100 du capital-actions de l'entreprise. Les sociétés de ce genre sont tenues de constituer un capital de réserve d'au moins 50 millions de riels (approximativement 60 000 dollars américains), dont le dixième doit être confié au Service de la trésorerie du ministère des Finances jusqu'à leur dissolution.

23.3 Comment trouver un partenaire cambodgien

Le ministère du Commerce est en mesure d'aider les entreprises canadiennes à trouver un partenaire commercial et de les renseigner sur les sujets qui les intéressent. Il a dressé une liste de plus de 140 sociétés cambodgiennes autorisées à faire des échanges internationaux. Le gouvernement songe à créer un système de collecte de données sur le secteur privé et à former une chambre de commerce.

Toute entreprise désireuse d'importer ou d'exporter des marchandises doit se procurer un permis du ministère du Commerce. Les demandes en ce sens doivent être accompagnées d'un contrat de vente ou d'une facture. Les négociants sont tenus de régler leurs transactions au moyen de lettres de crédit ou de traites bancaires. Les licences sont valides pour deux mois dans le cas des exportations et pour trois mois dans le cas des importations. Les droits de douane doivent être acquittés dès l'entrée des marchandises.

Chapitre 24

SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS

Le système bancaire cambodgien comprend deux paliers, soit une banque centrale et un secteur commercial récemment implanté. L'un et l'autre se caractérisent surtout par leur manque d'expérience.

24.1 Les banques d'État

L'État du Cambodge offre des services financiers par l'intermédiaire de deux établissements.

Le premier, appelé Banque d'État du Cambodge, régit le système bancaire dans son ensemble, imprime la monnaie et fixe les taux de change; il possède une agence internationale, connue sous le nom de Banque du commerce extérieur, qui collabore étroitement avec le ministère des Finances. Le second établissement, à savoir la Banque commerciale du Cambodge, est le principal mandataire du gouvernement pour les questions monétaires et oeuvre sous l'égide du Conseil des ministres.

Il est difficile, au Cambodge, de réaliser des enquêtes de crédit et d'analyser la situation financière de partenaires éventuels. En outre, les lacunes de la législation nuisent au développement du système bancaire et découragent les investisseurs étrangers.

24.2 Les banques étrangères

L'État du Cambodge, qui est en voie de réglementer ce secteur, a néanmoins accordé plusieurs permis à des investisseurs qui désirent établir chez lui des succursales de banques étrangères ou des coentreprises bancaires. En 1992, le Conseil des ministres a donné son aval à plus de 10 demandes en ce sens. La plupart des requérants sont originaires de Thaïlande ou de Malaisie; on y compte aussi des Cambodgiens établis en Australie ou en France.

24.3 Réglementation des devises

Tout comme le Viet Nam et le Laos, le Cambodge manque de devises étrangères. La réglementation des changes relève de la compétence de la Banque d'État.

24.4 Ouverture d'un compte en devises étrangères

L'investisseur originaire d'un autre pays que le Cambodge peut, à son gré, y ouvrir des comptes bancaires en riels (la monnaie locale) ou en devises étrangères; il doit, pour ce faire, s'adresser à la Banque du commerce extérieur ou à une banque étrangère agréée.

24.5 Rapatriement des bénéfiques

Les bénéfiques rapatriés par un ressortissant étranger sont imposés à un taux variant de 5 à 10 p. 100, selon la nature du projet d'investissement qui les a engendrés. Les sommes qui servent à rembourser des emprunts contractés à l'étranger sont exonérées de toute charge fiscale. Par contre, le Conseil des ministres doit avoir approuvé les conditions auxquelles se sont faits ces emprunts.

Tout rapatriement de fonds doit être autorisé par la Banque d'État. Les entreprises étrangères sont tenues de satisfaire elles-mêmes à leurs besoins en devises étrangères. Le riel n'est officiellement pas convertible; dans la pratique, on l'échange en toute liberté dans les marchés, tout comme les devises étrangères.

Les ressortissants étrangers qui travaillent au Cambodge dans une entreprise légalement constituée sont autorisés à rapatrier leur rémunération et tout autre revenu en devises étrangères, une fois payés les impôts exigibles. Pour tous renseignements, les particuliers peuvent s'adresser au Comité national d'examen de l'investissement étranger (voir section 22.9).

24.6 Comptabilité

Les entreprises étrangères sont tenues de respecter les normes internationales de comptabilité que reconnaît le ministère des Finances (pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec ce dernier). Les étrangers peuvent ouvrir des comptes bancaires en riels ou en devises étrangères, à la Banque du commerce extérieur ou à une banque étrangère agréée. Toute la comptabilité doit être tenue en langue khmère, sauf autorisation du ministère des Finances.

Les états financiers annuels doivent être présentés au Conseil des ministres et au ministère des Finances dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice; celle-ci doit coïncider avec la fin de l'exercice pour les fins de l'impôt. Le ministère des Finances procède à des vérifications annuelles.

Chapitre 25

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES GENS D'AFFAIRES

25.1 Votre première visite

On recommande aux représentants d'entreprises canadiennes de se mettre en communication avec le service chargé des affaires nord-américaines au sein du ministère des Affaires étrangères de Phnom Penh; son personnel les aidera à conclure les arrangements requis (location de voitures, services d'interprétation, réservations de chambres d'hôtel et rencontres).

25.2 Règles d'entrée

Pour entrer dans l'État du Cambodge, il faut détenir un visa délivré par le ministère des Affaires étrangères. On trouve une ambassade ou un consulat général du Cambodge à Hanoi, Vientiane et Ho Chi Minh-Ville.

La meilleure façon d'obtenir un visa consiste à en faire soi-même la demande à l'un ou l'autre de ces endroits. Il s'écoule généralement de trois à cinq jours entre la présentation de la requête et la remise du document. Le Cambodge, contrairement au Viet Nam, n'exige pas que la demande soit appuyée de la recommandation d'un résident cambodgien; par contre, une invitation écrite du ministère des Affaires étrangères accélère les choses.

On peut aussi, moyennant certains frais, se procurer un visa à son arrivée à l'aéroport de Pochentong, à Phnom Penh. Il est également possible d'adresser sa demande directement au ministère des Affaires étrangères ou à l'Office général du tourisme, à Phnom Penh même. Les lignes aériennes faisant escale au Cambodge offrent par ailleurs un service d'obtention de visas; ceux-ci sont alors délivrés dès l'arrivée à Pochentong.

Les investisseurs étrangers peuvent se voir accorder un visa pour entrées multiples, valable pour six mois; dans le cas des Cambodgiens revenant travailler au pays, ce document est valide pour un an et renouvelable.

25.3 Comment se rendre au Cambodge

Pour aller au Cambodge, il faut passer par le Viet Nam, la Thaïlande, le Laos ou Singapour. Les réservations peuvent se faire du Canada, mais il sera parfois difficile de les faire confirmer pour certains vols. De Bangkok, les compagnies Bangkok Airways et Air Vietnam, ainsi que la ligne nationale cambodgienne, se rendent à Phnom Penh en 50 minutes. Lao Aviation offre un vol Vientiane-Phnom Penh, tandis qu'Air Vietnam et la ligne cambodgienne rejoignent la capitale au départ de Ho Chi Minh-Ville.

Il existe aussi une liaison terrestre entre Ho Chi Minh-Ville et le Cambodge, mais il faut se procurer une autorisation spéciale pour l'emprunter. Pour obtenir plus de renseignements, il est conseillé de s'adresser à une ambassade ou à un consulat du Cambodge.

25.4 Heures d'ouverture

La journée de travail des fonctionnaires cambodgiens est assez courte : de 8 h 30 à 11 h le matin et de 14 h 30 à 16 h 30 en après-midi. Il est donc rare que l'on puisse prendre plus de deux ou trois rendez-vous par jour.

25.5 Jours fériés

| | |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7 janvier | Fête nationale du Cambodge, où l'on célèbre le renversement du régime khmer rouge par le Viet Nam en 1979 |
| 18 février | Anniversaire de la signature du traité d'amitié entre le Cambodge et le Viet Nam, en 1979 |
| 17 avril | Fête de la Victoire, où l'on commémore la chute du gouvernement de Lon Nol en 1975 |
| 1 ^{er} mai | Fête internationale des travailleurs |
| 9 mai | Journée du génocide, commémoration des atrocités ayant marqué, entre 1975 et 1978, le régime des Khmers rouges |
| 19 juin | Anniversaire de la fondation des Forces armées révolutionnaires du Cambodge en 1951 |
| 28 juin | Anniversaire de la fondation du Parti du peuple cambodgien en 1951 |
| 2 décembre | Anniversaire de la fondation du Front uni de salut national du Kampuchéa en 1978 |

25.6 Monnaie

La monnaie nationale du Cambodge est le riel, mais on y accepte aussi généralement le dollar américain et le baht thaïlandais. On conseille aux voyageurs de se munir de dollars américains en petites coupures, dont ils pourront se servir au lieu de riels. Un dollar américain vaut environ 850 riels.

25.7 Cartes de crédit

On ne peut utiliser ni cartes de crédit, ni chèques de voyage au Cambodge; il faut donc emporter avec soi des dollars américains.

25.8 Communications

Les grands hôtels offrent les services internationaux de téléphonie, de télécopie et de télex.

25.9 Location de voitures et taxis

On peut louer une voiture au ministère des Affaires étrangères, à l'Office général du tourisme ou à certains hôtels, notamment le Cambodiana. Les taxis sont rares à Phnom Penh, mais on en trouve parfois devant les hôtels.

25.10 Interprètes

Lors de rencontres avec les fonctionnaires et les porte-parole d'entreprises, on aura la plupart du temps besoin d'un interprète, dont on peut retenir les services en s'adressant au ministère des Affaires étrangères. Bon nombre de fonctionnaires âgés parlent le français.

25.11 Hébergement

La présence de nombreux représentants des Nations Unies au Cambodge a créé une pénurie de logements de bonne qualité à Phnom Penh. Le ministère des Affaires étrangères peut aider les représentants d'entreprises à obtenir les réservations requises:

Hôtel Cambodiana (environ 175 \$ US pour une nuit)

313, quai Karl-Marx

Phnom Penh

État du Cambodge

Tél. : (855) 23-26392

Télec. : (855) 23-26392

Hôtel Pailin (environ 50 \$ US pour une nuit)

219-BC, rue Acharmien

Phnom Penh

État du Cambodge

Tél. : (855) 23-22475

Télec. : (855) 23-26376

Annexe A
ADRESSES UTILES

GOVERNEMENT DU VIET NAM

Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI)

56 Quoc Tu Giam

Hanoi

Tél. : (84-42) 53666, 54970

Télec. : (84-42) 59271

Comité d'État du plan

6B Hoang Dieu

Hanoi

Tél. : (84-42) 58241

Télec. : (84-42) 32494

Ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire

Bach Thao

Hanoi

Tél. : (84-42) 68161

Ministère de la Construction

37 Le Dai Hanh

Hanoi

Tél. : (84-42) 54171, 54951, 55497

Ministère de la Culture et de l'Information

51-53 Ngo Quyen

Hanoi

Tél. : (84-42) 62395

Télec. : (84-42) 67101

Ministère de l'Éducation et de la Formation

49 Dai Co Viet

Hanoi

Tél. : (84-42) 62395

Télec. : (84-42) 64085

Ministère de l'Énergie

18 Tran Nguyen Han

Hanoi

Tél. : (84-42) 63725, 53522, 57644, 53813

Ministère des Finances
8 Phan Huy Chu
Hanoi
Tél. : (84-42) 62061, 53869

Ministère des Pêches
57 Ngọc Khanh
Hanoi
Tél. : (84-42) 54714
Télec. : (84-42) 57702

Ministère des Affaires étrangères
1 Ton That Dam
Hanoi
Tél. : (84-42) 58201

Ministère de la Santé
138 Duong Giang Vo
Hanoi
Tél. : (84-42) 63463, 264050
Télec. : (84-42) 64051

Ministère de l'Industrie lourde
54 Hai Ba Trung
Hanoi
Tél. : (84-4) 58311

Ministère de l'Intérieur
1 Tran Binh Trong
Hanoi
Tél. : (84-42) 58300, 58131

Ministère de la Justice
25 Cat Linh
Hanoi
Tél. : (84-4) 25316, 254658
Télec. : (84-42) 54835

Ministère de l'Industrie légère
7 Trang Thi
Hanoi
Tél. : (84-42) 52852, 55132, 53831
Télec. : (84-42) 65303

Ministère de la Défense nationale
1 Hoang Dieu
Hanoi
Tél. : (84-42) 68101

Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement
39 Tran Hung Dao
Hanoi
Tél. : (84-42) 52731, 252970

Ministère du Commerce et du Tourisme
31 Trang Tien
Hanoi
Tél. : (84-42) 62523
Télé. : (84-42) 64696

Ministère des Transports et des Communications
80 Tran Hung Dao
Hanoi
Tél. : (84-42) 52079, 253301, 254075, 252805
Télé. : (84-42) 67291

Administration générale de l'aviation civile
Aéroport Gia Lam
Tél. : (84-42) 71513

Chemins de fer du Viet Nam
118 Le Duan
Hanoi

Direction générale des postes et télécommunications (DGPT)
18 Nguyen Du
Hanoi
Tél. : (84-42) 62707
Télé. : (84-42) 55851

Ministère des Ressources aquatiques
21 Lo Su
Hanoi
Tél. : (84-4) 58141, 254785, 258144
Télé. : (84-42) 56929

GOVERNEMENT DU LAOS

Il n'existe aucun répertoire officiel du gouvernement; on peut toutefois obtenir des renseignements en s'adressant au Comité de gestion de l'investissement étranger ou à la Chambre de commerce du Laos. L'ambassade du Laos à Washington peut également fournir les adresses des ministères appropriés. Voici la liste des ministères de la République démocratique populaire lao.

- Ministère de l'Agriculture, des Forêts, de l'Irrigation et des Coopératives
- Ministère des Communications, des Transports et des Postes
- Ministère de la Construction
- Ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances
- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques
- Ministère de l'Industrie et de l'Artisanat
- Ministère du Commerce
- Municipalité de Vientiane
- Ministère de l'Intérieur

GOVERNEMENT DU CAMBODGE

Voici la liste des ministères de l'État du Cambodge.

- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère de la Défense nationale
- Ministère de la Sécurité nationale
- Ministère du Commerce
- Ministère de l'Industrie
- Ministère de la Main-d'oeuvre et des Affaires sociales
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Planification
- Ministère des Communications et des Transports
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Information
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Inspection
- Ministère de l'Intérieur

Annexe B

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

VIET NAM

Chambre vietnamienne du commerce et de l'industrie (Vietcochamber)

33, rue Ba Trieu

Hanoi

Tél. : (84-42) 52961

Télééc. : (84-42) 56446

Télex : 411257 VIETCO

171 Vo Thi Sau, Quan 3

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : (84-82) 30339, 31499

Télééc. : (84-82) 94472

Télex : 811215 CHAMMER HCM

172 Bach Dang

Danang

Tél. : (84-82) 22930

D'autres succursales seront ouvertes à Haiphong, Nha Trang et Can Tho.

Comité d'État à la coopération et à l'investissement (CECI)

Centre de services aux investisseurs

56 Quoc Tu Giam

Hanoi

Tél. : (84-42) 58261

Télééc. : (84-42) 59271

178 Nguyen Dinh Chien

Ho Chi Minh-Ville

Tél. : (84-82) 30145

Le Centre de services aux investisseurs relève du CECI et offre des services-conseils en matière d'investissement.

Les entreprises suivantes sont mandatées par le CECI et ont pour mission d'offrir des services d'investissement aux sociétés étrangères.

- Foreign Investment Service Company (FISC)
12 Nam Ky Khoi Nghia, Quan 1
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : (84-82) 91100
Télééc. : (84-82) 98434
Télex : 811495 FISC

FISC est la principale société de services aux investisseurs du ministère du Commerce et du Tourisme et s'occupe des projets dans le sud du Viet Nam. Elle compte également une succursale à Hanoi.

- Investment and Management Consulting Corporation (IMC)
1 Nam Ky Khoi Nghia, Quan 1
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : (84-82) 99062
Télééc. : (84-82) 96125
Télex : 811479 IMC

IMC relève du Comité du peuple de Ho Chi Minh-Ville et est chargée des projets réalisés dans cette ville.

- Industrial Foreign Investment Service Company (Infisco)
D7A Thanh Cong, Ba Dinh
Hanoi
Tél. : (84-42) 43961
Télex : 4122333 BCNN

146 Nguyen Cong Trai
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : (84-82) 95072

Sous l'égide du ministère de l'Industrie légère, Infisco a pour mandat d'offrir des services-conseils en matière d'investissement.

- Vung Tau-Con Dao Investment Consultancy (Investcon)
6 Tran Hung Dao, Ving Tan
Tél. : 2502 (on doit s'adresser au bureau de poste local pour entrer en communication)

Investcon est l'entreprise de services-conseils pour la zone spéciale de Vung Tau-Con Dao.

- Investment Consultancy & Technology Transfer Company (Investconsult)
91 Ly Nam De
Hanoi
Tél. : (84-42) 64554
Télé. : (84-42) 52282
Télex : 411502 INCO

63 Pham Ngoc Thach, Quan 3
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : (84-82) 91184

Investconsult est mandaté par le Centre national de recherche scientifique et s'occupe des brevets.

- Company for Promotion & Development of Industrial Property Activities (Investip)
1 bis, rue Yet Kieu
Hanoi
Tél. : (84-42) 64707
Télé. : (84-42) 66185
Télex : 412287 UKKN

31 Han Thuyen, Quan 1
Ho Chi Minh-Ville
Tél. : (84-8) 230291, 292400
Télé. : (84-8) 298540
Télex : 811270 PBTLX

Investip relève du Comité d'État aux sciences et est autorisée à s'occuper des brevets.

LAOS

Comité de gestion de l'investissement étranger
Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques
Vientiane, RDP lao
Tél. : 2532
Télé. : 16-9810

Chambre nationale de commerce et d'industrie du Laos
Vientiane, RDP lao
Tél. : 3254 - (16) 9045
Tél. : 2540 - 3814

Banque d'État de la République démocratique populaire lao
Chemin Yonnet
C.P. 19
Vientiane, RDP lao
Tél. : 2268 - 2000 (50)

Banque pour le Commerce Extérieur Lao
Chemin Pang Kham
C.P. 2925
Vientiane, RDP lao
Tél. : 2546 -3646
Télé. : 3676

Burapha Development Consultants
14, chemin Fangum (Mekong)
C.P. 3144
Vientiane, RDP lao
Tél. : 5071 - 2604
Télé. : (856)-2604

Lao Investment Promotion Company (LIPCO)
Chemin Luang Prabang
Quartier Sithaneua
C.P. 795
Vientiane, RDP lao
Tél. : 4466 - (16) 9645
Télé. : (16) 9646

Vientiane International Consultants
234, chemin Samsenethai
Vientiane, RDP lao
Tél. : 3106
Télé. : (856) 4841

CAMBODGE

Le ministère des Affaires étrangères accepte de recevoir les transmissions par télécopieur pour d'autres ministères et de les livrer aux personnes, services ou organismes concernés.

Comité national d'examen de l'investissement étranger
Ministère de la Planification
Phnom Penh
Cambodge

Ministère des Affaires étrangères
Cambodge
Service Amérique du Nord
Phnom Penh
Cambodge
Télec. : (855) 232-6011

Ministère du Commerce
Relations étrangères
Phnom Penh
Cambodge
Télec. : (855) 232-6396

Banque du commerce extérieur du Cambodge
24 Tou Samuth
Phnom Penh
Cambodge
Télec. : (855) 232-6108

The East Asiatic Company Ltd. (bureau de représentation)
35, rue 222
Phnom Penh
Cambodge
Télec. : (855) 232-6582

Indoswiss Ltd.
16, boulevard Achar Meah
Phnom Penh
Cambodge
Télec. : (855) 232-6191

Annexe C
AUTRES ADRESSES UTILES

Ambassade de la République socialiste du Viet Nam
25B, promenade Davidson
Gloucester (Ontario)
K1J 6L7
Tél. : (613) 744-4963
Télec. : (613) 744-1709

Embassy of the Lao People's Democratic Republic
2222 South Street, N.W.
Washington, D.C.
États-Unis 2008
Tél. : (202) 332-6416
Télec. : (202) 332-4923

Ministère des Affaires étrangères
Direction de l'expansion du commerce en Asie de l'Est (PNC)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Télec. : (613) 943-1068

Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4
Télec. : (819) 953-5024 (Direction de la coopération industrielle)
(819) 953-3350 (Bureau de l'Asie - aide bilatérale)

Agriculture Canada
Direction générale du développement agro-alimentaire
Immeuble C.D.-Howe, 1^{er} étage ouest
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5
Télec. : (613) 995-0949

Ministère des Communications
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Télec. : (613) 990-4215

Société pour l'expansion des exportations (SEE)
151, rue O'Connor
C.P. 655
Ottawa (Ontario)
K1P 5T9
Télec. : (613) 598-2503

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, 11^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0S6
Télec. : (613) 995-2121

Ambassade du Canada
Section commerciale (À partir d'août 1993)
39, rue Nguyen Dinh Chieu
Hanoi
République socialiste du Viet Nam
Télec. : (84-42) 65837

Annexe D
BIBLIOGRAPHIE

INDOCHINE

Baker & McKenzie, «A Summary of Recent Legal Developments in Indochina: Cambodia, Laos and Vietnam», Indochina Law Quarterly, janvier 1992, volume 1, n° 1.

The Economist Intelligence Unit, Indochina: Vietnam, Laos, Cambodia: Country Profile 1991-1992, Londres, The Economist, 1992.

VIET NAM

Banque Indosuez, Doing Business in Vietnam: Unique Opportunities for Investment and Trade, Singapour, 1992.

Brahm, Laurence J., Foreign Investment & Trade Law in Vietnam, Hong Kong, Asia 2000 Ltd., 1992.

Chambre du commerce et de l'industrie de la République socialiste du Viet Nam, Vietnam Business Handbook, 1991.

Eaton, Raymond, Vietnam: Trading and Manufacturing Opportunities, Export Development Trading Corporation, mars 1992.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Viet Nam : Guide économique et commercial, Ottawa, février 1991.

Freehill, Hollingdale & Page, Vietnam: A Business Guide, Singapour, juin 1991.

General Statistical Office, Economy and Finance of Vietnam 1986-1990, Hanoi, Statistical Publishing House, 1991.

Comité d'État à la coopération et à l'investissement, Legal Writings on Foreign Investment in Vietnam II, Hanoi, 1991.

Tran Hoang Kim, Economy of Vietnam: Reviews and Statistics, Hanoi, Statistical Publishing House, 1992.

Programme des Nations Unies pour le développement, Report on the Economy of Vietnam, Hanoi, décembre 1990.

Pike, Douglas, «Vietnam in 1991: The Turning Point», Asian Survey, vol. XXXII, n° 1, janvier 1992.

LAOS

Conseil des ministres, Droit commercial, juin 1990.

Conseil des ministres, Loi sur les assurances, décembre 1990.

Conseil des ministres, Décret n° 20 sur l'application du Code régissant les investissements étrangers dans la République démocratique populaire lao, mars 1989.

Conseil des ministres, Décret n° 27 sur la création d'un comité d'examen des investissements étrangers au Laos, avril 1989.

Conseil des ministres, Décret n° 13 sur le monopole de l'État dans le domaine de la gestion de l'import-export, mars 1988.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Atlas of Mineral Resources of the ESCAP Region: Lao People's Democratic Republic, Bangkok, Nations Unies, 1990.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Traders' Manual for Asia and the Pacific: Lao People's Democratic Republic, New York, Nations Unies, 1991.

Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques et Chambre nationale de commerce et d'industrie, Investment Opportunities in the Lao PDR, 1^{re} éd., juin 1991.

Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques et Chambre nationale de commerce et d'industrie, Investment Opportunities in the Lao PDR, 2^e éd., décembre 1991.

Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques et Chambre nationale de commerce et d'industrie, Investment Opportunities in the Lao PDR, 3^e éd., août 1992.

Comité de gestion de l'investissement étranger, The Law on Foreign Investment in the Lao People's Democratic Republic, 1989.

Gouvernement de la République démocratique populaire lao, The Lao People's Democratic Republic, 1992.

Johnson, Stephen T., «Laos in 1991: Year of the Constitution», Asian Survey, vol. XXXII, n° 1, janvier 1992.

Ministère de l'Économie, de la Planification et des Finances, Basic Statistics About the Socio-Economic Development in the Lao P.D.R., Vientiane, Bureau de la statistique, 1992.

Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques et Chambre nationale de commerce et d'industrie, Investment Opportunities in the Lao PDR, 1992.

Programme des Nations Unies pour le développement, Social Implications of the New Economic Mechanisms in Laos, février 1991.

Programme des Nations Unies pour le développement, Lao People's Democratic Republic 1990 Report, novembre 1991.

Banque mondiale, «Lao People's Democratic Republic Policy Framework Paper, 1991-93», 28 février 1991.

CAMBODGE

Banque asiatique de développement, Fonds monétaire international, Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale, «Cambodia: Socio-Economic Situation and Immediate Needs», mai 1992.

Baker & McKenzie, Doing Business in Cambodia, mars 1992.

Brown, Frederick Z., «Cambodia in 1991: An Uncertain Peace», Asian Survey, vol. XXXII, n° 1, janvier 1992.

Conseil des ministres, «Loi et décret sur l'investissement étranger au Cambodge», Phnom Penh, État du Cambodge, 1989.

Conseil des ministres, «Décret législatif sur la gestion des changes, des métaux et des pierres précieuses», Phnom Penh, État du Cambodge, 1991.

Indochina Practice Group, Doing Business in Cambodia, Baker & McKenzie, 1992.

Japan Development Institute/Engineering Consulting Firms Association of Japan,

Report on the Comprehensive Study on Reconstruction and Development of Cambodia for Medium and Long Term Development.

Comité national d'examen de l'investissement étranger, «Loi et décret sur l'investissement étranger au Cambodge», juillet 1989.

État du Cambodge, «Plan quinquennal du Cambodge 1991-1995».

Programme des Nations Unies pour le développement, «Report of the Cambodia Infrastructure Survey Missions - Draft», 29 mars - 21 avril 1990 et 18 juin - 15 juillet 1990.

Programme des Nations Unies pour le développement, «Report of the Cambodia Rural Integration Strategy Mission - Draft», 29 janvier - 3 mars 1992.

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), «The Secretary-General's Consolidated Appeal for Cambodia's Immediate Needs and National Rehabilitation», mai 1992.

Banque mondiale, Cambodia: Agenda for Rehabilitation and Reconstruction, juin 1992.

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

The Phnom Penh Post

The Cambodia Times

Saigon Times

The Vietnamese Courier

Asian Wall Street Journal

Far East Economic Review

Business Vietnam (publié par Investip)

Indochina Monitor (publié par la Standard Chartered Bank)

Vietnam Today

The Manager (publié par Manager Information Services)



LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20008687 7

DOCS

CA1 EA 93V38 FRE

Viet Nam, Laos et Cambodge : guide
economique et commercial

43267562

